

Rapport de
Responsabilité
Sociale &
Environnementale
2020



Tarkett en bref

Un leader mondial des revêtements de sol et surfaces sportives

Depuis plus de 140 ans, nous nous engageons chaque jour dans la conception d'espaces de qualité. Nous donnons la priorité aux personnes et à la planète, en prenant en compte l'environnement et la santé des générations actuelles et futures dans notre approche Tarkett Human-Conscious Design™*.

Notre ambition est de conjuguer les attentes de chacun de nos clients avec les enjeux environnementaux, en réduisant notre empreinte carbone et en changeant la donne avec l'économie circulaire. En collaborant avec nos partenaires, nous créons des espaces de vie plus sains et sûrs pour que chacun puisse s'épanouir.

UNE LARGE GAMME DE SOLUTIONS

Nous offrons à nos clients – architectes, installateurs, distributeurs... – l'un des plus larges portefeuilles de revêtements de sol et de surfaces sportives, et partageons avec eux notre expertise sur de multiples segments de marché.



Vinyle



Linoléum



Moquette



Parquet



Stratifié



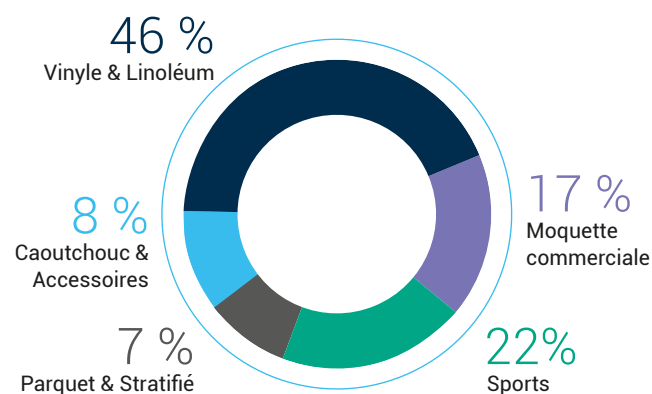
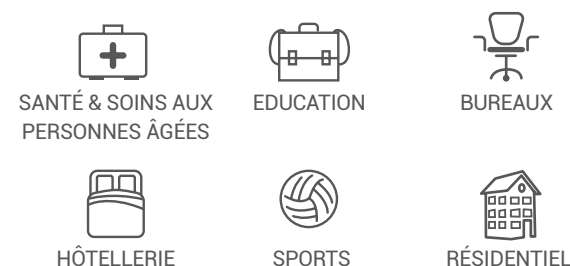
Caoutchouc & accessoires



Gazon synthétique



Pistes d'athlétisme



En % du chiffre d'affaires 2020

* Mettre l'humain au cœur de nos ambitions.

TARKETT DANS LE MONDE

24
laboratoires
de R&D

1
centre
de recherche
et d'innovation

4
centres
de design

33
sites industriels

9
centres de recyclage



2,6 milliards

d'euros de chiffre d'affaires
en 2020

Plus de
12 000
collaborateurs

N°1
en vinyle dans le monde

UNE EXPOSITION ATTRACTIVE AUX MARCHÉS FINAUX

69 %
Commercial
(Sport compris)

31 %
Résidentiel



DES VENTES PORTÉES PAR LA RÉNOVATION

~ 80 %
Rénovation

~ 20 %
Construction
neuve



1,3 million
de m² de sols
vendus chaque jour
dans plus de 100 pays

En % du chiffre d'affaires 2020

FAIRE DES CHOIX ENGAGÉS. POUR LES PERSONNES ET LA PLANÈTE.

Tarkett Human-Conscious Design™ est notre engagement pour accompagner les générations actuelles et futures. C'est créer des revêtements de sol et des surfaces sportives respectueux des personnes et de la planète. Et c'est vivre chaque jour nos trois engagements :*

- Appréhender pleinement les enjeux de chacun
- Faire des choix engagés. Pour les personnes et la planète.
- Être aux côtés de nos partenaires. A chaque étape.



Eco-concevoir en appliquant
les principes Cradle to Cradle®.



Favoriser la collaboration
dans l'économie circulaire



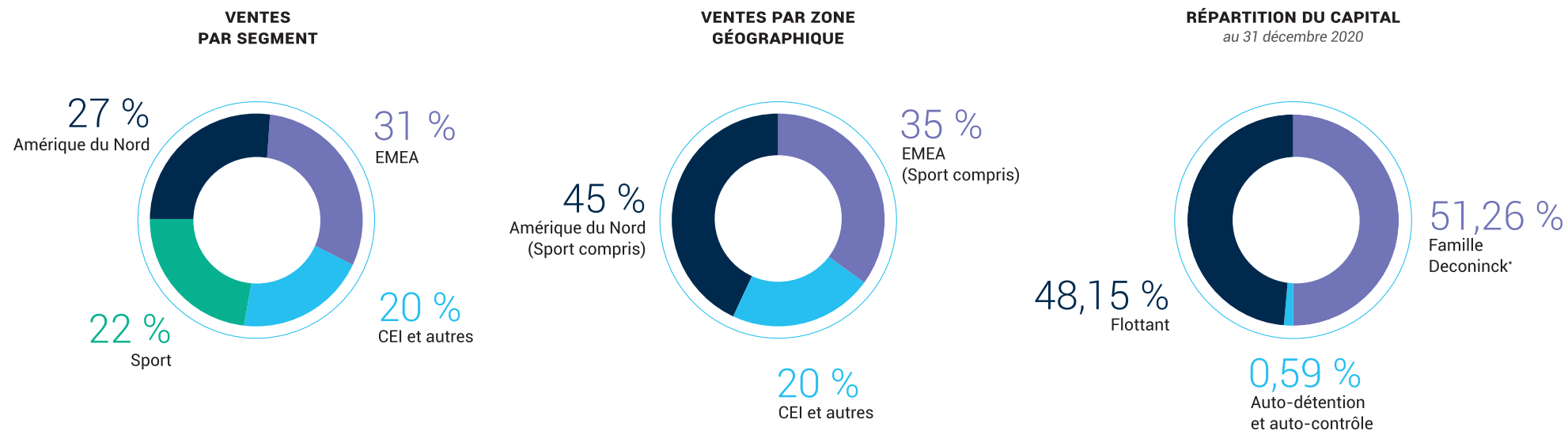
Respecter les 10 principes
des Nations Unies.



Contribuer aux Objectifs
de Développement Durable
définis par les Nations Unies.

* Mettre l'humain au cœur de nos ambitions.

Tarkett en chiffres



Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment B, code ISIN FR0004188670, code mnémonique : TKTT).

* La Famille Deconinck comprend la Société Investissement Deconinck, des membres de la famille Deconinck et des sociétés qui leurs sont liées.
Plus de détails en section 7.

Gouvernance

Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance de Tarkett est composé de 12 membres : 5 membres représentent la famille Deconinck, actionnaire majoritaire de la société, 4 membres indépendants, 2 membres représentant les salariés* et 1 censeur. Le Conseil de surveillance respecte la législation et les recommandations en matière de proportion d'indépendants et de proportion homme / femme parmi ses membres et de diversité de leurs compétences.



Éric La Bonnardière
(Famille Deconinck)
Président
Membre depuis 2015

Didier Deconinck
Vice-Président
Membre depuis 2001

Nicolas Deconinck
Membre depuis 2015

Julien Deconinck
Membre depuis 2018

Agnès Touraine
Membre depuis 2016



Didier Michaud-Daniel
Membre** depuis 2019

Françoise Leroy
Membre** depuis 2013

Sabine Roux de Bézieux
Membre** depuis 2017

Guylaine Saucier
Membre** depuis 2015

Jean-Hubert Guillot
Membre*** depuis 2019

Ségolène Le Mestre
Membre*** depuis 2020

Comité d'audit, des risques et de conformité :

- Guylaine Saucier (Présidente)**
- Françoise Leroy**
- Julien Deconinck

Censeur :

- Bernard-André Deconinck

Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance :

- Françoise Leroy (Présidente)**
- Sabine Roux de Bézieux**
- Agnès Touraine
- Didier Michaud-Daniel**

* Un délégué du comité social et économique (CSE) assiste également aux réunions du Conseil de surveillance. ** Membre indépendant.

*** Désigné représentant des salariés au sein du Conseil de surveillance par le comité social et économique de Tarkett (CSE).

Gouvernance

Comité Exécutif

Le Comité Exécutif du Groupe est dirigé par Fabrice Barthélemy, Président du Directoire. Cette équipe internationale et dotée d'un fort esprit entrepreneurial est composée de leaders expérimentés, ayant en commun l'intérêt et les valeurs du Groupe, tout en assurant une agilité opérationnelle grâce à une organisation décentralisée.



Fabrice Barthélemy
Président du Directoire



Eric Daliere
Président Tarkett
Amérique du Nord
& Tarkett Sports



Slavoljub Martinovic
Président Tarkett Europe
de l'Est



Francesco Penne
Président Tarkett EMEA
& LATAM



Pierre Barrard
Directeur Marketing
Stratégique,
Digital & Innovation



Raphaël Bauer
Directeur Financier



Audrey Dauvet
Directrice Juridique



Séverine Grosjean
Directrice des Ressources
Humaines et de la
Communication



Arnaud Marquis
Directeur Développement
Durable Groupe



Carine Vinardi
Directrice Recherche &
Développement & Opérations

Le Mot du Président du Directoire



Fabrice Barthélemy

En 2020, Tarkett a fait preuve d'une forte résilience face à la pandémie Covid-19 et à ses répercussions sanitaires, économiques et financières. Partout dans le monde, le professionnalisme et l'engagement de nos équipes ont été remarquables. Nos équipes sont restées focalisées sur les priorités essentielles : la satisfaction de nos clients, le soutien apporté aux communautés locales dans le cadre de la gestion de la crise, et la préservation de la santé financière du Groupe. Dans le même temps, nous avons continué à déployer nos initiatives en faveur de l'éco-conception et de l'économie circulaire, ainsi que de la réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein de nos sites industriels.

Depuis l'apparition de la Covid-19, **notre priorité a été et reste la santé et la sécurité de nos employés, clients et partenaires.** Nous avons immédiatement mis en place des mesures sanitaires et de distanciation sociale sur nos sites de production ainsi que le télétravail pour les fonctions support, afin de maintenir les opérations en cours et d'assurer la continuité du service à nos clients. Nos équipes ont notamment été mobilisées pour soutenir le secteur de la santé dans ses efforts pour augmenter rapidement la capacité des hôpitaux afin de faire face à l'afflux de patients Covid-19.

Nous avons ainsi démontré la résilience de notre modèle d'affaires dans un environnement difficile et complexe. Nous avons réussi à assurer la continuité des opérations tout en offrant le niveau de service attendu par nos clients même au pic de la crise sanitaire. Nous avons pu améliorer la rentabilité grâce à notre plan d'économies structurelles et aux mesures mises en place pour variabiliser et réduire les coûts. Nous avons géré avec rigueur notre fonds de roulement, généré une trésorerie solide et réduit significativement notre endettement.

En ces temps difficiles, il nous a semblé important de réitérer notre engagement absolu à respecter et à promouvoir les principes éthiques, l'intégrité des affaires et la responsabilité sociétale. Le Conseil de surveillance, le Comité exécutif et moi-même avons eu le plaisir de partager avec les équipes notre Code d'éthique actualisé. Cette édition révisée et renforcée rappelle l'importance de l'éthique et de l'intégrité comme partie intégrante des valeurs de Tarkett, décrit clairement la conduite attendue de chacun pour le respect de l'intégrité des affaires, indique la disponibilité de systèmes d'alerte et détaille nos engagements en matière de responsabilité sociétale.

Alors que nous avons célébré en 2020 les dix ans de **notre engagement envers le Pacte mondial des Nations unies** et ses dix principes concernant les droits humains, le travail,

l'environnement et la lutte contre la corruption, nous sommes convaincus que faire de l'humain et des générations futures une priorité et d'investir dans l'économie circulaire renforcera encore la résilience du modèle d'affaires de Tarkett. C'est aussi notre façon d'apporter une **contribution tangible aux Objectifs de Développement Durable des Nations unies pour 2030**, en particulier pour la santé et le bien-être (Objectif 3) avec des revêtements de sol qui contribuent à la qualité de l'air intérieur et à des espaces sains et sûrs ; pour une consommation et une production responsable (Objectif 12) avec le service ReStart® de collecte et de recyclage des revêtements de sol; et pour l'action en faveur du climat (Objectif 13) avec l'économie circulaire et nos programmes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. C'est également la raison pour laquelle nous avons cosigné, avec d'autres dirigeants, l'appel à la mobilisation pour une relance verte, convaincu que Tarkett peut contribuer et bénéficier d'une transition vers un avenir durable.

En ce qui concerne la lutte contre le changement climatique, nous avons par exemple déjà réduit nos émissions¹ de 27 % par rapport à 2010, dépassant ainsi notre objectif² initial. Dans le cadre de notre stratégie *Change to Win*, nous avons annoncé en 2019 notre nouvel objectif 2030 de réduire les émissions¹ de 30 % vs 2020. Nous nous sommes également engagés à tripler la part des matières premières recyclées pour atteindre 30 % d'ici 2030 grâce à notre ambitieux programme d'économie circulaire, qui contribue aussi à lutter contre le changement climatique³.

En 2020, nous avons nommé un **Directeur du Développement Durable** au sein du Comité exécutif afin d'accélérer le déploiement de notre stratégie *Change to Win* en matière de développement durable et être à l'avant-garde de la relance verte.

Concernant la sécurité qui est notre première priorité, nous continuons à consolider nos standards de sécurité, à

renforcer leur application quotidienne et à assurer le partage des bonnes pratiques dans l'ensemble du Groupe.

Nous avons également l'ambition de **favoriser une culture plus inclusive** et la mise en place d'équipes représentant les diversités de nos sociétés d'aujourd'hui et de nos clients présents dans le monde entier. Je suis convaincu que la diversité et l'inclusion favorisent la diversité de la pensée ; cela stimule l'innovation, développe l'agilité et à terme accroît la performance. Nous avons inscrit dans nos principes directeurs de gestion des talents un objectif de diversité de genre. L'objectif étant d'atteindre d'ici 2025 au moins 30% de femmes dans l'encadrement et les cadres dirigeants. Et nous encourageons aussi l'adoption de pratiques complémentaires de diversité en fonction des priorités locales.

En complément des actions et de la gouvernance renforcées du pilier « People & Planet » (Personnes et Planète), le Groupe est également déterminé à accélérer le déploiement des autres piliers de la stratégie Change to Win :

- Favoriser une croissance durable en mettant davantage l'accent sur la santé et l'éducation, segments d'utilisateurs finaux qui devraient bénéficier de plans de relance et d'investissements publics ; exploiter et partager dans tous les segments notre expertise en matière de lutte contre les infections et des protocoles exigeants de nettoyage des sols ; accélérer le développement des canaux numériques afin de renforcer la fidélité des clients et répondre aux activités du e-commerce en forte croissance notamment dans le secteur résidentiel ;
- Continuer à déployer une culture centrée sur le client et une organisation axée sur la simplicité, l'agilité et la rapidité, permettant au Groupe de s'adapter rapidement et de continuer à servir les clients pendant les périodes de confinement ;

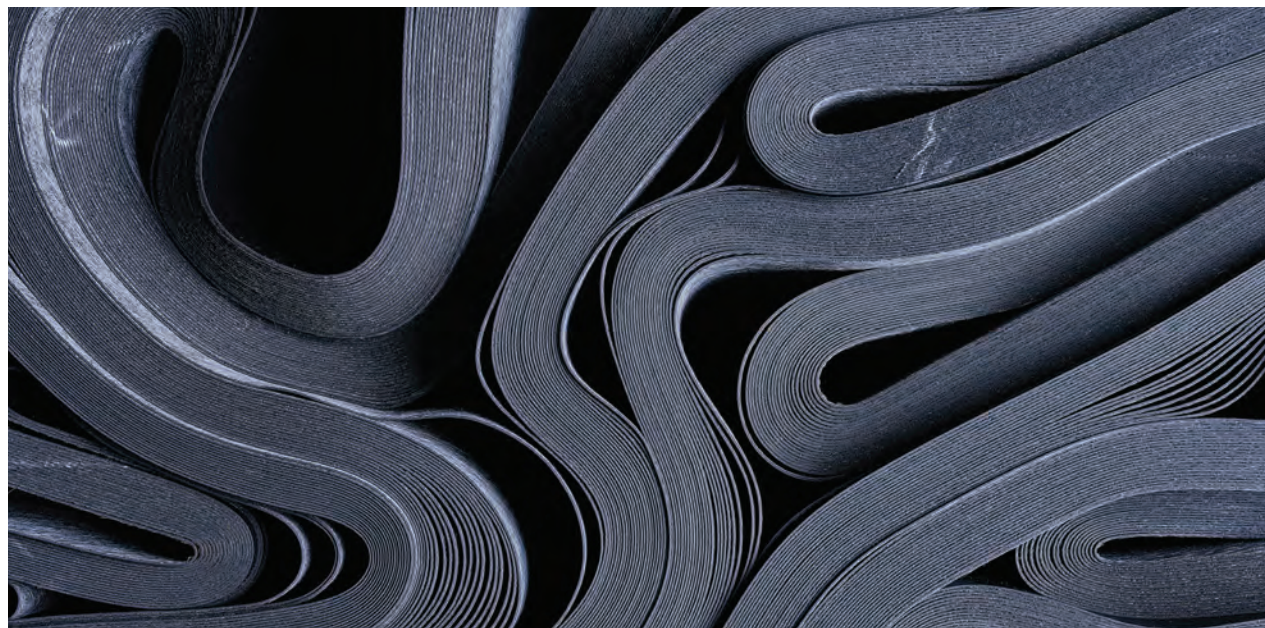
- Accélérer notre programme d'économies rigoureux en réduisant encore la base de coûts des frais généraux et administratifs, continuer à optimiser notre empreinte industrielle et investir de manière sélective dans des initiatives de croissance ciblées, tout en préservant la liquidité et en optimisant la structure financière.

Ainsi, dans des conditions difficiles et grâce au dévouement exceptionnel de nos équipes, nous sommes pleinement engagés dans l'intensification du déploiement de notre stratégie *Change to Win* qui renforcera la résilience du modèle d'affaires de Tarkett et nous permettra de saisir de nouvelles opportunités de croissance durable, en faisant de l'humain et de la planète une priorité.

⁽¹⁾ Émissions de gaz à effet de serre Scope 1 & 2 par mètre carré de revêtement de sol (kg CO₂eq/m²)

⁽²⁾ 20 % de réduction en 2020 par rapport à 2010

⁽³⁾ Nous estimons que l'utilisation d'environ 1 tonne de matériaux recyclés permet d'éviter environ 2 tonnes de CO₂eq d'émissions de GES (Scope 3) par rapport à l'utilisation de matières premières primaires vierges - sur la base des données issues des ACV de Tarkett via le logiciel SimaPro, où les émissions évitées varient en fonction du matériau recyclé



Des déchets de revêtements de sol post-industriels à recycler dans notre centre de recyclage de Clervaux, au Luxembourg.

Notre modèle d'affaires au service de nos clients...

Notre contribution pour un capital durable



Capital financier

- Coté à la Bourse de Paris (Euronext Paris)
- Actionnaire familial (51.26 %)
- Investisseurs (48,15 %)



Capital industriel

- 33 sites de production dans 18 pays (Europe, Turquie, Amérique du Nord, CEI, Chine, Brésil, Australie)
- 9 centres de recyclage



Capital intellectuel

- Marques reconnues (Tarkett, FieldTurf...)
- Plus de 150 familles de brevets actifs dans 42 pays
- 24 laboratoires R&D, 1 centre innovation international, 4 centres de design
- Réseau d'experts internes et programmes (World Class Manufacturing, Design Thinking, Cradle to Cradle®, Talent Philosophy...)
- Partenariats scientifiques (universités, Environmental Protection Encouragement Agency - EPEA, fournisseurs...)



Capital humain, social et relationnel

- Employés : Plus de 12 000 dans 30 pays, 40 nationalités
- Clients diversifiés B2B2C dans plus de 100 pays (forces de ventes, showrooms...)
- Fournisseurs diversifiés, des producteurs mondiaux de matières premières stratégiques (PVC, plastifiants...) aux fournisseurs locaux
- Communautés locales : coopération étroite avec nos sites



Capital naturel

- Energie de sources renouvelables et non-renouvelables
- Eau
- Matières premières renouvelables (bois, jute, liège...) et non renouvelables (fossiles et minérales), de sources vierges ou recyclées



Capital de gouvernance et conformité

- Directoire, Conseil de surveillance et 2 comités spécialisés
- Comité Exécutif
- Code éthique et de conformité
- Procédure d'alerte
- Charte de déontologie boursière

Notre Ambition « Change to Win »

- Être le leader mondial des revêtements de sol commerciaux et des surfaces sportives

- Faire croître le résidentiel de manière ciblée
- Changer la donne avec l'économie circulaire

1.

Croissance durable

2.

OneTarkett pour nos clients

3.

Les personnes et la planète

4.

Coûts et discipline financière

Nos valeurs : Engagement – Collaboration – Créativité – Bienveillance

Segments :

Une expertise reconnue dans des segments spécifiques, en rénovation et construction neuve



- Santé & Soins aux personnes âgées
- Education
- Bureaux



- Hôtellerie
- Sports
- Résidentiel

Solutions :

Une offre complète et coordonnée de revêtements de sol et surfaces sportives



- Sols souples (vinyle, linoléum...)
- Moquette commerciale
- Parquet et stratifié
- Caoutchouc et accessoires
- Gazon synthétique et pistes d'athlétisme

Canaux :

Un service de proximité, adapté aux différentes catégories de clients et régions



- Distribution, bricolage et plateformes numériques en ligne
- Grands comptes, utilisateurs, gestionnaires de bâtiments
- Prescripteurs (architectes, designers), installateurs, maîtres d'œuvre

**Parties prenantes :
Notre ambition de passer à une économie circulaire par un dialogue continu et une collaboration avec nos parties prenantes**

- Nos clients, architectes, designers, installateurs et utilisateurs finaux
- Nos employés et autres travailleurs externes
- Nos fournisseurs, prestataires de services et partenaires commerciaux
- Nos actionnaires, investisseurs, créanciers et la communauté financière
- Nos fédérations professionnelles, nos réseaux d'entreprises, nos institutions académiques et scientifiques
- Pouvoirs publics, organisations intergouvernementales et non gouvernementales

et de nos parties prenantes

Nos résultats : des performances durables malgré un contexte difficile

Démontrer la résilience du modèle économique de Tarkett

2 633 M€ Chiffre d'affaires (-9,5 % croissance organique)	278 M€ EBITDA ajusté	10,6 % Marge d'EBITDA ajusté (% des ventes nettes)	-19,1 M€ Résultat net (part du Groupe)	672 M€ Rémunérations	74 M€ Investissements	25,1 M€ Impôts sur les sociétés payés	0,4 M€ Soutien aux communautés locales (Tarkett Cares)
---	-------------------------	--	--	-------------------------	--------------------------	---	--

Croître et renforcer nos positions

3^{ème} fournisseur de revêtements de sol au niveau mondial | 1,3 million de m² vendus chaque jour dans plus de 100 pays | N° 1 en revêtements vinyle

Maintenir les efforts pour protéger les équipes et développer les talents

2,62 taux de fréquence des accidents (FR1t - # d'accidents de travail avec arrêt < et > 24 heures par million d'heures de travail) pour l'ensemble des employés <i>Objectif 2025 : 1,0 Taux de fréquence des accidents</i>	26 % des postes de management occupés par des femmes <i>Objectif 2025 : 30% de femmes parmi les managers et dirigeants</i>	56 % des postes de management ouverts pourvus par des candidats internes <i>Objectif 2025 : 70% des postes de management ouverts pourvus par des candidats internes</i>	34 % des employés formés pendant l'année	50 % des employés permanents ont bénéficié d'une « Revue de Développement et Performance »
Sécurité	Diversité	Mobilité interne	Formation et performance	

Continuer à répondre aux attentes des clients et de la société avec des matériaux de qualité et des espaces sains

- **Evaluer les matières premières** (impact sur la santé et l'environnement) selon les principes Cradle to Cradle® (98 %)
- **Contribuer au bien-être par nos produits** : qualité de l'air intérieur (98 % des revêtements de sol à faibles émissions de composés organiques volatils), espaces sains (97 % de revêtements de sol utilisant des plastifiants sans phtalates), confort (visuel, acoustique, installation, maintenance...)
- **Sélectionner des matières premières qui ne contribuent pas à la rareté des ressources** (68 % - renouvelables, abondantes ou recyclées)

Soutenir une relance verte en répondant à l'urgence climatique et en développant une approche d'économie circulaire

- **Réduire l'intensité des émissions de gaz à effet de serre** (-27 % kgCO₂eq/m² des émissions de scope 1 & 2 vs 2010, mieux que l'objectif 2020 de 20 % ; 27 % énergies renouvelables)
Objectif 2030 : Réduction de 30 % de l'intensité des émissions de GES par rapport à 2020
- **Passer à un modèle d'économie circulaire** apportant une contribution positive au changement climatique, en utilisant davantage de **matériaux recyclés** (~127 000 tonnes, 13 % des matières premières en volume)
Objectif 2030 : 30% (en volume) de matières premières recyclées
- **Recycler nos déchets** de production en interne et externe
- **Collecter des revêtements de sol via le programme ReStart®** (~109 000 tonnes entre 2010 et 2020)
- **Innover et éco-concevoir** avec les nouvelles technologies de démontage et de recyclage
- **Réaliser des économies d'eau** (-54 % l/m² par rapport à 2010) en équipant les usines de circuit d'eau en boucle fermée (71 %)

Favoriser la collaboration dans la chaîne de valeur et dans les communautés

- **S'engager auprès de fournisseurs responsables** (programme « achats responsables », avec 75 % des fournisseurs ciblés adoptant notre code de conduite ou équivalent, éco-conception C2C)
- **Partager nos informations produits avec nos clients** (Material Health Statements - MHS, Déclarations Environnementales de produits - EPD)
- **Soutenir les communautés locales** via Tarkett Cares et l'implication des salariés
- **Former les élèves et les professionnels** aux métiers de solier ou aux techniques de pose via Tarkett Academy (36 000 personnes de 2012 à 2020)

Sommaire

Ce document est un extrait du Document d'Enregistrement Universel (chapitre 3).

3.1	L'AMBITION ET LES ENGAGEMENTS RSE DE TARKETT	12
3.1.1	Le mot du Président du Directoire	12
3.1.2	Le modèle d'affaires de Tarkett	12
3.1.3	Faire de l'humain une priorité, notre engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale	12
3.1.4	Tarkett Human-Conscious Design™* - nos progrès en développement durable et RSE en 2020	15
3.2	GOUVERNANCE DE LA RSE	18
3.2.1	Conduire le changement et la réalisation de nos objectifs en matière de RSE	18
3.2.2	Suivi de notre performance RSE avec un processus de reporting robuste	21
3.2.3	Adhérer aux standards mondiaux	22
3.2.4	Maintenir un engagement pour des standards commerciaux et éthiques élevés	22
3.3	RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS À LA RSE	26
3.3.1	Identifier et évaluer les risques et opportunités en matière de RSE	27
3.3.2	Notre cartographie des principaux défis, risques et opportunités	29
3.3.3	Gestion des risques	31
3.3.4	Evaluer la matérialité des enjeux de la RSE pour Tarkett	32
3.4	PLAN DE VIGILANCE	33
3.5	DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES	34
3.6	RÉPONDRE AUX ATTENTES DES CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ PAR L'ÉCO-CONCEPTION, LA TRANSPARENCE ET LES SOLUTIONS CIRCULAIRES	40
3.6.1	Choisir les matériaux de manière consciente et transparente	41
3.6.2	Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative	48

3.7	RÉPONDRE À L'URGENCE CLIMATIQUE AVEC UNE BONNE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE APPROCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	55
3.7.2	Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) sur nos sites de production	58
3.7.3	Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval	63
3.7.4	Compenser les émissions de gaz à effet de serre restantes et proposer des produits neutres en carbone	80
3.8	CRÉER DES SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET DES ESPACES SÛRS ET SAINS POUR NOS CLIENTS	81
3.8.1	Contribuer à des espaces de vie sains et à la qualité de l'air intérieur	82
3.8.2	Participer au bien-être des personnes	86
3.9	FAVORISER L'APPROCHE COLLABORATIVE AU SEIN DE LA CHAÎNE DE VALEUR ET DES COMMUNAUTÉS	89
3.9.1	S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la responsabilité sociale et une économie circulaire	88
3.9.2	S'engager dans les communautés locales	93
3.10	DÉVELOPPER NOTRE CAPITAL HUMAIN	99
3.10.1	Développer une culture de la sécurité	100
3.10.2	Prendre soin de la santé et du bien-être de nos collaborateurs	104
3.10.3	Encourager la diversité et l'inclusion	106
3.10.4	Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents	109
3.10.5	Promouvoir le dialogue social	115
3.11	RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	118
3.11.1	Tableau de bord des indicateurs RSE	118
3.11.2	Note méthodologique du reporting RSE	124
3.11.3	Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF	133
3.11.4	Rapport d'Organisme Tiers Indépendant	138

Le mot du Président du Directoire

3.1 L'ambition et les engagements RSE de Tarkett

3.1.1 Le mot du Président du Directoire

Le Mot du Président du Directoire est présenté dans les pages d'introduction de ce document.

3.1.2 Le modèle d'affaires de Tarkett

Notre modèle d'affaires est présenté dans les pages d'introduction de ce document.

3.1.3 Faire de l'humain une priorité, notre engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale

Priorité à l'humain : les personnes qui vivent et jouent sur nos surfaces, les personnes que nous servons, les personnes que nous employons et les personnes dans les communautés où nous opérons. Tarkett s'engage à accorder la priorité aux personnes, ce qui implique de se soucier de leur santé, de leur sécurité et de leur bien-être, de créer une culture plus inclusive et de constituer des équipes qui reflètent la diversité de notre société et de nos clients dans le monde entier (nationalités, origines, parcours, genres, générations), chacun se sentant habilité à apporter un large éventail de points de vue et de talents au travail au quotidien. Cela implique également de respecter leurs droits humains fondamentaux et de contribuer à faire de la planète un endroit où il fait bon vivre pour les générations actuelles et futures.

Nous créons des sols qui contribuent à rendre les espaces plus sains, plus confortables et plus beaux, tout en nous efforçant de réduire l'impact environnemental du Groupe afin que les personnes s'épanouissent maintenant et à l'avenir.

Conduire le changement pour développer une économie circulaire, innover avec des matériaux de qualité et dépasser les normes de qualité de l'air intérieur, sont les principaux moyens par lesquels Tarkett met en œuvre son engagement en faveur du *Tarkett Human-Conscious Design™* - une démarche faisant de l'humain une priorité.

En travaillant constamment pour s'assurer que tous les employés, contractuels et visiteurs connaissent et appliquent des pratiques et procédures de travail sûres, chaque jour et partout, Tarkett montre une fois de plus qu'il s'engage à faire de l'humain une priorité.

En nous engageant auprès des communautés locales et en les soutenant par le biais de notre programme Tarkett Cares, nous contribuons à améliorer la vie des personnes dans les communautés dans lesquelles nous sommes basées – tout en donnant la priorité à l'humain.

« *Change to Win* »

Toutes les entreprises, petites et grandes, ont un rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique, la conservation des ressources naturelles et la protection des écosystèmes de la planète au bénéfice de tous. C'est pourquoi Tarkett défend l'économie circulaire dans l'industrie du revêtement de sol et place les défis de l'économie circulaire et du changement climatique au sein de son plan stratégique actuel, *Change to Win*.

Ce plan, présenté en 2019, définit notre voie vers la croissance future, où Tarkett vise à être le leader mondial des revêtements de sol commerciaux et des surfaces sportives, à se développer sélectivement dans le domaine des revêtements de sol résidentiels et à changer la donne avec l'économie circulaire en agissant sur quatre piliers stratégiques : a Croissance durable, OneTarkett pour nos clients, les Personnes et la Planète, et les Coûts et la discipline financière.

En juin 2020, le Président du Directoire de Tarkett a créé un nouveau rôle au sein du Comité exécutif en nommant un Directeur du Développement Durable du Groupe afin d'établir Tarkett comme une référence en matière de changement climatique et d'économie circulaire.

Faire de l'humain une priorité, notre engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale

Focus

Comprendre les attentes et exigences de nos clients quant au développement durable et responsable

Nos clients font face à des enjeux variés et ont des attentes sans cesse croissantes au sujet du développement durable et responsable, par exemple :

- > Installateurs et maîtres d'œuvre : installer et désinstaller facilement, collecter et recycler les chutes de pose et les revêtements usagés ;
- > Architectes et designers : choisir des matériaux qui répondent à des certifications et labels de plus en plus exigeants notamment en matière de qualité de l'air intérieur, d'espaces sains et de recyclage, et comprendre la composition des produits en toute transparence pour faciliter leur recyclage lors de futures rénovations ;
- > Distributeurs : proposer des produits qui répondent aux tendances du marché, disposer d'un accompagnement des vendeurs notamment sur les dimensions techniques et environnementales des produits, et assurer une disponibilité rapide des produits ;
- > Utilisateurs finaux, qui vivent au quotidien sur nos sols et nos surfaces sportives : ne pas avoir à faire de compromis entre le prix, le design (aspect visuel), la performance (confort, résistance, acoustique, sécurité, facilité d'entretien) et le respect de la santé et de l'environnement.

Notre engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale est ancré dans notre stratégie et intégré dans toutes nos activités. En voici quelques exemples :

- > l'éco-conception selon les principes du Cradle to Cradle® ;
- > l'excellence opérationnelle avec notre programme World Class Manufacturing (WCM) (en particulier la gestion de la sécurité et le management environnemental) ;
- > l'adoption des principes de l'économie circulaire ;
- > le développement de produits pour une meilleure qualité de l'air intérieur ;
- > la collaboration avec les clients, les fournisseurs et les autres parties prenantes ;
- > le développement des employés avec les Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents.

Chaque jour, nous nous efforçons de combiner ces éléments non seulement pour servir au mieux nos clients, mais aussi pour anticiper et répondre aux attentes et aux exigences de nos différentes parties prenantes - employés, clients et utilisateurs, investisseurs, ONGs, pouvoirs publics.

Voir les sections suivantes pour plus de détails :

- > Section 3.6 Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires
- > Section 3.7 Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire
- > Section 3.8 Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients
- > Section 3.9 Favoriser une approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés
- > Section 3.10 Développer notre capital humain

Faire de l'humain une priorité, notre engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale

Tarkett contribue à plusieurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies et alignés avec notre approche *Tarkett Human-Conscious Design™*

En 2015, les Nations unies ont adopté l'Agenda 2030 pour le Développement Durable avec une série de 17 Objectifs de Développement Durable. Ce cadre définit un plan général pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous en encourageant les changements écologiques, sociaux et humanitaires au niveau local et mondial. Le plan d'action vise à aborder des questions clés dans des domaines tels que l'éradication de la pauvreté, la protection de l'environnement et le développement économique. Grâce à notre ambitieuse approche de la RSE mise en œuvre depuis 2010, Tarkett contribue à plusieurs des Objectifs de Développement Durable des Nations unies.

- > **Développer une économie circulaire pour les générations actuelles et futures** : la vision à long terme de Tarkett est que tous les revêtements de sol soient recyclables et recyclés. Tarkett construit une économie circulaire basée sur des programmes et des modèles d'affaires qui encouragent la reprise, la réutilisation, le recyclage et l'élimination des déchets (ODD 12).
- > **L'éco-conception des produits selon les principes du Cradle to Cradle®** : l'approche d'éco-conception de Tarkett suit la méthodologie indépendante et internationalement reconnue Cradle to Cradle® qui applique une démarche fondée sur la science pour mettre en œuvre des solutions d'économie circulaire, avec une évaluation des matériaux réalisée par un tiers, l'EPEA (Environmental Protection Encouragement Agency). Tarkett recherche en permanence des moyens d'optimiser les matériaux existants en les remplaçant par des alternatives encore meilleures si possible et si elles sont disponibles. La sélection des matériaux de qualité qui peuvent être recyclés à l'infini est une pierre angulaire de l'approche *Tarkett Human-Conscious Design™*. L'éco-conception signifie également préserver les ressources naturelles (ODD 15), lutter contre le changement climatique (ODD 13), développer des produits qui contribuent à une meilleure qualité de l'air intérieur, avec une meilleure santé et un meilleur bien-être dans les espaces de travail, de loisirs et de vie (ODD 3). **Encourager la collaboration pour une économie circulaire** : inspirer les autres à nous rejoindre par l'éducation, la collaboration, la transparence et la communication (ODD 17).
- > **Soutenir les communautés** : contribuer au développement des communautés et territoires où nous opérons, et associer les différents acteurs, notamment nos fournisseurs, pour une chaîne de valeur responsable (ODD 11).
- > **Créer une culture plus inclusive** : constituer des équipes qui reflètent la diversité de notre société et de nos clients partout dans le monde, notamment en déployant un objectif concernant la diversité des genres (ODD 5).
- > **Développer les talents** : impliquer et engager chaque collaborateur, condition sine qua non pour la réussite de nos projets, en créant un environnement professionnel sûr, respectueux, inclusif et épanouissant (ODD 8).



Les objectifs de développement durable à long terme de Tarkett

En 2013, Tarkett a fixé ses premiers objectifs environnementaux à long terme pour 2020. Ces objectifs ambitieux et audacieux, approuvés par le comité exécutif de l'époque, se sont effectivement révélés très ambitieux. Dans ce rapport, nous examinons les réalisations, les objectifs atteints et les raisons pour lesquelles certains objectifs n'ont pas été atteints. En 2021, ce riche processus d'apprentissage nous aidera à fixer de nouveaux objectifs SMART - des objectifs spécifiques, mesurables, accessibles, réalistes et temporels - pour la prochaine période. Certains nouveaux objectifs ont déjà été annoncés en 2019 dans le cadre de notre stratégie *Change to Win* :

- > La sécurité : Réduire le taux de fréquence des accidents¹ à 1,0 d'ici 2025
- > Talent et diversité : Augmenter la mobilité interne² à 70 % d'ici 2025
- > Économie circulaire : Tripler la part des matières premières recyclées³ de 10 % à 30 % d'ici 2030
- > Le changement climatique : Réduire l'intensité des émissions de gaz à effet de serre⁴ de 30 % d'ici 2030 par rapport à 2020

En 2020, le Conseil de surveillance de Tarkett a également approuvé un nouvel objectif de diversité, qui prévoit que 30 % des cadres et dirigeants soient des femmes d'ici 2025.

¹ Nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur ou inférieur à 24 heures par million d'heures travaillées

² Postes d'encadrement ouverts, pourvus par un candidat interne

³ Appelées aussi matières premières secondaires

⁴ Émissions de GES de Scope 1 & 2 (kgCO₂eq/m²)

Tarkett Human-Conscious Design™ - nos progrès en développement durable et RSE en 2020

3.1.4 Tarkett Human-Conscious Design™ - nos progrès en développement durable et RSE en 2020



Respecter les ressources grâce à l'économie circulaire



DES MATÉRIAUX RENOUVELABLES, ABONDANTS OU RECYCLÉS

68 %

Objectif 2020 : 75 %

des matières premières ne contribuent pas à l'épuisement des ressources



RESSOURCES RECYCLÉES

127 000

tonnes de matériaux recyclés, alternative aux matériaux vierges

13 %

Objectif 2030 : 30 %

de nos matières premières sont des matériaux recyclés



Lutter contre le changement climatique



ENERGIE RENOUVELABLE

8

usines achètent de l'électricité 100 % renouvelable

27 %

de notre consommation d'énergie est issue d'énergies renouvelables



COLLECTE DE REVÊTEMENTS DE SOL

109 000

tonnes de revêtements

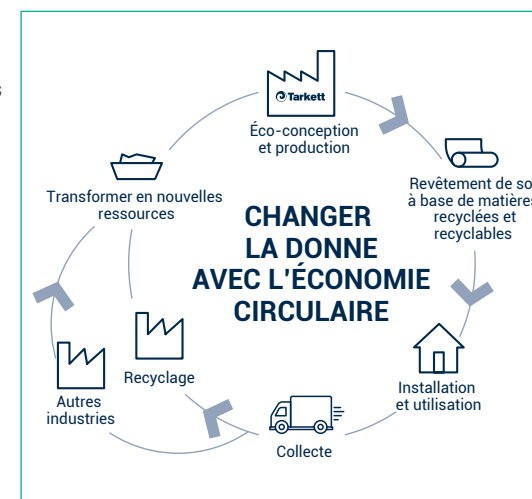
de sols collectées de 2010 à 2020 dans le cadre du programme de collecte et de recyclage ReStart® en Europe, Brésil et en Amérique du Nord



CONSOMMATION D'EAU

-54 %

versus 2010 (intensité l/m²)



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

-27 %

de réduction par rapport à 2010 (intensité des émissions Scope 1 & 2 kgCO₂eq/m²)

Objectif 2020 : -20 % vs 2010

Objectif 2030 : -30 % vs. 2020

198 500 tonnes d'émissions de CO₂eq émises par les sites de production Tarkett (scope 1 & 2)



RÉDUCTION DU CO₂ GRÂCE AUX MATIÈRES PREMIÈRES RECYCLÉES

~253 000

tonnes de CO₂eq (Scope 3) évitées correspondant à l'utilisation de **~127 000** tonnes de matières premières recyclées au lieu de matières premières vierges et de l'envoi des déchets en incinération¹

*Mettre l'humain au cœur de nos ambitions.

¹L'impact de l'utilisation de matières premières secondaires est calculé à partir des meilleures données disponibles sur les émissions de CO₂ pour la production et l'incinération de matières premières vierges, sur la base de modèles d'analyse du cycle de vie des formulations de Tarkett utilisant les données d'Ecoinvent, les données spécifiques des fournisseurs et les données environnementales des usines.

Tarkett Human-Conscious Design™ - nos progrès en développement durable et RSE en 2020

Utiliser des matériaux de qualité pour la santé et l'environnement



ÉVALUATION DES MATÉRIAUX

98 %

Objectif 2020 : 100 %

de nos matières premières sont évaluées par un organisme tiers pour leur impact sur la santé des personnes et l'environnement selon les critères Cradle to Cradle®



QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

98 %

Objectif 2020 : 100 %

de nos revêtements de sol ont de faibles taux d'émissions de composés organiques volatils (COV)



ENVIRONNEMENT INTÉRIEUR SAIN / SANS PHTALATE

97 %

Objectif 2020 : 100 %

de nos revêtements de sol contenant du PVC (vinyle et moquette) sont sans phtalate à l'échelle mondiale (% de m² produits)²

Respecter et développer les équipes



SÉCURITÉ

2,62

Objectif 2025 : 1,0

Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt FR1t³



DIVERSITÉ

26%

Objectif 2025 : 30%

de femmes parmi les managers & dirigeants



MOBILITÉ INTERNE

56 %

Objectif 2025 : 70 %

des postes de management pourvus par des candidats internes

Soutenir les communautés locales et les initiatives mondiales



SOUTIEN AUX COMMUNAUTÉS

600

initiatives locales, **3 200** jours de travail bénévole de la part de nos salariés et **plus d'un million d'euros** de dons de produit entre 2017 et 2020



PARTAGE D'EXPERTISE

36 000

professionnels ou élèves formés aux métiers de soliers ou aux techniques de pose de 2012 à 2020



Eco-concevoir en appliquant les principes Cradle to Cradle®



Favoriser la collaboration dans l'économie circulaire



Respecter les 10 principes des Nations Unies



Contribuer aux Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies

² Excepté contenu recyclé pour certains produits et pays.
³ Nombre d'accidents de travail avec arrêt supérieur ou inférieur à 24 h par million d'heures travaillées.

Tarkett Human-Conscious Design™ - nos progrès en développement durable et RSE en 2020

La performance de Tarkett en matière de RSE et de notations ESG (Environnement, Social, Gouvernance)

CDP Changement climatique, score : B « management level »



> Tarkett divulgue son impact sur le changement climatique par l'intermédiaire de CDP, une organisation mondiale à but non lucratif qui gère la principale plateforme de divulgation environnementale au monde. En 2020, plus de 9 600 entreprises représentant plus de 50 % de la capitalisation boursière mondiale ont publié leurs données environnementales par l'intermédiaire du CDP.

EcoVadis évaluation RSE : 74/100 – médaille de platine

(niveau avancé, dans le premier 1 % de notre catégorie sectorielle, le plus haut niveau de maturité qu'une entreprise peut atteindre dans cette notation).



> EcoVadis évalue les politiques, les actions et les résultats en matière de RSE à travers 4 thèmes et 21 critères de RSE : environnement, travail et droits humains, éthique et approvisionnement durable.

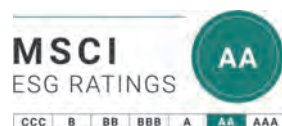
Sustainalytics Notation de Risque ESG : 19.4 Faible risque



> Sustainalytics mesure la capacité des entreprises à gérer de manière proactive les questions environnementales, sociales et de gouvernance qui sont les plus importantes pour leurs activités.
> En novembre 2020, Tarkett a reçu une note de risque ESG de 19,4 et a été évalué par Sustainalytics comme ayant un faible risque à subir des impacts financiers importants en raison de facteurs ESG.

MSCI Notation ESG : AA

(AAA – la meilleure note à CCC – la moins bonne note)



> MSCI évalue 37 questions clés en matière d'environnement, de société et de gouvernance (ESG) sur 10 thèmes.

Pacte mondial des Nations unies – niveau avancé



> Le niveau avancé correspond aux entreprises qui produisent une communication annuelle sur les progrès (COP) qui satisfait toutes les exigences et qui répond à toutes les informations nécessaires dans le cadre de l'auto-évaluation sur les critères avancés dans les domaines suivants : Mise en œuvre des dix principes dans les stratégies et les opérations ; Mesures prises pour soutenir les objectifs et les questions plus larges des Nations unies ; Gouvernance et leadership en matière de développement durable.
> Dès 2010, Tarkett a répondu au Pacte mondial des Nations unies. Depuis 2012, nous avons atteint le plus haut niveau de maturité, le niveau avancé du Pacte mondial. Seulement 11 % de toutes les entreprises au niveau mondial ont atteint ce niveau.

Le Point classement 2020 des entreprises françaises les plus responsables

> L'hebdomadaire français Le Point a publié pour la première fois en 2020 un classement des entreprises les plus responsables en France. Sélectionnée parmi 2 000 entreprises, Tarkett, avec un score de 85,4, a été classée 24e sur 250 au total et 1ère dans la catégorie "matériaux de construction". Statista, société indépendante d'analyse de données sur les marchés et les consommateurs, a effectué la recherche sur les trois aspects de la responsabilité : environnementale, sociale et de gouvernance. L'évaluation, qui a noté chaque entreprise sur 100, comprenait une enquête auprès de 5 000 personnes et l'analyse d'une vingtaine d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Conduire le changement et la réalisation de nos objectifs en matière de RSE

3.2 Gouvernance de la RSE

3.2.1 Conduire le changement et la réalisation de nos objectifs en matière de RSE

Tarkett a poursuivi le déploiement et la mise en œuvre de sa stratégie *Change to Win* en 2020, convaincu de la nécessité de reconstruire en mieux avec une reprise durable et résiliente après la crise sanitaire liée au Covid-19.

L'exécution de notre plan stratégique *Change to Win* et de la stratégie RSE associée est contrôlée par le Président du Directoire et le Comité exécutif, impliquant les Présidents des divisions (Sports & Amérique du Nord, Europe de l'Est, EMEA & LATAM) et les Vice-Présidents Exécutifs / Directeurs Généraux des fonctions de support. Le Comité exécutif se réunit chaque mois pour examiner les performances opérationnelles, financières et non financières du Groupe, notamment l'exécution du plan stratégique *Change to Win*, y compris les objectifs en matière de sécurité, de mobilité interne, de climat et d'économie circulaire, et pour discuter des opérations commerciales et d'autres questions d'actualité en matière de responsabilité sociétale des entreprises.

En juin 2020, le Président du Directoire de Tarkett a nommé un cadre supérieur du Groupe au poste nouvellement créé de Directeur du Développement Durable du Groupe. Ce nouveau poste a été créé pour accélérer la mise en œuvre de notre stratégie *Change to Win* en matière de développement durable, et pour faire de Tarkett une référence en matière de changement climatique et d'économie circulaire. Les principales responsabilités consistent à intensifier la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le déploiement de solutions circulaires pour nos clients ; à superviser les programmes d'innovation pour l'économie circulaire et la création de modèles d'affaires associés ; et à s'assurer que toutes les équipes de Tarkett s'approprient pleinement les enjeux du développement durable.

Notre Directrice Juridique supervise toutes les questions juridiques, de conformité et d'assurance pour le Groupe en étroite coordination avec les Divisions et veille au respect de toutes les lois et réglementations applicables, ainsi qu'au respect des codes de Tarkett sur l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption et la concurrence loyale.

Notre Directrice des Ressources Humaines et de la Communication est chargée de superviser le déploiement des Principes Directeurs de Tarkett en matière de gestion des talents, notamment la diversité et l'inclusion ; de promouvoir la santé et le bien-être des employés, le développement de carrière et la mobilité interne et d'organiser le dialogue social, tel que le Comité d'Entreprise Européen du Groupe.

Les responsabilités de notre Directrice pour la Recherche et le Développement et les Opérations consistent notamment à assurer l'éco-conception des produits selon les principes du « Cradle to Cradle™ », l'innovation et l'approvisionnement responsable, ainsi qu'à améliorer les performances opérationnelles du Groupe afin de renforcer la sécurité, la satisfaction des clients et la productivité, notamment en soutenant les équipes des divisions par le biais du programme World Class Manufacturing de Tarkett.

Notre Directeur Marketing Stratégique, Digital et Innovation supervise l'ensemble des programmes d'innovation au niveau mondial, en étroite collaboration avec les directions commerciales et avec les départements Développement Durable, Recherche et Développement et Opérations, afin de transformer l'engagement de Tarkett en matière de développement durable en un avantage concurrentiel.

Notre Directeur Financier supervise la cartographie des risques de l'entreprise, leurs atténuations et le contrôle interne, ainsi que l'examen des plans d'entreprise et le suivi des progrès réalisés par rapport aux objectifs de *Change to Win*, tels que le reporting RSE extra-financier de Tarkett sur la sécurité, le talent et la diversité, le changement climatique et l'économie circulaire.

Enfin, les Présidents des 4 divisions de Tarkett (EMEA ; Amérique du Nord ; CIS, APAC & LATAM ; Sports) assurent le déploiement opérationnel avec l'aide des fonctions de support.

Focus

Focus sur les informations relatives au climat selon les recommandations de la Task-force sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD)

Gouvernance

Tarkett a un mode de gestion duale, avec un Directoire (exécutif) et un Conseil de surveillance (non exécutif), qui tous deux assurent la surveillance des risques et des opportunités liés au climat :

Le Président du Directoire de Tarkett est responsable de la supervision des questions liées au climat au sein du Directoire et du Comité exécutif, et fait régulièrement des rapports au Conseil de surveillance. Le Comité exécutif du Groupe se réunit tous les mois pour examiner les performances opérationnelles, financières et extra-financières du Groupe et discuter des projets stratégiques et des opérations commerciales, y compris la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise et les questions liées au climat. En 2019, le Président du Directoire a préparé avec le Comité exécutif la nouvelle stratégie de Tarkett, *Change to Win*, qui a été présentée et approuvée par le Conseil de surveillance avant d'être déployée en interne et présentée aux investisseurs en externe. Le Président du Directoire a personnellement décidé d'inclure l'économie circulaire dans l'ambition de Tarkett car il estime qu'en tant qu'entreprise responsable de revêtements de sol et de surfaces sportives, Tarkett a un rôle à jouer pour changer la donne de l'industrie avec l'économie circulaire - une solution largement reconnue pour faire face à la pénurie de ressources et à l'urgence climatique. En 2020, le Comité exécutif a régulièrement examiné l'exécution de la stratégie *Change to Win*, y compris les objectifs liés au climat.

Le Conseil de surveillance a examiné et approuvé en 2019 la stratégie *Change to Win* avec l'ambition de changer la donne avec l'économie circulaire comme solution clé pour répondre à l'urgence climatique. Le Conseil de surveillance a suivi le travail et les progrès de la mise en œuvre de ce nouveau plan stratégique qui comprend des actions et des objectifs sur les questions liées au climat (par exemple, la réduction de l'intensité des émissions de GES des usines et la transition vers une économie circulaire avec l'utilisation croissante de matières premières secondaires recyclées). Le Conseil de surveillance a examiné et approuvé en 2019 la stratégie *Change to Win* avec l'ambition de changer la donne avec l'économie circulaire comme solution clé pour répondre à l'urgence climatique. Le Conseil de surveillance a suivi le travail et les progrès de la mise en œuvre de ce nouveau plan stratégique qui comprend des actions et des objectifs sur les questions liées au climat (par exemple, la réduction de l'intensité des émissions de GES des usines et la transition vers une économie circulaire avec l'utilisation croissante de matières premières secondaires recyclées). En outre, le comité spécial du Conseil de surveillance « Comité d'audit, des risques et de la conformité » fait également rapport au Conseil sur son travail de révision de la cartographie et de la gestion des risques de Tarkett qui inclut les facteurs de risque liés au climat (par exemple « changement climatique et dommages causés à l'environnement », « indisponibilité, perturbations, dommages sur site », « déploiement de la transition liée à l'économie circulaire », « volatilité du prix des matières premières »).

Stratégie, Gestion des risques et Objectifs

Dans le cadre du plan stratégique *Change to Win*, le Président du Directoire a fixé deux nouveaux objectifs liés au climat : (i) tripler la part des matières premières d'origine recyclées utilisées pour atteindre 30 % et (ii) réduire de 30 % les émissions de GES des Scope 1 et 2 par mètre carré de revêtement de sol d'ici 2030 par rapport à 2020. Le Président du Directoire est chargé d'évaluer et de surveiller les risques et les opportunités liés au climat et d'assurer l'adaptation subséquente de la stratégie commerciale. En 2019, cela a été effectif avec la définition, l'approbation et le déploiement de la stratégie *Change to Win* de Tarkett, avec un suivi régulier effectué en 2020. Le Président du Directoire est assisté dans cette tâche par le Comité exécutif qui est composé de 10 autres membres, dont un nouveau poste créé en juin 2020 - celui du Directeur Développement Durable du Groupe. Ce nouveau poste de Directeur Développement Durable du Groupe a été créé pour accélérer la mise en œuvre de la stratégie *Change to Win* en ce qui concerne le développement durable, et pour faire de Tarkett une référence en matière de changement climatique et d'économie circulaire. D'autres rôles au sein du Comité exécutif sont par exemple, le Directeur Financier qui supervise la cartographie des risques de l'entreprise, qui comprend le facteur de risque « Changement climatique », ainsi que l'examen des plans d'entreprise, des budgets annuels et le suivi des progrès réalisés par rapport aux objectifs, tel le suivi et le compte rendu des indicateurs clés de performance liés au climat et à la RSE ; les Présidents de Divisions (EMEA & LATAM ; Europe de l'Est & Asie ; Amérique du Nord et Sports) qui assurent le déploiement opérationnel avec l'aide des fonctions de support ; et le Vice-Président Exécutif du Groupe pour la R&D et les Opérations qui soutient activement les divisions dans l'exécution de projets clés et de la stratégie, notamment les objectifs d'économie circulaire et de climat de la stratégie *Change to Win*.

Conduire le changement et la réalisation de nos objectifs en matière de RSE

Le Comité Développement Durable du Groupe

> Suite à la nomination du nouveau Directeur du Développement Durable du Groupe, un Comité du Développement Durable du Groupe a été convoqué pour la première fois en septembre 2020. Ce comité, qui remplace le précédent comité environnemental, est désormais dirigé par le Directeur du Développement Durable du Groupe. Il est composé de responsables du développement durable des divisions de Tarkett, de responsables et d'experts des Achats, des Opérations, de la Recherche et du Développement, des Finances, des Ressources Humaines et de la Communication, ainsi que du Directeur du Marketing Stratégique, Digital et de l'Innovation de Tarkett. Le rôle du Comité, qui fait régulièrement des rapports au Comité exécutif, est de coordonner et de surveiller l'exécution de la stratégie de développement durable de Tarkett ; d'examiner régulièrement l'adéquation de la stratégie et des objectifs de développement durable de Tarkett à la lumière des nouvelles évaluations des risques, des opportunités et de leurs matérialités et du dialogue avec les parties prenantes internes et externes ; et de préparer des propositions pour le Comité exécutif afin de s'assurer que Tarkett est à la pointe du secteur en matière de changement climatique et d'économie circulaire. Le comité s'appuie sur le travail accompli par le précédent comité environnemental, lui-même créé en 2011.

Autres instances appuyant la mise en œuvre de la stratégie, des engagements et des objectifs de Tarkett en matière de RSE

> L'équipe centrale des Ressources Humaines (« *HR Core Team* »), dirigée par la Directrice des Ressources Humaines et de la Communication du Groupe et composée de cadres supérieurs des RH des divisions de Tarkett, examine régulièrement l'exécution des actions liées au plan stratégique *Change to Win*, l'avancement de la stratégie de gestion des talents du Groupe ainsi que la mise en œuvre d'autres politiques et initiatives des RH, telles que la mobilité interne, la diversité et l'inclusion, les avantages sociaux, les feedbacks des employés, le dialogue social et Tarkett Cares. En 2020, une attention considérable a été accordée à guider la réponse de Tarkett à la pandémie de Covid-19 afin de garantir la santé et le bien-être des employés pendant une période aussi éprouvante.

> Un **Comité anti-corruption Groupe** créé en 2020 pour diriger le programme anti-corruption de Tarkett.

> La **gestion du programme d'innovation**, mis en place en novembre 2019, afin d'accélérer l'innovation et tirer parti des synergies pour réaliser la stratégie *Change to Win*. Des responsables de programmes mondiaux ont été nommés pour diriger les sept programmes prioritaires, dont « Économie circulaire et recyclage » et « Santé et bien-être ».

Communication de la stratégie, des engagements et des objectifs de Tarkett en matière de RSE

> La stratégie *Change to Win* et les objectifs RSE associés, ainsi que les initiatives et réalisations, sont **partagés avec les collaborateurs du Groupe**, notamment par le biais de bulletins d'information internes, de nouvelles sur l'intranet et de formations. Les progrès et difficultés sont également partagés avec les cadres supérieurs dans le cadre de la présentation des résultats trimestriels et lors de la réunion annuelle des dirigeants.

> Notre engagement et nos résultats sont également **présentés aux actionnaires et à la communauté financière** lors de l'Assemblée Générale annuelle et des webcasts financiers trimestriels, et à l'ensemble de nos parties prenantes via nos différents supports (le document d'enregistrement universel avec la déclaration de performance extra-financière / le rapport RSE annuel, la brochure Tarkett en bref et le site Internet de Tarkett).

La rémunération liée à la performance en matière de RSE

Le succès de la mise en œuvre de la stratégie *Change to Win* de Tarkett, des objectifs associés et des autres politiques et actions de responsabilité sociale est motivé en partie par des incitations individuelles.

> **Le Président du Directoire et les cadres dirigeants** : La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de Scope 1 & 2 et l'économie circulaire (augmentation du pourcentage de matériaux recyclés utilisés dans la fabrication de nos produits) ont été incluses dans les critères du *Long Term Incentive Plan* (LTIP ou plan d'intéressement à long terme) 2020-2023. Les objectifs relatifs aux émissions de GES et à l'économie circulaire font partie de la stratégie *Change to Win* de Tarkett visant à assurer la transition vers une économie circulaire, un élément central de la réponse de Tarkett aux risques et opportunités liés au climat. Environ 240 bénéficiaires dans le monde entier ont une partie de leur attribution LTI liée à la réalisation de ces 2 objectifs. En outre, tous les membres du Comité exécutif ont d'autres objectifs de RSE en fonction de leurs domaines de responsabilité. L'accent a également été mis dans les objectifs 2020 sur le déploiement de programmes de conformité et de lutte contre la corruption.

> **Les responsables hygiène, sécurité et environnement (HSE) et les responsables de développement durable** : Au niveau des usines et des divisions, les responsables HSE ou développement durable sont chargés du déploiement des plans d'action et des programmes sur la sécurité et sur la protection de l'environnement, y compris la stratégie de Tarkett relative au climat. À ce titre, leurs objectifs personnels peuvent inclure des objectifs de sécurité, des objectifs d'efficacité, des objectifs de réduction des émissions, des objectifs de réduction de la consommation d'énergie, des objectifs de collecte du programme ReStart®, de gestion des déchets ou d'autres objectifs d'économie circulaire, en fonction de leurs rôles locaux spécifiques.

Suivi de notre performance RSE avec un processus de reporting robuste

> **Les responsables opérationnels** : Au niveau des usines, certains responsables et opérateurs peuvent avoir leurs objectifs personnels liés au déploiement de la stratégie *Change to Win* de Tarkett et à la mise en œuvre du programme World Class Manufacturing (WCM) de Tarkett. Ce programme comprend des procédures et des actions visant à améliorer l'efficacité, la réduction de la consommation d'énergie, la réduction des émissions, la réduction et le recyclage des déchets, ainsi que le signalement et l'analyse des incidents environnementaux. Certains responsables du réseau de vente peuvent également avoir leurs objectifs personnels liés au programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett - un élément clé de la stratégie en matière d'économie circulaire et de climat de Tarkett.

Supervision par le conseil de surveillance de la stratégie, des engagements et des performances de Tarkett en matière de RSE

Le Président du Directoire fait régulièrement un rapport au conseil de surveillance sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de *Change to Win* de Tarkett. D'autres sujets relatifs à la RSE sont présentés au conseil de surveillance, soit à sa demande, soit lorsque de nouveaux engagements, stratégies ou objectifs importants sont élaborés.

3.2.2 Suivi de notre performance RSE avec un processus de reporting robuste

Depuis 2018 le processus de reporting des indicateurs RSE/développement durable est géré et consolidé par la direction Financière avec l'appui des différentes fonctions impliquées (incluant Développement Durable, Opérations/WCM, RH, Juridique, Recherche & Développement ...), des divisions et des sites. Le rapport RSE (Déclaration de Performance Extra-Financière), géré par la direction de la Communication & RSE, est intégré dans le document d'enregistrement universel. Le reporting des indicateurs ainsi que le rapport RSE sont audités par un tiers indépendant (voir section 3.11.4 Rapport d'Organisme Tiers Indépendant).

Un processus de reporting détaillé, rigoureux et audité : Depuis 2017, le processus de reporting a été renforcé avec la rédaction et la diffusion d'un guide de reporting RSE précis et exhaustif qui a permis au Groupe de se doter d'un socle de connaissances commun à toutes les personnes prenant part au reporting RSE et à tous les niveaux de l'organisation. Ce guide décrit en détail les principes du reporting RSE, le périmètre, la définition des indicateurs, ainsi que les outils / méthodes de calcul et contrôles effectués par les contributeurs au niveau local et la consolidation des données au niveau Groupe. Le processus et les indicateurs sont audités par les équipes d'audit interne et par un organisme tiers indépendant. Ce travail de formalisation du processus de reporting et des règles existantes soutient la volonté du Groupe de faire preuve de rigueur et de transparence vis-à-vis de ses parties prenantes.

Par ailleurs, deux comités soutiennent le Conseil de surveillance et sont impliqués dans notre démarche RSE :

- > **Le Comité d'audit, des risques et de la conformité** s'assure de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et des procédures de contrôle interne, qui intègrent les problématiques RSE. En 2020, Tarkett a présenté son approche en matière de reporting RSE, y compris les contrôles internes et la vérification par un tiers. Tarkett a également discuté des notations RSE et des prochaines étapes pour renforcer encore son action en matière de responsabilité sociale et environnementale.
- > **Le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance** détermine et revisite régulièrement l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants du Groupe, pour lesquels certains objectifs RSE ont été inclus dans les critères d'obtention de rémunération variable. Par exemple en 2020, la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) (Scope 1 & 2), l'économie circulaire (augmentation du pourcentage de matériaux recyclés utilisés dans la fabrication de nos produits) et la gestion de l'organisation et des talents ont été inclus dans les critères LTIP pour les cadres dirigeants du Groupe. En outre, les membres du Comité exécutif ont des objectifs de RSE en fonction de leurs domaines de responsabilité.

Des tableaux de bord permettant de responsabiliser et de piloter la performance RSE à chaque niveau : Le Groupe suit des tableaux de bord, qui comprennent notamment des objectifs environnementaux pour 2020 fixés en 2012 et de nouveaux objectifs environnementaux et sociaux pour 2025 et 2030 annoncés en 2019 dans le cadre du plan stratégique *Change to Win* de Tarkett. Les divisions et les fonctions disposent également de tableaux de bord avec leurs indicateurs RSE, permettant aux différentes entités de piloter leur performance et de concentrer leurs efforts sur les enjeux matériels au regard de leurs activités. L'analyse des indicateurs au fil du temps est cruciale pour mesurer les efforts accomplis, identifier les possibilités d'amélioration et les défis qui restent à relever, et mettre en œuvre des plans d'action à la fois ambitieux et pragmatiques.

Des réunions de suivi sont également organisées conjointement à différents niveaux : Groupe, division, fonction et sites, et au sein des « réseaux » (WCM, RH, etc.).

3.2.3 Adhérer aux standards mondiaux

L'engagement de Tarkett, ainsi que le rapport RSE, les tableaux de bord des indicateurs, les objectifs 2020, 2025 et 2030 et le processus de reporting robuste, répondent aux exigences réglementaires européennes et françaises, et sont conformes et cohérents avec les attentes de référentiels internationalement reconnus

- > la Directive de l'Union Européenne et la réglementation française en matière de communication extra-financière « la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) »
- > le Devoir de Vigilance et la Loi Sapin 2 sur la lutte contre la corruption ; le Règlement européen sur la protection des données relatives à la vie privée ;
- > les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, auprès duquel nous communiquons nos résultats afin d'être conforme au standard de niveau « *Advanced* » ;
- > certains Objectifs de Développement Durables (ODD) définis par les Nations Unies ; le référentiel Global Reporting Initiative (GRI) – voir en particulier la section 3.11.3 Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF ;

- > la Task-force sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD) ;
- > le questionnaire sur le changement climatique du Carbon Disclosure Project (CDP)
- > le calcul et le reporting des émissions de gaz à effet de serre (GES) selon les principes du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et du World Resources Institute (WRI) Greenhouse Gas Protocol
- > les principes du Cradle to Cradle® (C2C) pour la conception de nos produits, depuis la sélection des matériaux et la fabrication des produits jusqu'à l'installation, l'utilisation, l'entretien, la fin de l'utilisation et la récupération des produits
- > les recommandations de l'AFEP-MEDEF, notamment en matière de gouvernance d'entreprise et de DPEF.

3.2.4 Maintenir un engagement pour des standards commerciaux et éthiques élevés

Tarkett a adhéré au Pacte mondial des Nations Unies il y a dix ans, en mai 2010. Tarkett continue de s'engager à respecter les dix principes du Pacte mondial dans ses activités et opérations quotidiennes et travaille constamment à faire progresser ses actions et performances en matière de responsabilité sociale, comme le démontre le pilier « les personnes et la planète » de sa stratégie *Change to Win*. Tarkett comprend que les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies ont été tirés de textes clés auxquels Tarkett adhère pleinement : la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Tarkett s'engage à soutenir et à respecter la protection des droits humains internationalement proclamés ; et à s'assurer que nous ne sommes pas complices de violations des droits humains. Tarkett défend la liberté d'association et reconnaît le droit à la négociation collective. Tarkett ne prendra part à aucune forme de travail forcé et obligatoire, ni au travail des enfants, ni à aucune forme de discrimination. Tarkett adopte une approche de précaution face aux défis environnementaux et s'efforce continuellement de promouvoir une plus grande responsabilité environnementale, notamment en développant et en promouvant des solutions plus respectueuses de l'environnement. Tarkett reste également déterminé à s'attaquer à toutes les formes de corruption.

Tarkett réalise une communication annuelle sur les progrès accomplis auprès des Nations Unies, selon le niveau avancé, qui peut être consulté sur le site web du Pacte mondial des Nations Unies.

Maintenir un engagement pour des standards commerciaux et éthiques élevés

3.2.4.1 Assurer l'éthique et l'intégrité des affaires

La réputation et la crédibilité en matière d'éthique et d'intégrité comptent parmi les atouts les plus importants d'une entreprise. Nous considérons que le respect de ces principes ainsi que la conformité avec les lois et réglementation en vigueur sont essentiels et « non négociables » dans la manière dont nous gérons nos activités chaque jour et dans chaque pays. Cet engagement d'entreprise responsable apparaît de manière évidente dans nos valeurs clés et nous engageons chacun de nos employés à suivre et à agir selon ces principes.

Ces principes sont retranscrits au travers de **plusieurs codes et politiques du Groupe**, par exemple :

- > **Le Code Ethique** initialement élaboré en 2009 a été entièrement révisé en 2020. Il définit des principes de base qui doivent être impérativement respectés par le Groupe et ses collaborateurs. Il couvre l'éthique des affaires, avec notamment les sujets de la concurrence loyale, de la lutte contre la corruption, des conflits d'intérêts et de la véracité des comptes ; le rôle de Tarkett en tant qu'employeur, avec le respect des droits humains et de la santé et de la sécurité des employés ; et les engagements de Tarkett en tant qu'entreprise citoyenne, responsable et soucieuse des autres, avec le respect de l'environnement, des cultures locales ainsi que des données personnelles.
- > **Le Code de conduite anticorruption** qui s'appuie sur les principes du Code d'Éthique, a été déployé à partir de 2018 en remplacement de la Politique Anticorruption en vigueur depuis 2012 (voir section 3.2.4.2 La prévention de la corruption). Ce Code a été traduit en 17 langues et déployé dans l'ensemble du Groupe, et les instances représentatives du personnel ont été consultées quand cela s'est avéré nécessaire.
- > **La Politique Concurrence** complète le Code Éthique sur le sujet de la conformité au droit de la concurrence, en soulignant les principes essentiels et les règles essentielles à respecter impérativement concernant les relations avec les concurrents (accords horizontaux, échanges d'informations, adhésion et participation à des associations professionnelles), les relations avec les fournisseurs et les clients, les bonnes pratiques afin d'éviter tout abus de position dominante, la publicité trompeuse, etc.

Afin de nous assurer que tous les collaborateurs de Tarkett connaissent et respectent bien les valeurs et les comportements que nous souhaitons partager, nous avons mis en place **différents programmes de formation et de suivi** :

- > **Formation conformité** : le programme de formation sur la conformité, lancé en 2018 et revu en 2020 afin d'améliorer son suivi, se concentre sur le droit de la concurrence et la lutte contre la corruption. Le programme consiste en des modules d'e-learning (apprentissage en ligne) spécifiques qui sont organisés plusieurs fois au cours de l'année pour tous les employés de Tarkett qui ont accès à un ordinateur (couvrant environ 6 500 employés dans le monde). Les problématiques traitées sur la lutte contre la corruption portent notamment sur la corruption, les relations avec les intermédiaires, les cadeaux et invitations, les dons aux œuvres de charité et les systèmes d'alerte professionnelle mis à la disposition des employés et des tiers. En ce qui concerne le droit de la concurrence, le programme couvre en particulier les restrictions de concurrence horizontales (concurrents) et verticales (fournisseurs et sous-traitants) telles que l'échange d'informations dans le cadre des associations professionnelles. Les sessions de formation en présentiel se sont également poursuivies en 2020 via des ateliers de conformité dédiés (essentiellement virtuels) adaptés à des groupes de salariés plus exposés aux risques mentionnés précédemment, notamment des équipes en France, Belgique, Allemagne, États-Unis, Russie et Serbie.
- > **Participation aux associations professionnelles** : Des lignes directrices sur les bonnes pratiques à adopter lors d'adhésion à des associations professionnelles et plus largement lors de réunions avec des concurrents ont été élaborés en 2018 et sont désormais intégrées aux formations.
- > **Formation à l'éthique des affaires** : Les nouvelles formations e-learning viennent en complément du programme de formation déjà existant sur le Code Éthique, lequel doit être complété tous les deux ans par l'ensemble des collaborateurs (soit en e-learning soit en présentiel).
- > **Formation cybercriminalité et fraude** : Nous avons également mis en place des formations pour sensibiliser et responsabiliser les équipes à la cybercriminalité et à la fraude.
- > **Système d'alerte** : Un premier système d'alerte professionnel, la « *Ethics Hotline* », a été mis en place en 2016 pour nos activités en Amérique du Nord, et un second outil similaire, la « *Compliance Hotline* » a été introduit pour les autres pays en 2018. Ce système, hébergé par un prestataire de service tiers, permet aux employés de Tarkett et à tout tiers de faire part de leurs préoccupations et/ou de signaler des violations potentielles dont ils pourraient être témoins au sein de Tarkett, y compris de manière anonyme s'ils le souhaitent. Le déploiement du système a été soumis, dans certains pays, à l'approbation des comités d'entreprise locaux. Ces systèmes d'alerte sont présentés et expliqués dans tous les modules de formation à la conformité et une procédure spécifique aux systèmes d'alerte est disponible sur les sites Internet et Intranet de Tarkett.

Maintenir un engagement pour des standards commerciaux et éthiques élevés

Exemple

Notre "Compliance Hotline" : un outil permettant de remonter les préoccupations à Tarkett

- > Facilement accessible par internet et l'intranet de l'entreprise ou par téléphone depuis 150 pays en 200 langues.
- > Disponible à tous les employés de Tarkett, aux partenaires commerciaux (fournisseurs, clients, etc.) et aux autres tiers.
- > Permettant de signaler tout type de violations afférentes par exemple à la comptabilité, la concurrence déloyale, les conflits d'intérêts, la corruption, la fraude, le harcèlement, la discrimination, les dommages environnementaux, etc.
- > Présenté pour consultation aux comités d'entreprise de Tarkett dans les pays où la loi locale l'impose
- > Soutenu par une plateforme permettant d'assurer la protection des lanceurs d'alerte..
- > Garantissant la confidentialité des déclarations.

La rubrique « Conformité » de l'intranet de Tarkett a été mise à jour et complétée afin de fournir à tous nos employés y ayant accès des informations facilement disponibles sur l'éthique des affaires, incluant les grands principes de droit de la concurrence, la lutte contre la corruption, les procédures d'alerte, et les dispositifs d'alerte de Tarkett (Compliance Hotline et Ethics Hotline) ainsi que le Code de Conduite des Fournisseurs. Les mêmes informations ont par ailleurs été mises à disposition du grand public sur le site internet de Tarkett.

Les risques de non-conformité ont été intégrés aux contrôles et programmes de travail de l'audit interne, avec tous les contrôleurs et auditeurs internes formés aux problématiques de conformité.

Confidentialité des données : Le Groupe est soucieux de garantir une utilisation responsable de toutes les données personnelles qu'il est amené à traiter, dans le respect des réglementations applicables, en particulier le Règlement européen sur la protection des données personnelles (« RGPD »). La Direction juridique du Groupe, en collaboration étroite avec le département informatique, a déployé un Programme de conformité de protection des données personnelles, intégrant notamment les mesures suivantes :

- > signature de clauses de protection des données personnelles avec nos partenaires commerciaux afin d'assurer la confidentialité et la sécurité des données ;
- > suivi et contrôle des activités de traitement des données personnelles dans des registres internes ;
- > évaluation d'impact sur la vie privée (EIVP) pour les nouvelles activités de traitement présentant des enjeux de protection des données personnelles ;

- > information claire et facilement accessible fournie à nos clients, partenaires commerciaux et employés concernant (i) le traitement de leurs données personnelles par Tarkett et (ii) les moyens par lesquels ils peuvent exercer leurs droits relatifs à leurs données ;
- > renforcement des actions de sensibilisation et de formation pour les employés les plus exposés aux risques d'atteinte à la vie privée.

Cybersécurité : Le Groupe exploite des systèmes d'information complexes (notamment pour la gestion de la production, des ventes, de la logistique et pour la comptabilité et le reporting) qui sont indispensables à la conduite de son activité commerciale et industrielle. Conscient qu'une défaillance de l'un d'entre eux pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité du Groupe, Tarkett dispose de procédures, d'outils et de formations pour renforcer continuellement la sécurité de ses systèmes d'information. Ces procédures comprennent une Charte informatique régissant l'utilisation des équipements informatiques et expliquant les activités de surveillance du département informatique de Tarkett et l'utilisation des données personnelles ; une politique globale de sécurité informatique définissant les mesures et procédures clés pour assurer la sécurité informatique ; un dépliant décrivant les 5 mesures de sécurité clés et un dépliant spécifique sur la détection et la prévention des courriels frauduleux. De plus amples détails sont donnés au chapitre 6 "Facteurs de risque et contrôle interne" du document d'enregistrement universel 2020.

En 2020, malgré les mesures de sécurité informatique mises en place par le Groupe, Tarkett a été victime d'une cyber-attaque qui a brièvement affectée une partie de ses activités. Tarkett a immédiatement réagi en arrêtant ses systèmes informatiques et en mettant en place les mesures préventives nécessaires pour protéger ses opérations ainsi que les données de ses employés, clients et partenaires. Grâce à la réactivité et à l'engagement des équipes de Tarkett, soutenues par des experts informatiques tiers, les opérations normales ont rapidement repris. Un programme a ensuite été mis en place pour renforcer davantage l'ensemble des systèmes (humains et matériels et par le recours à des prestataires externes hautement qualifiés) pour la protection des systèmes d'information du Groupe.

Pratiques fiscales responsables :

Dans le cadre de ses activités, Tarkett n'a recours à aucun montage financier complexe visant à obtenir un avantage fiscal allant à l'encontre de l'objet ou de la finalité du droit fiscal applicable. Tarkett ne dispose d'aucune entité légale dans les douze pays inscrits sur la « liste noire des paradis fiscaux » de l'Union Européenne, pays ayant refusé d'engager un dialogue avec l'UE ou de remédier aux manquements en matière de bonne gouvernance fiscale. S'agissant des 10 pays inscrits sur la « liste grise des paradis fiscaux » de l'Union Européenne - pays s'étant engagés à respecter les standards internationaux mais ayant signés moins de douze accords - Tarkett dispose d'entités juridiques de commercialisation et de production dans deux pays (Australie et Turquie).

Maintenir un engagement pour des standards commerciaux et éthiques élevés

La liste de ces pays, mise à jour au 6 octobre 2020, est disponible au lien suivant :

https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/eu_list_update_06_10_2020_en.pdf

Au sein de l'Union Européenne, Tarkett opère au Luxembourg depuis 1961 (où il dispose d'un site de production de revêtement de sol vinyle et d'un centre de recherche et développement employant plus de 500 personnes) et aux Pays-Bas (où il dispose d'un site

3.2.4.2 La prévention de la corruption

En ligne avec les exigences de la Loi Sapin 2 sur la lutte contre la corruption et les recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA), Tarkett a mis en place un Programme de Prévention de la Corruption, qui fournit le cadre de conduite à nos équipes et partenaires commerciaux au niveau mondial et qui inclut les éléments suivants :

- > **Une cartographie des risques de corruption** a été lancée en 2017, mise à jour en 2019 et révisée en 2020. Le processus d'identification et d'évaluation des risques a été basé sur des entretiens de 79 parties prenantes internes couvrant l'ensemble des activités et processus de Tarkett dans le monde. La cartographie des risques est continuellement enrichie et mise à jour annuellement en fonction des éléments obtenus dans le cadre de nouveaux entretiens et/ou d'éventuelles alertes ou incidents et/ou rapports d'ONG dont nous avons eu connaissance. La granularité de l'évaluation est ainsi affinée au fur et à mesure que ces éléments sont recueillis par Tarkett. En 2020, une importante mise à jour de la cartographie des risques de corruption a été entreprise afin d'identifier puis d'évaluer les risques de manière plus fine et plus pertinente et de prendre en compte les dernières exigences de l'Agence française de lutte contre la corruption.
- > **Le Code de conduite anticorruption**, développé et déployé en 2018 en remplacement de la Politique Anticorruption, définit les règles internes permettant à nos équipes d'identifier et de prévenir les comportements inappropriés en matière de corruption et de trafic d'influence. Ce code liste les pratiques interdites (paiements illégaux, paiements de facilitation et contributions politiques), celles que Tarkett encadre (cadeaux et invitations, parrainages, dons à des associations caritatives, activités de représentation d'intérêt et/ou de lobbying), et les pratiques à respecter en interne (bonne tenue et exactitude des comptes, déclaration de conflits d'intérêts) et dans nos relations avec nos partenaires commerciaux (clauses contractuelles relatives à la prévention de la corruption, procédures de vérification des tiers, recours aux intermédiaires).
- > **Le système d'alerte professionnelle** mis en place avec la *Compliance Hotline* en 2018 complétant la *Ethics Hotline* déployée en 2016 aux États-Unis et au Canada. Les systèmes sont accompagnés d'une procédure d'alerte qui permet aux employés, aux partenaires commerciaux ainsi qu'à tout tiers de signaler toute préoccupation liée à la corruption.

de production de moquette et d'activités de vente employant près de 400 personnes). Enfin, il est précisé que le groupe Tarkett n'a signé aucun rescrit fiscal avec les autorités fiscales dans ses différents pays d'implantation.

Des précisions sur les pratiques fiscales et les risques fiscaux associés figurent au chapitre 6 « Facteurs de risques et contrôle interne » du Document d'enregistrement universel 2020.

- > **L'évaluation de nos partenaires commerciaux** : Tarkett a procédé à une évaluation de ses fournisseurs dans le cadre de son **programme d'approvisionnement responsable** (voir section 3.9.1.1 Déployer notre programme d'approvisionnement responsable), ainsi qu'à des procédures de due diligence anticorruption de ses intermédiaires. En 2019, Tarkett a retenu les services d'un prestataire spécialisé pour l'aider à évaluer ses partenaires commerciaux dans le cadre de la lutte contre la corruption.
- > **Les procédures de contrôle** des risques de corruption sont incluses dans le programme de travail du service d'Audit interne. En 2020 nous avons mis en place des contrôles supplémentaires sur les cadeaux, les invitations, les dons, les parrainages et les intermédiaires dans le but de mettre l'accent sur les questions de corruption. Des contrôles anticorruptions de deuxième niveau couvrant les intermédiaires, les ressources humaines et les achats ont été effectués par le responsable Conformité ainsi que par le département des Finances.
- > **Le nouveau programme de formation conformité**, initié en 2018 et ciblant tous les employés Tarkett ayant accès à internet, inclut trois modules annuels en e-learning sur la corruption, lesquels couvrent les pratiques de corruption en général et rappellent à nos équipes les bonnes pratiques en la matière, en mettant en particulier l'accent sur le recours aux intermédiaires, les cadeaux et invitations et les dons à des associations caritatives. Des ateliers de travail anti-corruption ont par ailleurs été réalisés auprès de publics ciblés.
- > Un nouveau **Comité Anticorruption** a été créé en 2020. Ce comité est composé du Président du Directoire, du Directeur Financier, du Directeur Juridique, du Directeur de l'Audit Interne et du responsable de la Conformité. Le rôle de ce comité, qui se réunit mensuellement, est de définir la stratégie du Groupe dans le déploiement de son programme de lutte contre la corruption.
- > Une **Procédure de Contrôles Comptables anticorruption** portant notamment sur les cadeaux, invitations, repas d'affaires, dons, parrainages et commissions d'intermédiaires a été mise en place en 2020 et déployée dans l'ensemble du Groupe.
- > Chaque collaborateur est pleinement informé que le non-respect d'une quelconque des dispositions prévues au Code de conduite anticorruption pourra donner lieu à des **sanctions disciplinaires** pouvant aller jusqu'au licenciement.

3.3 Risques et opportunités liés à la RSE

À notre échelle et avec nos moyens, nous sommes engagés à contribuer de manière positive aux transformations et défis de demain :

Les évolutions du monde	Les défis auxquels Tarkett peut contribuer
En 2050, une personne sur six dans le monde aura plus de 65 ans (16 %), contre une sur 11 en 2019 (9 %) selon l'ONU, et près des deux tiers de cette population vivra dans les villes, selon les Nations Unies. Avec une population qui devrait atteindre les 9,7 milliards d'individus en 2050, selon l'ONU, et aspirant à une meilleure qualité de vie, la pression sur les ressources naturelles continuera d'augmenter et deviendra un problème encore plus critique à l'avenir. Le rapport du Groupe d'experts sur les ressources du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour 2019 a constaté que l'utilisation des ressources mondiales a plus que triplé depuis 1970 pour atteindre 92 milliards de tonnes en 2017 et prévoit que, sans action, l'utilisation des ressources fera plus que doubler pour atteindre 190 milliards de tonnes en 2060. En 2015, la COP21 des Nations Unies a défini un plan d'action (Accord de Paris) visant à maintenir l'augmentation de la température globale en dessous de deux degrés. Le rapport sur le climat de 2018 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a clairement exposé les avantages évidents pour les personnes et les écosystèmes naturels de limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C par rapport à 2°C, ce qui pourrait aller de pair avec le développement d'une société plus durable et plus équitable. Le Secrétaire général de l'ONU a demandé une action urgente et beaucoup plus ambitieuse, pour réduire les émissions de moitié d'ici à 2030 et atteindre un niveau net d'émissions zéro d'ici à 2050, en notant que les matériaux de construction alternatifs ainsi que d'autres innovations peuvent jouer un rôle majeur dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Circularity Gap Report lancé au Forum économique mondial en 2019 a souligné que 62 % des gaz à effet de serre mondiaux sont émis lors de l'extraction, de la transformation et de la production de biens. La société est en constante évolution, tout comme ses attentes, les Générations Y et Z vivant dans un monde hyperconnecté avec des préoccupations croissantes, notamment sur le climat et l'environnement, la diversité, l'éthique et l'importance d'avoir un impact positif sur la société, etc.	Augmentation de la population dans les villes et des populations âgées, avec des attentes et des défis de qualité de vie (qualité de l'air intérieur, espaces sains, confort, acoustique, flexibilité et modularité des espaces, etc.). Raréfaction des ressources naturelles et gestion des déchets, enjeux qui remettent en question le modèle d'économie linéaire (sur la base de la production, de l'utilisation et de l'élimination d'un produit) et appellent au développement d'un modèle d'économie circulaire, où les déchets deviennent une ressource, et où un produit peut être réutilisé ou transformé en une nouvelle ressource. L'utilisation des principes d'éco-conception permet, d'une part, de sélectionner des matières premières abondantes et, d'autre part, de construire des produits facilement réutilisables ou recyclables. Réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant notre consommation d'énergie et en utilisant des sources d'énergies renouvelables. Nous pouvons, non seulement réduire nos émissions de gaz à effet de serre dans notre cycle de production, mais aussi tout au long de la chaîne de valeur, avec la mise en œuvre d'un modèle d'économie circulaire, en utilisant davantage de matériaux recyclés qui consomment moins d'énergie que l'extraction et la transformation de matériaux vierges, en augmentant la durée de vie de nos produits, en facilitant leur recyclage après utilisation et en limitant la distance nécessaire pour livrer nos clients avec des sites de production proches de nos clients Nous pouvons également influencer le changement au niveau de notre chaîne de valeur en sélectionnant des fournisseurs qui ont une empreinte carbone plus faible, en sensibilisant nos clients et en leur offrant le choix de sélectionner nos produits ayant la plus faible empreinte carbone. Jouer un rôle actif pour répondre aux défis sociétaux, tels que la réduction de l'empreinte carbone de nos produits et la construction d'une économie circulaire, le respect des valeurs éthiques et de conformité, la promotion de la transparence et de la proximité avec les communautés locales, ainsi que le développement et la diversité des talents.

En tant qu'un des leaders mondiaux des revêtements de sol et des surfaces de sport, Tarkett s'engage à apporter une contribution, à son échelle, aux transformations que ces défis imposent, qui représentent autant de risques que d'opportunités.

Identifier et évaluer les risques et opportunités en matière de RSE

3.3.1 Identifier et évaluer les risques et opportunités en matière de RSE

Tarkett identifie les risques RSE principalement par le biais de notre processus de cartographie des risques de l'entreprise, qui est géré par le département d'Audit Interne et de Contrôle et qui couvre l'ensemble des risques financiers et extra-financiers ou environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) applicables à nos activités. Cet exercice de cartographie, initié en 2011, est mis à jour tous les deux ans ou plus fréquemment en cas de changements importants. Le processus d'identification des risques utilise principalement une méthode en trois étapes :

- > la Direction du Contrôle et de l'Audit Interne, parfois en collaboration avec des experts externes, interroge les membres du Comité exécutif et les collaborateurs clés occupant des postes stratégiques au niveau du Groupe et des Divisions afin d'identifier les risques dans leur domaine ;
- > la qualification et la quantification des risques selon les éléments suivants : définition précise, causes possibles, évaluation des impacts (financiers, opérationnels, stratégiques, juridiques ou de réputation) et le degré de maîtrise par le Groupe ;
- > l'examen et la validation de la cartographie des risques par le Comité exécutif et sa présentation au Comité d'audit, des risques et de la conformité, ainsi qu'au Conseil de surveillance.

En 2020, compte tenu de l'émergence de certains risques et de la crise sanitaire mondiale, une révision approfondie de la cartographie des risques du groupe a été réalisée afin de réévaluer individuellement chaque risque et d'intégrer tout nouveau risque potentiel ou avéré. Ce processus a permis d'ajouter le risque de la pandémie de Covid-19 à la liste des risques matériels de Tarkett. L'ensemble du processus a été réalisé par le biais de 25 entretiens avec des membres du Comité exécutif et d'autres responsables clés. Dans ce contexte, chaque risque a été examiné pour évaluer :

- > son occurrence sur une période récente ;
- > l'état et l'efficacité des efforts d'atténuation et
- > le niveau des impacts absolus et résiduels potentiels.

Le retour d'autres initiatives opérationnelles visant à identifier et à évaluer les risques sont également pris en compte :

- > sur les sites de production, les risques Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) sont identifiés et évalués localement conformément à notre programme World Class Manufacturing (qui inclut des audits de sites annuels par un tiers – ERM, bien que ceux-ci aient été exceptionnellement annulés en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19) et par le biais des systèmes de management santé-sécurité (OHSAS 18001 / ISO 45001), environnement (ISO 14001) et énergie (ISO 50001) en place sur la majorité de nos sites ;
- > au niveau de la chaîne d'approvisionnement, une cartographie des risques RSE achats couvrant la quasi-totalité de nos fournisseurs a été complétée en 2018 en partenariat avec une entreprise spécialisée dans l'évaluation de la performance en matière de développement durable et dans la veille de la chaîne d'approvisionnement (voir section 3.9.1.1 Déployer notre programme d'approvisionnement responsable) ;
- > une cartographie spécifique au risque de corruption, élaborée en 2017, conformément aux exigences de la Loi Sapin 2, a été revue et mise à jour en 2019 (telle que décrite précédemment en section 3.2.4.2 La prévention de la corruption) et de nouveau en 2020 de manière à se conformer aux dernières exigences de l'Agence française de lutte contre la corruption ;
- > enfin, Tarkett a participé à une analyse de sa performance réalisée par Trucost (S&P Global) en 2018 au regard des Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies, qui a permis d'évaluer notre exposition, gestion des risques et impacts positifs par rapport aux ODDs les plus pertinents au vu de nos activités.

Identifier et évaluer les risques et opportunités en matière de RSE

Focus

Focus sur les informations relatives au climat selon les recommandations de la Task-force sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD)

Gestion des risques & Gouvernance

Les risques relatifs au climat sont identifiés et évalués dans le cadre du processus multidisciplinaire de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise (voir section 6 Facteurs de risque et contrôle interne). Le facteur de risque spécifique « changement climatique et les dommages causés à l'environnement » est considéré comme matériel sur la base de l'évaluation par Tarkett de son niveau d'impact et de sa probabilité d'occurrence. D'autres risques relatifs au climat sont également pris en considération dans d'autres facteurs de risque matériels tels que les « indisponibilités, perturbations, dommages sur site » et les « déploiement de la transition liée l'économie circulaire ». La cartographie des risques prend en considération les opérations directes ainsi que les risques en amont et en aval de la chaîne de valeur.

Le Comité exécutif a la responsabilité générale d'organiser et de superviser la gestion des risques, y compris la cartographie et l'évaluation des risques, l'atténuation des risques ainsi que le contrôle et l'audit interne. Chaque membre du Comité exécutif assure la mise en œuvre d'une surveillance, de contrôles et d'une atténuation des risques en continu dans son domaine de responsabilité.

En 2020, Tarkett a lancé un examen approfondi de l'impact de son activité sur le climat et de l'impact du climat sur l'activité de Tarkett. Ce travail, qui est entrepris avec l'aide de Carbone 4, un cabinet de conseil climatique indépendant, vise à garantir que les objectifs et les plans d'action de Tarkett en matière de climat et d'économie circulaire sont alignés sur l'objectif de maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C, conformément à l'Accord de Paris. Les travaux comprendront l'utilisation d'une analyse prévisionnelle quantitative basée sur des scénarios pour mesurer l'activité par rapport à différents scénarios futurs, l'identification des risques et des opportunités dans chaque scénario et l'évaluation de la résilience de l'entreprise.

La **cartographie des risques** de l'entreprise est également complétée par une évaluation de la probabilité de matérialisation de chaque risque au cours des cinq prochaines années afin de mieux qualifier l'importance des risques conformément au Règlement de l'UE sur les prospectus (UE 2017/1129) et aux lignes directrices des Autorités européennes des marchés et des valeurs mobilières publiées en 2019. La cartographie des risques a identifié 17 risques significatifs, qui sont présentés au chapitre 6 « Facteurs de risque et contrôle interne » du Document d'enregistrement universel 2020, dont 5 risques ESG (Éthique et Intégrité dans la conduite des affaires ; Changement climatique et dommages causés à l'environnement ; Déploiement de la transition liée à l'économie circulaire ; Qualité et sécurité des produits ; et Fidélisation et recrutement de collaborateurs clés) et un certain nombre d'autres risques liés à l'ESG (par exemple, Santé, Sécurité et Sureté des personnes ; Indisponibilité, perturbations, dommages sur site ; Évolution du marché des revêtements de sol ; Volatilité du prix des matières premières ; Dépendance à l'égard des fournisseurs ; Évolution, complexité et interprétation de la réglementation fiscale ; Systèmes d'information et Cybersécurité et Pandémie - COVID 19) qui sont également couverts dans le présent rapport RSE.

Notre cartographie des principaux défis, risques et opportunités

3.3.2 Notre cartographie des principaux défis, risques et opportunités

Cartographie des principaux défis, risques et opportunités

■ Défis mondiaux ■ Risques pour Tarkett ■ Opportunités pour Tarkett

► MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DES USINES

> Favoriser une **présence locale** pour minimiser le transport, les coûts associés et les émissions de GES

> Transition vers les sources d'**énergie renouvelables**

> Accroître encore l'efficacité de fabrication et l'utilisation de solutions de **fabrication plus écologique**

> Mettre en place et maintenir un **système de management de l'environnement certifié ISO 14001** dans les usines

> Accroître l'utilisation de **matières premières durables / recyclées / recyclables** (découpler la croissance et les matières premières)

> **Changement climatique et dommages causés à l'environnement** (réglementation plus stricte des GES, y compris Scope 3 et la tarification du carbone ; respect des réglementations environnementales sur les sites de production)

> **Indisponibilité, perturbations, dommages sur site** (les accidents industriels, ex. : les incendies et la pollution ; les impacts des catastrophes naturelles, ex. : les inondations)

> **Volatilité du prix des matières premières** (les fluctuations des prix et de la disponibilité des matières premières et de l'énergie)

> **Pénurie des ressources** >9 milliards de personnes consommant plus de deux fois plus de ressources d'ici 2050

> **Changement climatique** Maintenir l'augmentation de la température globale de préférence en dessous de 1,5°C (COP21)

> **Modèle d'économie linéaire non-durable**

► L'ÉCO-CONCEPTION DES PRODUITS ET LES SOLUTIONS CIRCULAIRES ◀

> Créer des **produits innovants** anticipant les normes en constante évolution et les attentes des clients, basés sur l'**éco-conception et l'économie circulaire** (ex : produits à faible intensité carbone, certifications Cradle to Cradle®, faibles niveaux d'émission de COV, sans phtalates, etc.)

> **Déploiement de la transition liée l'économie circulaire** (le manque de recyclabilité et de recyclage efficaces des produits de revêtement de sol et surfaces sportives en fin de vie)

> **Urbanisation croissante** 2/3 de la population vivra dans des zones urbaines d'ici 2050

> **Vieillesse de la population** Un sixième de la population aura plus de 65 ans en 2050

> **Qualité de l'air intérieur** Nous passons 90 % de notre temps à l'intérieur

> **Qualité et sécurité des produits** (évolution des réglementations, des normes et/ou des attentes des clients en matière de santé et d'environnement)

> Développer des **partenariats pour la collecte et le recyclage** des produits de revêtement de sol (programme ReStart®) et surfaces sportives et des matières premières secondaires provenant d'autres industries

> Fournir une **communication vérifiée et transparente** sur les produits (ex. : MHS, EPD)

> Proposer des produits qui contribuent à améliorer la santé et la sécurité (ex. : faible teneur en COV, adapté à l'asthme, antidérapant), ainsi qu'à limiter les impacts environnementaux (ex. : réduction de la consommation d'eau et d'énergie avec le gazon artificiel, système de polissage à sec)

GOVERNANCE & ETHIQUE

> Établir et maintenir une **gouvernance robuste de l'éthique des affaires et de la RSE** (par exemple : stratégie et gestion intégrées avec des tableaux de bord de la RSE, incitations à la RSE dans la rémunération des cadres dirigeants)

> Renforcer les procédures et la formation des employés en matière d'**éthique des affaires et de conformité**

> **Éthique et Intégrité dans la conduite des affaires** (risque de corruption dans les pays / secteurs sensibles ; pratiques anticoncurrentielles ; absence ou faiblesse de la gouvernance de l'éthique des affaires et de la RSE avec un risque accru de non-conformité)

> **Évolution, complexité et interprétation de la réglementation fiscale** (transparence et conformité fiscales)

> **Systèmes d'information et Cyber sécurité** (risque pour la continuité des affaires et la perte de données) systèmes informatiques pour la continuité des activités)

> Augmenter le recours aux **fournisseurs locaux**

> **Licence de fonctionnement** Conformité et éthique dans tous les pays où nous opérons

> **Engagement des parties prenantes** tout au long de la chaîne de valeur

> **Évolution du marché des revêtements de sol** (les attentes en matière de transparence accrue ; de nouveaux produits et services et plus de participation des parties prenantes ; fournisseurs non conformes à nos standards RSE ; attentes et exigences de la société civile et des communautés locales)

> **Collaborer avec les fournisseurs** pour améliorer la performance RSE (Programme d'approvisionnement responsable, programme d'innovation)

> **Changement générationnel** Nouvelles attentes des Générations Y et Z

> **Intérêt et attentes accrues sur les questions de RSE**

> **Dépendance à l'égard des fournisseurs** (risque lorsque le choix du fournisseur est limité pour certaines matières premières)

> **Renforcer la collaboration avec les parties prenantes** sur les enjeux, les difficultés et les solutions (ex.: clients, fournisseurs, experts, ONG, pouvoirs publics, etc.)

> **Fidélisation et recrutement de collaborateurs clés** (perte de talent / de compétence ; discrimination ; manque d'égalité des chances)

> **Santé, Sécurité et Sureté des personnes** (accidents sur les sites de production ; exposition du personnel à des substances dangereuses ; santé de nos employés)

> Attirer et retenir les meilleurs talents : une marque **employeur reconnue**

> **Développer les talents internes** (Principes directeurs de la gestion des talents, mobilité interne)

> Renforcer la **culture sécurité**

> Promouvoir la **diversité et l'égalité de traitement** hommes-femmes

> Favoriser l'**intégration des travailleurs en situation difficile**

SÉCURITÉ, DIVERSITÉ ET TALENTS

DIALOGUE ET COLLABORATION

DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

Notre cartographie des principaux défis, risques et opportunités

Les principaux défis mondiaux et les risques ESG et risques relatifs à l'ESG applicables à Tarkett (tels qu'identifiés par la cartographie des risques de Tarkett et d'autres initiatives d'identification et d'évaluation des risques décrites précédemment), ainsi que les opportunités qui en découlent, sont résumés dans l'infographie ci-dessus.

Focus

Focus sur les informations relatives au climat selon les recommandations de la Task-force sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD)

Stratégie - risques et opportunités relatifs au climat

Les risques et les opportunités suivants relatifs au climat ont été identifiés par Tarkett comme matériels, soit à court (jusqu'à 2 ans), moyen (2-5 ans) ou long terme (5-20 ans) :

- > Le risque posé par Tarkett sur le climat par une croissance excessive des émissions de GES provenant des opérations (utilisation de combustibles fossiles) et/ou des activités en amont et en aval associées à ses produits (c'est-à-dire les émissions de GES du cycle de vie des produits)
- > Les risques posés par le changement climatique sur Tarkett sont principalement des risques de transition, tels que :
 - La réglementation actuelle et émergente, y compris la future réglementation potentielle sur le suivi et la réduction des émissions de gaz à effet de serre de type Scope 3, les futures taxes carbone, la responsabilité élargie des producteurs et le contenu minimum recyclé ;
 - La technologie, par exemple l'accès à / le développement de la technologie nécessaire pour permettre à Tarkett de répondre à la demande croissante du marché des produits de revêtement de sol circulaire à faible teneur en carbone ;
 - Les changements du marché, relatifs par exemple : aux risques/opportunités en aval des utilisateurs finaux qui préfèrent des produits de revêtement de sol alternatifs, en raison des questions relatives au climat ; à la volatilité des prix des matières premières avec les risques en amont et opérationnels de la disponibilité et des coûts des matières premières qui évoluent en raison des questions relatives au climat et de la transition vers une économie à faible intensité de carbone ; à la demande accrue de produits à faible intensité de carbone ; et aux exigences réglementaires et du marché de l'économie circulaire qui pourraient générer une demande accrue de produits de revêtement de sol circulaires / recyclés et recyclables ; et
 - La réputation, associée à la non-réalisation de nos objectifs relatifs au climat ou à la perte de confiance de nos clients dans les engagements de Tarkett. Le risque de l'activité de Tarkett sur le climat : émissions directes et indirectes de GES liées aux activités (utilisation de combustibles fossiles et d'électricité achetée) et, plus important encore, les émissions indirectes de GES associées aux activités en amont et en aval (c'est-à-dire les émissions de GES liées au cycle de vie des produits).
- > **Les opportunités sont notamment :**
 - De réduire les coûts d'exploitation indirects grâce à l'efficacité de production, et notamment à des actions visant à améliorer l'efficacité énergétique, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à accroître l'utilisation de matières premières recyclées ;
 - D'augmenter les revenus résultant de la demande accrue de produits à faible intensité de carbone qui sont recyclables et pour lesquels des solutions circulaires sont disponibles. Tarkett estime que l'adoption d'une approche d'économie circulaire en boucle fermée lui permettra de limiter les coûts des matières premières, de sécuriser l'approvisionnement en matières premières, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de répondre à la demande croissante des clients pour des produits responsables.

3.3.3 Gestion des risques

Notre approche systématique et intégrée de gestion des risques, intégrant désormais les risques RSE, repose sur les éléments suivants :

- > présentation de la mise à jour de la Cartographie des Risques de Tarkett au Comité exécutif pour validation et suivi ;
- > présentations régulières au Comité d'audit, des risques et de la conformité, qui a la charge de s'assurer de l'efficacité du dispositif de suivi des risques et des procédures de contrôle interne ;
- > intégration de la revue des risques et des contrôles aux programmes de travail de l'audit interne.

La stratégie et les politiques RSE Groupe mises en place pour gérer nos risques et répondre à nos principaux enjeux RSE sont définies au niveau du Comité exécutif, puis déclinées au niveau des Divisions et des fonctions, et enfin au niveau des sites / réseaux dans chaque pays. Différents programmes soutiennent le déploiement de ces politiques de RSE, tels que World Class Manufacturing (WCM) pour les opérations, les principes Cradle to Cradle® (C2C) pour l'éco-conception, les programmes d'Innovation et ReStart® pour l'économie circulaire et la collecte et le recyclage, ou les Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents.

Nos politiques et initiatives destinées à gérer les risques et les enjeux RSE, leurs objectifs et résultats, ainsi que les indicateurs clés de performance sont détaillés dans les différentes sections de ce Rapport RSE 2020, à savoir :

- > Section 3.2 Gouvernance de la RSE, pour les risques et enjeux liés à la gouvernance et l'éthique d'affaires ;
- > Section 3.6 Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires, pour les risques et enjeux relatifs aux impacts de nos produits sur l'environnement et la santé tout au long de la chaîne de valeur ;
- > Section 3.7 Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire ;
- > Section 3.8 Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients ;
- > Section 3.9 Favoriser une approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés ;
- > Section 3.10 Développer notre capital humain.

En ce qui concerne le risque de « pandémie Covid-19 », nos initiatives visant à gérer les risques et les opportunités relatifs aux aspects ESG de ce risque sont décrites tout au long de ce chapitre et sont notamment détaillées dans les sections suivantes :

- > 3.8.2 Participer au bien-être des personnes
- > 3.9.2.3 Offrir du temps, de l'aide et d'autres contributions aux communautés locales : Tarkett Cares;
- > 3.10.2 Prendre soin de la santé et du bien-être de nos collaborateurs

Exemple

Focus sur notre programme d'excellence opérationnelle World Class Manufacturing (WCM)

World Class Manufacturing (WCM) est un programme d'amélioration continue, axé sur l'amélioration de la sécurité des collaborateurs, le renforcement du service client et de la qualité, la réduction de l'impact des activités du Groupe sur l'environnement tout en optimisant la gestion des ressources, et l'amélioration de la performance industrielle.

Le WCM est appliqué globalement dans presque toutes nos usines et centres de distribution en utilisant une méthodologie qui a fait ses preuves, avec des outils structurés, une équipe centrale dédiée au niveau du Groupe qui aide à atteindre les objectifs définis par les équipes locales, par le biais du coaching, de la formation et du partage des meilleures pratiques. La réalisation d'audits internes WCM permet aux équipes de suivre l'avancement des sites de production et de définir des plans d'action.

Evaluer la matérialité des enjeux de la RSE pour Tarkett

3.3.4 Evaluer la matérialité des enjeux de la RSE pour Tarkett

L'analyse de matérialité permet d'identifier et préciser les enjeux RSE matériels pour Tarkett, c'est-à-dire les enjeux les plus importants au regard des activités du Groupe, de leur impact sur notre modèle économique et des attentes de nos parties prenantes.

En 2016, une enquête a été réalisée afin de déterminer les enjeux matériels et afin de nous assurer que notre stratégie RSE ainsi que nos objectifs correspondaient bien à ces enjeux. Une cartographie des parties prenantes a été réalisée puis une enquête a été envoyée aux parties prenantes externes (clients, fournisseurs, pairs, partenaires commerciaux, ONG, associations professionnelles, experts, instituts de recherche et de formation, etc.) ainsi qu'aux parties prenantes internes (membres du Conseil de surveillance et du Comité

exécutif, employés de Tarkett). L'enquête concernait des parties prenantes localisées en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Serbie, en Suède, en Russie, au Royaume-Uni et aux États-Unis. L'enquête couvrait les sujets clés du référentiel GRI et des principes Cradle to Cradle®, organisés en cinq catégories : impacts environnementaux de la production, produits responsables, travail, droits humains et enjeux sociétaux.

Quatre sujets ont en particulier émergé de l'enquête de 2016 et sont toujours considérés comme étant parmi les enjeux les plus matériels pour Tarkett : santé et sécurité au travail, santé et sécurité liées aux produits et matériaux, impacts environnementaux des produits, et utilisation responsable des ressources et matériaux.

	 Impacts environnementaux de la production	 Utilisation responsable des matériaux	 Travail, droits de l'homme et enjeux sociétaux
Thèmes prioritaires identifiés par les parties prenantes externes et internes, et ayant un impact sur les activités de Tarkett		Impact environnemental des produits Santé et sécurité des produits et matériaux Utilisation de matériaux sains	Santé et sécurité au travail Le travail des enfants (une priorité essentielle pour les parties prenantes externes, mais pas un risque potentiel pour les activités de Tarkett)
Autres thèmes prioritaires identifiés par les parties prenantes internes	Consommation énergétique Déchets de production	Principes Cradle to Cradle® Recyclabilité des produits	Développement des talents Lutte contre la corruption
Autres sujets d'importance identifiés (complémentaires)	Émissions atmosphériques provenant de la production Eaux usées provenant de la production Évaluation des fournisseurs sur des sujets environnementaux	Communication marketing transparente	Aide à l'emploi et au revenu Des fournisseurs respectant les droits de l'homme Travail forcé Diversité, égalité, non-discrimination, droit du travail

En confrontant la matrice de matérialité avec notre cartographie des risques RSE, il est clairement visible que les thèmes prioritaires et autres sujets d'importance identifiés en 2016 lors de l'analyse de matérialité sont couverts et cohérents avec l'identification de nos risques et opportunités RSE. Chaque année, nous entretenons un dialogue régulier avec nos parties prenantes (section 3.5 Dialogue avec les parties prenantes), en écoutant leurs préoccupations, leurs désirs et leurs attentes. De cette manière, nous nous assurons que nos actions et nos priorités sont adaptées pour répondre aux défis et aux opportunités matériels. Par exemple, nous constatons que les risques relatifs à l'environnement (mise en œuvre de nouveaux standards afin de limiter le réchauffement climatique et de réduire l'utilisation des ressources fossiles) sont aujourd'hui considérés comme plus importants qu'en 2016.

3.4 Plan de vigilance

En ligne avec les exigences de l'article L. 225-102-4 du Code de commerce, Tarkett établit et met en œuvre un plan de vigilance permettant d'identifier les risques et de prévenir les atteintes potentielles aux droits humains et aux libertés fondamentales, les effets préjudiciables sur la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. Ce plan de vigilance couvre les activités de la société, ainsi que celles de nos sous-traitants et fournisseurs avec qui une relation commerciale établie est maintenue. Ce plan de vigilance est intégré à la stratégie et aux politiques RSE du Groupe, tel que décrit ci-après.

Cartographie des risques

Notre processus d'identification et notre cartographie des risques RSE sont détaillés en section 3.3 Risques et opportunités liés à la RSE. La Cartographie des Risques de Tarkett couvre de la façon suivante les risques relatifs à la santé, la sécurité et l'environnement (HSE), ainsi qu'aux droits humains :

- > Au niveau de nos sites de production, les risques HSE sont identifiés et évalués localement conformément à notre programme WCM et à travers les systèmes de management en place sur la majorité de nos sites : OHSAS 18001 / ISO 45001 pour les aspects santé et sécurité, ISO 14001 et ISO 50001 pour les aspects environnementaux et énergétiques. Les risques liés aux droits humains n'ont jusqu'ici pas été jugés significatifs pour les activités sur nos sites de production. Nous sommes cependant conscients que les tendances géopolitiques actuelles peuvent générer de nouveaux risques (par exemple le risque d'esclavage moderne relatif aux populations vulnérables telles que les migrants), à identifier et à prendre en considération dès leur apparition.
- > Au niveau de la chaîne d'approvisionnement, une cartographie des risques RSE achats couvrant la quasi-totalité de nos fournisseurs a été complétée en 2018 en partenariat avec une entreprise spécialisée dans l'évaluation de la performance en matière de développement durable et dans la veille de la chaîne d'approvisionnement, et inclut entre autres les risques HSE, et ceux liés à une potentielle atteinte aux droits humains (voir section 3.9.1.1 Déployer notre programme d'approvisionnement responsable).

Procédures d'évaluation

Au niveau de nos sites de production, l'évaluation des risques HSE est réalisée en interne de manière continue selon les procédures et les lignes directrices de notre programme WCM (voir section 3.3.3 Gestion des risques). Par ailleurs, nos sites sont régulièrement audités par un tiers (ERM) en matière de conformité environnementale, et la majorité de nos sites sont sujets aux audits de suivi et de re-certification dans le cadre de l'OHSAS 18001 / ISO 45001, ISO 14001 et en plus, dans certains cas, ISO 50001.

Au niveau de la chaîne d'approvisionnement, l'évaluation par un tiers de la RSE de nos fournisseurs par EcoVadis, qui a commencé en 2019, s'est poursuivie en 2020 dans le cadre de notre programme d'approvisionnement responsable. Les fournisseurs évalués sont sélectionnés sur la base des résultats de la cartographie des risques RSE achats, parallèlement au déploiement du Code de Conduite Fournisseurs (voir section 3.9.1.1 Déployer notre programme d'approvisionnement responsable).

Mécanisme d'alerte

La *Compliance Hotline* mise en place en 2018 et accessible depuis 150 pays, ainsi que l'*Ethics Hotline* aux États-Unis et au Canada, permettent d'alerter sur toutes infractions potentielles constatées ou observées au sein de Tarkett, en particulier afférentes aux droits humains, à l'environnement, à la santé et la sécurité (voir section 3.2.4.1 Assurer l'éthique et l'intégrité des affaires).

Actions et dispositif de suivi

Les objectifs et actions / initiatives mises en place afin de prévenir les risques couverts par le devoir de vigilance, ainsi que les indicateurs clés de performance permettant d'évaluer l'efficacité des mesures mises en œuvre et leurs résultats, sont détaillés dans les différentes sections de ce Rapport RSE 2020, à savoir :

- > Section 3.6 Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires, pour gérer les risques et enjeux liés aux impacts de nos produits sur l'environnement et la santé tout au long de la chaîne de valeur ;
- > Section 3.7 Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire, pour gérer les risques relatifs au climat ;
- > Section 3.8 Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients, pour gérer les risques relatifs aux effets de nos produits sur la santé ;
- > 3.9 Favoriser une approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés, pour gérer les risques relatifs à nos fournisseurs
- > 3.10 Développer notre capital humain, pour gérer les risques liés à la santé et sécurité de nos employés.

3.5 Dialogue avec les parties prenantes

Pour atteindre nos objectifs en matière de RSE, nous avons besoin de la collaboration de nos parties prenantes. Tarkett cherche à renforcer la collaboration interne et externe en établissant des partenariats et un dialogue qui nous aident à atteindre nos objectifs et en collaborant avec les parties prenantes, notamment les ONG, les experts et les institutions publiques, pour relever ensemble les défis mondiaux et trouver des solutions innovantes, notamment pour construire une économie plus circulaire. Cette approche de dialogue et de collaboration avec nos différentes parties prenantes est résumée dans le tableau ci-dessous pour l'année 2020.

Parties Prenantes	Exemples de dialogue et de collaboration en 2020 sur les sujets RSE	Section du Rapport RSE
Actionnaires / Investisseurs	> Assemblée Générale annuelle des actionnaires > Résultats financiers/Document d'enregistrement universel > Nouveau plan stratégique (« Change to Win ») incluant une ambition pour l'économie circulaire, présenté à la communauté financière (Journée des investisseurs en juin 2019) > Présentations itinérantes aux investisseurs - environ 51 % des 184 réunions organisées en 2020 ont porté sur des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ce qui démontre l'importance croissante des questions ESG pour les investisseurs. Cette année, les questions et le dialogue se sont principalement concentrés sur la gouvernance, le recyclage et l'économie circulaire > Réponses aux questionnaires des investisseurs sur les sujets ESG (ex. Dorval AM, CDC, AXA IM) > Rencontres régulières ("roadshows") et présentations auprès de sociétés de gestion d'actifs, telles que SG Equities, Kepler-Cheuvreux, la Financière de l'Echiquier, Sycomore et Amundi > Dialogue régulier avec les conseillers des mandataires, qui émettent des recommandations de vote sur les résolutions soumises à l'assemblée générale, notamment en dehors de la période de l'assemblée générale, pour discuter des changements dans leur politique et leurs lignes directrices de vote, de leur approche en matière de gouvernance et de rémunération, etc.	-
Communauté d'Investissement Socialement Responsable (ISR)	> Participation aux analyses des agences de notation ISR : Sustainalytics, EcoVadis, Vigeo, MSCI, etc. > Réponse au questionnaire sur le changement climatique de CDP	-
Employés	> Enquête interne de satisfaction bisannuelle > Intranet Groupe Tarkett-Inside > Journée mondiale de la sécurité > Le programme « Adopter des pratiques de développement durable sur le lieu de travail » a été lancé à Tarkett en Europe de l'Est, mobilisant les équipes sur le développement durable pour générer des économies, limiter les déchets et sensibiliser aux éco-gestes > Programme de recyclage au siège social de Tarkett Amérique du Nord (Solon, Ohio), initié par le comité de développement durable local et impliquant les employés, visant à éliminer tous les plastiques non recyclables et à réduire les déchets mis en décharge. > Newsletter interne « Expériences » à destination de tous les salariés > Bulletin d'information interne sur le thème de développement durable, "EcoNews", de Tarkett Amérique du Nord, expliquant des concepts tels que l'économie circulaire, les engagements et les événements de Tarkett ou encore la section sur le développement durable dans les actualités mensuelles	3.10.1 3.10.4 3.10.5

Parties Prenantes	Exemples de dialogue et de collaboration en 2020 sur les sujets RSE	Section du Rapport RSE
	> Célébration de la Journée de la Terre chez Tarkett en Amérique du Nord avec des actions et des communications en avril, y compris une action visant à fournir de l'eau propre aux personnes dans le besoin grâce au programme « Fill it Forward ». > Relations / dialogues avec les syndicats, dont le Tarkett Forum en Europe > Réunion annuelle pour les cadres supérieurs et conférence téléphonique trimestrielle sur les résultats financiers et les résultats sécurité et environnement	
Clients/ Utilisateurs	> Information transparente sur nos produits, via les <i>Material Health Statements</i> (MHS), déclarations environnementales spécifiques (EPD en Europe, 3.6.1 FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) en France, GreenTag en Australie), Etiquettes environnementales en Europe > Certifications et labels répondant aux attentes des clients, par exemple <i>Cradle to Cradle®</i> (C2C – qui contribue positivement à l'obtention de la certification LEED), <i>asthma and allergy friendly®</i>, <i>Living Product Challenge Imperative</i>, etc. 3.6.2 > Appui à la communauté de santé pendant la pandémie de Covid-19 3.7.2 > Tarkett Academy pour former les professionnels installateurs et architectes 3.8.2 > « <i>Green Tours</i> » présentant notre approche et nos initiatives en faveur du développement durable sur nos sites de production de Narni (Italie), Clervaux (Luxembourg), Ronneby (Suède), Sedan (France), Waalwijk (Pays Bas) et Otradny (Russie) 3.9.2 > Showrooms, tels que Tarkett Atelier à New York City (Etats-Unis), Madrid (Espagne), l'Atelier Tarkett à Paris (France) ou à San Francisco (Etats-Unis), Showroom à Londres (Royaume Uni) ou Bačka Palanka (Serbie) > Participation à des conférences et expositions, dont beaucoup étaient virtuelles en 2020, par exemple événement sur la gestion du recyclage au C2C Lab à Berlin (Allemagne) et C2CPH Design & Innovation Forum à Stockholm (Suède), événement virtuel Metropolis Perspective Sustainability (Etats-Unis), Greenbuild événement virtuel 2020 (Etats-Unis), Vinyl Sustainability Council (VSC) Sommet sur le recyclage du vinyle (Etats-Unis) ; Pittsburg Center for Sustainable Business (Etats-Unis) conférence pour les professionnels des ressources humaines sur la façon d'engager les employés par le biais du développement durable ; conférence Greenbiz Circularity 20 (Etats-Unis) l'un des plus grands événements d'économie circulaire en Amérique du Nord, organisé par le GreenBiz Group, axée sur l'accélération de l'économie circulaire ; la conférence annuelle de Core Net (Etats-Unis) avec une présentation sur la conception de la connectivité sociale à l'époque de Covid-19, avec le fondateur et le directeur exécutif de l'Initiative pour le développement durable et la santé des entreprises NetPositive (SHINE) au Harvard T. H. Chan School of Public Health; > Stockholm Furniture Fair (Suède), Tarkett a présenté le nouveau revêtement de sol homogène en vinyle bio-attribué iQ Natural dans le cadre de son exposition Natural Bond, conçue sur le thème de la transition circulaire. La collection iQ Natural a été récompensée par le magazine de design et d'architecture qui lui a décerné le prix du projet de développement durable de l'année; Exposition Revestir (São Paulo, Brésil) > Programme ReStart® pour la collecte et recyclage des chutes de pose et des revêtements usagés > En réponse aux attentes croissantes des clients en matière de solutions durables et des informations sur les aspects écologiques de nos produits, par exemple, Tarkett Amérique du Nord a créé une adresse électronique centrale pour les clients sur le développement durable, qui est suivi 12 heures par jour > Des événements marketing, tels que le Tarkett Show en Russie pour les détaillants et les distributeurs dans 20 villes différentes pour présenter les nouveaux produits et informer sur l'approche Tarkett C2C et l'éco-label russe Green Leaf > Événements pour les architectes, webinaires et autres dialogues : Tarkett partage régulièrement avec les architectes et les designers sa démarche de développement durable, de santé et bien-être et d'éco-conception selon l'approche « Cradle to Cradle ». En 2020, Tarkett a été invité par diverses organisations d'architectes et de designers en Europe, notamment l'événement One Global Design chez TP Bennett, à Londres (Royaume-Uni) ; LOM architecture and design, Londres (Royaume-Uni) et l'événement Design Monday chez Perkins and Will. En avril, Tarkett a organisé un événement en	

Parties Prenantes	Exemples de dialogue et de collaboration en 2020 sur les sujets RSE	Section du Rapport RSE
	ligne pour ses clients d'Amérique latine, auquel 93 personnes ont participé pour découvrir l'approche de Tarkett en matière d'éco-conception, d'économie circulaire et de collaboration dans la chaîne de valeur, ainsi qu'un webinaire pendant la semaine néerlandaise du développement durable. En Allemagne, Tarkett s'est associé aux architectes et urbanistes d'Uzin Utz sur le thème de la gestion du recyclage, avec un événement au C2C Lab à Berlin. En Amérique du Nord, Tarkett a dialogué avec des architectes et des concepteurs avec cinq présentations sur l'économie circulaire et les matériaux sains. À Canberra (Australie), Tarkett a organisé un événement sur la conception des revêtements de sol pour la communauté des concepteurs, en présentant les dernières tendances en matière de conception des revêtements de sol et en passant en revue notre dernière gamme de produits, notamment la gamme de dalles de moquette biophiles Human Fascination. > En Suède, Tarkett a organisé un webinaire en ligne en direct sur YouTube "Sustainability Talks on design for circularity" avec un panel d'experts, dont l'Association suédoise du design, Circular Sweden et la ville de Stockholm. Plus de 250 personnes se sont inscrites à l'événement, dont des architectes, des designers, des municipalités, des propriétaires d'installations privées, des entrepreneurs en bâtiment, des installateurs, des détaillants et des utilisateurs finaux. > A Perth, en Australie, Tarkett a organisé des stages de formation lors d'un événement sur la santé et le bien-être destiné aux professionnels de la conception et de la construction, sur des sujets tels que la qualité de l'air intérieur, le confort acoustique, les outils de notation écologique et l'impact que peuvent avoir les revêtements de sol sur la qualité de l'environnement intérieur. > FieldTurf, une marque de Tarkett Sports, a développé une nouvelle plateforme de communication sur le développement durable en 2020 – « <i>sustain the game</i> ». Cela a permis de renforcer le dialogue en interne et en externe sur les initiatives et solutions écologiques développées par FieldTurf. > "The Great Indoors", une plateforme de collaboration organisée par Tarkett pour discuter de la manière dont nous pouvons créer des espaces de travail qui sont bons pour les personnes – et bons pour les entreprises, avec des contributeurs de toute la communauté de l'environnement bâti, du design, du développement durable et de la santé des employés pour partager des idées, des commentaires et offrir leurs points de vue. > "Proto- Habitat", faire quelque chose de différent, un projet de recherche novateur de Frédérique Barchelard et Flavien Menu à l'Académie de France à Rome - Villa Médicis. Ils ont choisi le revêtement de sol vinyle Acczent Excellence Genius de Tarkett - une solution de pose rapide, éco-conçue, non collée, contenant des matériaux recyclés et recyclables après usage, sans phtalates et avec des émissions de COV 100 fois inférieures aux normes européennes pour une meilleure qualité de l'air intérieur.	
Fournisseurs	> Programme d'approvisionnement responsable > Implication dans la sélection des matériaux, par exemple travail auprès de fournisseurs afin qu'ils proposent des plastifiants sans phtalate aux Etats-Unis et en Russie > Implication dans l'évaluation des matériaux et l'approche C2C, par exemple partenariats avec des fournisseurs afin de proposer des solutions d'installation et maintenance C2C pour les revêtements de sol > Défi de l'innovation de Tarkett avec des fournisseurs sélectionnés pour s'engager et collaborer au programme d'innovation de Tarkett, y compris l'économie circulaire et le recyclage	3.9.1
Partenaires Industriels	> Achat de matériaux recyclés ou récupérés auprès de partenaires industriels pour utilisation comme matières premières secondaires, par exemple les fibres Econyl® avec Aquafil en Italie et le carbonate de calcium avec une entreprise de distribution d'eau potable aux Pays-Bas pour la moquette, le PVB (poly butyral de vinyle) recyclé issu de pare-brises et de verre de sécurité usagés aux Etats-Unis et en Europe > Collaboration avec des partenaires logistiques / de transport pour le développement du programme ReStart®, par exemple avec Veolia en France, Kuijs transport aux Pays-Bas, Verhoek en Allemagne	3.6.2 3.7.2

Parties Prenantes	Exemples de dialogue et de collaboration en 2020 sur les sujets RSE	Section du Rapport RSE
Institutions Publiques/ Organismes de Normalisation	> Visite du Premier ministre luxembourgeois à notre usine de Clervaux (Luxembourg), en présence du Président du Directoire de Tarkett, où nous avons présenté notre stratégie et notre action en matière d'économie circulaire et de changement climatique, une approche pleinement alignée sur les objectifs nationaux du Luxembourg > Contribution à un panel lors de la conférence des parties prenantes de la Commission européenne sur l'économie circulaire, partageant les défis et les réalisations de Tarkett, en mettant l'accent sur la transparence et le concept du passeport matériel à l'appui d'une transition vers une économie circulaire saine > Participation au Prix européen de l'environnement, organisé par la Commission Européenne, (<i>European Business Awards for the Environment</i>) pour les entreprises, médaille d'argent pour iD Revolution > Dialogue avec les institutions européennes sur la transparence des produits et l'économie circulaire > Participation à la Circular Plastics Alliance de l'UE par l'adhésion de Tarkett à Vinylplus, à l'Association européenne de la moquette et du tapis et (ECRA), à l'Association européenne des fabricants de revêtements de sol résilients (ERFMI), aux transformateurs européens de matières plastiques (EUPC) > Participation, par l'intermédiaire des organismes nationaux de normalisation français, brésiliens et suédois, aux travaux de l'ISO TC323 sur la norme ISO sur l'économie circulaire - Normalisation dans le domaine de l'économie circulaire pour élaborer des exigences, des cadres, des orientations et des outils de soutien liés à la mise en œuvre de projets d'économie circulaire > Présidence de la commission X30M sur l'économie circulaire de l'organisme français de normalisation Afnor et participation à un webinaire de l'Afnor sur l'accélération du changement grâce aux normes volontaires > Dialogue avec le ministère danois de l'environnement sur le recyclage des sols en vinyle > Participation à une initiative du gouvernement suédois « <i>Delegationen för Cirkulär Ekonomi</i> » sur l'économie circulaire > Participation au dialogue avec les parties prenantes dans le cadre de l'étude d'opportunité du gouvernement néerlandais pour le développement d'un système de responsabilité élargie des producteurs aux Pays-Bas	3.6.2
Instituts Académiques/ Experts	> Travail avec l'institut scientifique EPEA (Environmental Protection Encouragement Agency) pour l'évaluation de la santé des matériaux et les certifications C2C > Collaboration avec Carbone 4 (France), cabinet de conseil indépendant spécialisé dans les stratégies à faible intensité de carbone et l'adaptation au changement climatique	3.6.1. 3.7.
Associations/ Organisations	Tarkett maintient un dialogue actif par le biais de l'adhésion ou d'autres collaborations avec diverses associations / organisations, où nous contribuons à des discussions, des groupes de travail et d'autres initiatives sur le développement durable, l'économie circulaire et le bien-être : > Réseau de la fondation Ellen MacArthur - Tarkett partage son expérience et ses exemples d'action sur la mise en œuvre de solutions d'économie circulaire, par exemple en participant en octobre à la série avancée sur l'économie circulaire avec l'EPEA sur l'engagement des fournisseur > FrenchFounders - Le Président du Directoire de Tarkett s'est exprimé lors du sommet en ligne "Act to Impact" en partageant ses convictions et ses idées sur l'économie circulaire > European Plastics Converters (EuPC), l'organisme professionnel représentatif de l'industrie de transformation du plastique en Europe, et la « Vinyl Foundation » qui soutient VinylPlus®, le programme de développement durable de l'industrie du PVC en Europe > Fédération européenne du parquet (FEP), coopération sur les avantages environnementaux du parquet > Ecopreneur.eu, la Fédération européenne des entreprises durables basée à Bruxelles qui encourage une économie circulaire en Europe	3.6.1 3.6.2

Parties Prenantes	Exemples de dialogue et de collaboration en 2020 sur les sujets RSE	Section du Rapport RSE
Organisations Non Gouvernementales (ONGs)	> Membre du groupe Globe EU BEE, un forum permettant aux membres du Parlement européen (MPE) et à des partenaires commerciaux progressistes de plaider pour une meilleure réglementation environnementale en Europe, en particulier pour l'économie circulaire, la préservation des ressources, la prévention de la pollution et la protection du climat > Création de la plateforme d'économie circulaire de l'ERFMI (European Resilient Flooring Manufacturers' Institute) pour développer la collecte, l'identification et la traçabilité des matériaux de revêtement de sol usagés et s'adresser spécifiquement aux sols en vinyle usagés à travers la plateforme REVINYLFLOOR de l'ERFM > Cradle to Cradle Products Innovation Institute (C2C PII), une organisation à but non lucratif créée pour aider les fabricants et concepteurs à développer des produits sûrs et sains, où Tarkett est membre du conseil consultatif des parties prenantes (<i>Stakeholder Advisory Council</i>) > Carpet America Recovery Effort (CARE) aux États-Unis, association favorisant le recyclage de moquette > Présidence de l'initiative de recyclage du PVC V-Cycle du « Vinyl Sustainability Council » aux États-Unis, soutenant les efforts de recyclage le long de la chaîne de valeur > U.S. Green Building Council (USGBC), une organisation engagée pour améliorer la manière dont les bâtiments sont conçus, construits et exploités, au travers de LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), le système de notation le plus utilisé au monde pour les bâtiments verts > La conférence du Green Building Council des États-Unis (USGBC) sur les écoles vertes à Portland, aux États-Unis, s'est concentrée sur l'impact environnemental des écoles et le sommet virtuel de l'USGBC sur l'équité a examiné les principes d'équité sociale dans la communauté des bâtiments verts > Green Chemistry and Commerce Council du Lowell Center for Sustainable Production de l'université du Massachusetts Lowell (États-Unis) qui promeut la chimie verte et la circularité en participant à « <i>Alternatives Assessment</i> » Center for Sustainable Business (États-Unis) - organisation qui encourage la réflexion, la recherche et l'éducation en matière de stratégies commerciales durables en tirant parti de l'expertise et des capacités uniques d'une communauté active de chercheurs et d'enseignants, ainsi que des connaissances appliquées et de l'expérience de l'industrie > Sustainability and Health Initiative for NetPositive Entreprise (SHINE) à la T.H. Chan School of Public Health de Harvard, Boston (Etats-Unis) > Circular Sweden, Cradlenet et Cireko, trois réseaux pour la promotion du recyclage et de l'économie circulaire en Suède, avec Tarkett intervenant lors de webinaires et d'événement > Des organisations de lutte contre l'asthme et les allergies dans divers pays, telles que l'Asthma and Allergy Foundation of America, la principale organisation pour les personnes souffrant d'asthme et d'allergies aux États-Unis ; Asthma Australia, un organisme à but non lucratif dédié au soutien et à l'éducation des australiens souffrant d'asthme et d'allergies pour aider les individus à respirer afin qu'ils puissent vivre librement > Design Museum Foundation, Boston (États-Unis) - plusieurs initiatives conjointes, dont le podcast « <i>Design is Everywhere</i> » sur le rôle du design dans la transition vers une économie circulaire > Chemical Watch Global Business Summit Europe 2020, parlant de " Concevoir pour la circularité ", dans le contexte d'une reprise verte lors de cette conférence virtuelle	
	> Dialogue avec les organisations Changing Markets et Zero Waste après la publication de plusieurs rapports sur la question des déchets dans l'industrie de la moquette. Cet engagement portait sur l'écoconception des produits pour le démontage, la transparence et l'utilisation de matériaux sains dans les produits. Il inclut les recommandations pour le développement d'outils réglementaires pour la mise en œuvre de systèmes de responsabilité élargie des producteurs de moquettes au sein de l'UE, basés sur les meilleures pratiques, des frais modulés et le soutien de mesures de marchés publics écologiques pour accélérer la croissance du marché pour des solutions véritablement circulaires..	

Parties Prenantes	Exemples de dialogue et de collaboration en 2020 sur les sujets RSE	Section du Rapport RSE
Communautés Locales et Mondiales	> Répondant rapidement aux besoins urgents du secteur de la santé alors qu'il créait une capacité supplémentaire pour recevoir les patients Covid-19, en fournissant une expertise et en faisant livrer des revêtements de sol pour les nouveaux services Covid-19 dans de nombreux pays, comme au Royaume-Uni avec 40 000 m² de revêtements de sol de sécurité Safetred pour l'hôpital de campagne Nightingale à Birmingham ; en Italie, pour un hôpital de soins intensifs à Milan et des hôpitaux à Rome, Naples et d'autres villes ; en Serbie, pour un hôpital à Novi Sad ; en Turquie, pour deux hôpitaux à Istanbul ; au Brunei, pour un centre d'isolement national ; aux Philippines, pour 63 installations de quarantaine et aux États-Unis, pour un hôpital dans le Rhode Island > Initiatives et donations dans le cadre de Tarkett Cares, par exemple en assistant les autorités locales et en faisant don de revêtements de sol pour aider à réparer quatre hôpitaux endommagés par l'explosion catastrophique de Beyrouth (Liban) ; en faisant don de revêtements de sol pour un hôpital de soins intensifs pour les patients atteints de Covid-19 à Milan (Italie) ; en faisant don de revêtements de sol pour le projet de l'association française Architectes Solidaires visant à rénover les aires de repos du personnel soignant dans les hôpitaux publics français ; en plantant des arbres en Allemagne ; en collectant des fonds pour une banque alimentaire en Australie afin d'aider les citoyens en difficulté à cause de la pandémie de Covid-19 ; en offrant des services bénévoles à la communauté aux États-Unis > Soutien à des projets de développement et de lutte contre le changement climatique dans le monde entier, par exemple le projet REDD+ Tambopata en Amazonie péruvienne	3.9.2
Écoles/ Universités/ Candidats au Recrutement	> Partenariats avec des écoles / universités locales, par exemple Bačka Palanka avec la Faculté de foresterie et la Faculté des arts appliqués de l'Université de Belgrade (Serbie) ; Clervaux avec l'École des Mines de Nancy (France) ; Sedan avec l'IUT (Institut Universitaire de Technologie) Reims-Châlons-Charleville (France) où des employés donnent des cours sur les achats et les exportations ; Narni (Italie) avec quatre universités, l'Académie de Haute Spécialisation et 4 écoles secondaires locales, avec des responsables locaux donnant des cours sur le développement durable, l'économie circulaire et le processus de production > Participation à des salons de l'emploi, par exemple à des événements organisés par des écoles de la région Champagne-Ardenne autour de l'usine de Sedan (France) pour faire découvrir Tarkett aux étudiants ; Forum de la Kedge Business School à Talence (France) ; Forum de l'IESEG (Institut d'Économie Scientifique et de Gestion) et Forum Group IGS (Institut de Gestion Sociale) à La Défense (France) et aux États-Unis > Symposium sur l'économie circulaire de l'Université de Harvard, Boston (US)	3.10.4.

3.6 Répondre aux attentes des clients et de la société par l'éco-conception, la transparence et les solutions circulaires

Nous avons mis en place des politiques, des programmes et des initiatives spécifiques pour gérer les risques et les opportunités matériels identifiés. Nous suivons notre progrès dans la gestion de ces risques et opportunités à l'aide d'indicateurs de performance clés spécifiques. Ces éléments sont résumés dans le tableau suivant, ainsi que nos objectifs et nos résultats.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2020	2019	2018	Objectif 2020	Section du Rapport RSE	Contribuer aux ODD des Nations Unies
Volatilité du prix des matières premières (fluctuations des prix et de la disponibilité des matières premières et de l'énergie)	> Sélection des matériaux dans le cadre du processus de développement des nouveaux produits (New Product Development Process - NPDP) > Maximisation de la part des matériaux recyclés dans nos produits : chutes de pose/revêtements usagés ; matières premières secondaires issues d'autres industries	Pourcentage des matières premières ne contribuant pas à la raréfaction des ressources (abondantes, rapidement renouvelables ou recyclées)	68 %	67 ¹ %	70 %	75 %	3.6.1	
Qualité et sécurité des produits chimiques (évolution des réglementations, des normes et/ou des attentes des clients en matière de santé et d'environnement)	> Evaluation systématique des matériaux selon les critères Cradle to Cradle® (C2C) > Communication transparente sur la composition de nos produits par l'intermédiaire de fiches de déclaration produit (par exemple Material Health Statements) > Certifications C2C de nos produits	Pourcentage de matières premières dont l'impact sur la santé et l'environnement a été évalué par une tierce partie sur la base des critères Cradle to Cradle®	98 %	98 %	98 %	100 %	3.6.1.	
Evolution du marché des revêtements de sol (les attentes en matière de transparence accrue ; de nouveaux produits et services et plus de participation des parties prenantes ; fournisseurs non conformes à nos standards RSE ; attentes et exigences de la société civile et des communautés locales)								

¹ Diminution de 2 % par rapport à 2018 en raison de l'arrêt de la production de stratifiés en Allemagne

Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

3.6.1 Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

Tarkett est engagé à mettre les personnes et la planète au premier plan, en appliquant l'approche *Tarkett Human-Conscious Design™* à l'éco-conception, au développement et à la production de ses produits pour créer des sols qui contribuent à rendre les espaces plus sains, plus confortables et plus beaux, tout en s'efforçant de réduire l'impact environnemental du Groupe afin que les personnes et le monde naturel s'épanouissent maintenant et à l'avenir. Cette approche permet également à Tarkett de communiquer en toute transparence à ses clients les impacts sur l'environnement et la santé sur toute la chaîne d'approvisionnement.

3.6.1.1 Sélection et approvisionnement de matériaux durables

Le choix de matériaux de qualité est l'un des piliers de notre approche d'éco-conception selon les principes Cradle to Cradle®, avec l'objectif de respecter la santé des personnes, de préserver les ressources et de protéger l'environnement.

D'un point de vue environnemental, Tarkett s'efforce de préserver les ressources naturelles, en privilégiant les matériaux sains qui peuvent être recyclés et qui proviennent de sources abondantes (par exemple le carbonate de calcium), renouvelables (tels que le liège, le pin, l'épicéa, le chêne, le frêne, le noyer, l'érable, le hêtre et le bouleau) ou recyclées (incluant des déchets issus d'autres industries), afin que les matériaux utilisés dans nos produits ne contribuent pas à la raréfaction des ressources.

En ce qui concerne plus particulièrement le recyclage, avec l'engagement renforcé de Tarkett envers un modèle circulaire, nous adoptons une approche holistique axée sur le recyclage en boucle fermée (collecte et recyclage des matériaux post-industriels et post-utilisation de Tarkett), le recyclage en boucle ouverte (approvisionnement en matériaux post-industriels et post-utilisation d'autres industries ainsi que l'approvisionnement en matières premières à contenu recyclé) et la conception circulaire des produits (comment reconcevoir les produits et les processus pour accroître l'utilisation de matériaux recyclés). Cela s'applique à la fois aux revêtements de sol et aux surfaces sportives, FieldTurf en Europe proposant des remplissages composés de matériaux recyclés tels que le ProMax HydroFlex qui incorpore 30 % de polyéthylène recyclé provenant de terrains en fin de vie et d'autres solutions de remplissage variées fabriquées à partir de granulés de caoutchouc recyclés provenant de pneus qui auraient autrement été mis en décharge. Tarkett estime qu'à l'échelle mondiale, quelque 15 millions de pneus ont été détournés des décharges et recyclés pour fournir un remplissage en granules de caoutchouc (sur la base de l'utilisation de 20 000 pneus par terrain).

En ce qui concerne les matériaux d'origine renouvelable, le bois est le principal matériau renouvelable acheté par Tarkett pour les parquets, les sols stratifiés et le linoléum ainsi que pour certaines surfaces sportives intérieures. Par exemple, Tarkett produit des planchers en bois depuis 1886, en s'approvisionnant, près de notre usine de Hanaskog en Suède, dans les forêts durables de Suède et de Finlande, où la plantation éparse et la croissance lente dans l'hémisphère nord ont permis d'obtenir des arbres forts et stables. Tarkett utilise la grume entière pour tirer profit de son grain et de son motif pour la conception de magnifiques planchers distinctifs. Le linoléum utilise également d'autres matériaux renouvelables tels que l'huile de lin, la résine de pin, le jute et le liège. Tarkett utilise des plastiques d'origine végétale combinés à des matières premières recyclées et abondantes dans iD Revolution, son revêtement de sol en dalles modulaires résilientes faites de matériaux non-PVC et certifié Cradle to Cradle Certified™ niveau Or. Un autre exemple est le revêtement de sol en caoutchouc Eco Shell développé en Amérique du Nord, qui comporte comme composant des restes de coquilles de noix provenant de la culture locale des noyers. Pour les surfaces sportives de plein air, Tarkett's FieldTurf offre une gamme croissante de couches de remplissage performantes en matériaux renouvelables alternatifs tels que PureFill qui utilise des granulés de liège naturels et du sable, PureSelect qui utilise des noyaux d'olive de provenance locale aux États-Unis ainsi que des noyaux d'olives européens importés et PureGeo qui utilise des copeaux de noix de coco et du liège. En Europe, FieldTurf propose désormais également PureSelect avec un remplissage à base de noyaux d'olive de provenance européenne.

Exemple

Tarkett livre cinq terrains en France avec un remplissage à base de noyaux d'olives d'origine locale

En janvier 2020, la ville de La Ciotat a été la première à recevoir le remplissage à base de noyaux d'olives pour la rénovation de son terrain du Bouissou. 60 tonnes de noyaux d'olives provenant de producteurs d'olives de Provence ont été utilisées pour le remplissage. D'autres villes françaises ont adopté cette solution de remplissage naturel à base d'olives locales en 2020, notamment Pertuis dans le Vaucluse, Guichen en Ille-et-Vilaine et Baud dans le Morbihan.

Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

Zoom sur les indicateurs clés

Sélection de matériaux de qualité

Malgré les conditions du marché et les conditions sanitaires, Tarkett a continué à se concentrer sur l'approvisionnement en matières premières secondaires en 2020, augmentant la part des matières premières recyclées à 13 %, contre 12 % en 2019 et 10 % en 2018.

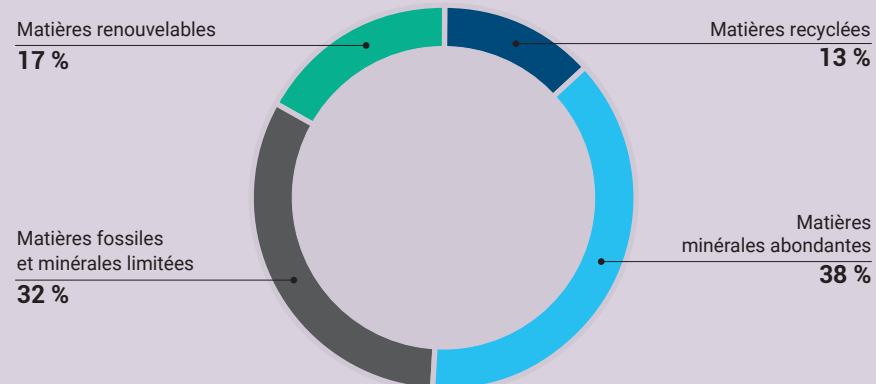
En 2020, Tarkett a enregistré une progression positive de la part de ses matières premières qui ne contribuent pas à la raréfaction des ressources (étant abondantes, rapidement renouvelables ou recyclées). Après la baisse de 2019, principalement due à l'impact (-2 %) de la fermeture de notre production de stratifiés en Allemagne, nous avons réussi à rebondir en nous approvisionnant proportionnellement plus de matières recyclées en 2020. Avec 68 %, nous sommes toutefois en dessous de notre objectif de 75 % pour 2020, principalement en raison du défi que représentent la récupération et le recyclage des sols usagés.

Part des matières premières ne contribuant pas à l'épuisement des ressources (%)



* Diminution de 2 % par rapport à 2018 en raison de l'arrêt de la production de stratifiés en Allemagne

Répartition des matières premières utilisées en 2020 (%)



De plus, **Tarkett s'engage à utiliser de façon responsable le PVC** (polychlorure de vinyle), une résine plastique dont l'industrie du bâtiment est le premier consommateur. Depuis 2010, nous avons ouvert le dialogue sur le sujet de manière transparente avec différentes parties prenantes, afin de définir les conditions durables de conception et production, d'utilisation et de recyclage du PVC pour des applications long terme telles que les revêtements de sol.

Notre approche actuelle est de développer l'utilisation de plastifiants sans phtalate, de favoriser le recours à des fournisseurs de PVC utilisant des technologies de production récentes et moins polluantes, et de développer le recyclage des revêtements de sol contenant du PVC notamment via notre programme ReStart®.

Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

Par exemple, l'usine Tarkett de Clervaux au Luxembourg est certifiée EuCertPlast pour le recyclage des revêtements de sol en vinyle post-consommation. Elle recycle les revêtements de sol en vinyle post-installation et post-utilisation collectés dans divers pays européens dans le cadre du programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett, ainsi que les déchets post-fabrication.

3.6.1.2 Evaluer les matériaux et leurs impacts sur la santé et l'environnement

Dans le cadre de la stratégie *Change to Win* de Tarkett, nous nous sommes engagés à mener le changement pour développer une économie circulaire. Innover avec des matériaux de qualité et dépasser les normes en matière de qualité de l'air intérieur grâce à *Tarkett Human-Conscious Design™* est au cœur de cet objectif qui donne la priorité à l'humain, pour créer des sols qui contribuent à rendre les espaces plus sains, plus confortables et plus beaux, tout en nous efforçant de réduire l'impact environnemental du Groupe afin que les personnes s'épanouissent maintenant et à l'avenir. L'approche de *Tarkett Human-Conscious Design™* commence par la sélection des matériaux de qualité en appliquant les principes du Cradle to Cradle®.

Tarkett travaille en étroite collaboration avec l'EPEA (Environmental Protection Encouragement Agency faisant partie de Drees & Sommer), un institut de recherche fondé en 1987, **qui promeut la méthodologie de conception Cradle to Cradle®**. En utilisant cette méthodologie depuis 2010 pour toutes ses activités, Tarkett garantit non seulement la conformité aux exigences réglementaires de l'UE pour les substances chimiques selon REACH¹, mais va plus loin en permettant l'optimisation des produits, en remplaçant les matériaux par d'autres qui peuvent être recyclés, améliorant les caractéristiques sanitaires et environnementales des produits. Les résultats de ces évaluations de matériaux nous permettent de mieux comprendre l'impact de nos produits et de sélectionner plus soigneusement nos matières premières en partageant notre cahier des charges avec nos fournisseurs. Les résultats de ces évaluations de matériaux nous permettent de mieux comprendre l'impact de nos produits et de sélectionner plus soigneusement nos matières premières en partageant nos spécifications avec nos fournisseurs. De plus, cela permet au Groupe d'avoir une connaissance précise des impacts sanitaires et environnementaux de ses produits, et de les partager en toute transparence, en communiquant aux clients les impacts environnementaux et sanitaires sur toute la chaîne d'approvisionnement.

Par cette action et d'autres, Tarkett soutient Recovynil et VinylPlus qui participent à la promotion de la Circulaire Plastic Alliance de l'Union européenne sur les actions et engagements volontaires pour plus de plastiques recyclés, avec pour objectif de garantir que 10 millions de tonnes de plastiques recyclés soient utilisées pour fabriquer des produits en Europe en 2025. Recovynil suit et vérifie le recyclage des déchets de PVC et l'utilisation des recyclats de PVC, en enregistrant la quantité de PVC recyclé en Europe. Il est le plus grand contributeur aux objectifs de recyclage VinylPlus®.

Avec 33 usines à travers le monde, un portefeuille actif de nouveaux produits et de produits existants régulièrement améliorés, il y a toujours de nouveaux matériaux à évaluer. En 2020, nous avons réalisé de nouvelles évaluations de matériaux, entre autres à Abtsteinach (Allemagne), Otradny (Russie) et Pékin (Chine).

Zoom sur les indicateurs clés

Évaluations des matériaux sur le plan de la santé et de l'environnement

Afin de réaliser notre objectif d'utiliser des matériaux de qualité, bénéfiques pour nos clients et pour la planète, nous effectuons des évaluations de matériaux par une tierce partie. En 2020, 98 % de nos matières premières (représentant plus de 5,000 matériaux) sont évaluées par un organisme tiers (EPEA) pour leur impact sur la santé des personnes et sur l'environnement, selon les critères Cradle to Cradle®. Les derniers 2 % de matériaux pour lesquels l'évaluation n'est pas encore terminée correspondent à diverses matières premières pour lesquelles Tarkett se procure des volumes relativement faibles, ce qui rend difficile l'obtention des informations nécessaires. De même, Tarkett est confronté à un défi lorsque les informations requises se situent au rang 2 ou rang 3 de la chaîne d'approvisionnement (rang 1 = fournisseurs directs ; rang 2 = fournisseurs de fournisseur ; etc.).

¹ REACH (Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) est un règlement de l'Union européenne, adopté pour améliorer la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les risques que peuvent présenter les substances chimiques.

Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

Une transparence radicale avec les Material Health Statements (MHS®)

Tarkett a élaboré, en collaboration avec l'EPEA, la *Material Health Statement* (déclaration sur les caractéristiques sanitaires des matériaux) afin de répondre aux besoins de l'industrie du bâtiment de disposer d'informations plus précises, de favoriser la collaboration en matière de développement durable et d'aller au-delà de la réglementation en fournissant des informations claires et transparentes sur le profil sanitaire et environnemental des matériaux utilisés dans nos produits, y compris les risques potentiels. L'outil MHS® répond aux demandes croissantes de l'industrie du bâtiment pour des informations plus détaillées sur le contenu des produits, dont elle a besoin pour répondre efficacement à l'évolution de la réglementation et aux programmes de construction durable, ainsi qu'à l'intérêt croissant des parties prenantes pour les impacts de l'environnement bâti sur la santé et l'environnement.

Le développement de la MHS® a suivi la collaboration de Tarkett avec l'EPEA sur les travaux d'évaluation des matériaux. Il a d'abord été lancé en 2016 en Amérique du Nord, puis étendu à l'Europe en 2018. Au-delà d'une simple liste d'ingrédients, une MHS® décrit avec précision la composition d'un produit et fournit l'information relative à la concentration de ses composants (molécules chimiques), leur rôle dans le produit et les risques éventuels sur la santé et l'environnement en cas d'exposition à ces substances, notamment pour l'utilisateur de revêtement de sol et les poseurs de sol. Le processus MHS® comprend plusieurs étapes :

- > **Inventaire des matériaux** : en collaboration avec nos fournisseurs, nous réalisons un inventaire des composants utilisés, jusqu'à 100 ppm (parties par million/0,01 %).
- > **Analyse des matériaux** : le niveau de risque de chaque composant est analysé selon les réglementations européennes REACH et CLP¹, le « Green Screen List Translator » (GSLT), et à partir de plus de 100 autres listes de risques liés aux substances chimiques et sources scientifiques de données toxicologiques utilisées par l'EPEA.

- > **Évaluation des matériaux** : les matériaux sont évalués sur l'ensemble de leur cycle de vie, incluant l'approvisionnement, la fabrication, l'utilisation, et la gestion post-utilisation. L'impact de chaque substance chimique sur la santé et l'environnement est évalué en utilisant des informations éco-toxicologiques, de la littérature scientifique, des données des fournisseurs et résultats d'analyses. Le rôle de chaque substance dans le produit fini et ses effets en cas d'exposition sont également évalués.
- > **Vérification** : les MHS® sont vérifiées par un organisme tiers indépendant.
- > **Optimisation** : nous nous efforçons alors de reformuler les produits selon les principes Cradle to Cradle® en sélectionnant des matériaux plus sûrs, sains et bénéfiques pour la santé humaine et l'environnement, et pouvant être recyclés.

L'outil MHS® a été développé dans le but de promouvoir la transparence totale des produits, en mettant à disposition de nos clients des outils d'information faciles à lire et à comprendre. En Europe, la MHS® va plus loin que les exigences de la réglementation européenne REACH, en fournissant de manière proactive des informations sur toutes les substances présentes dans le produit. Les documents MHS® ont une durée de validité de 2 ans, ce qui permet de prendre en compte toute nouvelle connaissance sur les substances chimiques utilisées et offre la possibilité d'améliorer les performances sanitaires du produit en modifiant les recettes.

¹ CLP : Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures - Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges

Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

Comprendre et utiliser nos MHS

Identificateur numérique unique attribué par le Chemical Abstracts Service (CAS) à chaque substance chimique décrite dans les publications scientifiques

Formulation du produit

Part du composant dans la formulation

Code couleur attribué par EPEA, selon le degré de préoccupation

Commentaire de l'EPEA sur l'utilisation ou l'exposition à cette substance

"GreenScreen List Translator Score" et "GreenScreen Benchmark Score", selon Toxnot, une classification américaine des produits chimiques

REACH est le règlement européen sur la sécurité des produits chimiques et de leur utilisation

✓ Substance non-dangereuse ou taux <0,1%

Function	Component	CAS	Content	Rating	Comment	GS-LT GS-BM	REACH
Filler	Calcium carbonate	1317-65-3	< 50%	No concern		LT-UNK	✓
Polymers	Polyvinyl butyral	27360-07-2	< 40%	No concern	Polymers contributing to the build-up of the different layers, partially with a prehistory of use in former applications	LT-UNK	✓
	Polylactic acid	9051-89-2		No concern		N.I.	✓
	Additional polymers with minor contributions	Proprietary 2		Moderate concern		N.I.	✓
Plasticizers	2-Ethylhexanoic acid diester with triethylene glycol	94-28-0	< 10%	No concern	Plasticizers and additives with an annex role as plasticizers have for a part an agricultural origin and for another part a prehistory of use in former applications	LT-UNK	✓
	Glycerides, castor-oil mono-, hydrogenated, acetates	736150-63-3		No concern		N.I.	✓
	Soybean oil, epoxidized	8013-07-8		No concern		LT-UNK	✓

Extrait de la MHS d'iD Revolution

Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

Depuis le lancement, Tarkett a publié des MHS® pour toute une série de produits, notamment les revêtements de sol en vinyle, les dalles et les planches en vinyle, la moquette, le linoléum et le caoutchouc. Fin 2020, Tarkett comptait 22 MHS® actives ou en cours de renouvellement.

Nous utilisons également d'autres outils d'information et de transparence sur nos produits, selon les régions et les pays où nous opérons :

- > Les **déclarations environnementales produits (Environmental Product Declarations - EPDs)** sont préparées en Europe et permettent de partager des informations détaillées et essentielles (par exemple les émissions de gaz à effet de serre) pour comprendre l'impact environnemental d'un produit donné tout au long de son cycle de vie, selon un cadre et un processus de développement, vérification et communication standardisés. Elles sont très demandées par le marché en Europe, en particulier car elles permettent aux clients d'obtenir des points supplémentaires dans le cadre des labels bâtiments durables (tels que LEED, BREEAM, DGNB, ou HQE). Des EPDs génériques sont réalisées par des associations professionnelles sur la base des informations consolidées des fabricants depuis 2013. En 2018 Tarkett a commencé à développer des EPDs spécifiques pour ses produits afin de fournir des informations plus précises et transparentes. En 2020, un nouvel EPD spécifique a été publié pour les revêtements de sol en bois, des EPD spécifiques ayant déjà été publiés pour le vinyle, le linoléum, les stratifiés et les moquettes.
- > **En France**, sur demande, les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES), sont mises à disposition avec les informations sanitaires en plus des informations environnementales.
- > **En Russie**, Tarkett utilise le programme d'écocertification « *Vitality Leaf* », un écolabel (type I) conforme à la norme internationale ISO 14024, et qui est membre du *Global Ecolabelling Network*. Tarkett a adhéré au programme en 2009, complétant ainsi la procédure de certification volontaire qui comprenait une analyse du cycle de vie complet des produits. Tarkett a reçu l'écocertification pour toutes ses collections de vinyle et de stratifiés de marque.

- > **En Serbie**, Tarkett a obtenu en 2019, un écolabel (type I) pour son parquet puisque le produit et l'entreprise répondaient aux critères de réduction de la consommation de ressources, de réduction de la consommation d'énergie, de réduction des émissions de polluants dans l'environnement, de réduction de la production de déchets et de garantie de la recyclabilité du produit.
- > **En Australie**, Tarkett utilise les outils de certification Global GreenTag tels que LCARate, qui évalue les produits selon six critères principaux d'évaluation de développement durable et plus de vingt autres critères sociaux et de cycle de vie, et le programme EPD qui est conforme à la norme ISO 14025 ainsi que les programmes de construction écologique LEEDv4® et BREEAM®.
- > Depuis 2011, la plupart de nos produits en Europe disposent en outre d'un **système d'étiquetage environnemental**, qui précise le pourcentage de contenu recyclé, l'absence de plastifiants contenant des phtalates, ainsi que les émissions totales de COV. Le label permet également d'identifier les produits éligibles à notre programme de collecte et de recyclage ReStart®. Depuis 2016 ce système a également été étendu à la Chine.



Choisir les matériaux de manière consciente et transparente

3.6.1.3 Obtenir des certifications pour les produits

Dans le cadre de l'évaluation de nos produits réalisée par l'EPEA, Tarkett a obtenu plusieurs certifications Cradle to Cradle®. La certification C2C – Cradle to Cradle Certified™ valide l'approche d'éco-conception sur la base de 5 critères : matériaux sains, réutilisation des matériaux, énergies renouvelables et gestion du carbone, gestion de l'eau et équité sociale. A chaque critère est attribué un score de Basique à Platine (du plus faible au plus élevé : Basique, Bronze, Argent, Or, Platine), et le critère ayant obtenu le score le plus faible détermine le score global.

Tarkett a fait partie des premiers fabricants de revêtements de sol à recevoir des certifications C2C niveau Or pour certaines catégories de produits. En 2019, trois nouveaux produits de dalles moquettes AirMaster® ont été certifiés C2C niveau Or. Avec AirMaster®, la concentration de particules de poussière fines dans l'air est jusqu'à huit fois plus faible qu'avec les revêtements de sols lisses et quatre fois plus faible qu'avec une moquette standard. Les particules de poussière fines sont piégées par les fils spéciaux de la moquette jusqu'à ce qu'il soit temps de passer à nouveau l'aspirateur, ce qui contribue positivement à la qualité de l'air intérieur. Les AirMaster Nazca, AirMaster Salina et AirMaster Tierra sont tous fabriqués avec des matériaux de qualité, avec 100 % de fils Econyl® (100 % de contenu recyclé) et ont une sous-couche de dalles de moquette EcoBase® spécialement conçue pour le démontage et le recyclage.

En 2020, Tarkett détenait 20 certifications C2C couvrant une large gamme de catégories de produits, dont la moquette, le linoléum, le caoutchouc, le bois et le gazon synthétique. Cinq de ces certifications C2C ont atteint le niveau Or, le plus élevé dans le secteur des revêtements de sol. La liste détaillée des produits détenant des certifications C2C est fournie en annexe du rapport RSE.

Certains de nos produits détiennent également d'autres certifications, telles que FloorScore® pour la qualité de l'air intérieur ou Living Product Challenge Imperative en Amérique du Nord. Nous nous assurons par ailleurs d'obtenir un certain nombre de certifications de la part d'organismes tiers, permettant de démontrer que nos produits peuvent aider les architectes et les promoteurs de projet à se conformer aux normes les plus exigeantes en matière de bâtiments durables - qu'il s'agisse de LEED (à l'international), BREEAM® (au Royaume-Uni), HQE (en France), ou DGNB (Allemagne).

Le revêtement de sol non PVC iD Revolution de Tarkett a reçu une médaille d'argent dans la catégorie Produits et services, lors de la remise des prix européens 2020-2021 pour l'environnement. Ce prix, qui a été annoncé par la Commission européenne à l'occasion de la Conférence des parties prenantes sur l'économie circulaire de l'UE en novembre, récompense et reconnaît les entreprises qui démontrent leur engagement à mettre en œuvre le développement durable dans le cadre de leur modèle d'entreprise. Les prix mettent en lumière les pratiques, les processus et les produits éco-innovants de tous les secteurs d'activité de l'Union européenne qui contribuent à la transition vers une économie circulaire, en réduisant l'impact environnemental de notre production et de notre consommation, renforçant ainsi la résilience de la nature aux pressions environnementales et permettant une utilisation plus efficace et plus responsable des ressources naturelles.

Exemple

Cradle to Cradle® Material Health Certificate niveau Platine pour la protection des sols Eco-Ensure™

La technologie de protection contre les salissures Eco-Ensure™ de Tarkett, une chimie sans fluor basée sur un mélange d'éléments naturels, a le Cradle to Cradle® Material Health Certificate, niveau Platine. Ce traitement de surface innovant est désormais utilisé sur tous les produits de revêtement souple de la marque Tarkett en Amérique du Nord. Elle est disponible sur la sous-couche ethos® avec Modular Omnicoat Technology™, qui a la certification Living Product Challenge Imperative de l'International Living Future Institute (ILFI) ainsi que la certification Cradle to Cradle Certified™ niveau Argent.

Le Living Product Challenge (LPC) est une certification rigoureuse qui encourage les fabricants à utiliser des matériaux sains, à optimiser la composition chimique des produits, à créer des environnements qui favorisent le bien-être, à favoriser l'économie circulaire et à soutenir un monde juste et durable. Le LPC est organisé en sept domaines de performance appelés Pétales : Le lieu, l'eau, l'énergie, la santé et le bonheur, les matériaux, l'équité et la beauté. Chaque Pétale a ensuite des exigences plus détaillées, appelées Impératifs. La certification des impératifs exige la réalisation d'au moins sept des vingt impératifs.

En plus de la sous-couche de moquette ethos® Modular, notre collection de dalles de caoutchouc a aussi la certification ILFI LPC Imperative, les deux collections étant en mesure d'atteindre douze des vingt impératifs. **En Amérique du Nord, Tarkett est donc le premier fabricant de revêtements de sol à obtenir la certification LPC Imperative pour les produits de revêtement de sol à surface souple et résiliente.**

Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

3.6.2 Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

Tarkett est attaché aux principes de l'économie circulaire, un système régénérateur dans lequel les ressources utilisées sont continuellement réutilisées et recyclées, les émissions de carbone et les déchets sont minimisés, ce qui limite l'utilisation de matières premières vierges et l'impact sur notre planète.

À ce titre, Tarkett soutient pleinement le « pacte vert pour l'Europe » de la Commission européenne, qui promeut le recyclage et encourage l'utilisation efficace des matériaux durables, accélérant ainsi la transition vers l'économie circulaire. Notre vision à long terme est que tous les revêtements de sol soient recyclables et recyclés. Pour y parvenir et devenir une entreprise véritablement circulaire, nous devons concevoir et fabriquer des produits avec de plus en plus de matériaux recyclés et nous devons également construire des solutions circulaires en partenariat avec nos clients et nos fournisseurs. En 2019, Tarkett s'est fixé un objectif ambitieux pour mener à bien cette démarche : que nos produits contiennent en moyenne 30 % de matériaux recyclés en 2030, contre 10 % en 2018. Pour atteindre cet objectif, deux voies principales s'offrent à nous :

1. Augmenter l'utilisation de matières premières secondaires, soit en recyclant les déchets post-fabrication, qui ne peuvent pas être évités, issus de notre processus industriel, soit,

plus important encore, en s'approvisionnant en matières recyclées auprès d'autres industries. Les matières premières secondaires sont des matériaux recyclés qui peuvent être utilisés dans les processus de fabrication à la place ou en complément des matières premières vierges. L'utilisation de matières premières secondaires présente un certain nombre d'avantages, notamment une plus grande sécurité d'approvisionnement, une réduction de la consommation de matières et d'énergie, une réduction des impacts sur le climat et l'environnement et une réduction des coûts de fabrication¹.

2. Développer notre programme ReStart® pour collecter et recycler effectivement les revêtements de sol, non seulement les chutes de pose, mais aussi post-utilisation

¹ Source: Stratégie de l'UE pour les matières premières secondaires 2016

Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

3.6.2.1 Travailler collectivement vers une économie circulaire

Nos **équipes de R&D** repensent la conception et la formulation de nos produits, en cherchant à utiliser davantage de matériaux recyclés sans compromettre les performances techniques et visuelles. Notre programme d'innovation mondiale, lancé en 2019, contribue à cet effort car il met l'accent sur l'économie circulaire et le recyclage. Ensemble, les équipes réfléchissent aux moyens de concevoir des produits faciles à démonter et au développement de nouvelles technologies pour recycler les produits post-utilisation.

> Par exemple, nous avons lancé **en Suède** une nouvelle solution interne pour recycler les revêtements de sol en vinyle homogène Tarkett produits à **Ronneby (Suède)** à partir de 2011, élargissant ainsi les options de recyclage que nous offrons aux clients. Les équipes Tarkett de notre usine de Ronneby (Suède), où sont produits nos revêtements de sol en vinyle homogène tels que iQ Surface, ont développé de nouvelles techniques pour recycler les revêtements de sol en vinyle homogène après usage dans le cadre de nos efforts pour développer des solutions circulaires. Les équipes ont mis en place un procédé spécifique utilisant des produits chimiques à faible risque pour éliminer la colle et autres résidus du revêtement de sol usagé afin d'obtenir des granules de vinyle propres pouvant être intégrés à un nouveau revêtement de sol homogène. Élément clé de la recherche, les granules offrent les mêmes propriétés et les mêmes performances que les matières premières vierges, ce qui permet de préserver les ressources naturelles et créer un impact moindre sur l'environnement avec des émissions de gaz à effet de serre sur le cycle de vie plus faibles, comparé à l'utilisation de matières premières vierges. Le défi consiste aujourd'hui à trouver suffisamment de matériaux post-consommation adaptés afin de répondre à la capacité du processus. Toutefois, des efforts de marketing et de relations publiques donnent des résultats et la sensibilisation des promoteurs immobiliers et des autres parties prenantes au concept circulaire de Tarkett pour les revêtements de sol en vinyle homogène ne cesse de croître.

Nos **équipes Achats** cherchent à étendre leurs sources d'approvisionnement en matières premières secondaires ou innovantes en travaillant avec de multiples industries, réduisant ainsi l'utilisation de matières vierges ou fossiles, et l'exposition à la volatilité des prix des matières fossiles.

- > La **sous-couche de moquette EcoBase® de Tarkett avec de la craie recyclée** est un exemple de collaboration et de détermination de la part de nos équipes en vue de développer des solutions pour la transition vers une économie circulaire. Aux Pays-Bas, nous avons établi depuis plusieurs années un partenariat avec des compagnies d'eau potable pour transformer la craie résiduelle en un stabilisateur pour notre sous-couche de moquette Desso EcoBase® certifiée Cradle to Cradle niveau Or. Les ingénieurs de Tarkett se sont associés à d'autres entreprises, dont Brabant Water et Water Maatschappij Limburg, ainsi qu'au spécialiste des minéraux industriels Sibelco, pour parvenir à la composition et à la taille exacte des particules de craie à utiliser dans nos sous-couches et nos processus de fabrication. Des difficultés ont été surmontées, par exemple, au début, les particules étaient si dures qu'elles émoussaient les lames de nos machines à couper les moquettes. La sous-couche de moquette EcoBase® contient au moins 75 % de craie, provenant de matériaux recyclés à 100 %. À ce jour, nous avons utilisé plus de 84 000 tonnes de craie provenant de ce flux de déchets pour nos dalles de moquette. Nous avons continuellement investi dans l'expansion de notre installation de production EcoBase® afin d'augmenter sa production et remplacer les sous-couches de moquette traditionnelle à base de bitume dans toutes nos gammes de dalles de moquette.
- > D'autres exemples comprennent l'approvisionnement en PVB (Poly butyral de vinyle) recyclé et en couches post-industriels recyclées (pour plus de détails, voir la section 3.7.2.3 Utiliser des matières premières secondaires provenant d'autres industries).

Nos **équipes de fabrication** s'adaptent pour créer et utiliser différents types de matières premières secondaires (déchets recyclés) tout en réalisant des performances d'efficacité et de qualité.

- > Par exemple, notre centre de recyclage de revêtements de sol en vinyle sur notre site de **Clervaux (Luxembourg)** qui recycle les revêtements de sol post-installation ainsi que les déchets post-fabrication pour produire des matières premières secondaires qui sont utilisées sur place pour produire des sous-couches. Ces sous-couches sont ensuite incorporées dans la production de revêtements de sol finis à Sedan (France), Konz (Allemagne) et Lenham (Royaume-Uni) ainsi qu'à Clervaux (voir également la section 3.7.2.1 Gérer les déchets de production - réduire, réutiliser, recycler, récupérer).

Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

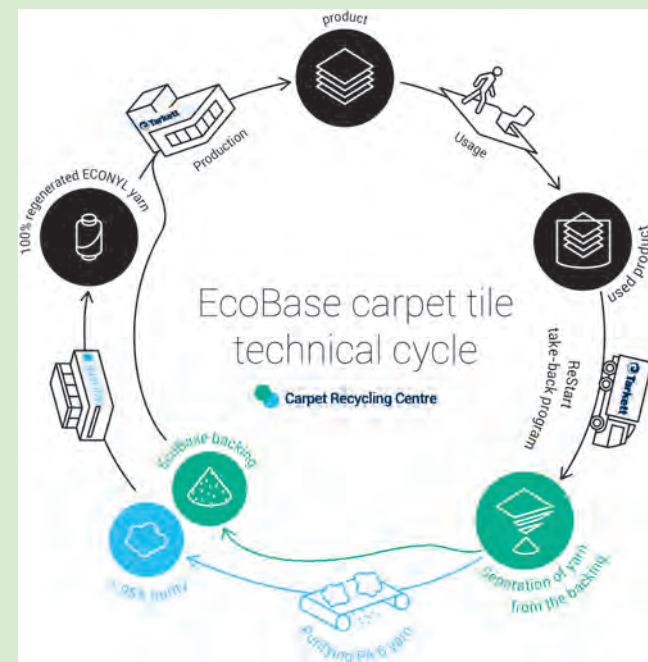
Exemple

Partenariat innovant pour boucler le cycle de vie des dalles de moquette commerciale en Europe

Tarkett a terminé en 2019 les travaux relatifs à son installation de recyclage de moquettes à Waalwijk, aux Pays-Bas. Cette installation de recyclage permet à Tarkett de boucler entièrement le cycle de vie des moquettes commerciales en Europe, en partenariat avec Aquafil. À notre connaissance, Tarkett est le seul fabricant de moquettes en Europe à y parvenir. Le nouveau centre de recyclage est en mesure de générer deux flux de matériaux (la fibre et la sous-couche de dalles moquette), puis de les recycler et les transformer en matières premières secondaires de haute qualité pour la production de nouvelles dalles de moquette.

Tarkett a développé une technologie innovante permettant de séparer les deux principaux composants des dalles de moquette - la sous-couche et la fibre textile, tout en conservant une pureté de fil de plus de 95 %. Ce niveau de pureté est essentiel pour garantir que le fil de polyamide 6 (PA6) puisse être recyclé par Aquafil et transformé ensuite en fil de nylon régénéré ECONYL®. La dalle de moquette composée d'une sous-couche EcoBase® et de fil de nylon PA6 est recyclable à 100 %. Par ailleurs, recycler les dalles de moquette composées d'une sous-couche EcoBase® et de fil ECONYL® permet de réduire les émissions de CO2 de 84 % par rapport à l'incinération[1]. Tarkett s'approvisionne en fils de nylon PA6 et ECONYL® d'Aquafil depuis plus d'une décennie et utilise ECONYL® dans ses dalles de moquette Desso AirMaster par exemple. Tarkett est ainsi le seul fabricant de moquettes en Europe à disposer de preuves vérifiées de la production en économie circulaire de dalles de moquette, comme l'attestent les Déclarations Environnementales Produits pour les dalles avec sous-couches EcoBase®.

[1] Uniquement sur la base de l'étape de fin de vie au Centre de Recyclage des Moquettes de Tarkett, pour le même produit, vérifié en externe par Bureau Veritas.



Nos équipes marketing et commerciales travaillent en collaboration avec la logistique pour développer et mettre en place des services de reprise et de recyclage au meilleur coût pour nos clients grâce à notre programme ReStart®.

- > Par exemple, en 2020 nos équipes des pays nordiques ont continué à promouvoir le programme ReStart® de Tarkett auprès des clients locaux, en signant de nouveaux accords en Norvège pour la collecte à l'échelle nationale (voir pour plus de détails la section 3.7.2.2 Collecter et recycler les déchets de revêtements de sol et de surfaces sportives post-installation et post-consommation)

Nos experts s'engagent également auprès de nos clients, de nos fournisseurs, de nos partenaires commerciaux, des pouvoirs publics et des ONG, à plaider en faveur d'une plus grande collaboration dans l'identification et l'expérimentation de solutions et dans la nécessité de développer un cadre politique et économique favorable à une économie circulaire.

- > Par exemple, en Europe et en Amérique du Nord nos équipes partagent leurs connaissances et construisent des approches collaboratives avec le programme d'économie circulaire de la Fondation Ellen MacArthur (pour plus de détails, voir la section 3.6.2.3 Construire ensemble une économie circulaire).

Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

3.6.2.2 Appliquer les principes, méthodes et outils de conception pour une économie circulaire

Tarkett applique les principes Cradle to Cradle® (C2C - « du berceau au berceau ») dès la conception de ses produits, depuis la sélection des matériaux et la fabrication des produits, jusqu'à l'installation, l'utilisation, la maintenance, la fin d'usage et la récupération des produits. La philosophie *Tarkett Human-Conscious Design™* et la méthodologie d'éco-conception de Tarkett visent, dès l'amont d'un processus de conception, à intégrer plusieurs aspects - économique, performance, respect de l'environnement et de la santé -, et ce à différentes étapes du cycle de vie¹ du produit. L'ensemble des impacts sur la santé et l'environnement sont étudiés et évalués, et la démarche nécessite la participation de nombreux métiers au sein de l'entreprise : recherche & développement, marketing, achats, production, qualité, parmi d'autres.

Notre processus de développement de nouveaux produits (NPDP), qui est en place depuis plusieurs années, comporte des questions sur le respect du développement durable et la prise en compte de l'économie circulaire dès la phase initiale de conception. Ces critères, en ligne avec la méthodologie Cradle to Cradle® ont été intégrés dès la phase de conception et de développement d'un nouveau revêtement de sol. Ce processus favorise d'une part la sélection de matières premières de « qualité » (c'est-à-dire des matériaux définis positivement selon les critères d'évaluation C2C) pour la composition du produit et d'autre part la conception du produit pour qu'il soit recyclable et potentiellement « ReStart® ready » (c'est-à-dire éligible à la collecte post-installation et en fin d'usage dans le cadre de notre programme ReStart®, pour être ensuite recyclé dans l'un des centres de recyclage de Tarkett). Le respect de ces exigences du NPDP nous permet de cibler dès le départ une éventuelle certification C2C.

Nous utilisons également **l'analyse de cycle de vie (ACV), un des outils pour évaluer l'impact environnemental d'un produit.** Cette méthode normalisée (ISO 14040 et ISO 14044) permet de connaître et de comparer les impacts environnementaux d'un système tout au long de son cycle de vie, depuis l'extraction des matières premières nécessaires à sa fabrication jusqu'à son traitement en fin de vie ou en fin d'usage (mise en décharge, recyclage...) en passant par ses phases d'usage, d'entretien et de transport. Notre Division EMEA est équipée d'un logiciel pour effectuer des ACV systématiques et réaliser des déclarations environnementales produits spécifiques.

Tous ces principes, méthodes et outils appliqués par Tarkett font partie intégrante du même concept et sont basés sur les piliers suivants :

- > **Des matériaux de qualité** : sélectionner des matériaux respectueux de la santé et de l'environnement (recyclés, renouvelables, ne contribuant pas à la raréfaction des ressources, et dont le cycle de vie entraîne une réduction des émissions de gaz à effet de serre) ;

- > **Gestion des ressources** : favoriser une utilisation optimisée et raisonnée des ressources dans toutes les étapes de production, tout en protégeant l'environnement (minimisation de la consommation d'eau et d'énergie et de la génération des déchets durant la fabrication ; réduction des émissions de gaz à effet de serre Scope 1 à Scope 3) ;
- > **Qualité de l'air intérieur et espaces sains** : contribuer à la santé et au bien-être des personnes pendant la phase d'utilisation et d'entretien du produit (ex : produits à faible émissions de COV, sans phtalate) ;
- > **Recyclage** : recycler les produits en fin d'usage (par exemple : chutes d'installation de revêtements de sols, revêtements usagés en fin de vie, déchets issus d'autres industries) afin d'éliminer les déchets, tout en contribuant à la conception de nouveaux produits avec des matériaux recyclés de qualité qui limitent les émissions de gaz à effet de serre sur le cycle de vie.

L'objectif ultime de cette approche décrite ci-dessous (voir infographie) est de concevoir des produits contribuant à la santé, au confort, au bien-être, et à la sécurité des personnes tout en préservant le capital naturel de la planète.



¹ Norme NF X 30- 264 Management environnemental – Aide à la mise en place d'une démarche d'éco-conception, 2013.

Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

3.6.2.3 Construire ensemble une économie circulaire

L'évolution vers une économie circulaire comporte de nombreux défis techniques, logistiques et économiques. Tarkett est convaincu que la meilleure façon de réaliser nos ambitions en matière d'économie circulaire et de surmonter la complexité de ces défis est de travailler avec d'autres organisations dans une approche collaborative.

Nous travaillons en étroite collaboration avec des institutions telles que l'institut scientifique EPEA (Environmental Protection Encouragement Agency), et des entreprises et organismes spécialisés sur le sujet, telle que Veolia en France pour notre programme ReStart®, Carpet Recycling UK au Royaume-Uni, l'AGPR en Allemagne, un site de recyclage de revêtements de sol usagés en vinyle, ou encore Carpet America Recovery Effort (CARE) aux États-Unis, association professionnelle favorisant le recyclage de moquettes et tapis dont Tarkett est membre fondateur.

Exemple

Partage des connaissances et construction d'approches collaboratives avec la Fondation Ellen MacArthur

Tarkett a rejoint le réseau de la Fondation Ellen MacArthur en 2013, suite à la publication en 2012 et 2013 de deux rapports sur l'économie circulaire par la Fondation, dont le second a identifié des économies possibles de 700 milliards de dollars US grâce à l'économie circulaire des matières premières[1].

La Fondation offre des opportunités d'apprendre, de partager des connaissances et d'élaborer de nouvelles approches de collaboration.

En octobre 2020, Tarkett a participé à The Circular Economy Advanced Series, une série de cinq sessions interactives avec près de 180 participants inscrits, organisée par la Fondation Ellen MacArthur. Avec l'EPEA (Environmental Protection Encouragement Agency) Tarkett a participé à deux sessions vidéo sur le thème de la collaboration avec les fournisseurs pour une économie circulaire. Tarkett a partagé son expérience d'engagement avec les fournisseurs, avec l'aide de l'EPEA, un tiers indépendant expert, pour accéder, collecter et gérer des données souvent confidentielles afin d'évaluer la composition des matières premières pour l'éco-conception et pour une économie circulaire. L'EPEA aide Tarkett et les fournisseurs à évaluer la qualité environnementale des matériaux utilisés, notamment pour garantir leur compatibilité avec le recyclage futur.

[1] Source: Ellen MacArthur Foundation "Towards the Circular Economy Vol. 2: opportunities for the consumer goods sector", Janvier 2013

Au cours de l'année 2020, avec la crise liée au Covid-19 et les mesures sanitaires associées, il y a eu moins d'occasions de se rencontrer physiquement pour partager et s'engager sur les défis et les opportunités d'une économie circulaire. Cependant, nos équipes sont restées dynamiques et enthousiastes pour mettre en œuvre la nouvelle stratégie de Tarkett, *Change to Win*, et son objectif de « Changer la donne » (« *Change the game* »), en travaillant à distance et en participant à des événements virtuels en ligne pour partager, discuter, promouvoir et étudier des solutions pour une économie circulaire :

Au **niveau européen**, nous sommes activement impliqués dans un certain nombre de différents forums pour partager notre expertise, notre expérience et aussi notre compréhension aiguë des défis, dans le but de promouvoir des solutions et des cadres qui aideront à une transition plus rapide vers une économie circulaire. Par exemple :

- > La promotion d'une reprise verte post-Covid-19 dans le plan de relance économique de l'UE, le Président du Directoire de Tarkett ayant **cosigné une lettre ouverte en faveur d'un plan de relance verte pour un monde durable**. L'appel à mobilisation a été initié par un membre du Parlement européen qui préside la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du Parlement européen. La lettre a été signée par d'autres membres du Parlement européen, des groupes de la société civile, des chefs d'entreprise, des associations professionnelles, des ONG et des groupes de réflexion.
- > Le Président du Directoire de Tarkett a également partagé ses convictions et ses analyses sur l'économie circulaire et la nécessité pour les leaders de l'industrie de mener le changement tous ensemble pour une relance verte lors du **sommet en ligne FrenchFounders « Act to Impact » en juin 2020**.
- > **Réunion avec le vice-président exécutif de la Commission européenne** pour le pacte vert pour l'Europe avec Globe EU en vue de promouvoir la transparence des produits et matériaux, et l'économie circulaire dans les marchés publics écologiques.
- > Tarkett soutient l'élaboration de **passesports des matériaux** qui permettent aux architectes, concepteurs, promoteurs, gestionnaires et rénovateurs de choisir plus facilement des matériaux de construction sains, durables et circulaires et de faciliter la reprise et le recyclage de ces matériaux après usage.
- > Le programme ReStart® de collecte et de recyclage des revêtements de sol de Tarkett a été identifié comme un exemple par **l'Agence européenne pour l'environnement dans son rapport 2020 "Déchets de construction et de démolition : défis et opportunités dans une économie circulaire"**.
- > Contribution aux travaux de **l'Institut français de l'économie circulaire (INEC)** dans la préparation de propositions et de recommandations visant à promouvoir et faciliter la transition vers une économie circulaire.

Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

- > Soutien à l'initiative de la fiche de circularité des produits (PCDS [/] www.circularitydataset.lu) lancée par le **Ministère de l'Economie du Luxembourg** en 2019. Une initiative qui vise à développer un modèle standard de l'industrie pour les données circulaires sur les produits afin de fournir des données fiables sur les propriétés des produits circulaires tout au long de la chaîne de valeur, des matières premières aux produits finis, de la phase d'utilisation au recyclage. Il est prévu que le PCDS favorise un langage commun sur la manière de décrire les caractéristiques de circularité ; permette des solutions informatiques adaptables, lisibles par machine et peu coûteuses ; promeuve des données ouvertes et des solutions open source ; encourage la conception de produits circulaires et sains ; facilite la mise en œuvre de modèles commerciaux circulaires rentables ; et fournisse des informations sur la manière de réutiliser les produits à la fin d'un cycle d'utilisation.
- > Collaboration avec **Ecopreneur.eu**, la Fédération européenne des entreprises durables basée à Bruxelles qui encourage une économie circulaire en Europe.
- > Participation à l'**Alliance circulaire des plastiques** (*Circular Plastics Alliance*) de l'UE via l'adhésion de Tarkett à VinylPlus, à l'Association européenne de la moquette et du tapis (*European Carpet and Rug Association*) et à l'Institut européen des fabricants de revêtements de sol résilients (*European Resilient Flooring Manufacturers' Institute*). La *Circular Plastics Alliance* rassemble les acteurs publics et privés des chaînes de valeur des plastiques pour promouvoir des actions et des engagements volontaires en faveur de davantage de plastiques recyclés, avec pour objectif de garantir que 10 millions de tonnes de plastiques recyclés seront utilisées pour fabriquer des produits en Europe en 2025, ce qui représente une augmentation de plus de 150 % par rapport à 2016.
- > Participation à la plateforme d'économie circulaire de l'**Institut européen des fabricants de revêtements de sol résilients** (*European Resilient Flooring Manufacturers' Institute*). L'objectif de la plate-forme est de développer la collecte, l'identification et la traçabilité des matériaux de revêtement de sol utilisés.

En **France**, Tarkett a participé au dialogue et à la consultation sur la loi française relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui a été adoptée en 2020. Tarkett a fait part de son soutien à la nécessité d'une plus grande transparence avec des passeports pour les produits et les matériaux, à l'incorporation de matériaux recyclés et à l'élaboration de stratégies de marchés publics écologiques afin d'encourager l'action.

En **France**, Tarkett était présent à la Semaine du design de Paris (Paris Design Week) 2020 avec l'exposition « Le Mobilier en économie circulaire : Fabriquer responsable » par Les Canaux, une organisation qui soutient les acteurs économiques engagés dans la solidarité et la planète et le Studio de design 5.5. L'exposition mettait en avant des meubles créés à partir de matériaux réutilisés et recyclés. Les revêtements de sol Tarkett de la gamme Excellence ont été choisis : Eco-conçus selon les principes du Cradle to Cradle®, 100 % recyclables, contenant plus de 20 % de matériaux recyclés, avec le programme de collecte et du recyclage ReStart® des chutes d'installation, sans phtalates et avec de très faibles émissions de COV pour une meilleure qualité de l'air intérieur.

Au **Royaume-Uni**, Tarkett a remporté le prix du projet d'économie circulaire BusinessGreen Leaders de l'année. BusinessGreen, un site web britannique de premier plan dédié aux actualités et aux analyses sur les entreprises vertes, a récompensé l'engagement et les efforts de Tarkett en faveur de l'établissement d'une économie circulaire. Tarkett a présenté son approche d'écoconception qui applique les principes du Cradle to Cradle®, l'évaluation des matériaux avec l'EPEA et l'utilisation de matières premières secondaires recyclées, ainsi que son programme de collecte et de recyclage de revêtements de sol ReStart® qui aide les clients à gérer de manière responsable les déchets de revêtements de sol dans une dynamique d'économie circulaire.

En **Suède**, Tarkett collabore avec Svensk Form, l'association suédoise de design qui existe depuis 175 ans. En plus de parrainer les Design S, les prix suédois du design (*Swedish Design Awards*), le trophée du gagnant a été entièrement réalisé avec du matériel recyclable de Tarkett (iQ Surface). Les experts de Tarkett ont également participé à des tables rondes sur le design pour la circularité avec les principales parties prenantes par le biais de vidéos et de webinaires en direct afin de partager l'expérience et les actions de Tarkett sur la conception soutenable, ReStart® et l'économie circulaire.

Développer une économie circulaire grâce à une approche engagée et collaborative

Aux **États-Unis**, Tarkett a proposé cinq opportunités d'apprentissage lors de l'événement virtuel Greenbuild 2020. Ces sessions éducatives avaient pour thème « Circulaire par intention » et ont permis aux experts de Tarkett de discuter avec des designers, des autorités publiques, l'EPA (Agence américaine de protection de l'environnement), des universités et d'autres acteurs clés sur des sujets liés à l'économie circulaire.

Lors de la conférence **Greenbiz Circularity 20 (États-Unis)**, notre responsable du développement durable des produits en Amérique du Nord a contribué à une table ronde sur le thème « Circulaire par conception : Sélection des matériaux pour les produits circulaires », qui explorait la manière dont la santé humaine, la gestion de la fin de vie et d'autres considérations devaient être prises en compte lors de la sélection des matériaux pour les produits circulaires. Tarkett a également contribué au podcast de la Design Museum Foundation de Boston (États-Unis) sur « Le grand retour sur les pratiques de production et de consommation », en examinant l'impact du Covid-19 et le rôle du design pour nous aider à passer à une économie circulaire avec le Cradle to Cradle Products Innovation Institute, une organisation mondiale à but non lucratif qui certifie les produits dans une économie circulaire.

Exemple

Une norme internationale ISO pour fournir un cadre et des lignes directrices sur l'économie circulaire

En 2019, l'**Organisation internationale de normalisation (ISO)** a lancé un nouveau comité (**ISO/TC323**) pour travailler à l'élaboration d'une norme sur l'économie circulaire. Tarkett a contribué, en tant que membre de la délégation de l'Association française de normalisation (AFNOR), à la réunion du Comité technique qui s'est tenue à Paris avec 47 pays et 120 experts. L'idée initiale du comité est venue de l'AFNOR, membre de l'ISO pour la France, où des représentants d'entreprises de nombreux secteurs, dont Tarkett, ont élaboré la norme AFNOR sur la gestion de projets d'économie circulaire XP-X30-901 pour assister et guider les projets assurant le passage d'un modèle d'économie linéaire à un modèle d'économie circulaire tout en tenant compte des effets de la raréfaction des ressources et de la biodiversité, du changement climatique et des aspects sociaux des modes de consommation. En 2020, un expert de Tarkett a présidé le comité de normalisation de l'AFNOR sur l'économie circulaire. Le Comité technique 323 de l'ISO couvre la normalisation dans le domaine de l'économie circulaire en vue d'élaborer des exigences, des cadres, des lignes directrices et des outils de soutien pour la mise en œuvre de projets d'économie circulaire. Les experts de Tarkett du Brésil participent également aux travaux en tant que membres du Forum National Brésilien de Normalisation (ABNT). Et Tarkett est membre du comité miroir suédois (SIS/TK 616) sur l'économie circulaire.

3.7 Répondre à l'urgence climatique avec une bonne gestion environnementale et une approche d'économie circulaire

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2020	2019	2018	Objectif 2020	Section du Rapport RSE	Contribuer aux ODD des Nations Unies
Changement climatique et dommages causés à l'environnement (réglementation plus stricte des GES, y compris Scope 3 et la tarification du carbone ; respect des réglementations environnementales sur les sites de production)	> Emissions de GES Scope 1 et 2 : projets d'amélioration de l'efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables) > Emissions de GES Scope 3 : augmenter la part des matières premières recyclées pré et post-consommation, développer la reprise et le recyclage des revêtements de sol post-installation et post-utilisation (programme ReStart®) > Audits annuels et suivi des sites industriels par un tiers (ERM)¹	Pourcentage de réduction des émissions de GES Scope 1 et 2 par m ² de produits fabriqués par rapport à 2010 recyclées)	-26,8 %	-15,3%	-10,5%	-20 % en 2020 et -30 % en 2030 vs 2020	3.7.1	
Volatilité du prix des matières premières (les fluctuations des prix et de la disponibilité des matières premières et de l'énergie)	> Projets d'économies d'énergie et d'amélioration de l'efficacité énergétique sur les sites de production	Consommation d'énergie par m ² de produits fabriqués	4,00 kWh/m ²	4,09 kWh/m ²	4,05 kWh/m ²	/	3.7.1.1.	
	> Développement des énergies issues de sources renouvelables sur les sites de production et de l'approvisionnement en électricité renouvelable	Pourcentage de la consommation d'énergie issue d'énergies renouvelables	27 %	28 %	23 %	/	3.7.1.2	
	> Maximiser le contenu recyclé dans nos produits : revêtements de sol post-installation / post-consommation ; matières premières secondaires provenant d'autres industries	Pourcentage de matières premières d'origine recyclée ²	13%	12%	10%	30% en 2030	3.7.2.3	

¹ Les audits n'ont pas eu lieu en 2020 en raison du Covid-19, ils reprendront en 2021

² Matériaux recyclés : matériaux qui auraient autrement été envoyés pour élimination des déchets ; les chutes de production et autres déchets de fabrication recyclés en interne sont inclus.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2020	2019	2018	Objectif 2020	Section du Rapport RSE	Contribuer aux ODD des Nations Unies
Déploiement de la transition liée à l'économie circulaire (le manque de recyclabilité et de recyclage efficaces des produits de revêtement de sol et surfaces sportives en fin de vie)	> Le processus de développement des nouveaux produits (NPDP) pour assurer la recyclabilité des nouveaux revêtements de sol > Collecte et recyclage des revêtements de sol post-installation et post-utilisation (programme ReStart®) > Maximiser le contenu recyclé dans nos produits : revêtement de sol post-installation / post-consommation ; matières premières secondaires provenant d'autres industries	Tonnes de revêtements de sol post-installation et post-utilisation collectées par le programme ReStart®	3000 tonnes	3300 tonnes	3300 tonnes	38 000 tonnes	3.7.2.2	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
Changement climatique et dommages causés à l'environnement (réglementation plus stricte des GES, y compris Scope 3 et la tarification du carbone ; respect des réglementations environnementales sur les sites de production)	> Programme World Class Manufacturing (WCM) > Système de Management de l'Environnement certifié ISO 14001 > Plans d'intervention d'urgence mis en place sur nos sites de productions > Audits annuels et suivi des sites industriels par un tiers (ERM)	Pourcentage des sites de production certifiés ISO 14001	81%	85%	89%	/	3.4	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
Indisponibilité, perturbations, dommages sur site (accidents industriels, ex. : les incendies et la pollution ; les impacts des catastrophes naturelles, ex. : les inondations)								

Répondre à l'urgence climatique

195 pays ont signé l'accord de Paris lors de la conférence des Nations unies sur le climat COP 21 en 2015, s'engageant à maintenir les températures mondiales « bien en dessous » de 2°C par rapport à l'époque préindustrielle et à « s'efforcer de les limiter » à 1,5 degré Celsius. Depuis lors, les discussions et les travaux se poursuivent au niveau mondial et au niveau local afin de mettre en œuvre les politiques, stratégies et actions nécessaires pour atteindre cet objectif. Tarkett reconnaît pleinement l'urgence et l'importance de répondre à la crise climatique, comme en témoigne le nouvel objectif qu'il s'est fixé de réduire l'intensité de ses émissions de GES Scope 1 et 2 (kgCO₂eq/m²) de 30 % d'ici 2030 (par rapport à 2020) ainsi que l'objectif de réduire les émissions Scope 3 en triplant la part du contenu recyclé de ses matières premières d'ici 2030 par rapport à 2018 (30 % contre 10 %). Ces nouveaux objectifs s'appuient sur le premier engagement pris par Tarkett en 2013 de réduire l'intensité de ses émissions de GES (Scope 1 & 2 kgCO₂eq/m²) de 20 % d'ici 2020 par rapport à 2010, objectif que Tarkett se félicite d'avoir atteint.

En 2020, la Commission européenne a poursuivi la mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe, avec notamment une proposition de loi européenne sur le climat visant à garantir la neutralité climatique de l'Union européenne d'ici 2050 ; une nouvelle stratégie industrielle soulignant l'importance de construire une économie plus circulaire et de développer l'innovation industrielle ; un plan d'action pour l'économie circulaire promouvant l'augmentation du contenu recyclé ; une stratégie chimique en faveur du développement durable ; et un plan d'action sur le climat pour 2030 proposant de relever l'ambition de l'UE de réduire les émissions de GES d'au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2030. Tarkett travaille à la réalisation de toutes ces ambitions, dont beaucoup sont au cœur de la stratégie *Change to Win* annoncée par Tarkett en 2019, comme son objectif de « changer la donne » avec l'économie circulaire. En 2020, Tarkett a commencé à examiner les opportunités d'agir davantage et plus rapidement afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le cycle de vie de ses revêtements de sol et de ses surfaces sportives, en travaillant avec Carbone 4, une société de conseil indépendante de premier plan spécialisée dans les stratégies à faible intensité de carbone et l'adaptation au changement climatique.

Tarkett est déterminé à répondre à l'urgence climatique :

- > en réduisant les émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et de Scope 2 résultants de nos activités de production par l'achat d'électricité renouvelable, l'utilisation d'autres énergies renouvelables telles que la biomasse et l'application d'autres techniques de management environnemental facilitées par notre programme WCM et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3, notamment par l'éco-conception des produits afin de réduire l'empreinte carbone, d'augmenter le contenu recyclé et d'anticiper le recyclage en fin de vie ; mais aussi par l'engagement avec nos fournisseurs, afin de réduire les émissions de GES associées à la production de matières premières, et avec nos clients en vue de construire une économie circulaire avec la collecte et le recyclage après utilisation.

Tarkett estime qu'il est également de la responsabilité de nos gouvernements d'accélérer le développement de réglementations ambitieuses et incitatives afin d'assurer la transition vers une économie circulaire de tous les acteurs économiques, non seulement des fabricants, des consommateurs, mais aussi des pouvoirs publics par la promotion de marchés publics intégrant des critères d'économie circulaire.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) sur nos sites de production

3.7.1 Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) sur nos sites de production

Tarkett promeut les techniques de management environnemental dans ses usines du monde entier grâce à l'orientation environnementale de son programme World Class Manufacturing (WCM). Ce programme d'amélioration continue, dirigé par une petite équipe centrale, fournit aux usines des politiques, des conseils, des procédures, des méthodes, des formations, des analyses comparatives internes et des audits. L'équipe WCM organise des appels mensuels et des forums annuels, ainsi que des ateliers sur site pour aborder les progrès réalisés par rapport aux indicateurs de performance clés, l'analyse des incidents environnementaux (par exemple, les accidents de pollution locale ou les quasi-accidents), ainsi que le partage et la reproduction des bonnes pratiques.

Exemple

Changeons pour gagner ensemble - en tirant parti de l'expertise et de l'expérience mondiale de Tarkett

En 2020, le réseau environnemental du WCM a retrouvé une nouvelle dynamique, notamment grâce à la mise en place d'appels mensuels réguliers pour discuter des derniers résultats des indicateurs clés de performance environnementale, des incidents environnementaux et des enseignements de l'analyse des causes profondes qui y sont associés, ainsi que pour partager les bonnes pratiques. Le forum environnemental annuel de WCM, qui s'est tenu en mai, a également été un succès, puisque 65 participants de 26 usines dans 15 pays ont participé virtuellement pour connaître les derniers détails des ambitions de Tarkett pour une économie circulaire de sa stratégie *Change to Win* et de son engagement renouvelé à réduire les émissions de GES. Le Forum a également été l'occasion de partager les bonnes pratiques, les usines ayant identifié les projets qu'elles pourraient éventuellement reproduire.

Les guides, les procédures et les méthodes de WCM en matière d'environnement couvrent : le respect de l'environnement ; l'évaluation et l'atténuation des dangers et des risques environnementaux (toutes les formes de pollution potentielle - air, eau, sol, bruit ...) ; la gestion des incidents environnementaux (avec analyse des causes profondes) et des situations d'urgence ; la manipulation et la gestion des produits chimiques ; la gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets (avec analyse de la consommation), la surveillance de l'environnement et le suivi d'indicateurs environnementaux ; et la formation en matière d'environnement.

À la fin de 2020, 92 % des usines de revêtements de sol disposaient d'un système de management environnemental certifié ISO 14001. Les usines de surfaces sportives FieldTurf de Tarkett à Calhoun (États-Unis) et Botany (Australie) sont également certifiées ISO 14001.

Un objectif central et de longue date de la gestion environnementale de Tarkett a été et reste de limiter la consommation d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées. En 2013, Tarkett s'est engagé à réduire l'intensité de ses émissions de gaz à effet de serre (GES Scope 1 & 2 $\text{kgCO}_2\text{eq/m}^2$) de 20 % d'ici 2020 par rapport à 2010. Puis en 2019, dans le cadre de sa stratégie *Change to Win*, Tarkett a annoncé un nouvel objectif de réduction supplémentaire de 30 % de l'intensité de ses émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 2020.

Tarkett applique les solutions suivantes pour atteindre ces objectifs :

- > améliorer l'efficacité énergétique grâce aux modifications et optimisations de nos procédés de fabrication ;
- > développer la production d'énergies renouvelables sur site (par exemple biomasse, géothermique, solaire) ;
- > acheter de l'électricité 100 % renouvelable.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) sur nos sites de production

Zoom sur les indicateurs clés

Changement climatique

En 2020, Tarkett a atteint son premier objectif climatique, à savoir réduire l'intensité des émissions de GES de 20 % d'ici 2020 par rapport à 2010. En 2020, l'intensité des émissions de GES de Scope 1 et 2 (émissions de GES, associées à la consommation d'énergie de production, par mètre carré de produit manufacturé) a atteint 0,76 kgCO₂eq/m², ce qui représente une réduction de 26,8 % par rapport à 2010. Tarkett ne s'arrête pas là et s'est déjà engagé à réduire l'intensité des émissions de GES de 30 % supplémentaires d'ici 2030 par rapport à 2020. Ce nouvel objectif climatique à long terme a été fixé en 2019 dans le cadre de notre plan stratégique Change to Win.

Les émissions absolues de gaz à effet de serre (GES) Scope 1 et 2 liées à la consommation de combustibles et à la consommation d'électricité et de vapeur achetée sur nos sites de production en 2020 sont en baisse de 37,6 % par rapport à 2010, à 198 488 tonnes de CO₂eq, ce qui correspond à une réduction de plus de 119 k tonnes de CO₂eq.

Par rapport à 2019, les émissions globales de GES ont diminué de 18 %, principalement en raison de la hausse des achats d'électricité renouvelable et de la baisse des volumes dans le contexte de la pandémie de Covid-1

Intensité des émissions de gaz à effet de serre (kg CO₂eq/m²)



Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) sur nos sites de production

3.7.1.1 Améliorer l'efficacité énergétique

Tarkett s'est engagé à améliorer constamment l'efficacité énergétique de ses activités afin de limiter son impact sur le climat et réduire les coûts. Toutes les usines suivent et rapportent leur consommation d'énergie chaque mois, elles cartographient et analysent la consommation et mettent en œuvre des mesures d'économie d'énergie qui comprennent l'efficacité énergétique dans les processus de production (récupération de chaleur, remplacement des équipements, optimisation des processus, refroidissement...) et l'efficacité énergétique dans les bâtiments (chauffage, éclairage, isolation...).

Le programme WCM renforce les capacités des usines afin d'éviter toute source de gaspillage, notamment en améliorant l'efficacité énergétique. Les usines apprennent, par le biais de rapports mensuels, de forums, de partage de bonnes pratiques, de formations, d'audits et d'autres initiatives menées par l'équipe centrale WCM, comment analyser leur consommation, identifier de nouvelles opportunités et mettre en œuvre des plans d'action pour réduire la consommation d'énergie et atteindre une plus grande efficacité énergétique. Depuis 2011, la certification ISO 50001 reconnaît l'engagement des entreprises pour une meilleure maîtrise de l'énergie. En 2020, tous les sites européens de Tarkett employant plus de 250 personnes sont certifiés ISO 50001. Indépendamment des systèmes de certification, un certain nombre de nos sites appliquent déjà des pratiques répondant à des normes similaires aux normes ISO. Cela nous permet ainsi d'avoir notre propre retour d'expériences et d'identifier les meilleures pratiques à mettre en œuvre.

En 2020, la majorité de nos sites de production a été touchée par la pandémie de Covid-19 et le ralentissement économique qui l'a accompagnée. Dans la plupart des cas, lorsque les volumes ont diminué, l'intensité énergétique (kWh/m²) s'est dégradée compte tenu de la consommation structurelle fixe. Malgré ce contexte, les équipes locales sont restées mobilisées pour optimiser leurs procédés de fabrication et améliorer leur efficacité énergétique, afin de réduire leur consommation d'énergie par mètre carré de produit fabriqué. Par exemple :

> **Sur notre site d'Otradny (Russie)**, les équipes ont continué à mettre en œuvre des solutions d'économie d'énergie (par exemple, améliorer l'isolation, remplacer les anciens échangeurs de chaleur) qui ont été identifiées en 2019 lors d'un atelier sur l'énergie qui a été organisé par WCM pour identifier les pertes d'énergie, avec la participation de quelques-uns des meilleurs experts du groupe de Clervaux (Luxembourg), Narni (Italie) et Bačka Palanka (Serbie). L'atelier a appliqué une méthodologie WCM, en identifiant et en documentant avec succès des solutions pour la récupération de chaleur.

> **Sur notre site de production de moquettes à Dalton (États-Unis)**, l'élimination des procédés de teinture par jet en 2019 a permis de réaliser d'importantes économies d'énergie, d'eau et de coûts. Un examen approfondi du procédé de teinture existant et une évaluation des solutions alternatives ont révélé que le procédé de teinture au jet était trop gourmand en énergie, en eau et en main-d'œuvre et qu'il générerait des volumes d'eaux usées importants. De nouveaux procédés de coloration plus efficaces sont maintenant utilisés, soit directement sur notre site d'extrusion de Calhoun, soit, dans certains cas, pour de plus petits volumes, par des sociétés sous-traitantes.

Zoom sur les indicateurs clés

Efficacité énergétique

La consommation d'énergie par mètre carré de produit fabriqué a diminué de 2 % en 2020 à 4,00 kWh par m² par rapport à 2019 (4,09 kWh par m²), en partie grâce à la poursuite du déploiement des mesures d'économie d'énergie qui ont été compensées dans une certaine mesure par la réduction des volumes. Lorsque les volumes de production diminuent dans une usine, la consommation d'énergie ne diminue généralement pas au même rythme (en raison de la consommation structurelle). En outre, Tarkett constate la tendance du marché de ces dernières années à privilégier les produits plus modulaires qui nécessitent plus d'énergie pour leur production par rapport aux produits en rouleaux. Malgré ces facteurs, le programme World Class Manufacturing de Tarkett continue d'aider les usines à renforcer leur capacité à identifier et à mettre en œuvre des solutions pour réaliser des économies d'énergie. En 2020, 11 usines ont vu leur intensité énergétique s'améliorer, comme la production moquettes à Dalton aux États-Unis (-15 %), et la production de vinyle à Pékin en Chine (-10 %), et à Otradny en Russie (-5 %).

Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) sur nos sites de production

3.7.1.2 Développer les énergies renouvelables

Développer l'utilisation de sources d'énergies renouvelables sur nos sites représente une solution pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de Tarkett et notre impact sur le climat. Dans ce domaine, différentes initiatives sont déployées pour produire et utiliser des énergies renouvelables :

- > **Les déchets de bois issus de notre production sont utilisés comme biomasse** pour la production d'énergie dans sept de nos usines : Hanaskog et Ronneby (Suède) ; Narni (Italie) ; Orzechowo (Pologne) ; Kalush (Ukraine) ; Bačka Palanka (Serbie) et Mytishchi (Russie). La même consommation d'énergie utilisant le gaz naturel émettrait 13,2 kt CO₂eq de plus d'émissions de gaz à effet de serre de Scope 1, ce qui correspond à 6,7 % des émissions totales de gaz à effet de serre de Scope 1 et 2 pour 2020.
- > **L'énergie solaire est utilisée sur nos sites de production** de moquettes à Dendermonde (Belgique) et à Waalwijk (Pays-Bas), ainsi que sur le site de production de linoléum à Narni (Italie) qui utilise également l'énergie géothermique.

En complément des actions sur site, Tarkett encourage également l'utilisation de sources d'énergies vertes produites par des tiers, telles que les énergies hydraulique, éolienne ou solaire, ou en achetant par exemple de l'électricité certifiée renouvelable.

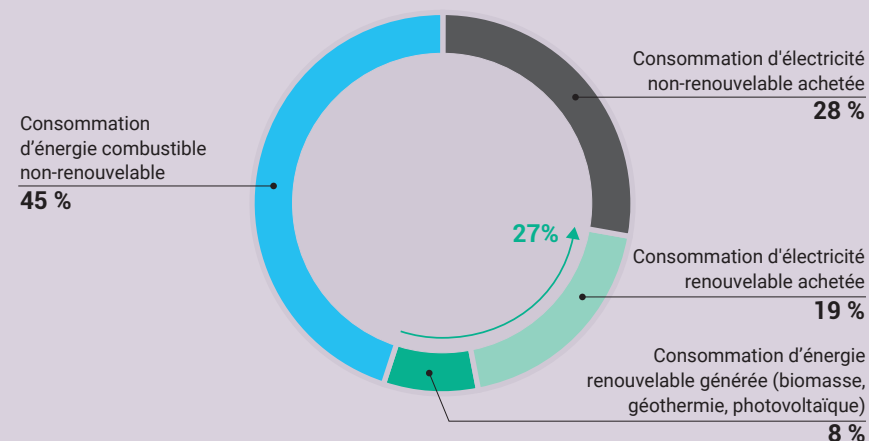
En 2020, notre site de Bačka Palanka (Serbie) a commencé à s'approvisionner en électricité 100 % renouvelable, ce qui porte à 8 le nombre des usines qui s'approvisionnent en électricité 100 % renouvelable. Les autres sites sont Chagrin Falls et Middlefield (États-Unis), Clervaux (Luxembourg), Narni (Italie), Dendermonde (Belgique), Waalwijk (Pays-Bas) et Jacareí (Brésil). L'ensemble permet d'éviter l'émission d'environ 46,1 kt CO₂eq par an de gaz à effet de serre (base 2020 pour ces usines) l'équivalent de 23,2 % des émissions totales de gaz à effet de serre de Scope 1 et 2 pour 2020.

Zoom sur les indicateurs clés

Énergies renouvelables

La part de l'électricité renouvelable a légèrement diminué pour atteindre 41 % (contre 42 % en 2019), notamment à la suite des changements apportés au mix électrique de nos deux usines suédoises, où une plus grande partie de l'électricité provient du nucléaire plutôt que de la production renouvelable. Ce changement a été en grande partie compensé grâce à un nouveau contrat pour l'électricité renouvelable à Bačka Palanka (Serbie). La part des autres énergies renouvelables, telles que la biomasse, dans le bouquet énergétique de Tarkett a très légèrement diminué de 1 %, ce qui porte la part globale des énergies renouvelables à 27 % en 2020. Globalement, l'utilisation de la biomasse, des biocarburants et l'achat d'électricité d'origine renouvelable permettent d'éviter l'équivalent de quelque 59,4 kt CO₂eq d'émissions de gaz à effet de serre, ce qui correspond à 30 % des émissions totales de gaz à effet de serre de Scope 1 et 2 de Tarkett en 2020. Tarkett a continué à réduire la part des énergies fossiles, avec la part des énergies à faible intensité de carbone (énergies renouvelables et électricité d'origine nucléaire) progressant de 2 % à 39 % en 2020.

Ventilation de la consommation d'énergie / Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie (%)



Réduire les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) sur nos sites de production

3.7.1.3 Réduire la consommation d'eau

Conscient de l'enjeu majeur que représente la préservation de cette ressource vitale, Tarkett gère dans le cadre de sa stratégie environnementale l'eau de manière responsable sur ses sites de production depuis de nombreuses années, même s'il n'y a aucun risque apparent de pénurie d'eau sur nos sites. Tarkett a réalisé d'importantes économies d'eau grâce à la mise en place de systèmes de réutilisation de l'eau en circuit fermé, à des changements de procédés, à l'optimisation et à une bonne maîtrise générale. La consommation d'eau est contrôlée et rapportée chaque mois, l'intensité de l'eau étant calculée et discutée dans le cadre de tableaux de bord environnementaux. Comme pour la gestion et l'efficacité énergétiques, le chef de file WCM de Tarkett en matière de gestion de l'environnement contribue à renforcer la capacité des usines à gérer l'eau de manière responsable par des conseils, des formations, le partage des bonnes pratiques et un reporting régulier. Les usines de Tarkett assurent également le traitement approprié des eaux usées, en particulier lorsque celles-ci peuvent contenir des composés dangereux, soit par un traitement des eaux usées sur place, soit par un traitement externe par des prestataires de services spécialisés. Les eaux usées rejetées dans les installations de Tarkett sont régulièrement contrôlées pour s'assurer de leur conformité avec les exigences locales.

En 2020, nous avons poursuivi nos efforts pour améliorer la gestion de l'eau sur nos sites de production, par exemple :

- > **L'usine de revêtements de sol en vinyle de Ronneby (Suède)** a réduit sa consommation d'eau grâce à une surveillance et un suivi quotidien plus rigoureux des consommations anormales, à un meilleur contrôle de la purge des tours de refroidissement et des autres points sensibles de consommation d'eau.
- > **Dans notre usine de revêtements de sol en vinyle à Bačka Palanka (Serbie)**, l'installation d'un système d'osmose inverse pour le refroidisseur à absorption a permis de récupérer l'eau et la réutiliser dans un système en circuit fermé, ce qui, avec la réparation des fuites, a considérablement réduit la consommation d'eau.
- > **Dans notre usine de moquettes de Calhoun (Etats-Unis)**, la solution innovante de traitement de l'eau à base de plantes de ProMoss™ a été mise en œuvre pour filtrer l'eau dans les tours de refroidissement, réduire l'utilisation de produits chimiques, diminuer la corrosion des équipements et ainsi prolonger la durée de vie de l'installation. Le système ProMoss™ utilise les propriétés naturelles de la sphaigne pour améliorer la qualité de l'eau en éliminant et en inhibant naturellement la formation de contamination organique, ce qui réduit efficacement la corrosion.

Zoom sur les indicateurs clés

Consommation d'eau

En 2020 nous avons réalisé des progrès importants en matière d'économies d'eau. La consommation totale d'eau est en baisse de 13,0 % en 2020 par rapport à 2019 (0,63 million de m³ en 2020, contre 0,73 million de m³ en 2019), l'intensité hydrique mesurée par la consommation d'eau par m² de produit fabriqué à également diminué de 8,0 % (2,4 l/m² en 2020, contre 2,6 l/m² en 2019).

Notre objectif d'économie de l'eau 2020, fixé en 2013 était ambitieux : équiper tous nos sites industriels qui utilisent de l'eau dans leur procédé industriel d'un circuit d'eau en boucle fermée, c'est-à-dire réutilisant a minima 98% de l'eau utilisée. L'objectif de ce défi était de réduire drastiquement la consommation d'eau. La proportion de sites utilisant des circuits d'eau en boucle fermée ou ne consommant pas d'eau dans leurs processus de fabrication a atteint 71 % en 2020, ce qui est inférieur à l'objectif fixé, mais l'objectif primordial de réduction de la consommation d'eau a été atteint grâce à des économies d'eau significatives (-61 % par rapport à 2010) et à une amélioration de l'intensité hydrique (-54 % par rapport à 2010)

Intensité de consommation d'eau (l/m²)



Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Certaines de nos solutions de revêtements de sol et de surfaces sportives contribuent en outre à réduire la consommation d'eau et de produits chimiques **pendant la phase d'utilisation de nos produits**.

Par exemple, notre gamme de revêtements de sol en vinyle iQ bénéficie d'une technologie unique de restauration de surface avec nettoyage par polissage à sec, permettant d'éliminer les petites rayures, et les traces d'usure de surface sont éliminées sans utiliser de produits chimiques ou d'eau, contribuant ainsi à une meilleure qualité de l'air intérieur et à des économies importantes.

L'utilisation de nos gazons synthétiques en remplacement de la pelouse naturelle pour les terrains de sport élimine la nécessité d'arroser et d'appliquer des engrais chimiques. Sur la base d'une irrigation moyenne de 1,5 million de gallons par saison et de quelque 6 000 terrains de Fieldturf actuellement utilisés, cela équivaut à une économie annuelle de 9 milliards de gallons d'eau (34 millions de m³).

3.7.2 Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Tarkett accélère ses efforts dans les domaines où il peut avoir le plus d'impact pour réduire l'empreinte carbone de ses produits. L'évaluation des émissions de gaz à effet de serre de la chaîne de valeur (Scope 3) de Tarkett a révélé que la meilleure opportunité réside dans l'éco-conception des produits, avec des efforts pour augmenter le contenu recyclé et l'utilisation d'autres matériaux à faible intensité de carbone, ainsi que dans la conception pour la recyclabilité et dans le développement de la collecte et du recyclage des revêtements de sol post-installation et post-consommation.

Évaluer les émissions de GES Scope 3 de la chaîne de valeur

Tarkett a mis à jour en 2020 son évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) de type Scope 3 avec l'aide de Carbone 4, un cabinet de conseil indépendant de premier plan spécialisé dans les stratégies à faible intensité de carbone et l'adaptation au changement climatique. L'évaluation, basée sur la méthodologie du « GHG Protocol - Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard », a utilisé les données d'activité de 2015, 2017, 2018, 2019 et 2020 afin d'estimer les émissions de GES de la chaîne de valeur pour 10 des 15 postes de Scope 3. Les émissions de cinq postes qui ne sont pas considérées comme pertinentes pour l'activité de Tarkett n'ont pas été calculées selon les critères du Protocole des GES pour identifier les activités pertinentes du Scope 3.

Cette évaluation actualisée confirme les principales sources, précédemment identifiées par Tarkett, des émissions de GES Scope 3 le long de la chaîne de valeur de ses produits (les émissions provenant de la production de matières premières, de l'élimination en fin de vie et du transport des produits ainsi que des potentielles émissions associées au nettoyage des sols).

Suite à l'évaluation initiale en 2018, nous avons entrepris des travaux afin de mieux évaluer la contribution de notre engagement d'économie circulaire aux réductions d'émissions de Scope 3 grâce à l'utilisation de matières premières secondaires au lieu de matières premières vierges. En utilisant les données des ACV de Tarkett via le logiciel SimaPro et nos rapports sur les émissions de GES, nous estimons que l'utilisation d'environ 100 000 tonnes de matières recyclées permet d'éviter environ 200 000 tonnes d'émissions de CO₂eq par rapport à l'utilisation de matières premières primaires vierges. C'est à peu près l'équivalent des émissions annuelles de GES d'une ville européenne de 16 000 habitants. L'ampleur de ces économies d'émissions de GES souligne encore l'importance d'accroître davantage nos efforts sur nos initiatives d'économie circulaire :

- > l'éco-conception du produit pour accroître le contenu recyclé, les matériaux à faible intensité de carbone et la recyclabilité ;
- > la collecte et le recyclage des revêtements de sol post-installation et post-consommation.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Synthèse des émissions annuelles estimées du Scope 3¹

Postes des émissions GES de type Scope 3	Emissions GES Scope 3 (ktCO ₂ eq)	Pertinence et actions	Méthodologie	Section rapport RSE
Emissions Scope 3 « amont »				
3-1 Produits et services achetés	1,32370	<i>Pertinentes, calculées</i> Tarkett peut avoir un impact sur les émissions de GES résultant des matières premières en augmentant le contenu recyclé dans ses produits, car les matériaux recyclés contribuent moins aux émissions de GES que l'extraction et la transformation de matériaux vierges.	Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base des achats de matières premières de 2019. 164 catégories de matières premières ont été identifiées dans la base de données des achats de Tarkett (SAP). Les volumes totaux par catégorie ont été convertis en kilogrammes, puis des facteurs d'émission ont été appliqués afin d'obtenir les émissions de gaz à effet de serre. Les facteurs d'émission de CO ₂ des EPD des fournisseurs ont été utilisés lorsqu'ils étaient disponibles. Nous avons également utilisé des facteurs d'émission génériques provenant de séries de données reconnues d'Inventaires de Cycle de Vie (ICV) (Ecoinvent, base de données européenne sur le cycle de vie, etc.) ou d'EPD génériques certifiés.	3.6.1 3.7.2
3-2 Biens d'équipement	-	<i>Non pertinentes</i> Tarkett ne possède pas de biens d'équipement importants, à l'exception de ceux de ses sites de production. La consommation d'énergie de nos sites de production est incluse dans notre reporting sur la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de Scope 1 et de Scope 2.	-	3.7.1
3-3 Activités impliquant une consommation de combustible ou d'énergie (non incluses dans les émissions des Scope 1 et Scope 2)	68	<i>Non pertinentes, calculées</i> Tarkett considère que les émissions du Scope 3 associées (i) aux émissions en amont des combustibles achetés, (ii) aux émissions en amont de l'électricité achetée et (iii) aux pertes de T&D ne sont pas significatives par rapport aux autres postes d'émissions du Scope 3 qui sont elles-mêmes beaucoup plus importantes que les émissions combinées du Scope 1 et du Scope 2 de Tarkett pour la combustion de combustibles et l'électricité et la chaleur achetées. En outre, les efforts et les objectifs de Tarkett pour réduire ces émissions de Scope 1 et de Scope 2 permettront de réduire et de limiter les émissions de Scope 3 pour ce poste.	Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base de la consommation d'énergie de 2019 multipliée par les facteurs d'émission pour l'énergie en amont de l'ADEME et de l'Agence Internationale de l'Energie.	3.7.1

¹ Basées sur les données d'activité de 2019, sauf 3.5, 3.6, 3.10 & 3.11 basées sur les données d'activité de 2015 ; 3.9 basées sur les données d'activité de 2017 ; 3.1 basées sur les données d'activité de 2018 ; et 3.7 basées sur le nombre moyen d'employés en 2020

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Postes des émissions GES de type Scope 3	Emissions GES Scope 3 (ktCO ₂ eq)	Pertinence et actions	Méthodologie	Section rapport RSE
3-4 Transport et distribution en amont	75	<i>Non pertinentes, calculées</i>	Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base du transport entrant (# t.km) multiplié par des facteurs d'émission (source selon le mode de transport : ADEME, France ou EPA, US) pour 12 usines représentant 80 % des volumes produits ; et sur la base de matériaux sélectionnés couvrant 75 % des volumes entrants pour chaque usine. Les émissions totales ont été extrapolées à partir de cette base.	
3-5 Déchets générés par les sites	49	<i>Non pertinentes, calculées</i> Bien qu'ils ne soient pas pertinents pour les émissions totales du Scope 3, les déchets sont un enjeu important pour Tarkett qui vise à éliminer les déchets industriels mis en décharge et qui continue à œuvrer pour une économie circulaire, en récupérant et en réutilisant davantage de déchets post-industriels et post-consommateurs dans sa production.	Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base des données de 2015. Les facteurs d'émission d'Ecoinvent et de la base de données European Life Cycle Database ont été utilisés sur la base de l'incinération comme traitement de fin de vie.	3.7.2.1 3.7.2.2
3-6 Déplacements professionnels	8	<i>Non pertinentes, calculées</i> Étant donné la faible contribution aux émissions totales calculées du Scope 3, Tarkett considère que cette catégorie n'est pas significative et ne la calcule pas chaque année.	Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base des données de 2015. Tarkett a recueilli des données auprès d'agences de voyages d'affaires qui couvriraient les vols, la location de voitures, les trains et le leasing de voitures. En l'absence de données provenant des agences, les émissions ont été estimées sur la base du nombre d'employés (environ 20 % des émissions totales calculées). Les émissions de GES ont été calculées à l'aide de l'outil de transport du GHG Protocol.	
3-7 Déplacement domicile/travail des salariés	6	<i>Non pertinentes, calculées</i>	Le nombre moyen de salariés en équivalent temps plein pour 2020 a été multiplié par un facteur moyen d'émission de CO ₂ de trajet domicile-travail représentatif de la France (source Carbone 4). Le facteur d'émission utilisé suppose que les déplacements domicile-travail sont similaires dans toutes les zones géographiques à la moyenne des déplacements domicile-travail en France. Le facteur d'émission ne tient pas compte des habitudes réelles de déplacement des employés de Tarkett, ni de l'augmentation du travail à distance en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19.	

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Postes des émissions GES de type Scope 3	Emissions GES Scope 3 (ktCO ₂ eq)	Pertinence et actions	Méthodologie	Section rapport RSE
3-8 Actifs loués en amont	-	<i>Non pertinentes</i> Tarkett a calculé les émissions du Scope 3 pour ses bureaux en leasing de son siège parisien sur la base des données de 2015. Ce site représente l'un des plus grands sites hors usines. Les émissions ont été estimées à 22 tCO₂eq pour ce seul site. Si l'on prend en compte d'autres sites commerciaux et administratifs similaires, les émissions totales correspondantes du Scope 3 restent négligeables. Tarkett considère donc que cette catégorie n'est pas significative et ne la calcule pas chaque année	-	
Emissions Scope 3 « aval »				
3-9 Transport et distribution en aval	250	<i>Pertinentes, calculées</i> Tarkett limite le transport en aval en partie grâce à sa présence sur le marché local. En 2020, les travaux ont commencé à cartographier les possibilités d'optimiser les transports et de limiter les émissions associées. Déjà, dans certains lieux, les usines de Tarkett ont accès au transport ferroviaire (par exemple : Otradny en Russie).	Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base des données d'activité de 2017. Transport hors frontières (# t.km) multiplié par des facteurs d'émission (source selon le mode de transport : ADEME, France ou EPA, US). Les données manquantes pour certaines divisions ont été complétées et extrapolées sur la base de l'activité.	
3-10 Traitement des produits vendus	167	<i>Pertinentes, calculées</i> Pour cette catégorie, Tarkett a pris en compte les émissions de gaz à effet de serre associées à l'installation de ses produits de revêtement de sol.	Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base des données de 2015. Il a été supposé que tous les revêtements de sol sont installés à l'aide de colle. Afin de calculer l'impact des GES, les volumes de vente ont été utilisés avec les facteurs de conversion d'Ecoinvent et de SimaPro. L'empreinte carbone de la phase d'installation a été déterminée comme suit : Σ [les émissions de CO₂ associées à la production d'adhésifs x la quantité d'adhésifs x le volume des ventes] par catégorie de produit. Les surfaces sportives Tarkett ne sont pas incluses.	

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Postes des émissions GES de type Scope 3	Emissions GES Scope 3 (ktCO ₂ eq)	Pertinence et actions	Méthodologie	Section rapport RSE
3-11 Utilisation des produits vendus	2,878	<i>Non pertinentes, calculées</i> Tarkett reconnaît l'importance des émissions potentielles de GES résultant du nettoyage de ses produits de revêtement de sol au cours de leur durée de vie. Cependant, en l'absence de normes officielles, il est actuellement très difficile de calculer avec précision ou de contrôler les émissions associées. En outre, Tarkett n'a aucun contrôle et une influence limitée sur le type d'équipement et le type de protocole de nettoyage utilisés par ses divers clients. Tarkett considère donc que ces émissions de type 3 ne sont pas pertinentes par rapport à d'autres émissions pour lesquelles Tarkett dispose d'une plus grande influence. Néanmoins, certains de nos produits contribuent à réduire la consommation d'eau et d'énergie pendant la phase d'utilisation grâce à des traitements de surface.	Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base des données de 2015. Les émissions de GES pendant la phase d'utilisation comprenaient les émissions relatives à l'utilisation hypothétique d'eau, de détergent et d'électricité pour les équipements de nettoyage. La phase d'utilisation a été considérée comme étant de 10 ans. Les volumes de vente de 2015 ont été pris en compte, puis les valeurs de l'outil <i>Life Cycle Cost</i> de Tarkett ont été utilisées pour calculer la consommation d'électricité, de détergent et d'eau. Les facteurs d'émission d'Ecoinvent 3.3 ont été utilisés pour convertir en tonnes de CO₂eq. Un certain nombre de limites ont été identifiées, notamment : - la variabilité des données ACV / EPD - la variabilité des hypothèses sur la durée de vie du revêtement de sol - l'absence de procédures de nettoyage conventionnelles - l'application du revêtement de sol (hôtellerie, école, bureau, maison) - la situation géographique. Les surfaces sportives de Tarkett ne sont pas incluses.	3.7.2 3.7.1.3
3-12 Traitement des produits vendus en fin de vie	934	<i>Pertinentes, calculées</i> Tarkett concourt à la réduction des émissions de GES résultant de la fin de l'utilisation de ses produits par le biais : - de la conception pour assurer la recyclabilité des produits de revêtement de sol ; - du programme ReStart® de reprise et de recyclage des revêtements de sol ; - du recyclage des revêtements de sol après installation et après usage (dans notre processus de fabrication ou par d'autres industries). Ces actions sont un élément clé de la stratégie Change to Win de Tarkett et du programme d'économie circulaire lancés en 2019.	Les émissions de gaz à effet de serre du Scope 3 ont été calculées sur la base des achats de matières premières de 2019. 164 catégories de matières premières ont été identifiées dans la base de données des achats de Tarkett (SAP). Les volumes totaux par catégorie ont été convertis en kilogrammes, puis des facteurs d'émission ont été appliqués pour obtenir les émissions de gaz à effet de serre pour l'incinération de chaque matière première. Les facteurs d'émission de CO₂ ont été utilisés à partir de séries de données reconnues d'Inventaires de Cycle de Vie (ICV) (Ecoinvent, base de données européenne sur le cycle de vie, etc.) ou d'EPD génériques certifiés.	3.7.2.2

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Postes des émissions GES de type Scope 3	Emissions GES Scope 3 (ktCO ₂ eq)	Pertinence et actions	Méthodologie	Section rapport RSE
3-13 Actifs loués en aval	-	<i>Non pertinentes</i> Tarkett ne loue aucun actif important	-	
3-14 Franchises	-	<i>Non pertinentes</i> Tarkett ne dispose pas d'une activité de franchise significative.	-	
3-15 Investissements	-	<i>Non pertinentes</i> Tarkett n'a pas d'investissements importants en dehors de ses activités de production et, à ce titre, considère que cette catégorie n'est pas pertinente	-	

Limiter l'impact pendant la phase d'utilisation

Certaines de nos solutions de revêtements de sol contribuent à réduire la consommation d'énergie pendant la phase d'utilisation de nos produits. Par exemple, les collections vinyl Tapiflex, Acczent Excellence Premium et iQ, et les collections Linoleum xf xf² contribuent à réduire la consommation d'énergie pendant la phase d'utilisation de nos produits grâce à des traitements de surface qui limitent les rayures et l'apparition d'usure, retardant ainsi les opérations de nettoyage en profondeur qui sont très gourmandes en énergie.

Gérer les déchets et accroître l'utilisation de matières premières secondaires

L'une des principales stratégies de Tarkett pour réduire son impact sur le climat consiste à utiliser davantage de matières premières secondaires, c'est-à-dire à augmenter la part de matières recyclées dans ses produits, car les matières premières secondaires génèrent moins d'émissions de gaz à effet de serre que les matières premières primaires ou vierges. Par exemple, l'utilisation d'un kilogramme de vinyle recyclé au lieu de vinyle vierge équivaut à une économie de deux kilogrammes d'émissions de CO₂eq (source: <https://vinylplus.eu/progress/annual-progress>).

Dans le cadre de son plan stratégique *Change to Win* et de son ambition de « changer la donne » avec l'économie circulaire, Tarkett s'est fixé comme objectif de tripler la part des matières premières recyclées pour atteindre 30 % en 2030 par rapport à 2018 (10 %). Tarkett identifie trois voies pour atteindre cet objectif : (i) optimiser le recyclage interne des déchets post fabrication de revêtements de sol et de surfaces sportives de Tarkett ; (ii) collecter et recycler en interne les déchets de revêtements de sol et de surfaces sportives post installation et post utilisation et (iii) se procurer davantage de matières premières secondaires auprès d'autres industries.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

3.7.2.2 Gérer les déchets de production - réduire, réutiliser, recycler, récupérer

Le recyclage des déchets en nouveaux matériaux utiles émet moins de carbone que l'utilisation de procédés à forte intensité énergétique pour extraire et transformer des matériaux vierges. Cela permet également de réduire la pression sur les ressources naturelles mondiales et d'éviter que des déchets valorisables ne soient mis en décharge ou ne génèrent des émissions de carbone par incinération.

Dans nos opérations, nous nous engageons tout d'abord à éviter la production de déchets dangereux et non dangereux. Deuxièmement, lorsque des déchets sont produits, Tarkett cherche à les gérer de manière responsable, avec par ordre de préférence leur réutilisation, leur recyclage interne ou externe ou leur incinération externe avec récupération d'énergie. L'envoi des déchets en décharge est toujours la dernière option, lorsqu'aucune autre solution viable n'est disponible. Dans tous les cas, Tarkett veille au respect des exigences locales en matière de gestion et d'élimination des déchets, et notamment à la manipulation et à l'élimination appropriées de tout déchet dangereux. Le programme World Class Manufacturing (WCM) de Tarkett aide les usines à développer la capacité à atteindre ces objectifs, à analyser leurs flux de déchets, à comprendre les causes des déchets générés, à identifier et à mettre en œuvre des plans d'action appropriés pour réduire les déchets des opérations, à appliquer la hiérarchie réduire - réutiliser - recycler - récupérer et à suivre et à rendre compte des volumes de déchets dangereux et non dangereux.

Les initiatives de recyclage chez Tarkett ont commencé dès 1957, avec le recyclage de la production de vinyle à l'usine de Ronneby (Suède). Actuellement, 16 usines retraitent et recyclent en interne leurs déchets de post-fabrication en utilisant diverses techniques telles que le rebroyage et la reformulation pour produire une matière première secondaire. Ces procédés évitent d'avoir à envoyer les déchets pour un recyclage, une valorisation ou une élimination externe et permettent d'utiliser la matière dans la production à la place de la matière première vierge.

Lorsque les déchets post-fabrication ne peuvent pas être recyclés et utilisés sur place, ils sont parfois transférés vers un autre site de Tarkett qui dispose d'installations et de la capacité nécessaires pour les traiter et les réincorporer dans la production. Par exemple, notre centre de recyclage de Clervaux (Luxembourg) a reçu plus de 8 000 tonnes de déchets de post-fabrication et de produits semi-finis pour recyclage en 2020 en provenance d'autres usines de Tarkett de Sedan (France), Konz (Allemagne), Bačka Palanka (Serbie) et Lenham (Royaume-Uni).

Dans nos usines de fabrication de parquet, les déchets de sciure sont récupérés et utilisés comme combustible de biomasse pour le chauffage ainsi évitant les combustibles fossiles ou la biomasse d'origine externe. Avec l'ouverture en 2019 d'une ligne de parquet à Mytishchi (Russie), le site a rapidement mis en place une solution pour récupérer la sciure et produire des granulés qui sont utilisés comme combustible biomasse pour le chauffage, ce qui permet d'économiser environ 6 MWh d'énergie par an. Il vend même les granulés excédentaires à l'extérieur. La récupération et l'utilisation des déchets de sciure comme source d'énergie renouvelable est également mise en œuvre à Hanaskog (Suède), Orzechowo (Pologne), Kalush (Ukraine) et Bačka Palanka (Serbie).

Dans le domaine du sport, Tarkett a trouvé une utilisation aux déchets de gazon synthétiques de son usine de Calhoun (États-Unis), en les recyclant en VersaTile, un système de sous-couche amortissante qui favorise l'écoulement des eaux.

Lorsque les déchets de production ne peuvent pas être recyclés sur place ou sur d'autres sites de Tarkett ni valorisés en interne, Tarkett les envoie alors pour un recyclage et une utilisation externe, ou pour une valorisation dans d'autres industries. Ceci s'applique aux autres déchets industriels générés (tels que les métaux, le papier, le carton, les déchets électroniques, les huiles usagées, etc.) qui sont triés et envoyés de préférence pour un recyclage ou une valorisation externe, l'élimination en décharge étant le dernier recours.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Zoom sur les indicateurs clés

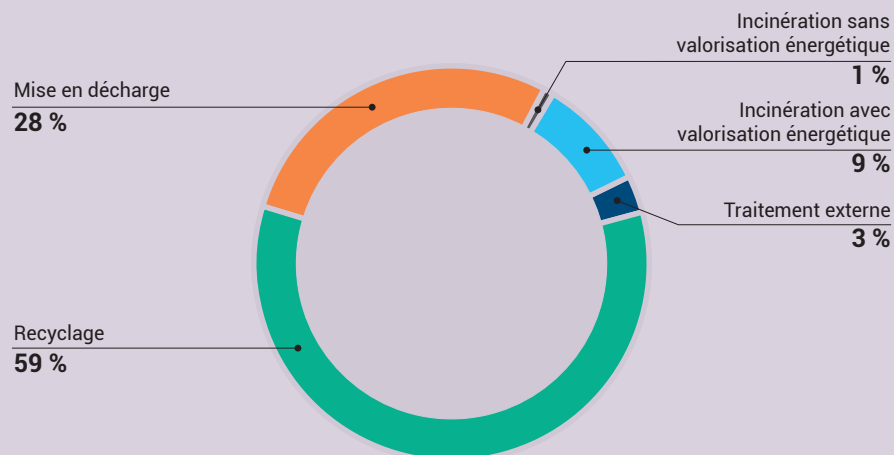
Déchets

59 % de l'ensemble des déchets de nos usines (y compris les déchets relatifs à la production ainsi que les déchets de bureau et de cantine) sont effectivement recyclés, avec 12 usines ne mettant aucun déchet en décharge en 2020. Cinq autres usines ne mettent aucun déchet industriel en décharge, seuls les déchets des bureaux et des cantines étant envoyés à la décharge.

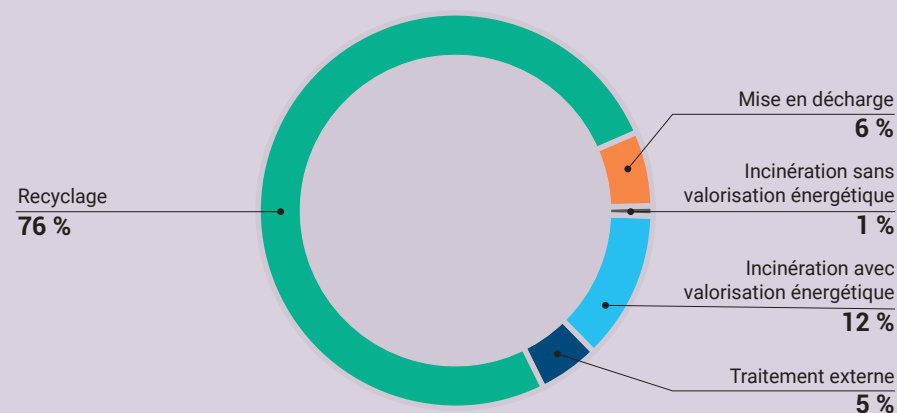
Malgré nos efforts continus, nous avons encore du travail à faire dans certaines de nos usines pour atteindre notre objectif de zéro déchet mis en décharge, en particulier dans l'une de nos usines en Amérique du Nord qui représente à elle seule 83 % des déchets du groupe mis en décharge. Si l'on exclut cette usine, nous avons recyclé 76 % de nos déchets en 2020.

Par rapport à 2019, la quantité de déchets industriels (incluant les déchets dangereux) mis en décharge est restée stable en 2020, à environ 27 k tonnes, principalement en raison de difficultés opérationnelles sur l'un de nos sites en Amérique du Nord. Si l'on exclut ce site particulier, le volume total des déchets industriels mis en décharge par l'ensemble des autres sites de production du groupe en 2020 s'élève à 4 777 tonnes.

Part des déchets industriels (dangereux et non dangereux) par typologie de traitement (%)



Part des déchets industriels (dangereux et non dangereux) par typologie de traitement (%) - excluant un de nos sites en Amérique du Nord



Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

3.7.2.3 Collecter et recycler les déchets de revêtements de sol et de surfaces sportives post-installation et post-consommation

Au-delà du recyclage de nos déchets de revêtements de sol et de surfaces sportives post fabrication, Tarkett investit dans une deuxième voie, celle de l'utilisation croissante de matières premières secondaires, avec pour objectif à plus long terme d'intensifier la collecte et le recyclage en circuit fermé des revêtements de sol et des surfaces sportives après installation et utilisation. Cette voie est plus difficile, étant donné la logistique, les obstacles techniques du recyclage des produits après utilisation et la nécessité de s'engager avec de multiples parties prenantes. Toutefois, Tarkett reste convaincu qu'il s'agit d'une solution clé pour réaliser la vision de Tarkett selon laquelle, à l'avenir, tous les revêtements de sol seront recyclés, ce qui permettra à Tarkett de devenir une entreprise véritablement circulaire.

Développer des capacités et des solutions pour le recyclage des déchets de revêtements de sol et de surfaces sportives

Au fil des ans nous avons investi et développé notre capacité de recyclage des chutes d'installation de revêtements de sols et des revêtements usagés dans nos propres procédés de fabrication, ce qui a nécessité le développement d'unités de recyclage sur site.

En 2020, l'usine de Tarkett Sports en Allemagne, qui produit des fils et des remplissages pour le gazon artificiel, a été le dernier site à développer une telle capacité de recyclage.

L'installation sportive Morton Extrusionstechnik de Tarkett à Abtsteinach a été la première à obtenir la certification EuCertPlast pour le recyclage de gazon synthétique usagé. Ce système de certification, qui est cofinancé par la Commission européenne dans le cadre du programme Eco-innovation, se concentre sur la traçabilité des matières plastiques (tout au long du processus de recyclage et de la chaîne d'approvisionnement), et sur la qualité du contenu recyclé dans le produit final. La certification, basée sur la norme européenne EN 15343 : 2007 relative au recyclage et à la traçabilité des matières plastiques, confirme l'utilisation par l'usine d'au moins 15 % de gazon synthétique post-consommation dans la production du remplissage ProMax HydroFlex de FieldTurf.

Au total, Tarkett compte désormais **neuf centres de recyclage** sur ses sites de production dans le monde : Florence (États-Unis), Dalton (États-Unis), Ronneby (Suède), Clervaux

(Luxembourg), Waalwijk (Pays-Bas), Narni (Italie), Abtsteinach (Allemagne), Otradny (Russie) et Jacareí (Brésil). Le centre de recyclage situé au Luxembourg, sur le site de Clervaux, a également obtenu la certification EuCertPlast pour le recyclage des revêtements de sol en vinyle post-consommation. Il traite à la fois les déchets de post-fabrication provenant d'autres sites européens de Tarkett et les matériaux de revêtement de sol collectés après installation et utilisation dans le cadre du programme ReStart®. La sous-couche produite à partir de ce matériau recyclé est utilisée sur plusieurs sites de production de revêtements de sols en vinyle en Europe, et sur la ligne de production de vinyle à Clervaux.

Aux États-Unis, « Dalton Environmental Center » de Tarkett a été, il y a une dizaine d'années, le premier centre de récupération et de recyclage à obtenir la certification d'une tierce partie pour le contenu recyclé des produits. En 2020, il a obtenu la certification SCS par une tierce partie pour le contenu recyclé de ses sous-couches de moquettes ER3® Modular, Ethos® Modular, Flex-Aire Cushion Modular et Powerbond® Ethos® Cushion. Par exemple, l'Ethos® Modular est certifié comme ayant un contenu recyclé minimum de 48%, dont un minimum de 28% de contenu recyclé post-consommation.

Tarkett Sports collecte et récupère également le gazon synthétique et le remplissage des terrains usagés. Dans l'Oregon, aux États-Unis, Tarkett dispose d'une petite unité qui récupère les remplissages des terrains usagés. Le gazon récupéré est acheminé vers le site où les granulats de caoutchouc et les matériaux de remplissage en sable sont séparés du gazon synthétique. Ils sont ensuite lavés et mis en sac pour être réutilisés. La partie du gazon synthétique est souvent réutilisée dans des applications collectives ou résidentielles.

Aux États-Unis, le gazon usagé est utilisé pour fabriquer le Greenboard, une technologie innovante qui combine des plastiques recyclés à base de polymères mixtes provenant de gazon usagé recyclé pour en faire un panneau composite renforcé et durable à partir des fibres 100 % recyclée, destiné à l'installation de gazon synthétique.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Tout en développant la capacité de traiter et de recycler des volumes croissants de revêtements de sol et de surfaces sportives, nous continuons également à mener des recherches et à faire des essais sur de nouvelles techniques de recyclage dans le but de mettre au point des solutions techniquement et économiquement viables pour recycler davantage de produits en fin de vie

- > Par exemple, nous opérons en Suède une solution développée en interne pour recycler les revêtements de sol en vinyle homogène de Tarkett fabriqués à partir de 2011, ajoutant ainsi une nouvelle solution circulaire que nous pouvons proposer aux clients (pour plus de détails, voir la section 3.6.2.1 Travailler collectivement vers une économie circulaire).
- > Toujours en Suède, où le parquet représente un tiers du marché des revêtements de sol, nous avons piloté une méthode de recyclage du parquet massif pour créer un parquet

avec une couche d'usure entièrement en chêne recyclé. Il s'agit d'un projet passionnant qui répond à la demande croissante des clients et qui nous permettra d'augmenter le volume de matériaux recyclés que nous utilisons dans nos produits, contribuant ainsi à préserver les ressources naturelles et à réaliser des économies d'énergie, par rapport à l'approvisionnement en chêne vierge. Tarkett a présenté le parquet avec couche d'usure recyclée dans le cadre de son exposition Natural Bond au Salon du meuble de Stockholm 2020 en Suède. Le parquet recyclé, qui provient du sol d'une salle de sport en Norvège, a été nettoyé des clous, du métal et des pièces endommagées par l'humidité avant d'être transformé en une nouvelle couche supérieure avec un traitement à l'huile de cire dure de couleur blanche et douce pour améliorer la beauté du matériau en bois. Il s'agit du deuxième projet pilote, après l'installation de 500 mètres carrés dans un immeuble de bureaux à Stockholm en 2019.

Exemple

Trouver des solutions techniques pour construire une économie circulaire - recyclage de vieux revêtements de sol en PVC en fin de vie

Tarkett est un membre actif et un promoteur du projet européen « Circular Flooring », qui vise à développer le recyclage respectueux de l'environnement des revêtements de sol en PVC post-consommation. Le projet est géré par le consortium Circular Flooring, composé de onze entreprises et instituts de recherche d'Autriche, de Belgique, de France, d'Allemagne et de Grèce, et dirigé par le Fraunhofer Institute for Process Engineering and Packaging IVV de Freising (Allemagne). Le projet est axé sur la récupération d'un composé de PVC à partir de revêtements de sol en PVC post-consommation et sur la séparation des plastifiants caducs afin de créer un matériau recyclé pour la fabrication de nouveaux revêtements de sol en PVC.

Les revêtements de sol en PVC souple en fin de vie contiennent potentiellement des « anciens plastifiants » qui ne peuvent plus être utilisés aujourd'hui pour des raisons de protection des consommateurs (exigences REACH de l'UE) et qui ont entre-temps été remplacés dans l'UE par des alternatives plus sûres. Le recyclage moderne de ces revêtements de sol avec récupération du PVC en qualité vierge exige donc une séparation techniquement sophistiquée de ces « anciens plastifiants ». L'objectif est de recycler soigneusement les revêtements de sol en PVC en fin de vie en dissolvant et en éliminant les substances respectives afin d'obtenir un matériau PVC vierge de haute qualité qui est transformé en granulés. Ceux-ci sont prêts à être réutilisés dans de nouveaux produits de revêtement de sol conformes à la législation européenne en vigueur et répondant aux attentes des consommateurs en matière d'économie circulaire.

Le consortium Circular Flooring a d'abord analysé le marché du PVC pour évaluer la nécessité de mécanismes de recyclage efficaces. Le processus de recyclage CreaSolv® a ensuite été adapté et perfectionné pour convertir les plastifiants existants en plastifiants conformes à REACH. Parallèlement au développement du processus, des analyses détaillées des performances économiques, sanitaires et environnementales du projet sont menées. Jusqu'à présent, les quatre premières étapes du revêtement de sol circulaire ont déjà été franchies :

- > L'échelle pilote pour le recyclage des déchets de revêtements de sol en PVC est justifiée
- > Le processus CreaSolv® pour les revêtements de sol circulaires est adapté
- > Mise au point d'une voie d'hydrogénation pour les plastifiants existants
- > Développement d'éventuelles formulations de PVC

L'objectif du projet européen Circular Flooring, qui devrait s'achever en 2023, est d'étudier la faisabilité technique et commerciale de ce procédé de recyclage des revêtements de sol en PVC à l'échelle industrielle, afin d'éviter que les ressources utilisables (PVC, plastifiants) soient mises en décharge ou incinérées, de réduire les émissions de CO2 et de contribuer aux objectifs européens d'économie circulaire et de neutralité climatique.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Collecter et recycler les chutes de pose et les revêtements usagés : le programme ReStart®

ReStart®, un programme phare de Tarkett pour la collecte et le recyclage des déchets de revêtements de sol, répond à un double objectif :

- > augmenter la collecte des revêtements de sols de Tarkett post-installation et post-utilisation (ou dans certains cas en provenance d'autres fabricants), afin d'obtenir un volume croissant de matières premières secondaires et limiter le besoin de ressources vierges, développant ainsi un modèle circulaire avec des produits de qualité et économiquement viables ; et
- > proposer à nos clients une solution responsable, économique et circulaire pour contribuer à la sauvegarde des ressources naturelles du monde, à la protection de l'environnement et pour éviter l'incinération ou la mise en décharge.

Les revêtements de sol collectés via ReStart® ont essentiellement vocation à être réintégrés dans nos propres procédés de fabrication, mais nous explorons également d'autres solutions de recyclage « à boucle ouverte » lorsque cela est pertinent.

A fin 2020, le programme ReStart® est proposé sous plusieurs formats dans différents pays en Europe (Suède, Norvège, Finlande, Danemark, France, Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Autriche, Suisse, Pologne, Italie, Espagne et Portugal), au Brésil et en Amérique du Nord :

En **Europe**, nous collectons principalement les chutes de pose de vinyle et les dalles de moquette post-utilisation. Depuis 2019, nous proposons le service de reprise et de recyclage ReStart® pour les revêtements de sol en vinyle sans frais pour nos clients afin de les encourager à rejoindre et à participer à la transition vers une économie circulaire. Pour les revêtements de sol en vinyle, Tarkett fournit des big-bags et organise la collecte des matériaux post-installation ou post-utilisation (actuellement pour les revêtements homogènes post-consommation installés depuis 2011) qui sont envoyés à nos centres de recyclage de Clervaux (Luxembourg) ou de Ronneby (Suède). En France, nous utilisons également le réseau PVC Next exploité par Kalei pour le recyclage d'autres types de revêtements de sol en vinyle post-consommation. Ils sont envoyés en Allemagne à l'AGPR (Association pour le Recyclage des Revêtements de Sol en PVC). Nous développons des partenariats locaux avec des opérateurs logistiques, tel Veolia, pour réaliser la collecte des déchets et dans certains cas un tri préalable. Une fois dans nos centres de recyclage, les déchets sont triés puis évalués avant d'être traités et réintégrés dans notre processus de production. Pour les moquettes, Tarkett fournit un support pour faciliter la collecte sur site, puis les déchets sont envoyés à notre centre de recyclage de moquettes à Waalwijk (Pays-Bas) pour y être recyclés. Nous reprenons également le linoléum pour le recycler sur notre site de Narni (Italie) et, suite à un essai réussi, nous cherchons à collecter les parquets en bois massif usagés pour les recycler en Suède.

L'organisation commerciale nordique de Tarkett (Suède, Danemark, Finlande et Norvège) a enregistré de bons progrès en 2020 dans la promotion du programme de collecte et de recyclage ReStart® auprès des clients de la région. Un accord ReStart® a été signé avec le Håndverksgruppen norvégien et le MLF (Malermestrenes Landsforbund), deux groupes de commerçants indépendants à l'échelle nationale. Le programme ReStart® de Tarkett permet à ses commerçants de gérer les déchets de manière écologique, mesurable et organisée. Il facilite également la journée de travail de leurs membres puisque Tarkett collecte et traite les déchets, ce qui leur fait gagner du temps. En avril 2020, Tarkett a signé un autre accord en Norvège avec Mal Proff, la plus grande chaîne professionnelle norvégienne de produits de revêtements de sol.

Au **Brésil**, les équipes locales de Tarkett ont lancé ReStart® en 2019 après une phase pilote en 2018. Tarkett reprend les matériaux post-installation des revêtements de sol résilients homogènes et hétérogènes, les dalles composites en vinyle et les dalles en vinyle haut de gamme (LVT) de clients proches de notre site de Jacaréi pour les recycler.

En **Australie**, Tarkett s'est associé à des recycleurs de moquettes locaux dans la région de Sydney pour s'assurer que nos produits usagés soient recyclés de manière responsable plutôt que d'être mis en décharge.

Tarkett est désormais en mesure d'aider ses clients à gérer leurs déchets de manière responsable et durable. Il s'agit d'une première étape dans la mise en œuvre du programme ReStart®, car nos équipes locales continuent de travailler avec les parties prenantes locales afin de fournir une solution fonctionnelle au marché australien, dont on connaît les défis géographiques. En mettant en place des essais de collecte en 2020 et 2021 avec des partenaires clés, Tarkett vise à créer des solutions qui fonctionneront à l'avenir pour un programme durable à long terme, avec pour objectif de détourner les produits des décharges, idéalement en les ramenant dans notre cycle de production. En Nouvelle-Zélande, Tarkett a travaillé avec un important distributeur de revêtements de sol commerciaux et résidentiels pour développer un projet pilote de recyclage local pour le marché local, ce qui lui a valu d'être nommé comme finaliste dans la catégorie « Collaboration exceptionnelle » pour le prix 2020 des entreprises durables de Nouvelle-Zélande. Ce projet pilote est conçu pour permettre la reprise des dalles de vinyle et de moquette et réduire les déchets mis en décharge.

En **Amérique du Nord**, le programme existe depuis la fin des années 90 pour la collecte et le recyclage des dalles de moquette et a été étendu aux revêtements de sol en vinyle en 2010. La collecte et recyclage ReStart® a été et reste encore principalement post-utilisation plutôt que post-installation. L'enjeu est de développer des solutions logistiques, notamment en trouvant les bons partenaires logistiques, pour collecter et recycler en plus grand volumes les produits post-utilisation, ainsi que les petites quantités de déchets de revêtements de sol post-installation, tout en réintroduisant des matériaux dans des produits existants.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Exemple

Contribuer aux objectifs d'économie circulaire et de faible intensité de carbone de Gecina avec le programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett

Recycler les revêtements de sol en fin de vie et les incorporer comme matières premières secondaires dans la fabrication de nouveaux sols représente à la fois un défi et une opportunité importante pour contribuer à l'économie circulaire, préserver les ressources naturelles, réduire les émissions de gaz à effet de serre et éliminer les déchets. Le programme de collecte et de recyclage ReStart® de Tarkett ainsi que les centres de recyclage de Tarkett sont des éléments clés qui permettent à Tarkett de fournir à ses clients des solutions simples pour gérer les déchets de leurs sols. Tarkett a signé un accord-cadre avec Gecina, la plus grande société immobilière de bureaux en Europe, pour recycler les moquettes usagées de ses bureaux à Paris. Le service ReStart® de Tarkett a permis de collecter quelque 38 tonnes, représentant 8 600 m² de moquettes en 2020, et de les envoyer à notre centre de recyclage de moquettes à Waalwijk (Pays-Bas). Pour Gecina, ce programme s'inscrit dans le cadre de ses objectifs RSE de réduction des déchets, de développement du recyclage et de promotion de solutions d'économie circulaire qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Tarkett a reçu le prix « Geste d'Or » dans la catégorie économie circulaire pour son engagement en faveur de l'économie circulaire avec la collecte et le recyclage des moquettes usagées des immeubles de bureaux rénovés de Gecina. Le Geste d'Or est une organisation indépendante qui promeut des opérations exemplaires dans le domaine de l'environnement urbain et de l'aménagement du paysage.

Exemple

Remplacement et recyclage des moquettes au centre de congrès Moscone Convention Center, à San Francisco, aux États-Unis

Lorsque Tarkett a été choisi pour remettre à neuf le revêtement de sol du centre de congrès Moscone Convention Center, propriété de la ville, en Californie du Nord, il a commencé par son programme de collecte et de recyclage ReStart®, en retirant le revêtement de sol usagé pour l'envoyer au centre de recyclage de Tarkett à Dalton. Au total, plus de 69 tonnes de moquettes Tarkett de 17 ans ont été détournés des décharges ou de l'incinération. Tarkett a ensuite installé 24 250 m² de moquettes ethos® Modular avec Omnicoat Technology, contenant 45 % de matières recyclées, contribuant ainsi à l'obtention d'un score de 90 points LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) du US Green Building Council (USGBC) sur un total de 111 points pour le Moscone Convention Center, ce qui en fait le centre de congrès LEED le plus performant au monde avec le statut LEED Platine.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Zoom sur les indicateurs clés



Le programme ReStart® pour la collecte et recyclage de revêtements de sol

De 2010 à 2020, Tarkett a collecté près de 109 000 tonnes de revêtements de sols (récupération post-installation et post-utilisation de revêtements de sol vinyle, linoléum ou moquette). En 2020, le programme ReStart® a permis de collecter 3 000 tonnes de chutes d'installation et de revêtements de sols usagés, ce qui représente une baisse par rapport à 2019 (3 300 tonnes), notamment en raison de l'impact de la pandémie de Covid-19. Des progrès encourageants ont été réalisés en Europe avec un nombre croissant de pays proposant à nos clients le service de collecte pour organiser la collecte des chutes de revêtements de sol en vinyle post-installation. De plus, grâce à notre centre unique de recyclage de moquettes aux Pays-Bas, la collecte et le recyclage des revêtements de sol en moquette post-utilisation a augmenté. En Amérique du Nord, le lancement de nos nouveaux produits conçus pour le recyclage nous permettra d'augmenter considérablement le recyclage des moquettes post-consommation dans les années à venir. Voir ci-dessous pour plus d'explications et de détails sur les défis de la collecte et du recyclage des revêtements de sol.

Tarkett est déterminé à construire une économie circulaire, notamment par la collecte et le recyclage des revêtements de sol et des surfaces sportives usagés. En 2019, nous avons annoncé, dans le cadre de notre stratégie *Change to Win*, la nécessité de « changer la donne » et cela a dynamisé nos efforts sur tous les fronts :

- 1. Développer des solutions pratiques et trouver les bons partenaires de collecte et de tri sur chaque marché afin de faciliter la récupération des matériaux recyclables.** Par exemple, Veolia en France, Kuijs transport aux Pays-Bas et Verhoek en Allemagne.
- 2. Embarquer les clients, avec un service de reprise et de recyclage ReStart® simple et économique.** Nous invitons activement nos clients à adhérer à notre programme de reprise ReStart® qui les aide à gérer leurs déchets de revêtements de sol tout en contribuant à la mise en place d'une économie circulaire. Comme les maîtres d'ouvrage incluent de plus en plus la gestion des déchets de chantier dans leurs appels d'offres, ReStart® permet aux clients de Tarkett de s'inscrire simplement à notre programme local de reprise et de recyclage des revêtements de sol. Par exemple, Tarkett propose désormais en Europe le service ReStart® pour les revêtements de sol en vinyle sans frais supplémentaires.

- 3. Collaborer, partager les expériences et contribuer à la promotion d'un cadre favorable à l'économie circulaire.** Tarkett contribue et participe à diverses plateformes pour partager l'expérience, apprendre des autres et promouvoir un cadre qui facilite la transition vers une économie circulaire (pour plus de détails, voir ci-dessous le feedback de Tarkett et la section 3.6.2.3 Construire ensemble une économie circulaire).

Notre engagement et nos actions depuis plusieurs années nous permet de comprendre et de mieux appréhender les enjeux et les opportunités pour favoriser l'économie circulaire sur le terrain. Les volumes collectés en 2020 sont inférieurs à ceux de 2019 en raison de l'impact de la pandémie de Covid-19 et sont nettement inférieurs à l'objectif initial de 2020, qui était de doubler les volumes annuels de 2010. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation :

- > Tout d'abord, la principale diminution de volume concerne **l'Amérique du Nord**, où les volumes collectés de revêtements de sol post-utilisation ont diminué au cours des dernières années. Les principales raisons sont d'ordre commercial (fin des contrats avec les principaux clients), technique (difficultés de séparation des différentes couches à recycler, traçabilité des matériaux et compatibilité avec la composition de nouveaux produits éco-conçus) et structurel (logistique inverse, réglementation peu incitative, absence de demande des clients).
- > En **Europe de l'Est**, nous fournissons principalement le marché résidentiel. Il est donc très difficile de collecter les revêtements de sol qui ont été démontés lors des installations, qui sont souvent effectuées par des particuliers. De plus, contrairement à l'Europe de l'Ouest, l'incitation au recyclage par les autorités locales est très limitée. La collecte et le traitement des revêtements de sol en vinyle post-consommation étaient également très limités, voire inexistantes. Cette situation a été en partie aggravée par le manque actuel de technologies viables pour enlever la colle et séparer les produits chimiques anciens qui ne sont plus autorisés.
- > En **Europe**, avant le développement de notre centre de recyclage de moquettes aux Pays-Bas, nous avions une capacité limitée pour le démontage et le recyclage des dalles de moquette post-installation et post-utilisation.

Enfin, en ce qui concerne les surfaces sportives, il n'existe pas, sur la plupart des marchés, de solutions testées et approuvées pour recycler le vieux produit et générer une matière première secondaire exploitable.

Par exemple, en **Amérique du Nord**, la solution la moins chère reste souvent la mise en décharge, ce qui rend difficile l'adhésion des autorités publiques locales soucieuses des coûts lorsque nous proposons des solutions alternatives plus coûteuses pour récupérer et recycler le gazon synthétique usagé. La situation est toutefois en train de changer, puisque Tarkett expérimente le recyclage du gazon synthétique en Europe.

En résumé, Tarkett prend des mesures pour identifier, développer et mettre en œuvre des solutions pour répondre aux défis actuels et pour contribuer à la mise en place d'une économie circulaire.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Défis	Solutions potentielles / Initiatives Tarkett
1. Les anciens revêtements de sol post-utilisation ne sont pas compatibles en tant que matière première secondaire pour les produits de revêtement de sol de nouvelle génération	> Recherche d'autres applications pour les revêtements de sol et les surfaces sportives recyclés > Développer des technologies et des procédés industriels pour faciliter le recyclage des revêtements de sol en vinyle et des moquettes après usage > La plupart des produits de la génération actuelle de Tarkett sont mieux conçus et adaptés au recyclage à l'avenir > Le processus de développement de nouveaux produits de Tarkett comprend des étapes de vérifications pour assurer la conception en vue du recyclage des futurs produits
2. Difficultés techniques et limites de capacités pour recycler les anciens produits	> Le centre de recyclage des moquettes de Tarkett aux Pays-Bas > Des essais de recyclage de revêtements de sol en vinyle homogène en Suède > Des essais de recyclage de parquet en bois massif en Suède > Soutien au projet européen Circular Flooring pour accroître le recyclage des anciens revêtements de sol en PVC > Des essais de recyclage de gazon synthétique en Allemagne dans le plus récent centre de recyclage de Tarkett, certifié par une tierce partie > Développement de produits, tels que le Greenboard et Versatile, fabriqués à partir de gazon recyclé
3. Manque de structure et d'incitations pour promouvoir le recyclage et obstacles liés à l'utilisation de matières premières secondaires	> Tarkett s'engage dans un dialogue pour partager les expériences et les défis avec les pouvoirs publics afin de promouvoir un cadre réglementaire plus favorable au recyclage > Tarkett encourage ses clients à rejoindre son programme de collecte et de recyclage ReStart®

Éco-concevoir le système de pose du revêtement de sol pour une dépose facile et un recyclage efficace

Tarkett cherche à intégrer dès la conception du produit l'étape de la dépose facile permettant à terme une collecte, un tri et un recyclage plus efficaces. Au-delà du seul revêtement de sol, l'enjeu est de concevoir des « systèmes » de sols comprenant produits, méthodes de pose et de dépose, facilitant la récupération des revêtements de sol en fin d'usage tout en permettant la séparation des différentes couches et matériaux.

Par exemple, les gammes de vinyle modulaire, telles que les gammes de dalles en vinyle haut de gamme iD Click, avec leur système de clic unique qui permet une installation flottante, sans besoin d'adhésifs, ce qui permet de poser le revêtement de sol très rapidement et de le retirer facilement. En Amérique du Nord Tarkett dispose de la gamme modulaire ProGen™, un revêtement de sol qui est imperméable et résistant aux chocs, au trafic et à une utilisation intense, tout en étant facile à installer et déposer grâce au mécanisme de verrouillage rapide. Les dalles de moquette Quick-Fix (réalisées en partenariat avec Velcro®) et les produits Tape+ / Tape offrent des solutions pour que les moquettes puissent être installées, réinstallées et recyclées facilement, sans endommager la surface du revêtement de sol. Notre revêtement de sol modulaire et résilient iD Revolution peut également être installé avec un tackifiant, permettant ainsi une installation et une dépose rapides.

Exemple

Recyclage à Rotterdam, aux Pays-Bas

En 2020, Tarkett a poursuivi son partenariat avec l'autorité publique de la ville de Rotterdam alors que la ville continuait la rénovation du quartier du Sportcampus à proximité du célèbre stade « De Kuip » de Feyenoord. FieldTurf a enlevé et recyclé six terrains dans son usine d'Abtsteinach en Allemagne, fournissant environ 35 000 m² de nouveaux terrains en gazon synthétique avec un remplissage ProMax Hydroflex qui incorpore 30 % de polymères provenant de fibres de gazon recyclées issues de terrains en fin de vie. Au total, plus de 68 tonnes de gazon synthétique ont été recyclées avec succès dans le cadre de ce projet. En même temps, FieldTurf est à la recherche d'une solution pour incorporer le gazon en fin de vie recyclé dans la sous-couche du nouveau gazon synthétique.

Limitier les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

3.7.2.4 Utiliser des matières premières secondaires provenant d'autres industries

La troisième voie pour augmenter le contenu recyclé des produits Tarkett passe par le recyclage en boucle ouverte, en obtenant des matériaux recyclés d'autres industries comme alternative aux matières premières vierges.

De plus en plus, nos équipes cherchent à se procurer des matières premières secondaires afin de réduire notre exposition à la volatilité des prix des matières fossiles et d'atteindre nos objectifs en matière de climat et d'économie circulaire. Nous nous approvisionnons en matériaux recyclés auprès de différents partenaires dans différentes industries. Parmi ceux-ci, les fibres Econyl® d'Aquafil, une société italienne, qui sont composées de fils de nylon 100 % régénérés à partir de déchets de nylon pré et post-consommation, tels que les filets de pêche usagés, les déchets textiles et les déchets de fibres usagées de nos moquettes Desso® ; de craie recyclée provenant d'une société de distribution d'eau potable aux Pays-Bas, utilisée dans nos sous-couches de moquette EcoBase® ; des déchets post-industriels de verre ou de poudre de marbre recyclés utilisés dans nos sous-couches de moquette Ecobond ; des déchets post-industriels de films pour couches recyclés pour le remplissage des terrains synthétiques ProMax ; des déchets post-industriels de matériaux d'absorption des chocs automobiles recyclés dans les sous-couches de terrains de sport et de PVB (poly butyral de vinyle) recyclé provenant du verre de sécurité utilisé dans les revêtements de sol résilients en Europe et dans les sous-couches des moquettes en Amérique du Nord.

L'un des principaux défis des initiatives visant à promouvoir l'utilisation de matériaux recyclés est de retracer la composition précise des matériaux que nous incorporons dans nos processus de fabrication, et de garantir leur qualité sanitaire et environnementale. Outre le recyclage de nos propres produits, nous ne travaillons qu'avec des partenaires capables d'assurer cette traçabilité, et qui peuvent garantir un niveau de qualité constant conforme à notre cahier des charges.

Dans notre usine de surface sportive de Toronto, au Canada, la filiale de Tarkett, ThermaGreen, fabrique des sous-couches pour terrains de sport avec des propriétés amortissantes et des coussins drainants à partir de 99 % de déchets post-industriels provenant de l'industrie automobile. Les matériaux d'absorption des chocs que l'on trouve dans les pièces automobiles telles que les tableaux de bord et les panneaux sont recyclés et utilisés pour fabriquer SportLite, un géotextile non tissé qui protège contre les chocs et draine le terrain.

Dans notre usine de Suzhou, en Chine, nous nous approvisionnons localement en marbre recyclé qui entre dans la composition de la sous-couche de notre moquette EcoBond. Le marbre, qui provient de déchets post-industriels de décoration intérieure, est réduit en poudre pour servir de matière première secondaire pour la sous-couche de la moquette.

Sur son site de production de fibres et de remplissage d'Abtsteinach, en Allemagne, Tarkett utilise du film pour couches recyclé à partir des déchets post-industriels dans la production des produits FieldTurf ProMax. Le film pour couches, qui est conçu pour rendre les couches respirantes, est composé de deux ingrédients, le polyéthylène linéaire à basse densité et le carbonate de calcium, qui sont tous deux utilisés pour fabriquer les produits Promax.

Exemple

Utiliser du poly butyral de vinyle (PVB) recyclé post-utilisation provenant du verre de sécurité dans nos revêtements de sol

La résine de poly butyral de vinyle (PVB) est un film plastique dur, transparent, adhésif et résistant à l'eau. Le PVB est principalement utilisé comme matière première pour le verre de sécurité feuilleté dans les pare-brises de voiture, les bâtiments et les panneaux solaires.

Tarkett a travaillé en étroite collaboration avec deux entreprises innovantes pour incorporer dans la formulation de ses produits du PVB recyclé post-utilisation plutôt que des matériaux vierges. Ces sociétés européennes ont toutes deux développé un procédé de traitement pour nettoyer et recycler le PVB après usage, transformant ce matériau autrefois non recyclable en une matière première secondaire de haute qualité qui peut être utilisée par les industries de l'automobile, de la construction et des plastiques. Tarkett utilise le matériau recyclé post-utilisation dans ses dalles modulaires résilientes iD Revolution.

Il est important de noter que le PVB recyclé a une empreinte carbone 25 fois inférieure à celle du PVB vierge, ce qui nous aide à réduire nos émissions de gaz à effet de serre du Scope 3. iD Revolution, un revêtement de sol modulaire résilient certifié Cradle to Cradle certified™ niveau Or, atteint le niveau Platine pour Cradle to Cradle® Material Health (santé des matériaux). Plus de 83 % des matériaux utilisés pour fabriquer iD Revolution sont recyclés, minéraux ou bio-sourcés, ce qui contribue à préserver les ressources naturelles. Cela comprend 24 % de PVB recyclé, 11 % de bio-plastique (PLA) et 49 % de craie, un minéral que l'on trouve en abondance dans la nature.

Aux États-Unis, grâce à une coopération similaire et durable avec une autre entreprise, nous incorporons du PVB recyclé post-utilisation dans notre ethos® Modular with Omnicoat Technology™, une solution de sol à surface souple de haute qualité composée de matériaux sains et sûrs dont 33 % de PVB recyclé post-consommation. De 2004 à 2020, nous avons réutilisé environ 33 500 tonnes de films PVB provenant de 32,7 millions de pare-brises.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

Zoom sur les indicateurs clés

Matériaux recyclés

En 2020, nous avons utilisé près de 127 000 tonnes de matériaux recyclés^[1] comme alternative aux matériaux vierges, ce qui représente plus de 13 % des matières premières utilisés. Notre nouvel objectif fixé dans le cadre de notre stratégie *Change to Win* est de tripler la part de 10 % que nous avons en 2018 pour atteindre 30 % d'ici 2030.

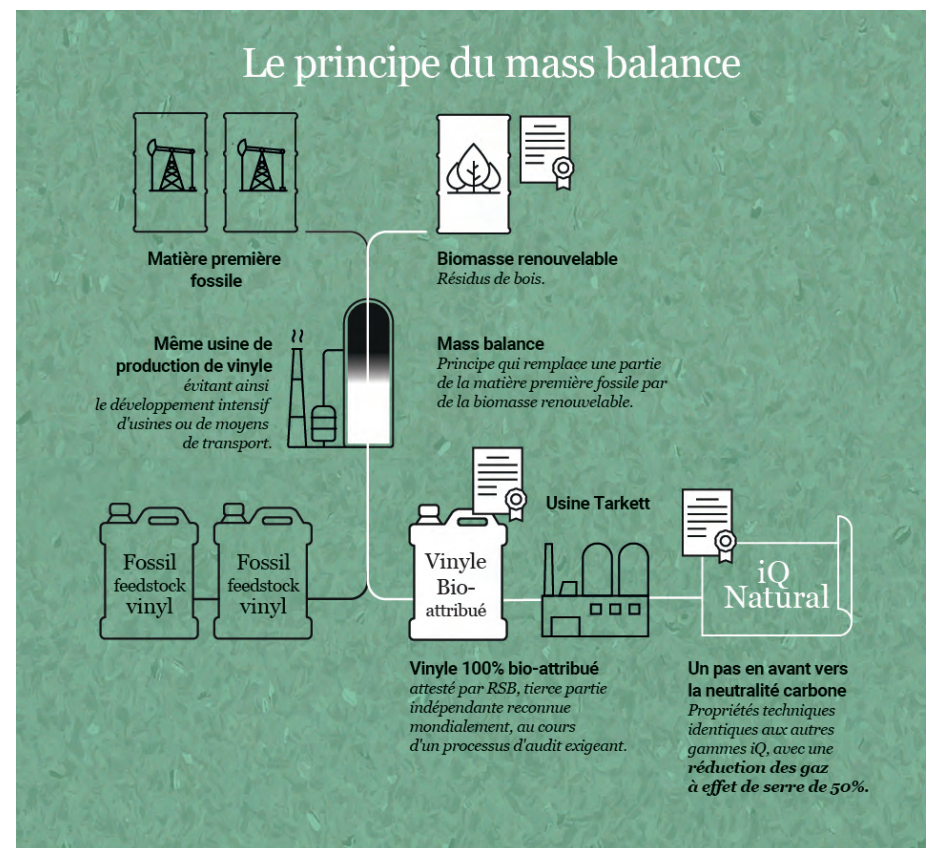
[1] Matériaux recyclés : matériaux qui auraient autrement été envoyés pour élimination des déchets (incinération ou mise en décharge) ; les chutes de production et autres déchets de fabrication recyclés en interne sont inclus.

3.7.2.5 Approvisionnement en matières premières renouvelables, à faible intensité de carbone

Les matières premières renouvelables, comme les matières premières secondaires recyclées, représentent une solution à faible intensité de carbone et un moyen de limiter les émissions de gaz à effet de serre du cycle de vie des revêtements de sol. Tarkett utilise diverses matières premières renouvelables, telles que le bois pour les parquets et les stratifiés, le jute pour les linoléums et les plastiques d'origine biologique pour les revêtements de sol souples modulaires comme iD Revolution (voir section 3.6.1.1 Sélection et approvisionnement de matériaux soutenable).

Limitier les émissions de gaz à effet de serre (Scope 3) en amont et en aval

En 2020, Tarkett a lancé le premier revêtement de sol au monde à utiliser du PVC bio-attribué certifié par la Table ronde sur les biomatériaux durables (*The Roundtable on Sustainable Biomaterials* - RSB). Notre nouvelle collection de revêtements de sol en vinyle homogène iQ Natural avec la collection et le recyclage post-utilisation ReStart® de Tarkett apporte aux architectes, aux designers et aux propriétaires de biens immobiliers une solution de revêtements de sol offrant plus de 60 % de carbone intrinsèque en moins¹ (c'est-à-dire moins d'émissions de gaz à effet de serre pour les étapes du cycle de vie allant du berceau à la sortie d'usine et en fin de vie), par rapport aux revêtements de sol en vinyle homogène moyens² qui sont incinérés avec récupération d'énergie, ce qui en fait l'un des revêtements de sol ayant la plus faible empreinte carbone sur le marché. Notre revêtement de sol homogène en vinyle iQ Natural, qui utilisait déjà un plastifiant d'origine biologique, a été le premier produit à être lancé en utilisant un vinyle bio-attribué - BIOVYN™ - remplaçant 100 % de la matière première fossile par de la biomasse renouvelable. La biomasse utilisée pour Biovyn™ est obtenue selon les principes de bilan massique, où la matière première renouvelable remplace les matières fossiles en les mélangeant dans le même système. Le bilan massique est un moyen de suivre les quantités de matières premières renouvelables et de les attribuer à des produits spécifiques, ce qui constitue une approche viable pour promouvoir la transition écologique. Concrètement, cela signifie qu'un certain volume de déchets forestiers est utilisé pour Biovyn™, qui est ensuite mélangé à des matières premières de combustibles fossiles classiques pendant la production. Par conséquent, Biovyn™ est bio-attribué, ce qui signifie que la composante bio-sourcée est « attribuée » au produit final. Nous nous assurons que la bonne quantité de biomasse est utilisée pour produire la quantité équivalente de vinyle que nous utilisons dans iQ Natural. Toute la chaîne d'approvisionnement, y compris notre usine de Ronneby (Suède), est certifiée par une tierce partie, la Table ronde sur les biomatériaux durables (RSB), en vue de garantir le caractère soutenable et crédible du produit final. Cette nouvelle génération de revêtements de sol homogènes en vinyle iQ Natural bénéficie également de très faibles émissions de COV, d'une longue durée de vie et de la possibilité d'être entièrement recyclé après usage dans l'usine Tarkett de Ronneby. Comme les autres revêtements de sol en vinyle homogène de Tarkett, la surface de la couche d'usure de 2,0 mm d'iQ Natural peut être nettoyée par polissage à sec afin d'obtenir une surface lisse et résiliente nécessaire pour une hygiène et une résistance maximale, sans avoir recours à des cires. Dans l'ensemble, iQ Natural présente 61 % de carbone intrinsèque³ en moins par rapport à la moyenne des revêtements de sol homogènes (sur la base de l'EPD d'iQ Natural par rapport à la moyenne de l'industrie ERFMI 2019 Revêtements de sol homogènes en chlorure de polyvinyle).



¹ Les émissions générées lors des phases de production des matériaux et de construction (A1-5) ainsi que les émissions de carbone associées aux phases de post-utilisation (C1-4), où iQ Natural est collectée et recyclée par le biais du programme ReStart® de Tarkett et où le sol moyen du secteur est incinéré avec récupération d'énergie.

² EPD 2019 d'ERFMI pour les revêtements de sol homogènes en chlorure de polyvinyle

³ Carbone intrinsèque : émissions totales de gaz à effet de serre (GES) (souvent simplifiées en « carbone ») associées aux matériaux tout au long du cycle de vie d'un bâtiment (y compris les émissions initiales, les émissions en phase d'utilisation et les émissions en fin de vie). Source : « Bringing embodied carbon upfront » World Green Building Council 2019

Compenser les émissions de gaz à effet de serre restantes et proposer des produits neutres en carbone

3.7.3 Compenser les émissions de gaz à effet de serre restantes et proposer des produits neutres en carbone

Tout en se concentrant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre Scope 1, 2 et 3 de Tarkett à travers des pratiques de management environnemental, d'éco-conception, d'engagement des fournisseurs et d'économie circulaire, Tarkett répond également à la demande des clients pour des produits qui contribuent aux normes de certification des bâtiments écologiques avec les produits Cradle to Cradle Certified™ et les produits neutres en carbone où les émissions de gaz à effet de serre restantes, partielles ou totales, sont compensées.

Sur notre marché nord-américain, Tarkett a annoncé, à l'occasion de l'exposition aux États-Unis 2020 GreenBuild, un nombre accru de produits de revêtement de sol neutres en carbone. Cette initiative s'appuie sur les mesures existantes visant à réduire le carbone intrinsèque¹ des produits Tarkett en concevant pour une économie circulaire, en augmentant l'utilisation de matériaux sains et recyclés, et en réduisant l'impact de la fabrication grâce à des progrès en matière d'efficacité énergétique et à l'augmentation de la part des énergies renouvelables.

Dans le cadre du programme de certification des produits Carbonfree® du site Carbonfund.org, Tarkett a mesuré les gaz à effet de serre émis lors de la fabrication, de la livraison et de l'installation de produits pour ses clients. Ces émissions sont ensuite neutralisées par l'achat de crédits carbone vérifiés par des tiers. La certification des produits Carbonfree® compense les émissions de gaz à effet de serre du cycle de vie, sur la base des ventes annuelles des produits et de l'empreinte carbone établie par les évaluations du cycle de vie.

La majorité de l'offre de Tarkett en Amérique du Nord sera donc neutre en carbone, y compris les dalles de caoutchouc, les revêtements de sol sportifs en caoutchouc, les dalles de moquette, les rouleaux de vinyle et les dalles et planches en vinyle haut de gamme (LVT), le revêtement de sol en linoléum étant déjà neutre en carbone du berceau à la sortie d'usine²

Le premier projet soutenu par cette certification de produit Carbonfree® est un projet Verified Carbon Standard pour la cogénération de récupération d'énergie à partir de déchets en Corée du Sud. Il consiste en une centrale de cogénération de 400 mégawatts chez Hyundai Steel, qui utilise les gaz résiduels excédentaires pour produire près de trois millions de mégawatts-heures d'électricité et plus d'un million de tonnes de vapeur, utilisés à la fois par la centrale et par le réseau électrique local.

Sur notre marché européen, Tarkett offrira également en 2021 la possibilité aux clients de compenser les émissions de gaz à effet de serre relatives à certains produits, du berceau à la sortie d'usine et en fin de vie, grâce au projet VCS (Verified Carbon Standard) de la réserve de biodiversité Tambopata-Bahuaja de « REDD+ Business Initiative ».

Tarkett compense déjà les émissions de gaz à effet de serre pour certains autres produits afin d'obtenir un niveau de certification dans le cadre de la certification des produits « Cradle to Cradle Certified™ ». Par exemple, les cinq produits « Cradle to Cradle Certified™ » de niveau Or de Tarkett (Dalles de moquette teintées dans la masse Desso Ecobase® PA6 et Support de dalles de moquette Desso EcoBase® ; Revêtements de sol résilients iQ One et iD Revolution ; Revêtements de sol en linoléum) doivent compenser 50 % des émissions de gaz à effet de serre de la dernière étape de fabrication. Tarkett obtient le nombre requis de crédits carbone par le biais du Projet de Réserve de Biodiversité REDD+ Business Initiative Tambopata-Bahuaja. Le projet est validé par le Verified Carbon Standard (VCS) et le Climate, Community, and Biodiversity Standard (CCB) (voir pour plus de détails, consultez la section 3.9.2.4 Soutenir des projets de développement durable).

¹ Carbone intrinsèque : émissions totales de gaz à effet de serre (GES) (souvent simplifiées en « carbone ») associées aux matériaux tout au long du cycle de vie d'un bâtiment (y compris les émissions initiales, les émissions en phase d'utilisation et les émissions en fin de vie). Source : « Bringing embodied carbon upfront » World Green Building Council 2019

² L'EPD certifié par une tierce partie pour le linoléum Tarkett 2,5 mm présente un bilan carbone négatif pour les phases du berceau à la sortie d'usine (A1-A3)

3.8 Créer des solutions pour une meilleure qualité de l'air intérieur et des espaces sûrs et sains pour nos clients

Nous avons mis en place des politiques, des programmes et des initiatives spécifiques pour gérer les risques et les opportunités matériels identifiés. Nous suivons notre progrès dans la gestion de ces risques et opportunités à l'aide d'indicateurs de performance clés spécifiques. Ces éléments sont résumés dans le tableau suivant, ainsi que nos objectifs et nos résultats.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2020	2019	2018	Objectif 2020	Section du Rapport RSE	Contribution aux ODD des Nations Unies
Qualité et sécurité des produits (évolution des réglementations, des normes et/ou des attentes des clients en matière de santé et d'environnement)	> Sélection et évaluation des matériaux dans le cadre du NPDP afin de développer des produits à faibles niveaux d'émissions de COV	Pourcentage des revêtements de sol à faibles niveaux d'émissions de COV	98%	98%	97%	75%	3.8.1	
	> Utilisation de technologie de plastifiants sans phtalate pour nos revêtements de sol en vinyle	Pourcentage de revêtements de sol sans phtalate ¹	97% ²	74%	65%	100%	3.8.1	

¹ Excepté contenu recyclé pour certains produits

² A fin 2020, 100 % de nos sites de production de vinyle en Europe, en Amérique du Nord, en Serbie et en Chine utilisent une technologie de plastifiant sans phtalate

Sécurité des produits

Tarkett entend garantir et améliorer la sécurité des produits grâce à son approche *Tarkett Human-Conscious Design™*. Cette approche applique les principes et la méthodologie *Cradle to Cradle®*, la conception et le choix attentif des matériaux contribuant à des espaces sains et à la qualité de l'air intérieur. Pour nos surfaces sportives, la sécurité des athlètes est et restera toujours la première priorité pour Tarkett. FieldTurf et Beynon Sports, nos marques spécialisées dans les terrains de sport et les pistes d'athlétisme, sont engagées dans l'amélioration des performances et de la sécurité grâce à la recherche et à l'innovation, en cherchant continuellement de nouvelles façons de réduire le risque et la gravité des blessures sportives. Cet accent mis sur la sécurité a conduit à un certain nombre d'innovations et d'améliorations visant à réduire les blessures, tant sur le terrain de sport que sur les pistes d'athlétisme.

En outre, le système de management de la qualité appliqué à l'ensemble du groupe Tarkett, avec 82 % des usines certifiées ISO 9001, garantit l'application stricte de procédures visant à assurer la qualité et la sécurité des produits, tant lors de leur installation que lors de leur utilisation. De la conception à l'installation sur le site du client, la gestion de la qualité chez Tarkett garantit la conformité des produits à toutes les normes et réglementations applicables, quel que soit le pays où le produit sera utilisé. Pour effectuer ces contrôles, Tarkett s'appuie sur la compétence de ses laboratoires internes ainsi que sur des laboratoires indépendants certifiés. Le système de management de la qualité est sous la responsabilité du Directeur de la Qualité du Groupe, qui relève de la Directrice de la R&D et des Opérations, membre du Comité exécutif de Tarkett. Ce système intègre des évaluations

pertinentes des risques liés à la sécurité des produits, un suivi, des enquêtes sur les incidents et un retour d'informations des utilisateurs finaux. En plus d'assurer la sécurité générale de ses revêtements de sol et de ses surfaces sportives, Tarkett fournit également des solutions de revêtements de sol à sécurité renforcée pour des applications spécifiques (par exemple, des revêtements antidérapants pour les trains, les bus, les avions, les salles d'eau, les écoles, les établissements de soins de santé, ...). Pour ces applications spécifiques, tous les produits sont validés et contrôlés selon des normes et réglementations spécifiques lorsqu'elles existent (par exemple la norme de l'OMI pour la réaction au feu, applicable dans le secteur maritime ou le test d'inflammabilité verticale FAR 25.853 pour l'aviation). Tarkett fournit des détails sur toutes les normes et spécifications pertinentes pour chaque produit par le biais de la fiche technique du produit.

En Australie, un manque de compréhension existe souvent en ce qui concerne la résistance durable au glissement dans des environnements où les revêtements de sol sont mouillés ou contaminés lors d'une utilisation normale, Tarkett a pris des mesures supplémentaires pour éduquer et rassurer les clients. Par exemple, Tarkett a mis à jour les présentations de formation professionnelle continue (CPD) pour les architectes sur le thème Glissement et bien-être (*Slip & Wellbeing*) afin de les aligner sur les exigences révisées de l'AIA (Institut des architectes d'Australie). Tarkett Australie a également publié un livre blanc spécifique intitulé « Relever le niveau de sécurité : Un guide de la résistance au glissement dans les spécifications des revêtements de sol » (*Raising the Safety Floor: A Guide to Slip Resistance in Flooring Specification*), qui fournit un guide concis sur les revêtements de sol de sécurité, les exigences et les tests de résistance au glissement durable et les considérations de conception relatives aux spécifications des revêtements de sol.

Contribuer à des espaces de vie sains et à la qualité de l'air intérieur

3.8.1 Contribuer à des espaces de vie sains et à la qualité de l'air intérieur

Des revêtements de sol à faibles émissions de COV

La volonté de Tarkett est de concevoir des produits qui contribuent à créer des espaces intérieurs sains et à préserver la qualité de l'air intérieur selon la démarche *Tarkett Human-Conscious Design™*. L'enjeu est d'autant plus important pour les populations les plus sensibles comme les personnes âgées, les jeunes enfants ou les personnes allergiques ou asthmatiques. Une étude internationale a révélé que 14 % des enfants souffrent d'asthme (*"International Study of Asthma and Allergies in Childhood"*) et il est largement rapporté que c'est une cause majeure d'absentéisme scolaire. Il a également été constaté que la productivité peut augmenter lorsque la qualité de l'air intérieur s'améliore (*"Estimates of Improved Productivity and Health from Better Indoor Environments"*). Dans l'ensemble, aujourd'hui, les individus passent 90 % de leur temps à l'intérieur et, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, cette pratique est devenue encore plus centrale dans notre vie quotidienne. Parmi les facteurs de pollution de l'air intérieur figurent les Composés Organiques Volatils (COV), des gaz émis à température ambiante par des produits chimiques présents dans tous les produits, des peintures, vernis et colles aux produits d'entretien quotidiens.

Depuis 2011, Tarkett est un pionnier du développement de revêtements de sol à faibles, voire extrêmement faibles, émissions de COV dans la quasi-totalité de ses gammes de produits. Tarkett propose des produits avec des niveaux d'émissions de COV totaux de 10 à 100 fois plus faibles que les standards mondiaux les plus stricts, à des niveaux tellement réduits qu'ils sont non-quantifiables (total COV à 28 jours < 100 µg/m³ voire < 10 µg/m³). Cet effort a été reconnu par plusieurs certifications, dont voici quelques exemples :

- > Le vinyle modulaire Starfloor Click a été recommandé par l'association suédoise contre l'asthme et l'allergie en 2015.
- > La Fondation Américaine contre l'Asthme et les Allergies (Asthma and Allergy Foundation of America – AAFA) a décerné la certification « **asthma and allergy friendly®** » à toutes les gammes vinyle FiberFloor® ainsi qu'à d'autres produits (iD Inspiration®, Acczent, et plusieurs gammes de laminés). En 2020, Tarkett a ajouté 28 nouveaux designs aux revêtements de sol vinyle en rouleaux haut de gamme FiberFloor®, répondant ainsi à l'intérêt croissant des clients pour leur santé et leur bien-être. Les motifs sont disponibles dans les collections Fresh Start™, Easy Living™ et Lifetime® de Tarkett.
- > En 2020, Tarkett a obtenu le label « **Allergy UK Seal of Approval** » pour deux nouvelles gammes de produits, les gammes de revêtements de sol Omnisport de Tarkett pour les espaces de loisirs et de sport et pour la majorité de la gamme résidentielle en vinyle Iconik de Tarkett, qui rejoignent les gammes de linoléum qui ont reçu en 2018 le label de l'association britannique Allergy UK, qui est valable dans plus de 135 pays ;

- > Certaines gammes vinyle et linoléum produites en Europe font l'objet d'un audit usine régulier par **Eurofins (un réseau international de laboratoires réalisant des analyses sur les produits de consommation)** afin de s'assurer que les produits fabriqués ont de faibles, voire très faibles émissions de COV (labels Tarkett « Indoor Air Quality Gold » et « Indoor Air Quality Platinum »).

Aux États-Unis, Tarkett a organisé une série de webinaires gratuits en octobre 2020 dans le cadre du Mois National de la Qualité de l'Air Intérieur. La série intitulée « Apprendre.donner.respirer » (*Learn.Give.Breathe*) a souligné l'importance d'espaces intérieurs sains pour leurs habitants avec des panélistes d'organisations telles que la Fondation américaine contre l'asthme et les allergies (AAFA) et le Cradle to Cradle Products Innovation Institute. À cette même occasion, Tarkett s'est associé à Breathe DC, une organisation de santé locale à but non lucratif du district de Columbia, en faisant don de 24 520 pieds carrés (2 278 m²) de revêtements de sol certifiés *asthma & allergy friendly®* pour aider à créer des environnements domestiques sains pour les familles ayant des enfants asthmatiques à Washington, D.C., dans le cadre du projet Breathe EASY.

Tarkett Amérique du Nord propose des solutions de revêtements de sol résidentielles et commerciales qui ont été certifiées *asthma & allergy friendly®* par l'AAFA. Ce programme de certification aide les personnes à faire des achats avisés pour des maisons, des écoles et des lieux de travail plus sains. Seuls les produits qui passent des tests rigoureux reçoivent cette désignation. Pour que les revêtements de sol soient certifiés *asthma & allergy friendly®*, les tests indépendants effectués par l'AAFA doivent montrer que le sol s'entretient facilement et a une faible capacité de rétention des allergènes. Le processus de certification implique de tester non seulement le produit lui-même, mais aussi la méthode d'installation et le processus de nettoyage recommandé comme un système complet pour garantir qu'aucun matériau nocif n'est introduit lors de l'installation ou du nettoyage du sol.

Des revêtements de sol sans phtalate

Les phtalates sont principalement utilisés dans l'industrie des matières plastiques, pour conférer à celles-ci une certaine flexibilité. L'impact potentiel sur la santé humaine de certains phtalates de ce groupe de produits chimiques fait l'objet d'un débat scientifique et apparaît régulièrement dans l'actualité réglementaire et grand public, notamment à travers les travaux des agences sanitaires d'évaluation des substances pour la santé et l'environnement (ANSES en France, et EFSA au niveau européen) ; au niveau de l'ECHA (Agence Européenne des produits Chimiques), dans le cadre des évolutions des réglementations REACH et CLP¹ ; ou dans les campagnes d'information des associations de protection de la santé et de l'environnement.

¹ REACH : Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques ; CLP : Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures - Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges

Contribuer à des espaces de vie sains et à la qualité de l'air intérieur

Dès 2010, Tarkett a proactivement recherché des alternatives aux plastifiants avec phtalates en collaboration avec ses fournisseurs. Nous avons considérablement investi dans la recherche et le développement et avons ainsi été capables de modifier nos formules et nos procédés afin de fabriquer des revêtements vinyles avec une technologie de plastifiants sans phtalate. Ces plastifiants alternatifs peuvent être utilisés dans les jouets des jeunes enfants et les récipients alimentaires, qui répondent aux normes sanitaires les plus strictes. La technologie de plastifiant sans phtalate a été tout d'abord mis en place par Tarkett en 2010 en Amérique du Nord et en 2011 en Europe, puis progressivement déployée en Ukraine et en Serbie depuis 2016, et enfin sur le site d'Otradny en Russie en 2019 et 2020.

A fin 2020, 100 % de notre production mondiale de vinyle, à l'exception d'un petit volume de production de vinyle dans nos usines du Brésil et de Russie, utilise une technologie de plastifiant sans phtalate¹. Sur certains sites, nous pouvons aussi utiliser des contenus recyclés en complément des matières premières vierges pour certains produits qui peuvent alors contenir des traces de plastifiants avec phtalate. Depuis, fin 2019, nos sites européens produisent 100 % de revêtements de sol en vinyle sans phtalate, contenu recyclé inclus.

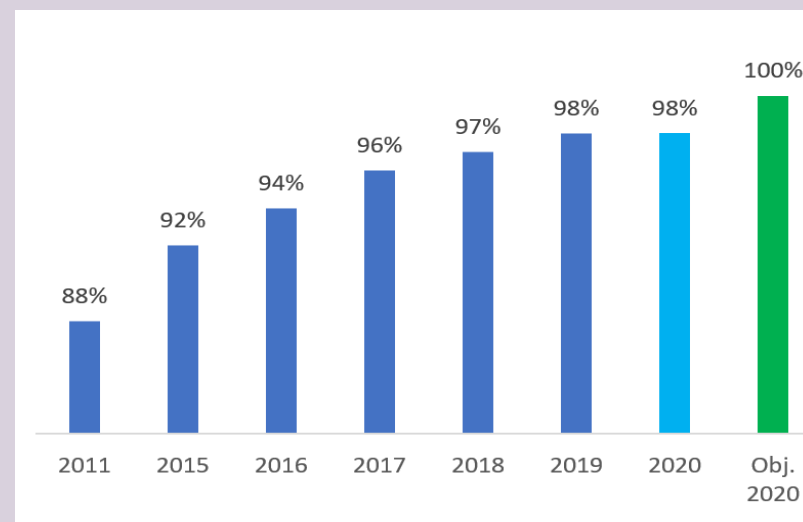
L'industrie des revêtements de sol suit de plus en plus notre exemple au bénéfice des clients et utilisateurs : ainsi en Amérique du Nord, certaines chaînes de distribution de bricolage, de rénovation et de décoration, comme Lowe's, Menards et Home Depot, ont fait évoluer leurs exigences vis-à-vis de leurs fournisseurs en excluant les produits avec phtalates.

Zoom sur les indicateurs clés

Qualité de l'air intérieur

Tarkett contribue à la santé et au bien-être de ses clients avec des revêtements de sol qui contribuent à la qualité de l'air intérieur. En 2020, 98 % de nos revêtements de sol ont atteint l'objectif consistant à être à 100 % avec de faibles émissions de COV totaux (<100 µg/m³). Ce résultat est juste en dessous de notre objectif de 100 % pour 2020, ce qui s'explique principalement par le fait qu'un petit volume de moquettes et de revêtements de sol en caoutchouc n'a pas encore atteint l'objectif.

Pourcentage des revêtements de sol à faibles niveaux d'émissions de COV



¹ Produits sans phtalate : excepté contenu recyclé pour certains produits.

Contribuer à des espaces de vie sains et à la qualité de l'air intérieur

Zoom sur les indicateurs clés

Revêtements de sol sans phtalate :

Nous avons atteint notre objectif pour 2020, à savoir atteindre 100 % de revêtements de sol en vinyle sans phtalate (hors contenu recyclé) dans toutes les usines, à l'exception de notre usine de revêtements de sol en vinyle au Brésil et d'un petit volume de revêtements de sol en vinyle produits dans notre usine en Russie. De plus, notre revêtement de sol en moquette était également à 100 % sans phtalates (à l'exception du contenu recyclé) en 2020, et à 98 % sans phtalates si on inclut le contenu recyclé. A fin 2020, 100 % de nos sites de production de vinyle en Europe, en Amérique du Nord, en Ukraine, en Serbie et en Chine utilisent une technologie de plastifiants sans phtalate. Pour l'ensemble de l'année 2020, au niveau mondial, cela signifie que 97 % des volumes sont sans phtalates, contre 74 % en 2019, 65 % en 2018 et 57 % en 2017. Ces progrès exceptionnels reflètent les efforts considérables entrepris pour déployer la technologie des plastifiants sans phtalates en Russie, en Ukraine et en Serbie, en tenant compte du fait que le déploiement dépend également de la disponibilité d'alternatives aux plastifiants (en volume et en qualité).

Pourcentage de revêtements de sol sans phtalate



Des revêtements de sol retenant les particules de poussière

Tarkett a développé des dalles de moquettes qui retiennent les particules de poussière : la dalle de moquette Desso AirMaster® associée à la gamme de sous-couches EcoBase® est conçue selon une technologie brevetée qui retient quatre fois plus de particules fines de poussière que les moquettes classiques. Depuis 2015, ce produit est le premier au monde à être certifié GUI (*Gesellschaft für Umwelt- und Innenraumanalytik*) Gold Plus Label, le niveau de certification le plus élevé accordé par GUI, l'institut indépendant allemand leader dans les analyses de la qualité de l'air. Le label Gold Plus a été attribué pour les performances élevées sur trois autres critères de test : l'aptitude aux personnes allergiques, la capacité importante de fixation des poussières fines et les propriétés de faibles émissions de composés organiques volatils (COV).

En Australie, Tarkett a poursuivi son action de sensibilisation avec Asthma Australia sur la qualité de l'air intérieur dans les établissements scolaires. Comme en 2019, l'action avec Asthma Australia, un organisme à but non lucratif qui se consacre au soutien et à l'éducation des Australiens souffrant d'asthme et d'allergies afin qu'ils puissent vivre leur vie et respirer facilement, comprenait un concours pour les écoles et les établissements de garde d'enfants afin de gagner un sol sain. Cette année, le gagnant était un centre de garde d'enfants à but non lucratif de la Côte centrale de la Nouvelle-Galles du Sud. Tarkett a travaillé avec le centre pour identifier les besoins de transformation du sol, en sélectionnant le revêtement de sol en vinyle Tarkett, les dalles de moquette Desso AirMaster et le gazon artificiel Field Turf. Tarkett a terminé l'installation en décembre 2020 dans le cadre de son programme en faveur des communautés locales Tarkett Cares.

Participer au bien-être des personnes

3.8.2 Participer au bien-être des personnes

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de Covid-19 qui a poussé à ses limites le secteur de santé qui était en première ligne de la crise. Les équipes de Tarkett ont réagi avec urgence et dévouement, démontrant ainsi que nous mettons les personnes au premier plan pour répondre aux besoins des autorités sanitaires locales et d'autres organisations alors qu'elles se sont efforcées d'augmenter la capacité de soigner des patients.

Dans le cadre d'une autre initiative pour le secteur de la santé en 2020, Tarkett a eu le plaisir d'apporter plus de 70 ans d'expérience dans la fourniture de solutions de revêtements de sol au secteur de santé, en rejoignant le réseau Clean Hospitals pour contribuer à améliorer l'hygiène des hôpitaux et promouvoir des directives de nettoyage efficaces, durables et fondées sur des preuves.

En 2020, Tarkett a continué à développer et offrir des solutions et des conseils afin d'améliorer le bien-être des personnes avec son approche *TarkettHuman-Conscious Design™*, dont des solutions pour le bien-être des personnes âgées, la perception des couleurs, l'éclairage et l'acoustique, et la santé et la sécurité.

Aider le secteur de la santé à répondre à la crise sanitaire liée au Covid-19

Les équipes de Tarkett ont été mobilisées dans de nombreux pays pour aider les organisations de la santé à répondre à la crise sanitaire liée au Covid-19.

Aux **États-Unis**, Tarkett Amérique du Nord a pu exécuter et livrer en 48 heures une commande de 11 000 mètres carrés de feuilles de vinyle destinées à un hôpital temporaire de Cranston, dans le Rhode Island. En Géorgie, Tarkett s'est associé à un producteur de tissu local pour fabriquer des blouses médicales pour les hôpitaux locaux. Tarkett a adapté son processus de production dans son usine de Dalton afin de livrer rapidement un premier lot de 500 blouses, passant à 3 000 blouses par jour.

En **Serbie**, des volontaires de Tarkett ont installé 4 000 m² de revêtements de sol Tarkett, contribuant ainsi à créer les conditions adéquates pour le traitement des patients dans un hôpital temporaire Covid-19 à Novi Sad.

En **Turquie**, Tarkett a pu réaliser rapidement la livraison et l'installation en avril de divers revêtements de sol homogènes en vinyle pour deux nouveaux hôpitaux de 1 000 lits chacun à Istanbul.

Au **Royaume-Uni et en Irlande**, Tarkett a réagi en créant de nouvelles installations d'urgence dans tout le pays. Par exemple, un nouvel hôpital au Centre national des expositions de Birmingham a été ouvert pour apporter un soutien aux patients des régions du centre du Royaume-Uni. Cet "hôpital de campagne" Nightingale a été équipé d'une capacité de 2 000 lits. Nos équipes locales de vente, de production et de logistique ont répondu rapidement et avec détermination à la demande de livraison d'environ 40 000 m² de revêtements de sol de sécurité Safetred sur le site à partir de notre stock local de Lenham.

En **Italie**, Tarkett a participé à la création accélérée d'un nouvel hôpital de soins intensifs de 200 lits à la Fiera Milano. Tarkett a fourni des conseils techniques pour la conception des sols et un soutien logistique spécial pour assurer la livraison en 48 heures depuis la Suède du revêtement de sol requis, dont une partie a été donnée. En plus de cet hôpital d'urgence à Milan, Tarkett Italie a installé des solutions de revêtement de sol dans plusieurs autres hôpitaux dédiés au Covid-19 dans tout le pays.

Soutenir la communauté de la santé par l'approche Tarkett Human-Conscious Design™.

Depuis des décennies, Tarkett s'est engagé à développer des solutions de revêtements de sol innovantes en pensant aux personnes : patients, personnels médicaux et agents de nettoyage. En 2013, Tarkett a pris la décision de renoncer à l'utilisation d'antimicrobiens sur ses sols et de promouvoir plutôt des standards élevés de nettoyage et des procédures de contrôle des infections avec une utilisation appropriée de désinfectants. Cette décision pionnière était fondée sur le risque inhérent à la surutilisation des antimicrobiens, qui peut entraîner une résistance aux antimicrobiens.

Participer au bien-être des personnes

Exemple**Tarkett collabore avec Clean Hospitals pour contribuer à une meilleure hygiène environnementale**

Tarkett a rejoint en 2020 le réseau Clean Hospitals pour contribuer à améliorer l'hygiène des hôpitaux et promouvoir des directives de nettoyage efficaces, durables et fondées sur des preuves. La crise sanitaire liée au Covid-19 a fourni des preuves solides du rôle important des agents de nettoyage dans les établissements de santé pour suivre rigoureusement les protocoles de nettoyage. Clean Hospitals (une association à but non lucratif qui rassemble l'industrie, des membres du monde académique, des hôpitaux, des organismes gouvernementaux et des acteurs clés de différents pays) a pour objectif de relever les normes de l'industrie et d'accroître la visibilité de l'hygiène environnementale dans les soins aux patients grâce à une approche fondée sur des preuves. Grâce à ce partenariat, l'objectif de Tarkett est de développer et de déployer les meilleurs protocoles de nettoyage et de désinfection avec un impact minimum sur la santé humaine, l'environnement et la biodiversité en limitant la surutilisation des biocides et de désinfectants. À terme, ces améliorations de l'hygiène environnementale devraient profiter à la santé publique en réduisant les taux d'infections en milieu médical et en diminuant la résistance aux antimicrobiens.

Concevoir pour les soins aux personnes âgées

Grâce à des recherches approfondies sur le terrain, à des entretiens avec le milieu des soins aux personnes âgées et à des années d'expertise en matière de solutions de revêtement de sol, nous avons élaboré des recommandations claires quant au bon choix de revêtement de sol dans les résidences pour personnes âgées. Notre objectif est de soutenir ceux qui conçoivent et gèrent les établissements de soins pour personnes âgées, afin d'assurer le bien-être de toutes les personnes concernées. Cela signifie aider les résidents à se sentir à l'aise et chez eux, préserver leur autonomie et leur indépendance et limiter les facteurs qui peuvent entraîner de l'anxiété ou de la confusion. C'est aussi aider les personnels soignants à mieux exercer leur métier et aider les propriétaires et gestionnaires d'établissements à maîtriser leur budget afin que leurs établissements continuent d'offrir le meilleur service possible.

En 2019, Tarkett a publié un livre blanc ("Designing for Dementia") suite à une étude visant à explorer et à mieux comprendre l'impact du design sur le bien-être des personnes âgées et sur l'importance de comprendre les problèmes posés par le vieillissement, avec et sans démence. De plus, Tarkett au Royaume-Uni a adopté la Virtual Reality Empathy Platform (VR-EP), un outil approuvé par les principaux experts en conception pour la démence, qui fournit un filtre de démence basé sur des preuves permettant aux architectes, aux concepteurs de bâtiments ou d'intérieurs de créer des environnements accueillants et familiers qui pourraient réduire les accidents, diminuer l'anxiété et aider les personnes atteintes de démence à vivre une vie plus indépendante en comprenant mieux comment la couleur, le contraste, la texture et le matériau jouent un rôle clé. Dès 2012, Tarkett avait réalisé une étude scientifique, auprès de médecins et de spécialistes d'Alzheimer, afin d'analyser l'impact sensoriel et psychologique des sols sur la qualité de vie des patients. Outre l'hygiène, la sécurité et d'autres aspects réglementaires, les motifs des sols et les couleurs provoquent des émotions qui peuvent stimuler ou apaiser les patients atteints de la maladie d'Alzheimer, contribuant ainsi à mieux gérer les effets de la maladie. Les sols influencent aussi les rythmes biologiques et le confort acoustique des patients.

Perception des couleurs

Les produits Tarkett à destination des lieux éducatifs (écoles, crèches, etc.) et des résidences pour personnes âgées sont spécifiquement conçus avec des couleurs et des motifs qui stimulent la mobilité et les capacités cognitives.

Une étude a été menée en 2017 par Tarkett sur l'impact des couleurs sur le développement et le bien-être des enfants dans des environnements éducatifs, en collaboration avec des spécialistes des couleurs, des designers et des spécialistes de l'éducation. Les résultats montrent que les enfants et adolescents développent leurs capacités d'apprentissage de manière différente selon les âges, mais toujours avec une interaction forte avec le monde qui les entoure, et avec les couleurs qui le composent. Ainsi par exemple, les capacités mémorielles sont supérieures de 55 à 78 % lorsque l'enfant est placé dans un environnement dont il apprécie les couleurs (Source: "Kids Study").

Participer au bien-être des personnes

Exemple

Accompagner les architectes, les concepteurs et les prescripteurs dans leurs réflexions sur la santé et le bien-être à l'intérieur des bâtiments, Australie

Tarkett fournit régulièrement des conseils et sensibilise à la santé et au bien-être relatifs aux revêtements de sol, notamment sur des sujets tels que la qualité de l'air intérieur, la prévention des chutes, l'acoustique et la couleur. Par exemple, en Australie, Tarkett a revu ses présentations de Formation Professionnelle Continue (CPD - *Continuing Professional Development*) pour les architectes sur les questions de glissades et de bien-être afin de les aligner sur les nouvelles exigences de l'AIA (Institut des architectes d'Australie) et a développé une nouvelle présentation CPD sur le thème de l'acoustique afin de sensibiliser les architectes à l'impact des revêtements. Des informations sur la couleur dans l'éducation ont également été partagées par le biais d'une série de courriels envoyés aux clients, soulignant l'importance de la couleur et des matériaux dans la conception des espaces d'enseignement pour les différents groupes d'âge. La campagne s'est déroulée localement en Australie d'avril à août, avec une série de présentations en ligne aux clients. Des actions similaires sont menées ailleurs, des livres blancs locaux étant régulièrement publiés sur des sujets tels que la Conception d'environnements propices à la guérison pour les hôpitaux ; Les écoles du futur : la conception pour la santé, bien-être et performance des étudiants et des enseignants en éducation ; Relever le seuil de sécurité : un guide sur la résistance au glissement dans les spécifications des revêtements de sol ; et Les remèdes sonores : spécification des revêtements de sol acoustiques pour le contrôle du bruit, la performance et le confort.

Eclairage et Acoustique

Tarkett a développé des moquettes permettant d'améliorer l'environnement lumineux et acoustique des bâtiments : la moquette Desso Light Reflection Master® permet d'accroître la luminosité au niveau des murs et plafonds de 14 %, conduisant à une réduction de 10 % de l'utilisation de lumière artificielle ; la moquette Desso SoundMaster® permet quant à elle d'améliorer l'isolation au bruit jusqu'à +10 dB¹ comparé aux moquettes standards.

Hygiène et Sécurité

Dans les pièces des hôpitaux où le risque d'infection nosocomiale est élevé – telles que les salles d'opération, les laboratoires médicaux ou les salles blanches – les revêtements de sol doivent répondre aux standards d'hygiène les plus élevés afin de minimiser le risque d'infection et de garantir une bonne qualité de l'air. A cette fin, nos revêtements de sol fournissent des surfaces hermétiques avec un minimum de joints, et sont résistants aux tâches et aux produits chimiques. Ils empêchent également les décharges électrostatiques, permettant de réduire significativement le risque de dysfonctionnement des équipements ou d'inconfort au cours d'interventions chirurgicales. Nos solutions, incluant plusieurs produits vinyles homogènes de notre gamme iQ et nos sols en linoléum prévenant l'électricité statique, offrent ainsi des options durables et faciles à entretenir qui répondent aux exigences d'hygiène et de sécurité du secteur de la santé.

Tarkett a également mis au point des revêtements de sol en vinyle antidérapants et sans joints spécialement conçus pour renforcer la sécurité et l'hygiène des salles d'eau (solutions « concept douche »).

Le revêtement de sol en vinyle iQ One de Tarkett a été choisi par l'hôpital vétérinaire universitaire de Melbourne (Australie) et ses bâtiments d'enseignement pour son important réaménagement. Le revêtement de sol certifié Cradle to Cradle™ niveau Or et Gold Plus GreenRate niveau A, a contribué au réaménagement du bâtiment qui a obtenu la certification « 6 Star Green Star » du *Green Building Council of Australia*. Les principales caractéristiques de ce revêtement de sol en vinyle sont l'absence de phtalates ; les protocoles de nettoyage facile par polissage à sec qui permettent de réaliser des économies importantes en termes d'énergie, de main-d'œuvre et de quantités d'eau et de produits de nettoyage nécessaires ; les propriétés auto-réparatrices de la surface homogène qui permettent d'effacer les rayures - un critère important pour l'hygiène ; les couleurs et les motifs du revêtement de sol qui favorisent le bien-être et la tranquillité ; la durabilité des produits et leur long cycle de vie.

Dans le domaine sportif, Tarkett développe aussi des gazons synthétiques pour terrains de sports avec l'objectif de renforcer le confort de jeu et la sécurité des athlètes.

¹ Une réduction du niveau sonore de 10 dB est ressentie par l'ouïe humaine comme une division du bruit par deux.

3.9 Favoriser l'approche collaborative au sein de la chaîne de valeur et des communautés

Nous avons mis en place des politiques, des programmes et des initiatives spécifiques pour gérer les risques et les opportunités matériels identifiés. Nous suivons notre progrès dans la gestion de ces risques et opportunités à l'aide d'indicateurs de performance clés spécifiques. Ces éléments sont résumés dans le tableau suivant, ainsi que nos objectifs et nos résultats.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2020	2019	2018	Section du Rapport RSE	Contribution aux ODD des Nations Unies
Dépendance à l'égard des fournisseurs (risque lorsque le choix du fournisseur est limité pour certaines matières premières) Evolution du marché des revêtements de sol (les attentes en matière de transparence accrue ; de nouveaux produits et services et plus de participation des parties prenantes; fournisseurs non conformes à nos standards RSE ; attentes et exigences de la société civile et des communautés locales)	> Programme d'approvisionnement responsable > Implication des fournisseurs dans la sélection et l'évaluation des matériaux, et dans l'approche C2C > Diversification de notre portefeuille fournisseurs, et utilisation de fournisseurs locaux	Pourcentage (en dépenses) des fournisseurs prioritaires qui ont adopté le code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable	75%	/	/	3.9.1	
	> Tarkett Academy > Tarkett Cares > Soutien à des projets de développement dans le monde entier	Valeur totale des contributions aux initiatives communautaires Tarkett Cares (valeurs des dons produits, financiers et des heures des salariés)	445 k€	710 k€	808 k€	3.9.2	 

S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la responsabilité sociale et une économie circulaire

3.9.1 S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la responsabilité sociale et une économie circulaire

La volonté de Tarkett de passer à un modèle d'économie circulaire, fondé sur les principes du Cradle to Cradle®, dépend nécessairement de l'engagement et de la coopération des différentes parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur. À cette fin, nous nous engageons avec des fournisseurs avec lesquels nous pouvons développer de véritables partenariats et nous cherchons également à développer des relations commerciales à long terme avec des entreprises qui partagent nos valeurs éthiques.

3.9.1.1 Déployer notre programme d'approvisionnement responsable

Depuis 2011, nous avons engagé nos principaux fournisseurs de matières premières à respecter les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), qui couvrent les thèmes des droits humains, des conditions de travail, de la lutte contre la corruption et du respect de l'environnement.

Sur la base de cette action, nous avons développé et lancé en 2018 un programme plus large d'approvisionnement responsable afin de nous engager davantage auprès de nos fournisseurs et de garantir et promouvoir des pratiques bonnes et positives tout au long de la chaîne d'approvisionnement, en nous concentrant sur trois piliers principaux :

- > s'approvisionner en matériaux sains et durables ;
- > s'assurer que les fournisseurs mènent leurs activités de manière éthique, dans le respect des droits humains et avec un traitement équitable d'une main-d'œuvre sûre et saine ;
- > s'assurer que les fournisseurs gèrent leurs opérations avec une responsabilité environnementale.

Avec ce programme, Tarkett vise à aligner ses fournisseurs de matières premières et de produits semi-finis sur ses propres ambitions et objectifs en matière de développement durable, à s'assurer que les risques environnementaux et sociaux liés à la chaîne d'approvisionnement sont correctement évalués et à améliorer progressivement les performances de ses fournisseurs en matière de développement durable grâce à des plans d'action convenus.

Dans certains domaines spécifiques, Tarkett encourage l'approvisionnement durable par le biais de programmes de tierces parties, tels que l'approvisionnement en bois où nous avons établi des partenariats avec des fournisseurs de bois certifiés FSC® (Forest Stewardship Council®) et/ou PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification), ce qui permet d'améliorer la gestion durable des forêts et le respect des droits humains tout au long de la chaîne de valeur. Depuis la fin des années 90, nous renouvelons chaque année en EMEA notre certification « Chaîne de contrôle », qui couvre aujourd'hui 12 sites de production et filiales commerciales ; plus de 60 % de notre bois est certifié FSC® (FSC® C008972) ou PEFC™ (PEFC™/05-35-125). En Amérique du Nord, sur la gamme ClutchCourt en bois d'érable, utilisée pour la fabrication des terrains de basket, nous proposons une version du produit certifiée FSC®.

En Italie, notre usine de fabrication de linoléum à Narni a obtenu la certification de responsabilité sociale SA 8000 en 2016 qui a été renouvelée pour une seconde fois en 2019.

S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la responsabilité sociale et une économie circulaire

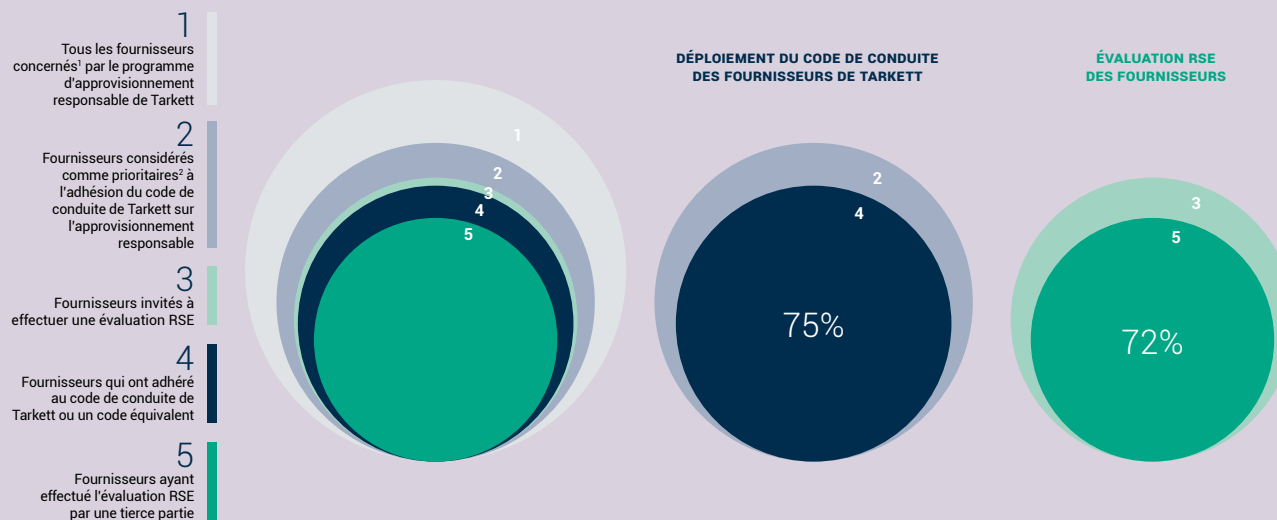
Zoom sur les indicateurs clés

Approvisionnement responsable

Suite au lancement de notre Code de Conduite Fournisseurs pour un approvisionnement responsable en 2019, 75 % des fournisseurs prioritaires ciblés (en dépenses, focalisés sur les fournisseurs basés sur des catégories de produits à plus haut risque et basés sur les dépenses de Tarkett) ont adhéré à notre Code de Conduite ou équivalent. Tarkett vise à intégrer 100 % de ces fournisseurs prioritaires d'ici à la fin 2021 et tous les fournisseurs d'ici la fin 2022.

Le Code de Conduite Fournisseurs de Tarkett pour un approvisionnement responsable souligne l'importance de la collaboration pour construire une économie circulaire avec des matériaux de bonne qualité, créant des espaces plus sains et plus beaux. Il énonce les exigences que Tarkett impose à ses fournisseurs, notamment les normes fondamentales internationales du travail telles que définies par la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies et toutes les lois nationales et/ou locales applicables. En plus de faire adhérer les fournisseurs au Code de conduite Tarkett pour un approvisionnement responsable, nous demandons également aux fournisseurs identifiés comme présentant le plus grand risque de procéder à une évaluation RSE par un tiers. À fin 2020, Tarkett a demandé à des fournisseurs représentant 56 % des dépenses, de réaliser une évaluation RSE par une tierce partie.

Part des fournisseurs représentés en termes de dépenses



Le programme d'approvisionnement responsable de Tarkett : adhésion des fournisseurs au Code de conduite Tarkett et réalisation d'évaluations RSE par un tiers pour les fournisseurs présentant les plus grands risques potentiels pour Tarkett en matière de RSE

1. Tous les achats directs (fournisseurs de matières premières et de produits finis) et indirects (fournisseurs locaux et prestataires de services pour les opérations de production) des sites de fabrication (à l'exception des achats pour Lexmark), à l'exclusion des dépenses interentreprises de produits semi-finis et des achats indirects du siège

2. Les fournisseurs prioritaires sont les fournisseurs considérés comme présentant des risques plus importants en matière de RSE en raison des dépenses de Tarkett et de la catégorie de produits

S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la responsabilité sociale et une économie circulaire

En 2020, nous avons poursuivi l'élaboration et la mise en œuvre de notre **programme d'approvisionnement responsable**, qui comprend les éléments suivants :

- > **Une cartographie des risques RSE des achats couvrant la majorité de nos fournisseurs** (dépenses d'achats équivalentes à 87 % de notre valeur totale d'achats) a été réalisée en 2018 en partenariat avec une entreprise spécialisée dans l'évaluation de la performance en matière de développement durable et dans la veille de la chaîne d'approvisionnement. Elle nous a permis d'identifier les principaux risques environnementaux, sociaux et éthiques tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, en fonction des catégories d'achats, des pays d'implantation, de la flexibilité de notre panel de fournisseurs et de notre volume d'achats. Cette cartographie des risques constitue le point de départ de notre programme d'approvisionnement responsable, qui vise à limiter les risques RSE dans la chaîne d'approvisionnement et à encourager et accompagner les fournisseurs dans l'adoption de pratiques plus responsables.
- > **Le Code de conduite Fournisseurs de Tarkett pour l'approvisionnement responsable** fournit un ensemble d'exigences claires et communes relatives aux trois piliers du Programme d'approvisionnement responsable de Tarkett et vise à promouvoir l'amélioration continue. Il est conforme aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et aux normes internationales du travail telles que définies par l'Organisation internationale du travail (OIT) et comprend des attentes en matière de responsabilité sociale concernant l'esclavage moderne, le travail des enfants, la liberté d'association, la discrimination, la santé et la sécurité, les conditions de travail, l'éthique des affaires et le respect de l'environnement. Le Code de Conduite a été publié sur le site Internet de Tarkett et traduit en 11 langues. Nous demandons progressivement à nos fournisseurs de signer notre Code de Conduite ou de démontrer leur adhésion à des normes équivalentes, notre objectif étant d'embarquer tous les fournisseurs d'ici la fin de l'année 2022. Dans le cadre de ce processus, nous concentrons nos efforts immédiats sur l'intégration des fournisseurs dans les catégories de produits présentant les risques les plus élevés, en fonction des dépenses de Tarkett. L'objectif est d'intégrer ces fournisseurs prioritaires d'ici à la fin 2021. À la fin de 2020, 75 % de ces fournisseurs prioritaires avaient adhéré au code de conduite de Tarkett ou à un code équivalent.
- > **Meilleure intégration des exigences sociales et environnementales dans les contrats des fournisseurs**, par le respect des attentes de Tarkett telles que définies dans le Code de conduite pour un approvisionnement responsable des fournisseurs de Tarkett et le respect des dix principes du Pacte mondial des Nations unies.
- > **L'évaluation et le contrôle des fournisseurs** par une évaluation détaillée de la RSE des fournisseurs. Sur la base des résultats de la cartographie des risques RSE des achats, nous avons lancé en 2019 une évaluation RSE plus détaillée par un tiers des fournisseurs considérés comme présentant le plus de risques en matière de responsabilité sociale. En 2020, Tarkett a demandé à quelques nouveaux fournisseurs supplémentaires de compléter l'évaluation, ce qui a porté à 208 le nombre total d'évaluations de fournisseurs en cours. L'objectif de l'évaluation de la responsabilité sociale des fournisseurs, administrée par EcoVadis, est de mesurer le niveau de gestion (politique, actions et

résultats) dans quatre domaines : environnement, travail et droits humains, éthique et achats durables. Les fournisseurs sont notés sur 100, sur la base de leurs réponses à un questionnaire et sur la base des pièces justificatives qu'ils fournissent. Leur score reflète le niveau de maturité de l'entreprise en matière de développement durable et le risque correspondant pour Tarkett. Les fournisseurs qui ont déjà rempli le questionnaire pour d'autres clients peuvent partager leur évaluation directement avec Tarkett, ce qui leur évite de suivre un processus distinct. En fonction du résultat de l'évaluation, le fournisseur sera considéré comme étant soit conforme aux exigences de performance de Tarkett en matière de développement durable, soit nécessitant une amélioration ou soit non conforme. Tarkett est conscient que le respect de son Code de conduite peut nécessiter un processus d'analyse des écarts, de planification des mesures correctives, de formation de la direction et des collaborateurs, de renforcement des capacités et d'autres mesures. Pour cette raison, les fournisseurs non conformes se verront accorder un an pour démontrer qu'ils ont réalisé suffisamment de progrès avant que Tarkett ne décide de cesser de s'approvisionner. Ces fournisseurs, ainsi que les fournisseurs nécessitant des améliorations, seront réévalués pour mesurer les progrès. Les fournisseurs jugés conformes seront réévalués tous les trois ans. À la fin de 2020, 72 % des fournisseurs (en termes de dépenses d'achat, sur ceux demandés) avaient terminé l'évaluation RSE.

- > Le développement des capacités des fournisseurs sur les questions environnementales ou sociales est assuré par la plateforme d'évaluation RSE des fournisseurs, car celle-ci permet à ces derniers d'identifier les principaux enjeux sociaux et environnementaux de leur activité, de mesurer leur degré de maturité en termes de politiques, d'actions et de performances, notamment par rapport à leurs pairs, et de leur fournir une analyse pratique des faiblesses pour faciliter l'élaboration de plans d'action visant à améliorer leur performance.
- > **Des systèmes d'alerte** sont en place via notre *Compliance Hotline* et notre *Ethics Hotline* (voir section 3.2.4.1 Assurer l'éthique et l'intégrité des affaires).

Garantir le succès du déploiement du programme d'approvisionnement responsable de Tarkett

En vue d'accompagner et de promouvoir le déploiement rapide de ce programme, Tarkett a détaillé une procédure en matière d'approvisionnement responsable, a fourni divers outils de communication et a mis en place une formation dédiée à l'intention de ses acheteurs et responsables des achats. Ces outils permettent de situer le contexte, d'expliquer les enjeux et objectifs de Tarkett et d'exposer les procédures à suivre. Les actions individuelles et les progrès relatifs au déploiement du programme sont passés en revue avec les acheteurs dans le cadre de leur dialogue annuel sur les performances et le développement (PDD).

S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la responsabilité sociale et une économie circulaire

Exemple

Évaluer les risques RSE des fournisseurs

Une première évaluation des risques des fournisseurs en matière de RSE a été réalisée en 2018. L'évaluation prend en compte l'activité du fournisseur (basée sur la classification internationale par type d'industrie - CITI - de l'ONU), le pays où le produit est fabriqué (ou le service fourni), les dépenses de Tarkett et son interdépendance avec le fournisseur. Un risque global de sourcing est défini pour chaque fournisseur avec la pondération suivante :

- > 70 % de risque RSE global avec : 50 % en fonction de la catégorie d'activité et 50 % en fonction du risque pays
- > 30 % de risque lié à la passation de marchés (lié aux dépenses de Tarkett avec le fournisseur et à son interdépendance)

Le risque qui en résulte est alors évalué sur 6 niveaux, de très faible (niveau 1) à sévère (niveau 6).

Tarkett a actuellement retenu les services d'EcoVadis, une entreprise spécialisée dans l'évaluation de la performance en matière de développement durable et dans la veille de la chaîne d'approvisionnement, afin de réaliser la cartographie de nos risques RSE achats

Leur méthodologie couvre 21 critères répartis en 4 thèmes : environnement, conditions de travail équitables & droits humains, éthique des affaires (incluant la corruption), et achats responsables. Elle repose sur des standards internationaux du développement durable, en particulier le Global Reporting Initiative, l'UNGC et la norme ISO 26000, et utilise une base de données exhaustive couvrant plus de 50 000 entreprises, 190 catégories d'achats et 150 pays.

S'engager avec les fournisseurs pour promouvoir la responsabilité sociale et une économie circulaire

3.9.1.2 Collaborer avec les fournisseurs pour atteindre nos objectifs d'éco-conception

Pour atteindre le premier pilier de **notre programme d'approvisionnement responsable**, à savoir l'approvisionnement en matériaux sains et durables, nous nous engageons et collaborons activement avec nos fournisseurs de matières premières dans le développement et l'évaluation de nouveaux matériaux, conformément aux principes du Cradle to Cradle® (C2C) ou lorsque nous avons besoin de données pour l'analyse du cycle de vie de nos produits.

En 2020, Tarkett s'est principalement concentré sur l'évaluation des matériaux, notamment les stabilisants et les retardateurs de flamme, ainsi que sur les matériaux spécifiques à l'activité des entités sportives récemment acquises à Toronto (Canada) et à Botany (Australie).

Comme décrit dans la section 3.6.1.1 Sélection et approvisionnement de matériaux soutenable, Tarkett développe son approvisionnement en matières premières secondaires, en matériaux à base de ressources renouvelables et en autres matériaux abondants. Par exemple, Tarkett a poursuivi en 2020 sa collaboration avec des fournisseurs de craie recyclée, de fibres régénérées, de PVB recyclé et d'un polymère bio-attribué.

En 2020, nous avons lancé le « **Tarkett Innovation Challenge** » avec pour objectif d'accélérer la collaboration avec les fournisseurs clés en matière de co-innovation, notamment dans les domaines de l'économie circulaire et de la santé et du bien-être. L'initiative, qui a été soigneusement conçue avec le service juridique de Tarkett pour garantir le respect de la propriété intellectuelle et de la confidentialité, a débuté en mai 2020 par une journée virtuelle de l'innovation ouverte. 21 fournisseurs, choisis sur la base de trois critères (faire

partie de notre écosystème, partager nos valeurs et avoir les compétences techniques nécessaires), se sont réunis pour connaître le défi, les objectifs et rencontrer les équipes de R&D et d'Achats de Tarkett. En octobre 2020, un atelier créatif a été organisé dans le centre de R&D de notre groupe à Wiltz (Luxembourg) pour aborder l'un des thèmes du Challenge : le défi de l'économie circulaire et du recyclage de Tarkett. Dans un esprit de collaboration et d'ouverture, l'événement a permis de dégager 48 idées qui ont débouché sur 31 concepts, dont cinq ont été sélectionnés par les participants pour l'étape suivante. Tarkett va maintenant poursuivre le chemin de l'économie circulaire en travaillant avec les partenaires impliqués dans ces cinq concepts pour les traduire dans la réalité industrielle. D'autres ateliers sont prévus sur des thèmes stratégiques conçus pour nos clients : Design to Cost (*Conception à Coût Objectif*) ; Facile à installer ; et Santé et bien-être.

De la conception du produit à la pose et l'entretien du revêtement de sol, Tarkett ne limite pas son champ de recherche uniquement à son produit. Dans une démarche holistique, nous nous intéressons également à l'ensemble du « système », c'est-à-dire à l'impact de nos produits sur la santé et l'environnement pendant la phase d'installation, d'utilisation et d'entretien. Dans le cadre de notre engagement C2C, nous cherchons ainsi à développer des partenariats avec d'autres industriels engagés dans cette même démarche afin de pouvoir recommander des solutions complètes C2C produits, pose et entretien.

En Amérique du Nord, par exemple, Tarkett a travaillé en étroite collaboration avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement pour s'assurer que les adhésifs que nous fournissons sont évalués et possèdent un certificat C2C Material Health.

S'engager dans les communautés locales

3.9.2 S'engager dans les communautés locales

3.9.2.1 Contribuer à l'économie locale

La nature des activités de Tarkett, son développement par acquisition d'entreprises locales et la structure décentralisée du Groupe contribuent au développement de l'activité économique locale. Tarkett vend ses produits dans plus de 100 pays et est présent dans le monde entier à travers ses 33 sites industriels, ses réseaux commerciaux et antennes locales, ainsi que ses centres de recherche et de design. La fabrication des produits est ainsi répartie dans 18 pays (Suède, France, Italie, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Royaume-Uni, Allemagne, Pologne, Russie, Serbie, Ukraine, Turquie, États-Unis, Canada, Brésil, Chine et Australie), implantée au cœur des zones de commercialisation, afin de servir notre clientèle très fragmentée et diversifiée.

3.9.2.2 Partager l'expertise à travers la Tarkett Academy

La Tarkett Academy forme les professionnels et les futurs soliers (poseurs de revêtement de sols) aux techniques de pose des revêtements de sols. Ces formations sont dispensées au sein de onze centres Tarkett Academy situés dans huit pays : Australie, Brésil, Chine, France, Pologne, Suède, Russie et Serbie. Ces formations sont destinées aux jeunes professionnels comme aux installateurs expérimentés. Les sessions peuvent durer de quelques heures à une semaine, et portent, entre autres, sur la pose et l'entretien des revêtements de sol.

En Amérique du Nord, les experts Tarkett forment directement les architectes et designers, via leurs organisations professionnelles, leur permettant ainsi d'obtenir un certain nombre de crédits de formation continue. En France, la Tarkett Academy, créée dès 1993 dans l'usine de Sedan, forme des professionnels ou de futurs professionnels aux techniques d'installation de revêtements de sol en vinyle, linoléum, bois ou moquette. La formation est validée par un diplôme (CAP de solier moquettiste) reconnu par le Ministère de l'Éducation Nationale ou un titre professionnel (solier-moquettiste) reconnu par le Ministère Chargé de l'Emploi ou une attestation de compétences.

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, la Tarkett Academy a adapté son approche et, dans la mesure du possible, a effectué des formations en ligne.

Tarkett tisse ainsi des relations avec les acteurs locaux - installateurs, sous-traitants ou encore distributeurs - tout en respectant les cultures locales : à sa manière, Tarkett est russe en Russie, américain aux États-Unis et chinois en Chine. Tout en bénéficiant d'une présence mondiale, le Groupe a toujours cherché à ancrer ses activités localement, en privilégiant la qualité et la pérennité des relations avec ses clients, afin d'offrir un service de proximité. Nous adaptons notre offre de produits ainsi que les caractéristiques techniques, en particulier les designs (couleurs, motifs, formats, matières), aux goûts et aux habitudes locales de nos clients et aux réglementations locales. En complément de nos sites de production, nous établissons un réseau de distribution solide, pour garantir à nos clients locaux les livraisons et les volumes nécessaires de manière rapide et efficace. Des sites de production locaux en Chine ou au Brésil, aux centres de distribution et de services clients en Russie, en passant par une forte présence en Amérique du Nord et en Europe, le réseau Tarkett représente un choix pertinent pour de nombreux projets d'installations de sols dans le monde, tant pour des clients locaux que pour des grands comptes internationaux.

Par exemple, le centre de la Tarkett Academy en France a organisé divers webinaires avec plus de 800 participants d'Europe, d'Amérique latine et d'Asie, tels que des architectes / concepteurs, des gestionnaires d'installations, des ingénieurs techniques et civils et des propriétaires de bâtiments. De nouveaux contenus de formation ont été développés pour ces sessions en ligne destinées aux partenaires externes, avec des formations sur des sujets tels que la qualité de l'air intérieur, l'économie circulaire et l'éco-conception *Cradle to Cradle*.

Nos centres d'Academy russes et chinois ont également organisé des webinaires sur la pose et le nettoyage des revêtements de sol au plus fort de la pandémie.

En Australie, la Tarkett Academy a été en mesure de fournir plus de formations en ligne que d'habitude à ses distributeurs néo-zélandais en raison du dispositif de confinement local.

Zoom sur les indicateurs clés



De 2012 à 2020, Tarkett a formé plus de 36 000 professionnels ou élèves aux métiers de soliers ou aux techniques de pose dans le cadre de *Tarkett Academy*, dont 5 176 en 2020.

S'engager dans les communautés locales

3.9.2.3 Offrir du temps, de l'aide et d'autres contributions aux communautés locales : Tarkett Cares

Tarkett Cares est le programme de volontariat et de soutien aux communautés locales de Tarkett, qui incarne l'approche de Tarkett visant à faire passer les personnes au premier plan. Lancé en 2016, le programme Tarkett Cares encourage la participation des employés de Tarkett et des entités de Tarkett aux initiatives locales qui contribuent à améliorer la qualité de vie de la communauté et à répondre à ses besoins. Tarkett Cares est un programme flexible qui apporte un soutien de différentes manières, correspondant à nos valeurs d'entreprise et à nos engagements en matière de développement durable :

- > le **volontariat** : Tarkett encourage chaque employé à consacrer jusqu'à 2 jours par an sur son temps de travail à une initiative de soutien à des associations caritatives ou aux communautés locales et partager ainsi son temps et son expertise, sur la base du volontariat. Cela peut se faire individuellement ou en équipe ;
- > la **donation** : les entités de Tarkett peuvent également soutenir les initiatives locales par le biais de donations de matériaux, de produits ou financières, et en impliquant leurs employés dans ces projets.

Au cours des quatre dernières années, Tarkett a contribué à plus de 600 initiatives locales. Les employés de Tarkett ont effectué plus de 3 200 jours de travail volontaire pour les communautés, tandis que Tarkett a fait don de plus d'un million d'euros de revêtements de sol et de surfaces sportives à des projets destinés aux communautés locales. Chaque année les initiatives locales sont nombreuses et variées : participation à la construction ou l'embellissement d'espaces de vie, amélioration de la qualité de vie et de la santé des populations locales, partage de compétences et développement des talents, encouragement de l'esprit d'entreprise ou encore protection de l'environnement. Pour les équipes Tarkett, ces initiatives fondées sur le bénévolat offrent des moments forts de partage de valeurs communes, notamment les valeurs de générosité, solidarité, mais aussi d'esprit d'équipe au service des autres.

Zoom sur les indicateurs clés



- > 2 jours de volontariat possibles pour tous les employés pour des initiatives de soutien à des associations caritatives ou aux communautés locales ;
- > plus de 130 initiatives à l'échelle mondiale, qui est inférieur aux années précédentes en raison de la pandémie de Covid-19 et des mesures de distanciation sociale associées. ;

- > plus de 700 salariés impliqués, correspondant à 6 % des employés de Tarkett, ont participé en 2020, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2019 ;
- > 692 jours de travail, correspondant à 4 842 heures de travail ;
- > 20 187 m² de revêtements de sols en don ;
- > Une valeur totale de plus de 400 k€ (valeurs des dons produits et financiers et des heures des salariés).

S'engager dans les communautés locales

En 2020, Tarkett Cares a soutenu de nombreuses communautés, notamment en apportant son aide lors de l'actuelle crise sanitaire liée au Covid-19 et en contribuant par d'autres initiatives, dont voici quelques exemples :

- > En **Italie**, Tarkett a fait don d'environ 1 300 m² de revêtements de sol pour aider à la création d'un hôpital de soins intensifs d'urgence à Milan, entièrement dédié à la prise en charge des patients Covid-19.
- > En **Allemagne**, Tarkett a fait don de plus de sept mille arbres avec l'organisation "Je plante un arbre", dont 5 085 pour les visiteurs du stand Tarkett 2019 au salon international BAU de l'architecture, des matériaux et des systèmes à Munich. Les arbres, qui permettront d'économiser 57 tonnes de CO₂, ont été plantés dans le nord de la Saxe-Anhalt. Tarkett a également marqué son déménagement dans de nouveaux bureaux dans la ville de Ludwigshafen en faisant don de cinq arbres à l'association locale *Green circle* qui promeut les espaces publics verts dans la ville.
- > En **France**, Tarkett fait don de revêtements de sol pour la rénovation des espaces de repos du personnel soignant dans les hôpitaux publics français. Le projet, mené par l'association française Architectes Solidaires, vise à rénover les espaces de repos du personnel soignant des hôpitaux publics français afin de leur offrir des conditions plus confortables et plus agréables pour se détendre et discuter avec leurs collègues. Tarkett s'est engagé à fournir gratuitement des revêtements de sol pour la rénovation de ces espaces.
- > Aux **Pays-Bas** (ville de Tilburg), Tarkett a fait don, pour la quatrième année consécutive, de revêtements de sol à la Ronald Mc Donald House, une organisation qui soutient les parents lorsque leurs enfants sont à l'hôpital.
- > En **Serbie**, certains employés ont aidé la Fondation Novak Djokovic, avec une conférence visant à soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi et leurs entretiens d'embauche. Tarkett a également collaboré avec la Fondation en fournissant un revêtement de sol pour un jardin d'enfants à Topola. Dans le cadre d'une autre initiative, des employés ont aidé à l'installation de revêtements de sol Tarkett pour un hôpital temporaire Covid-19 à Novi Sad. Enfin, les employés ont participé à l'installation de 33 ordinateurs de bureau offerts par Tarkett dans des écoles primaires de Bačka Palanka pour soutenir l'éducation en ligne.
- > En **Australie**, Tarkett a mené une campagne avec la Foodbank Victoria - la seule organisation australienne d'aide alimentaire qui est membre certifié du Réseau mondial des banques alimentaires. L'objectif était de soutenir les habitants de Victoria touchés par la pandémie de Covid-19, en faisant don de 1 dollar australien par mètre carré pour la vente d'un produit soutenu. Tarkett Australia a ainsi récolté suffisamment de fonds pour aider à nourrir plus de 16 000 habitants de Victoria en difficulté financière.

- > À Calhoun, aux **États-Unis**, les employés de FieldTurf ont fait un « pink-out », portant des t-shirts de sécurité roses avec des dons à Susan G. Komer, une organisation à but non lucratif dédiée à sauver des vies et à mettre fin au cancer du sein.
- > Dans le Grand Dallas, aux États-Unis, 50 membres de l'équipe résidentielle de Tarkett Amérique du Nord ont consacré quelques heures au service de la communauté lors d'une réunion nationale des ventes en février. L'équipe a aidé l'organisation « Together We Rise », une association à but non lucratif qui s'efforce de transformer la façon dont les enfants sont placés en famille d'accueil dans la région du Grand Dallas, au Texas.
- > Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, Tarkett Amérique du Nord a fait un don de 10 000 USD à la Croix-Rouge locale et les employés ont également contribué à hauteur de 5 500 USD.
- > Tarkett Amérique du Nord s'est associé à @fillitforward et au projet « Navajo Water » de DIGDEEP afin d'aider à fournir de l'eau courante chaude et froide aux familles du Nouveau-Mexique, de l'Utah et de l'Arizona qui n'ont pas accès à l'eau ou aux égouts. Tarkett a financé le projet avec succès et a contribué à détourner quelques 5 635 bouteilles à usage unique, évitant du même coup une tonne de CO₂ d'émissions associées aux bouteilles à usage unique.
- > Tarkett Amérique du Nord a également fait don de matériel et de temps de ses employés à la série télévisée « *Military Makeover* », qui fait appel à des entreprises, des designers, des entrepreneurs et d'autres professionnels de la rénovation des logements pour transformer les maisons et la vie des familles de militaires à travers le pays et améliorer activement leurs communautés.

Exemple

Tarkett Cares fournit des revêtements de sol et une assistance aux hôpitaux endommagés à Beyrouth, au Liban

À Beyrouth (Liban), Tarkett a aidé les autorités locales à examiner les besoins en revêtements de sol dans quatre hôpitaux locaux (St Georges, l'hôpital libanais Geitaoui, le Centre libanais de cancérologie pour enfants et l'hôpital Had Des Soeurs Du Rosaire) endommagés par l'explosion catastrophique du 4 août 2020. Par la suite, Tarkett a organisé l'expédition depuis son usine de Ronneby (Suède) de plus de sept mille mètres carrés de revêtements de sol en vinyle, que Tarkett a donné pour aider à restaurer les hôpitaux.

S'engager dans les communautés locales

3.9.2.4 Soutenir des projets de développement

Le Groupe soutient également certains projets de développement durable.

Exemple

Lutter contre le changement climatique et améliorer les conditions de vie en Amazonie péruvienne

Tarkett soutient un projet d'agro-forêt durable en Amazonie péruvienne dans le cadre du programme REDD+ Business Initiative. En aidant les agriculteurs locaux à passer à une production durable de cacao dans les marges de la zone protégée, les terres dégradées sont restaurées afin d'atténuer les pressions de la déforestation et de fournir aux communautés locales des moyens de subsistance durables et respectueux de la forêt. Le projet Tambopata-Bahuaja Biodiversity Reserve vise d'ici 2021 à protéger la biodiversité locale (qui inclut plus de 30 espèces de haute valeur de conservation comme les tatous géants, les aras à tête bleue, les jaguars et, loutres de rivière géantes), en conservant 591 851 ha de forêts menacées - une superficie qui représente la taille de Los Angeles - et en restaurant 4 000 ha de terres endommagées, tout en soutenant les communautés locales et leurs moyens de subsistance grâce à la création ou au soutien de 632 emplois et en restituant 3,1 millions d'euros à l'économie locale, notamment en développant une coopérative de cacao et une usine de transformation du cacao. Tarkett et plus de 30 autres entreprises soutiennent ce projet qui devrait permettre d'éviter l'émission de 4 millions de tonnes de carbone d'ici 2021. Cela correspond à la consommation d'énergie de 453 000 foyers pendant un an. Tarkett utilise son quota d'émissions de carbone évitées, dans le cadre de sa démarche de compensation carbone des produits, où nous compensons périodiquement les émissions de gaz à effet de serre pour certains produits afin d'obtenir un degré de certification selon le standard « Cradle to Cradle Certified™ ». Par exemple, les dalles de moquette teintées dans la masse Desso Ecobase® PA6 de Tarkett ont atteint le niveau d'Or de « Cradle to Cradle Certified™ », ce qui a nécessité la compensation de 50 % des émissions de gaz à effet de serre de la dernière étape de fabrication. Le projet fait partie du Fonds Althelia pour le climat et est mis en œuvre en partenariat avec AIDER, une ONG péruvienne locale. Il est validé par le Verified Carbon Standard (projet VCS ID 1067) et le Climate, Community, and Biodiversity Standard (CCB) au niveau Or, tant pour la biodiversité que pour l'adaptation au changement climatique.

Le projet Tambopata-Bahuaja fait progresser un grand nombre des objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies :



3.10 Développer notre capital humain

Nous avons mis en place des politiques, des programmes et des initiatives spécifiques pour gérer les risques et les opportunités matériels identifiés. Nous suivons notre progrès dans la gestion de ces risques et opportunités à l'aide d'indicateurs de performance clés spécifiques. Ces éléments sont résumés dans le tableau suivant, ainsi que nos objectifs et nos résultats.

Opportunités/Risques	Politiques/Actions	Indicateurs Clés de Performance	2020	2019	2018	Objectif 2025	Section du Rapport RSE	Contribuer aux ODD des Nations Unies
Santé, Sécurité et Sureté des personnes (accidents sur les sites de production ; exposition du personnel à des substances dangereuses ; santé de nos employés)	> Programme <i>World Class Manufacturing</i> (WCM) > Système de Management de la Santé et la Sécurité certifié OHSAS 18001 / ISO 45001)	Pourcentage des sites de production certifiés OHSAS 18001 / ISO 45001	69%	67 %	69 %	-	3.10.1	
		Taux de fréquence des accidents de travail avec perte de temps enregistrable (FR1 ¹ pour tous les employés	2.62	2,19	2,18	1,0	3.10.2	
Fidélisation et recrutement de collaborateurs clés (perte de talent / de compétence ; discrimination ; manque d'égalité des chances)	> Politiques antidiscriminatoires > Favoriser l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes > Emploi des personnes en difficulté (handicapés, chômage de longue durée, migrants) > Systèmes d'alerte professionnelle	Pourcentage des postes de management occupés par des femmes	26 %	27 %	27 %	30%	3.10.3	
		Pourcentage des employés ayant bénéficié d'au moins 1 jour de formation pendant l'année	34 %	58 %	60 %	-	3.10.4	
		Pourcentage des employés permanents ayant bénéficié d'une « Revue de Développement et Performance » (ou équivalent) pendant l'année	50 %	55 %	53 %	-	3.10.5	
	> Marque employeur reconnue > Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents > Revue de Développement et Performance > Programmes de formation et de développement professionnel, ex : Manager@Tarkett > Mobilité interne > Enquête interne de satisfaction	Pourcentage des postes de management ouverts pourvus par des candidats internes	56 %	65 %	53 %	70 %		
		Taux d'absentéisme (employés)	3,9 %	2,6 %	2,7 %	-		
		Taux de rotation du personnel permanent	13 %	17 %	16 %	-		

¹ Nombre d'accidents de travail avec arrêt supérieur ou inférieur à 24 h par million d'heures travaillées.

Développer une culture de la sécurité

« One Tarkett, Agile and Performance-driven » (« Un Tarkett, Agile et mené par la Performance »)

One Tarkett pour les clients est l'un des quatre piliers de la stratégie *Change to Win* de Tarkett, annoncée en 2019. Les équipes des ressources humaines de Tarkett jouent un rôle clé en aidant l'organisation à développer la capacité à devenir *One Tarkett*, plus agile et menée par la performance.

En 2019, Tarkett a décidé d'investir dans l'acquisition et le déploiement d'une plateforme mondiale de système d'information sur les ressources humaines (SIRH) afin de simplifier et d'aligner les processus RH. Les solutions de gestion du capital humain et de gestion des talents de Workday ont été retenues pour digitaliser et moderniser les processus de gestion et de développement des RH de Tarkett. Tarkett souhaite également simplifier et donner plus d'autonomie aux responsables et aux employés, afin d'accroître la rapidité, d'améliorer l'efficacité et de renforcer l'expérience des employés et des responsables. Ce projet commun RH & Informatique qui est une initiative alignée sur les piliers stratégiques « One Tarkett » et « People & Planet » de la stratégie *Change to Win* de Tarkett. Workday est devenu opérationnel à la fin de 2020 après 12 mois de préparation, de mise en œuvre et de formation. Le projet a concerné tous les pays et toutes les divisions et a été mené par une équipe de projet dédiée, composée d'employés Tarkett et de consultants. Bien que le système soit convivial et intuitif, Tarkett a organisé divers outils et sessions de formation pour s'assurer que les employés et les responsables puissent s'adapter rapidement et facilement au nouveau système.

3.10.1 Développer une culture de la sécurité

Au-delà de la conformité réglementaire, le Groupe Tarkett considère la sécurité comme sa priorité numéro un, et travaille constamment pour s'assurer que tous les employés, contractuels et visiteurs s'engagent à respecter les pratiques et procédures de travail en toute sécurité, chaque jour et partout. Ces principes sont affichés dans toute l'entreprise et constituent la base de l'engagement de Tarkett en matière de culture de sécurité.

Tarkett a présenté sa stratégie *Change to Win* en 2019 avec 4 piliers stratégiques, dont un sur les personnes et la planète avec un accent sur la sécurité. En 2020, Tarkett a créé un nouveau rôle pour accélérer la mise en œuvre de notre ambition en matière de sécurité dans le cadre de la stratégie *Change to Win* et pour faire de Tarkett une référence en matière de santé et de sécurité. Le Directeur de la Sécurité du Groupe, nommé en septembre, élaborera de nouvelles règles applicables à l'échelle mondiale pour renforcer les normes de sécurité de Tarkett et leur application quotidienne et assurer le partage des bonnes pratiques au sein du Groupe. Avec cette nouvelle organisation, le programme WCM de Tarkett continue à jouer un rôle actif en apportant l'appui, la formation et le coaching nécessaires, tout en continuant à inclure la sécurité dans les audits WCM réguliers.

Nous avons développé notre stratégie « People » (personnel) sur la base de quatre priorités stratégiques : Favoriser l'engagement et la performance des équipes ; Développer de manière proactive nos talents ; Gagner en flexibilité et en simplicité pour gagner en agilité ; Promouvoir la culture de développement durable et l'orientation client.

Nos objectifs sont d'accroître notre capacité à accélérer notre développement et de renforcer notre capacité à servir au mieux nos clients en étant « One Tarkett, Agile and Performance-driven » (Un Tarkett, Agile et mené par la performance), avec quatre actions prioritaires :

- > appliquer nos Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents ;
- > promouvoir et développer les sept traits de leadership Tarkett : Orienté(e) business, Fiable, Risque pour résultats, Attentif/ve aux clients, Favorise la collaboration, Développeur/se de talents, et Rigoureux/se ;
- > disposer des meilleurs talents aux postes clés ; et
- > mettre en place une marque employeur attractive, basée sur trois promesses : « Elargir vos horizons, Changer la donne, Concevoir la société de demain. Ensemble. »

Notre stratégie « People » se traduit par des objectifs globaux et concrets en matière de ressources humaines pour 2021 et par une feuille de route du Groupe avec un plan d'action détaillé, tandis qu'un tableau de bord des indicateurs de ressources humaines de Tarkett a été élaboré pour suivre les progrès et mesurer les performances.

Les procédures et les standards de sécurité de Tarkett incluent déjà :

- > L'évaluation des risques pour la santé et la sécurité dans chaque usine, en anticipant les risques relatifs aux changements dans les opérations ;
- > la fourniture et l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI), le cas échéant ;
- > les procédures de manipulation des produits chimiques et des substances dangereuses ;
- > les mesures visant à limiter le bruit et les autres facteurs de stress ;
- > le signalement systématique et l'analyse des causes profondes des incidents ; et
- > des inspections régulières pour assurer la sécurité des équipements et l'application des procédures de sécurité.

Développer une culture de la sécurité

Les procédures de sécurité sont traduites dans les langues locales, avec des panneaux de sécurité, des avertissements et des symboles utilisés sur le lieu de travail pour améliorer la compréhension et la sensibilisation de tous. Des formations sur les risques en matière de santé et de sécurité, les règles et les bonnes pratiques de Tarkett sont régulièrement dispensées aux employés et aux sous-traitants travaillant sur les sites de Tarkett, les visiteurs étant également informés des principales règles et comportements en matière de sécurité.

Les employés bénéficient, conformément aux exigences légales locales, de contrôles de santé réguliers et, le cas échéant, un comité mixte de santé et de sécurité est mis en place.

Des progrès au sujet de la sécurité ont été réalisés au cours des dix dernières années, réduisant le nombre d'accidents (51 accidents avec arrêt déclarés en 2020 contre 148 en 2010).

Ces progrès sont encourageants, mais Tarkett s'est engagé à faire davantage pour atteindre une culture de sécurité plus forte.

Pour y parvenir, le Comité exécutif de Tarkett a renouvelé son engagement en faveur de la sécurité en 2018 avec un plan d'action visant à renforcer les mesures de sécurité et à mobiliser tous les employés autour de la sécurité. Les principales actions sont les suivantes :

- > **Pacte pour la sécurité** : Les 100 leaders du Groupe ont signé un Pacte pour la sécurité en décembre 2018 : « La sécurité est notre engagement premier. A chaque instant. Partout ». A partir de décembre 2018, tous les employés de Tarkett signent chaque année un pacte pour la sécurité lors de la journée mondiale de la sécurité.
- > **La Journée mondiale de la sécurité** : Une Journée mondiale de la sécurité est organisée chaque année dans toutes les usines Tarkett du monde, après la première journée de ce type en décembre 2018. En 2020, la Journée mondiale de la sécurité a eu lieu en novembre avec un message vidéo de la Directrice R&D et Opérations, et le Directeur de la Sécurité du Groupe où ils ont réitéré l'importance de la sécurité en tant qu'engagement numéro un chez Tarkett. L'objectif de la Journée mondiale de la sécurité est de renforcer la culture de la sécurité, la sensibilisation aux risques, le respect des procédures et des règles de sécurité et de donner aux employés les moyens d'identifier et de signaler les zones de risque pour eux-mêmes et pour leurs collègues. Tarkett a assuré la participation de tous ses sites de production dans le monde entier, en organisant des sessions supplémentaires pour les employés absents le jour même. L'accent de l'édition 2020 dans les usines a été mis sur l'interaction entre les piétons et les véhicules sur site (chariots élévateurs, petits trains, AGV - véhicules guidés automatisés, etc.), rappelant l'importance de maintenir une bonne séparation et un comportement approprié pour limiter les risques d'accidents. Dans les bureaux, une présentation sur les risques liés à l'utilisation des escaliers a été faite ainsi qu'une session sur la culture de la sécurité intitulée « Risques de blessures lors du travail au bureau ». Les événements de la journée de la sécurité en novembre 2020 ont été organisés sur plusieurs jours pour assurer le respect des mesures sanitaires liées au Covid-19 et la distanciation sociale.

- > **Plan d'action pour la sécurité** : Un plan d'action rigoureux dans chaque usine, notamment en ce qui concerne l'évaluation des risques spécifiques aux lignes de production de Tarkett. Ce plan est suivi au niveau du Comité exécutif. En 2020, le plan d'action a mis l'accent sur les piétons et les chariots élévateurs ainsi que sur le suivi de la mise en œuvre des actions relatives à l'élimination des principaux risques liés aux points de pincement. Un point de pincement est tout point où il est possible qu'une personne ou une partie du corps d'une personne soit coincée entre les parties mobiles d'une machine. Un autre domaine du plan d'action concerne le développement d'une culture de la sécurité, le travail sur l'évaluation des risques (identification continue des conditions potentiellement dangereuses), la reconnaissance des risques et le leadership en matière de management.
- > **Procédures et règles de sécurité** : Revue et amélioration constantes des procédures et des normes de sécurité WCM et de leur application. En 2020, Tarkett a créé une nouvelle fonction de sécurité mondiale chargée de fixer des règles, une stratégie et des objectifs en matière de sécurité. L'organisation WCM continue à soutenir la mise en œuvre et l'application des procédures et des standards de sécurité. Dans le cadre de la nouvelle organisation de la sécurité, Tarkett a développé et commencé à déployer un standard de sécurité élaboré sur les "baies de chargement". Ce standard définit les exigences minimales qui doivent être mises en œuvre dans toutes les usines pour limiter les risques d'accidents sur les quais de chargement. Le prochain standard du Groupe sera axé sur la mise en œuvre de solutions visant à sécuriser les passages entre les véhicules et les piétons. Auparavant, en 2019, l'accent a été mis sur le déploiement de la procédure de « lock-out tag-out » (LOTO) destinée à assurer la maintenance des équipements en toute sécurité, ainsi que sur le plan d'action sur les points de pincement. En 2018, une attention particulière a été accordée aux équipements de protection individuels, aux règles vestimentaires, aux installations à risque et à la protection des machines.
- > **Formation à la sécurité** : formation en continu de l'organisation à tous les niveaux, avec davantage de formation en 2020 pour plus de 60 cadres supérieurs au cours de 4 sessions de formation axées sur la manière de faire preuve de leadership en matière de sécurité. Ceci fait suite à une session de formation dédiée, organisée en 2019, pour le Comité exécutif de Tarkett sur son site de Dendermonde en Belgique et qui a appliqué l'approche fréquemment utilisée de la « Gemba Walk ». La *Gemba Walk* vient du terme japonais signifiant « lieu réel », en d'autres termes « là où cela se passe réellement », le but étant d'observer la situation de travail réelle, d'engager le dialogue avec les employés, d'acquérir des connaissances sur le processus de travail et les possibilités d'amélioration.

Développer une culture de la sécurité

- > **Mesures d'incitation à la sécurité** : Tous les responsables des opérations concernés par le dialogue annuel sur les performances et le développement (DDP) ont des critères de sécurité inclus dans leur prime. Cela concerne les managers, les chefs de service et, dans certains cas, les superviseurs de ligne.
- > **Audits de sécurité** : La sécurité fait partie de l'audit annuel des usines WCM et les usines sont également auditées régulièrement dans le cadre de leur certification ISO 45001. Les assureurs mondiaux de Tarkett mènent également des audits périodiques qui incluent les aspects de sécurité dans le cadre de l'attention qu'ils portent aux risques d'incendie.
- > **Le suivi en matière de sécurité et le partage des bonnes pratiques** : Chaque mois, une réunion téléphonique sur la sécurité est organisée, au cours de laquelle les derniers chiffres mondiaux sur la sécurité sont partagés, les incidents du mois précédent et des actions et bonnes pratiques à mettre en place sont discutés. Cette réunion s'adresse aux responsables de la sécurité et aux directeurs d'usine, mais elle est également ouverte aux directeurs d'entrepôts et à toute personne intéressée dans l'usine.

L'enjeu de renforcer la culture sécurité, de former et responsabiliser chaque employé pour qu'il ait un comportement sûr à tout moment, dans toutes les situations, n'est pas limité aux usines, mais s'applique à tous les employés du Groupe (force de vente, bureaux, siège). En plus des initiatives ci-dessus, Tarkett poursuit les mesures déjà mises en œuvre à différents niveaux de l'organisation, notamment :

- > **La Direction générale est informée immédiatement après chaque accident**, puisque les directeurs d'usine informent directement le Président du Directoire de Tarkett, la Directrice des Ressources Humaines et de la Communication, la Directrice R&D et Opérations, le Directeur de la Sécurité du Groupe et le Président de la Division correspondante.
- > **Les résultats sécurité (incluant les risques incendie) sont suivis et discutés au Comité exécutif** du Groupe, ainsi qu'au **Conseil de surveillance**.
- > Ils sont également **présentés et commentés auprès des cadres dirigeants** en introduction aux présentations trimestrielles des résultats financiers (« Quarterly Information Sessions »), ainsi qu'au séminaire annuel des cadres dirigeants (« Top 100 »).

- > **Le thème de la sécurité est également évalué par tous les employés** lors de l'enquête interne réalisée tous les deux ans et est inclus dans le feedback 360° des managers.
- > **Le développement des compétences en matière de sécurité** sur les sites de production est un axe majeur du soutien du programme World Class Manufacturing, grâce à des mesures complémentaires : formations régulières, audits fréquents sur les pratiques de nos sites (via notre processus d'audits du management de la sécurité – SMAT), dialogue ouvert et continu entre les managers et les employés sur les risques et les comportements sécurité spécifiques aux postes de travail, test des meilleures pratiques mises en commun après les audits annuels des sites.
- > **L'animation d'un réseau mondial d'experts sécurité** assure le partage d'expérience entre les usines, et favorise les échanges sur l'identification et la réduction des risques, les conclusions des audits et les résultats des mesures testées et mises en place sur le terrain. Ce réseau permet également de relayer les actualités et les informations sécurité auprès des usines. En complément des réunions téléphoniques mensuelles, le réseau sécurité élargi se réunit en forum mondial une fois par an.
- > Après chaque incident ou accident, une **analyse rigoureuse des causes principales** (« root cause analysis ») est menée. Des plans d'action sont ensuite élaborés et déployés dans le cadre de la méthodologie WCM d'amélioration continue. Des alertes sécurité présentant les causes de l'incident, ses conséquences, et les actions correctives mises en place afin d'éviter que l'incident ne se répète sont systématiquement préparées et partagées avec tous les sites.

A fin 2020, 69 % des sites du Groupe ont obtenu la certification OHSAS 18001 ou ISO 45001 pour la santé et la sécurité. La certification ISO 45001 remplacera définitivement OHSAS 18001 à partir de mars 2021 et en 2020 toutes les usines qui avaient leur nouvelle certification ISO 45001 ont réussi le changement. Ces standards internationaux constituent des références en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

Développer une culture de la sécurité

Exemple

Partager les meilleures pratiques en matière de sécurité par le biais des forums et des conférences téléphoniques de la WCM

Les Forums WCM offrent aux professionnels de Tarkett des occasions uniques de partager les bonnes pratiques et de discuter de solutions pragmatiques, tout en observant l'action concrète d'une usine sur des sujets clés de la WCM tels que la sécurité. En 2020, l'usine Tarkett de Bačka Palanka en Serbie a accueilli 39 personnes de 18 usines, dont des représentants de Tarkett Amérique du Nord. Le Forum a été l'occasion de rappeler aux participants les règles et procédures de sécurité de Tarkett, notamment la procédure d'analyse des causes profondes de Tarkett qui s'applique non seulement aux incidents de sécurité mais aussi aux incendies et aux incidents environnementaux. Le Forum a également mis l'accent sur le partage des bonnes pratiques et l'identification des actions et initiatives de sécurité que chaque participant pourra reproduire dans son usine respective.

De façon plus régulière, le Directeur de la Sécurité du Groupe organise une conférence téléphonique mensuelle avec les responsables de la sécurité des usines. En 2020, le réseau commercial de la division EMEA & LATAM de Tarkett et le réseau de sécurité des bureaux ont organisé des conférences téléphoniques mensuelles similaires avec leurs 15 correspondants. Les chiffres les plus récents sur les incidents de sécurité sont communiqués, ainsi qu'un retour d'information sur les derniers incidents et les mesures de suivi à prendre. Il est rappelé au réseau que des rapports de sécurité et des analyses de causes profondes doivent être établis et communiqués à la suite de tout incident. Les activités de sécurité locales et les bonnes pratiques sont partagées avec une brève présentation faite chaque mois par deux correspondants différents. En 2020, dans le contexte de la pandémie de Covid-19, les bonnes pratiques ont également été partagées sur les mesures sanitaires prises localement.

Zoom sur les indicateurs clés

Sécurité

Le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail déclarés (FR1t) pour l'ensemble des employés de Tarkett a légèrement augmenté, passant à 2,62 (contre 2,19 en 2019). L'objectif de Tarkett, fixé en 2019 dans le cadre de sa stratégie *Change to Win*, est de réduire ce taux de fréquence à 1,0 d'ici 2025.

Cet indicateur (FR1t) mesure le nombre d'accidents avec ou sans arrêt de travail, par million d'heures travaillées.

Tarkett a noté des progrès dans toutes les usines en matière de signalement des incidents, avec davantage de quasi-accidents et d'actes dangereux signalés et analysés. Suivant l'approche pyramidale de Heinrich, c'est l'identification et l'élimination des actes dangereux, des conditions dangereuses et des quasi-accidents (incidents sans blessures) qui conduisent à une réduction globale de la probabilité d'accidents avec blessures.

Nous suivons également les accidents concernant nos équipes hors usines (dans les bâtiments administratifs et pour nos forces de ventes). Depuis 2018, les experts WCM de Tarkett ont davantage collaboré avec les équipes des Divisions afin de partager les meilleures pratiques et conseils sur le thème de la sécurité avec les réseaux de vente. En 2019, de nouvelles règles de sécurité pour les réseaux de vente et les bureaux ont été élaborées et partagées. Elles définissent les comportements obligatoires et préconisés pour les collaborateurs des réseaux de vente et des bureaux couvrant les visites de sites industriels, la manipulation d'échantillons, la conduite, le travail en entrepôt et dans les bureaux. En Australie, les équipes locales de Tarkett ont mis en place un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail (SST) comprenant des politiques et un comité SST qui se réunit régulièrement et assure un suivi.

Prendre soin de la santé et du bien-être de nos collaborateurs

3.10.2 Prendre soin de la santé et du bien-être de nos collaborateurs

Tarkett sait que la bonne exécution de son plan stratégique *Change to Win* dépend de ses équipes, de leur talent et de leur engagement. Tarkett apprécie ses employés et respecte leurs besoins en matière de conditions de travail sûres et de rémunération équitable. Tarkett s'engage à respecter les réglementations locales sur les conditions de travail et à se conformer aux pratiques du marché en matière de rémunération et d'avantages sociaux. Plus important encore, Tarkett accorde la priorité à la santé et à la sécurité de ses employés et a continué à le démontrer en 2020 par la réponse de l'entreprise à la pandémie et par l'attention constante que Tarkett porte à la sécurité, au quotidien et partout.

Les personnes au premier plan : répondre à la pandémie sans précédent de Covid-19

Lorsque le coronavirus a commencé à se propager, le Président du Directoire de Tarkett a rapidement réitéré la préoccupation de Tarkett, avant toute autre considération, pour la santé et le bien-être de ses employés. Il a confirmé qu'en tant qu'entreprise citoyenne, Tarkett soutient les efforts visant à ralentir la propagation du virus et qu'en tant qu'individus responsables, les employés doivent respecter les directives relatives à la distanciation sociale et aux mesures sanitaires.

En vue d'accroître les possibilités de développement des employés pendant la crise sanitaire et de donner aux individus les moyens d'investir une partie de leur temps disponible dans des activités de développement, une plateforme d'apprentissage en ligne Covid-19 a été créée pour partager les bonnes pratiques au niveau mondial entre toutes les entités. La formation en ligne a été encouragée avec des séminaires en ligne et du matériel de formation en ligne sur des sujets tels que le travail à distance, le leadership, l'éthique des affaires, la sécurité, le développement durable et le marketing.

Les équipes locales de management et de ressources humaines de Tarkett ont relayé et régulièrement mis à jour les informations de sources officielles sur la pandémie, les symptômes, les principales mesures sanitaires pour prévenir la propagation du virus, ainsi que les consignes de l'entreprise en ligne, les messages de la direction générale et diverses autres ressources pour aider nos employés à gérer le stress et à s'adapter aux nouvelles conditions de travail :

- > Sur les sites où Tarkett avait besoin de la présence du personnel, comme dans les usines et les centres de distribution, Tarkett a assuré un **nettoyage rigoureux continu, l'application de la distanciation sociale** et l'obligation de porter des masques dans le cadre de nos EPI (équipements de protection individuelle). Lorsque des tests positifs ont été signalés, Tarkett a assuré la recherche des contacts de la personne infectée et a averti toute personne susceptible d'avoir été en contact étroit afin qu'elle puisse être testée et, si nécessaire, a arrêté les lignes de production pour effectuer un nettoyage complet.

- > Tarkett **Amérique du Nord** a fourni régulièrement des informations et des services de soutien, notamment des webinaires et des renseignements sur des sujets tels que l'organisation efficace de réunions virtuelles, des conseils sur le travail efficace à domicile, la gestion du stress et les questions fréquemment posées. Un groupe de travail a été créé rapidement afin d'aborder les capacités de travail à distance, en assurant l'accès à Internet ainsi que l'accès à d'autres outils spécifiques. En juin, une enquête spécifique Covid-19 a été organisée pour recueillir les commentaires des employés sur les efforts déployés, pour voir ce qui a bien fonctionné, ce qui pourrait être fait différemment et comment mieux travailler ensemble pour aller de l'avant. L'enquête a reçu un accueil très favorable avec 650 personnes qui ont fait part de leurs réflexions et de leurs commentaires sur la réponse locale de Tarkett à la pandémie.
- > Tarkett **Australie** a développé un important système de gestion Covid-19 avec une communication régulière aux employés.
- > La division **Europe de l'Est** de Tarkett a organisé un soutien pour les employés avec un coach / psychologue disponible pour aider à gérer le stress et l'anxiété, un café virtuel pour aider à maintenir le contact et la convivialité.
- > En **Italie**, le travail à domicile a été facilité de façon à limiter le nombre d'employés dans les bureaux où des protocoles sanitaires ont été mis en œuvre, avec des ajustements des horaires à l'usine pour assurer le respect de la distanciation sociale.
- > En **Suède**, nos deux usines ont agi pour limiter la propagation du virus, en appliquant la distanciation sociale, des protocoles sanitaires, en adaptant les équipes, en limitant les visiteurs aux usines, en arrêtant les voyages et en appliquant des congés temporaires, notamment pour les employés vulnérables.
- > Au **Luxembourg**, dans notre usine et dans notre centre d'innovation, des mesures ont été prises pour appliquer la distanciation sociale et assurer la fourniture de masques, de kits de désinfection et la communication claire des mesures d'hygiène. Des formations sur le terrain ont été organisées pour accroître la polyvalence des travailleurs afin de maintenir les opérations en l'absence de certains membres clés du personnel de la chaîne de production.
- > En **France**, au siège mondial de Tarkett à La Défense, les managers ont reçu une formation spécifique sur l'accompagnement des employés pendant cette période sans précédent, de la mise en place du travail à distance à la préparation du retour au bureau, en passant par l'importance de maintenir des contacts quotidiens avec les équipes et de connaître les réactions non verbales des employés. Un webinaire a été organisé pour présenter aux employés les nouvelles règles de fonctionnement du bureau pendant la période post-confinement. Une ligne d'assistance psychologique a été mise à la disposition de tous les employés.

Prendre soin de la santé et du bien-être de nos collaborateurs

> Dans notre **division de Sport**, les équipes de support se sont rapidement adaptées en adoptant des réunions et des communications en ligne. Par exemple, tous les employés de notre siège social pour le sport en Amérique du Nord, à Montréal (Canada), travaillaient à distance, à l'exception de ceux qui devaient être sur place. Un protocole a été préparé avec des conseils pour les travailleurs de la construction et de l'installation ainsi que pour les employés de bureau. Tous les membres de l'équipe de Tarkett Sports ont reçu une formation sur les politiques, la prévention et les mesures de réponse de Tarkett Sports au Covid-19.

Déployer le filet de sécurité de Tarkett « Tarkett's Safety Net »

Suite à un examen mondial des avantages sociaux des employés en 2018, Tarkett a décidé de mettre en place un programme mondial pour garantir des prestations minimales dans l'ensemble des pays sur les frais d'hospitalisation et l'assurance vie. Le bilan a confirmé qu'il n'y avait pas d'infractions aux réglementations locales, mais a identifié une opportunité dans certains pays d'améliorer les prestations minimales pour les employés relatives aux frais d'hospitalisation et aux indemnités en cas de décès. Ce programme, appelé « **Tarkett Safety Net** », a débuté en 2019 et a été progressivement mis en œuvre. Le niveau minimum demandé d'un an de salaire de base en cas de décès était effectif pour 53 % du total des employés à la fin de 2018. Fin 2020, plus de 90 % des employés dans le monde sont désormais couverts par ce minimum, y compris dans les pays comptant un nombre important d'employés comme la Serbie ou la Russie. Le déploiement de la couverture hospitalisation progresse également de manière satisfaisante. Le programme a été présenté et discuté par Tarkett avec les représentants des travailleurs, le cas échéant, dans chaque pays.

Par exemple, notre **usine de Mytisch (Russie)** est en train de cartographier, de comparer et de compléter progressivement son programme d'aide aux employés. Ce programme comprend une assurance pour frais médicaux et accidents, des contrôles médicaux périodiques, des vaccinations annuelles ainsi qu'un coaching et des initiatives en matière de santé et de bien-être, telles que des audits ergonomiques pour les nouveaux lieux de travail, une journée hebdomadaire de sensibilisation à des sujets spécifiques, la gestion de la santé des travailleurs en équipes, un centre de remise en forme subventionné, la gestion du stress et une formation à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

En Allemagne, dans notre **usine de Konz**, les actions comprenaient une journée santé axée sur la santé du dos et des cours de premiers secours.

Temps de travail

Tarkett respecte les lois et les réglementations locales concernant les heures de travail, la compensation des heures supplémentaires ou des heures de travail atypiques et les congés. Tarkett développe des dispositifs dans chaque pays pour s'adapter aux exigences locales et aux pratiques du marché en matière d'heures de travail et de congés et, le cas échéant, les négocie avec les représentants des travailleurs.

Aux États-Unis, où les congés payés ne sont pas imposés par les autorités fédérales ou les états, Tarkett prévoit 10 jours de congés payés pour les dates de fêtes nationales ainsi qu'un système souple de congés payés. Le congé payé (*Paid Time-Off PTO*) combine les vacances, les congés de maladie et le temps personnel en une seule banque de jours à utiliser lorsque les employés prennent un congé payé. Les employés ont ainsi la possibilité de profiter de leur temps libre pour équilibrer leur vie. Il reconnaît que les employés ont des besoins divers en matière de temps libre et prévoit une approche flexible de ce dernier. Les employés sont responsables de la gestion de leurs propres heures de PTO, ce qui leur permet de constituer des réserves suffisantes en cas de maladie, de rendez-vous, d'urgence ou d'autres situations nécessitant un congé.

Santé et bien-être au travail

Les risques de maladies professionnelles, liés par exemple à l'exposition à des produits dangereux ou aux troubles musculosquelettiques, sont identifiés et atténués par les usines qui suivent les procédures et les directives du programme WCM et des systèmes de management de la santé et la sécurité certifiés OHSAS 18001 / ISO 45001 déployés sur nos sites de production. Le taux de fréquence des maladies professionnelles pour les employés de Tarkett est de 0,10 en 2020 avec 2 cas (contre 0,27 avec 6 cas en 2019 et 0,13 avec 3 cas en 2018).

La façon dont le travail est organisé sur les sites du Groupe varie en fonction du cadre réglementaire du pays et des besoins particuliers de chaque site de production. Une grande partie de l'organisation du travail est établie par le biais de négociations collectives, et des accords ont été conclus dans des domaines tels que l'organisation des périodes de travail, le travail à temps partiel et le télétravail. Mais au-delà des accords collectifs, Tarkett se soucie également des risques psycho-sociaux, et est attentif aux sources de stress et aux questions d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

La promotion de la santé et l'amélioration du bien-être sur le lieu de travail viennent compléter les mesures liées à la prévention des maladies professionnelles et à l'équilibre entre vie personnelle et professionnelle. Les initiatives engagées localement mettent l'accent sur la sensibilisation de tous les employés au travers de programmes de prévention et d'assistance dans les domaines du stress au travail, de l'alimentation, de l'activité physique, ou encore de la consommation de tabac.

Par exemple, **Tarkett Australie** a continué de développer son programme de bien-être, en ajoutant une série de courriels sur le bien-être à son programme en ligne existant, afin d'éduquer et d'encourager les employés à modifier leur comportement en matière de nutrition, d'activité physique, de gestion du stress et de sommeil, pour améliorer leur santé et leur bien-être. Une formation en ligne sur la sensibilisation, la prévention et la gestion de la santé mentale a été dispensée à tous les employés. Deux directeurs ont reçu une formation de secouriste en santé mentale et tous les directeurs ont reçu une formation sur la manière d'identifier les problèmes de santé mentale et de fournir un soutien aux employés.

Prendre soin de la santé et du bien-être de nos collaborateurs

La division **Tarkett Amérique du Nord** a développé un nouveau programme d'aide aux employés avec des services de soutien fournis par la société Carebridge. Ces services comprennent des webinaires sur « la réduction du stress : être parent pendant la pandémie » et sur « le maintien de la santé et de la résilience émotionnelle de votre famille - Covid-19 ».

Exemple

Lumière naturelle, qualité de l'air intérieur sain et mobilier réglable en hauteur pour la nouvelle succursale allemande de Tarkett

En 2020, Tarkett a déménagé sa succursale allemande, avec environ 90 employés, vers un nouveau site à Ludwigshafen (Rhénanie-Palatinat), en Allemagne. Le développement durable, la fonctionnalité, le confort et le design étaient des aspects particulièrement importants pour les nouveaux bureaux. Le confort du climat intérieur est assuré grâce à un concept innovant de chauffage, de refroidissement et de ventilation avec des flux d'eau à température contrôlée dans les plafonds et les sols pour fournir une chaleur rayonnante agréable en hiver et une douce fraîcheur en été. Une lumière naturelle abondante, des concepts d'éclairage LED optimisés, un air frais constant et un beau design ainsi qu'une efficacité énergétique élevée pour une meilleure protection du climat sont combinés dans le système innovant de construction de bureaux qui utilise l'énergie géothermique et l'électricité verte. Le bâtiment, où Tarkett occupe les deux derniers étages, vise la certification niveau or du Conseil allemand de la construction durable (German Sustainable Building Council - DGNB). Les bureaux sont divisés en espaces ouverts modernes avec des meubles réglables en hauteur, des niches de refuge, des salles communes, une terrasse et des salles de réunion, dont une nouvelle salle d'exposition avec des expositions évolutives pour donner aux visiteurs un aperçu de notre gamme de produits actuelle. Les revêtements de sol Tarkett, tels que les moquettes Desso AirMaster, contribuent à une bonne qualité de l'air intérieur.

Travail flexible

Face à la crise sanitaire liée au Covid-19, Tarkett a réagi rapidement pour mettre en place de nouvelles modalités de travail flexibles. Des solutions ont été élaborées au niveau local, en s'appuyant, le cas échéant, sur les pratiques existantes et en tenant pleinement compte des consignes et des règles des autorités locales. Par exemple :

- > **Tarkett Australie** a continué à offrir des modalités de travail flexibles, notamment le travail à domicile (télétravail), et des horaires de travail échelonnés ont été prévus pour aider les employés à concilier travail et vie privée. Le travail à distance et le travail à temps partiel sont également disponibles pendant une période de transition pour les employés qui ne peuvent pas se rendre au bureau et travailler à plein temps en raison de restrictions liées à la santé. Pour faciliter le travail à distance, Tarkett met en ligne les ressources d'information sur les produits et les activités administratives et fournit de nouveaux ordinateurs portables et une meilleure connectivité pour un accès facile/interface de base web afin d'améliorer la productivité et d'offrir une certaine flexibilité aux employés lorsque cela est possible.
- > **En France**, Tarkett a signé un accord collectif avec les représentants des travailleurs sur le travail à distance pour les employés de son siège mondial de La Défense. L'accord, entré en vigueur le 1er janvier 2020, prévoit un jour par semaine de travail à distance et confirme que les travailleurs à distance conservent les mêmes avantages et conditions de travail et qu'ils sont, le cas échéant, équipés d'un ordinateur portable et d'un casque.
- > À **l'usine Sedan** de Tarkett (France), un accord collectif sur le travail à distance permettant jusqu'à 4 jours de travail à distance par semaine ou 1 à 2 semaines par mois a été signé en 2018. Cela permet à tous les employés permanents de travailler à distance, lorsque cela est compatible avec la nature de leur travail et avec l'accord de leur responsable. Cet arrangement contribue à un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée et à moins de stress pour les employés, car ils gèrent leurs responsabilités professionnelles et leurs besoins domestiques.
- > Au siège de **Tarkett à La Défense**, une approche flexible a été adoptée à la fin de la période de confinement officiel à la mi-mai, les travailleurs n'étant pas obligés de retourner au siège dès le premier jour. Les bureaux ont été ouverts à tous les employés à partir du 2 juin, mais uniquement sur une base volontaire et après avoir reçu une formation sur les règles spécifiques de distanciation sociale et des mesures d'hygiène. D'autres mesures ont été prises, notamment l'introduction de calendriers de rotation, avec l'attribution d'une présence les jours bleus ou verts pour limiter la densité de personnes dans les bureaux, et l'application d'horaires flexibles pour aider les travailleurs à éviter les heures de pointe dans les transports publics.

Encourager la diversité et l'inclusion

3.10.3 Encourager la diversité et l'inclusion

Nous pensons que la constitution d'équipes diversifiées nous permet d'être plus créatifs et plus compréhensifs dans les solutions que nous proposons à nos clients et partenaires dans le monde entier, plus attractifs pour les nouvelles générations qui aspirent à s'enrichir de cette diversité, plus ouverts et inclusifs dans la manière dont nous travaillons ensemble pour la réussite de Tarkett. Notre ambition est de créer une culture plus inclusive et de constituer des équipes qui reflètent la diversité de notre société et de nos clients dans le monde entier (nationalités, origines, parcours, genres, générations), chacun se sentant habilité à apporter un large spectre de points de vue et de talents au travail quotidien.

La Diversité et l'Inclusion sont l'un des cinq piliers des Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents de Tarkett à l'échelle mondiale. Ils se définissent comme la création d'un environnement diversifié et inclusif où toutes les perspectives sont entendues, respectées et valorisées.

Les principes fondamentaux de non-discrimination et d'égalité sont intégrés au Code Éthique de Tarkett et aux politiques de Ressources Humaines afin que chaque collaborateur les mette en pratique au quotidien. Ces principes couvrent notamment les sujets de l'égalité hommes / femmes, le respect du handicap, la diversité des âges, les droits et allocations de maternité, ainsi que la non-discrimination sur la base de l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnique, la nationalité ou la religion.

Tarkett attache une grande importance au principe de la diversité et de l'inclusion, et défend l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes. En 2020, conformément au code de gouvernance révisé d'AFEP-MEDEF, Tarkett a proposé au Conseil de surveillance un **nouvel objectif de 30 % de femmes parmi les cadres et dirigeants d'ici 2025**. Le Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance du Conseil de surveillance a approuvé l'objectif proposé qui s'applique à une population de plus de 1 700 responsables, y compris les cadres dirigeants de Tarkett.

Tarkett déploie cet objectif à tous les niveaux de l'organisation et encourage localement l'adoption d'objectifs de diversité complémentaires qui répondent aux priorités locales.

Ces actions s'appuient sur les initiatives existantes visant à promouvoir le rôle des femmes au sein de l'entreprise, notamment par la mobilité interne ou lors du processus de recrutement externe en intégrant au moins une femme dans la liste de sélection de recrutement. Nous suivons les progrès en mesurant la part des femmes dans différentes populations de cadres et la proportion de postes d'encadrement ouverts pourvus par des candidates.

En Allemagne, Tarkett a participé à divers événements visant à promouvoir les femmes dans l'industrie, tels que "Girls with MINTeresse" (les filles qui s'intéressent aux mathématiques, à l'informatique et aux sciences naturelles), un événement organisé avec un centre d'emploi pour les jeunes femmes qui cherchent une formation ou une reconversion afin de connaître nos métiers en personne en visitant notre usine. industries du design et de l'innovation.

Zoom sur les indicateurs clés

La parité entre hommes et femmes

Plusieurs indicateurs nous permettent de suivre la part de femmes parmi les managers.

Premièrement, dans la population générale des managers, la part des femmes à la fin de 2020 s'établit à 26 % (soit 449 femmes parmi 1 737 managers), en très légère baisse par rapport aux années précédentes (27 % en 2019, 2018 et 2017). Tarkett vise à porter cette part à 30 % d'ici 2025 en mettant davantage l'accent sur le déploiement d'actions spécifiques et le suivi de nouveaux paramètres, tels que le suivi de la part des postes d'encadrement ouverts pourvus par des candidates, qui a débuté en 2020 (31 %).

Deuxièmement, la proportion de femmes parmi les cadres dirigeants, correspondant au comité exécutif et ceux leur reportant directement, était stable en 2020 (25 % en 2020, soit 18 femmes sur 72 cadres dirigeants, contre 25 %^[1] en 2019, 27 % en 2018, 24 % en 2017 et 18 % en 2016).

Suite aux changements intervenus en 2020 au sein du Comité exécutif, deux femmes et un homme ont rejoint le Comité (respectivement la nouvelle Directrice de la Recherche et Développement et des Opérations du Groupe ; la Directrice Juridique du Groupe et le Directeur du Développement Durable du Groupe), portant la part des femmes à 30 % (contre 18 % en 2019 et 27 % en 2018). La part des femmes au sein du Conseil de surveillance est stable avec 44 % (conformément à la réglementation française et au Code AFEP-MEDEF). En novembre 2020, une représentante des employés a été nommée au Conseil de surveillance, rejoignant ainsi l'actuel représentant des employés.

[1] Retraité en 2020, les 30 % précédemment indiqués pour 2019 incluaient les cadres qui relevaient temporairement des membres du Comité exécutif, mais qui ne sont pas considérés dans la catégorie « cadres dirigeants ».

Encourager la diversité et l'inclusion

En France, Tarkett a calculé et publié, conformément à la législation sur l'égalité Femmes – Hommes (La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel), l'**indice de l'égalité salariale Femmes-Hommes** pour ses trois entités juridiques. Cet indice est composé de cinq indicateurs couvrant les écarts de rémunération entre les sexes, les différences d'augmentation de salaire individuel, les différences de promotion, le pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé de maternité et la représentation des femmes dans les dix premiers salaires. En 2020, Tarkett (équipes corporate en France) a obtenu un score de 92/100 (vs 90 en 2019), Tarkett France (équipes des activités de revêtement de sol en France et équipe de la division EMEA) un score de 87/100 (vs 82 en 2019) et FieldTurf France a maintenu son score de 92/100. Ces résultats démontrent l'engagement de Tarkett et la poursuite de ses efforts en matière d'égalité des genres et notamment d'égalité salariale entre les femmes et les hommes en France. Depuis plusieurs années, une partie du budget d'augmentation en France est réservé à la réduction des écarts de rémunération entre les hommes et les femmes.

Au-delà de la diversité des genres, Tarkett est également attentif à d'autres aspects de la diversité et de l'inclusion. Par exemple, à certains endroits, Tarkett a une main-d'œuvre vieillissante et se concentre donc localement sur le recrutement de jeunes candidats.

À cet égard, en France, notre usine de Sedan a développé des **partenariats avec des universités locales** pour aider à accroître la visibilité et la connaissance des possibilités de stages et d'apprentissage à Tarkett, alors que l'usine cherche à accroître la diversité générationnelle avec de jeunes employés. En 2020, l'usine a accueilli 10 apprentis. En outre, l'équipe locale des ressources humaines saisit cette occasion pour essayer d'apporter d'autres sources de diversité à la production. Par exemple, profitant du pic d'activité pendant la période estivale, elle a embauché 4 personnes de plus de 50 ans, 3 femmes et plusieurs personnes bénéficiant d'allocations de chômage. Dans certains cas, l'usine est en mesure de conserver ces travailleurs dans des rôles plus permanents, ce qui a été le cas pour 2 anciens travailleurs seniors qui ont reçu des contrats à durée déterminée et une travailleuse qui est toujours présente aujourd'hui.

La division de **Tarkett en Amérique du Nord** s'est associée à Korn Ferry pour développer un programme intégré d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), une approche globale impliquant et interviewant des experts, organisant des groupes de discussion, des analyses de données, une revue des processus/politiques et des avis des employés. Les actions spécifiques comprenaient une enquête EDI auprès des employés et l'organisation d'une série de webinaires en trois parties visant à aider le personnel à écouter, apprendre et comprendre pour devenir des défenseurs du changement en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Deux groupes de ressources pour les employés (*Employee Resource Groups* - ERG) ont été créés, dirigés par des membres de la direction. Ces groupes sont des groupes volontaires, dirigés par des employés, qui visent à favoriser un lieu de travail

diversifié et inclusif en rassemblant des individus sur la base d'intérêts, d'antécédents ou de facteurs démographiques communs tels que le genre, la race ou l'ethnicité. En outre, un programme pilote EDI a été lancé en 2020 dans une usine de production de l'Ohio pour améliorer la compréhension interne.

En **Australie**, Tarkett a élaboré et publié à l'intention de tous ses employés une politique de lutte contre la violence, le harcèlement et l'intimidation.

Selon les pays, la législation autorise ou non l'identification et le suivi des personnes en situation de handicap au sein de l'entreprise. Pour cette raison, il est difficile de déterminer un indicateur mondial unique pour suivre les progrès dans ce domaine. En 2020, la part de salariés Tarkett déclarés handicapés était de 1 %.

Tarkett s'emploie à faciliter l'**intégration des employés handicapés** dans l'environnement de travail, par la mise en œuvre de mesures concrètes à l'échelle locale. Par exemple, à Clervaux (Luxembourg), nous travaillons avec un organisme d'Etat pour aider à l'adaptation des postes de travail pour les salariés handicapés. A Sedan (France) nous avons un partenariat avec CapEmploi, une agence pour l'emploi spécialisée autour de l'emploi des professionnels handicapés. En novembre 2020, l'usine de Sedan a participé à la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées en organisant un « Duo Day ». La journée Duo, un événement promu par le gouvernement français, permet à une personne handicapée de découvrir une entreprise en passant du temps avec un employé, en apprenant à connaître son rôle et l'entreprise. Le salarié et la personne handicapée en ressortent plus riches, le salarié avec un regard différent sur l'insertion et la personne handicapée une étape supplémentaire dans son projet professionnel.

Dans notre usine de Hanaskog en Suède, nous avons coopéré avec les initiatives gouvernementales pour **faciliter l'intégration des chômeurs de longue durée**, notamment les immigrants. Face au vieillissement de la main-d'œuvre, l'usine a cherché des occasions d'intégrer des travailleurs plus jeunes. Cela a été réalisé grâce à l'initiative gouvernementale qui consistait à accueillir des personnes pour qu'elles bénéficient d'une expérience de travail pratique et d'une formation sur une période de deux mois, avant de leur offrir des possibilités d'emploi à court ou à long terme. En 2019, 18 personnes ont bénéficié du programme, dont 8 ont été embauchées sur un contrat à court terme et 2 immigrants provenant de zones de guerre ont été embauchés de façon permanente. En 2020, 2 autres employés, qui étaient sous contrat à court terme, ont été embauchés de façon permanente. De la même manière, notre usine de Ronneby en Suède a offert des possibilités aux travailleurs immigrants avec l'aide d'une entreprise de placement et de formation qui participe à la même initiative gouvernementale visant à faciliter l'intégration des chômeurs de longue durée.

Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

En 2020, Tarkett a réalisé un projet mondial de classification des emplois avec le soutien d'une grande société de conseil. En établissant de larges équivalences dans les rôles et les contributions au-delà des frontières organisationnelles et géographiques, nous visons à promouvoir la cohérence interne en alignant les salaires sur les performances et les

pratiques du marché d'une manière cohérente, équitable et compétitive. Avec le nouveau catalogue mondial des emplois Tarkett, qui constitue l'épine dorsale de Workday, développé et alimenté par les résultats du projet de classement mondial, cela contribuera aux objectifs de notre entreprise en matière de mobilité interne et de diversité.

3.10.4 Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

3.10.4.1 Identifier et promouvoir les talents

Les plus de 12 000 employés de Tarkett sont un atout essentiel et les principaux acteurs de la réalisation de nos objectifs, ce qui rend la fonction des ressources humaines hautement stratégique. Bien que Tarkett se soit constitué sur la base de nombreuses acquisitions, le sentiment d'appartenance au Groupe est très fort. Il est le fruit d'une politique de Ressources Humaines qui a permis de préserver à la fois l'esprit entrepreneurial sur le terrain et les avantages d'un groupe international.

Pour accompagner encore davantage la croissance de Tarkett et le développement des talents, nous avons renforcé notre gestion des Ressources Humaines et le développement des talents en établissant clairement des **Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents**, qui reposent sur cinq grands piliers :

- 1. Diversité et inclusion** : Créer un environnement diversifié et inclusif où toutes les perspectives sont entendues, respectées et valorisées
- 2. Habilitation** : Mener l'appropriation et obtenir des résultats
- 3. Engagement** : Créer une expérience positive pour les employés qui illustre nos valeurs
- 4. Excellence** : Attendre et permettre une haute performance durable
- 5. Esprit de croissance** : Se concentrer sur l'apprentissage et la croissance continus

Ces principes, qui s'appuient sur la philosophie des talents précédemment développée, se concentrent sur la manière de cultiver les talents, par exemple en promouvant systématiquement la mobilité interne, en recrutant à l'extérieur des candidats à haut potentiel, en favorisant toujours la diversité des talents ; en développant nos collaborateurs, en attendant et en permettant des performances élevées avec des objectifs ambitieux et un retour d'information régulier ; en promouvant l'apprentissage continu et en anticipant les évolutions de carrière.

L'équipe mondiale de talents créée en 2019 par le Groupe, avec des directeurs de talents dans nos divisions **EMEA, Europe de l'Est et Amérique du Nord**, a continué à échanger régulièrement en 2020. L'équipe a échangé et s'est alignée sur les processus, les outils et les principes de la gestion des talents ; elle a partagé les initiatives des divisions et examiné les souhaits de mobilité interne et les ouvertures dans le but de générer davantage d'opportunités et de mouvements entre les divisions et les fonctions. Parmi ses résultats, cette équipe a co-construit, développé et proposé à l'équipe centrale des RH du Groupe l'ambition de la Gestion des Talents et des lignes directrices détaillées pour chaque domaine de la fonction de gestion des talents. Ces Principes Directeurs globaux de la Gestion des Talents ont été déclinés en nouvelles règles et processus, et mis en œuvre dans notre nouveau SIRH Workday. La présence de l'équipe a renforcé l'approche One-Tarkett, l'identification des synergies entre les divisions et avec le Groupe et a généré des économies. Afin de tirer parti de l'approche One-Tarkett en matière de Gestion des Talents, chaque Directeur des Talents de Division (ainsi que l'équipe de Développement des Ressources Humaines du Groupe) a pris une Direction Fonctionnelle Globale, en plus de ses responsabilités de Gestion des Talents de Division. Celles-ci couvrent les Opérations, la Chaîne d'approvisionnement et la R&D ; les Ventes, le Marketing, l'Innovation et le Digital ; la Finance, l'Informatique, le Juridique et les RH. Les missions du Responsable fonctionnel mondial sont de contribuer au développement des opportunités de carrière au sein de la fonction au niveau international, et de capitaliser sur les bonnes pratiques de la division pour mettre en place des initiatives de développement mondial pour leur fonction respective, en partenariat avec les Responsables du Groupe et de la Division, et la communauté des RH.

Une autre action prioritaire de notre stratégie « *One Tarkett, Agile and Performance-driven* » consiste à promouvoir et à développer les **sept traits de leadership entrepreneurial** de Tarkett : Orienté(e) business, Fiable, Risque pour résultats, Attentif/ve aux clients, Favorise la collaboration, Développeur/se de talents, et Rigoureux/se. Ces sept traits sont inclus dans l'outil d'évaluation de la performance annuelle (pour tous les employés non cols bleus), avec des exemples fournis des comportements correspondants attendus à chaque niveau de l'organisation. De plus, un guide pour la communauté des ressources humaines est disponible pour aider à la compréhension et à l'application des traits, ainsi qu'un autre guide spécifique pour aider les responsables et les professionnels des ressources humaines à mieux identifier les sept traits dans le processus de recrutement.

Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

Le sondage à 360 degrés (« **360-feedback** »), lancé en 2019, offre une autre occasion d'analyser la manière dont les responsables incarnent les traits de leadership, pour ensuite les accompagner à identifier les domaines de développement et pour initier des plans d'action avec l'appui d'un Coach RH neutre. Ce processus de retour d'information comprend les réactions des collègues, des membres de l'équipe, des managers et d'autres personnes concernées. À ce jour, 178 managers ont bénéficié de ce processus, recevant collectivement le feedback de plus de 2 500 personnes. Chaque manager est débriefé par un coach RH pour l'aider à identifier les principaux domaines de développement et à rédiger les premiers plans d'action. Sur la base du feed-back à 360°, l'importance de la diversité et de la sécurité au travail est apparue comme les qualités les plus appréciées de ces managers. Enfin, divers programmes de formation ont été mis à jour, intégrant les traits de leadership.

Exemple

Valoriser notre « marque employeur »

Pour valoriser les expertises de ses équipes, les opportunités de parcours professionnels et l'expérience de travail au sein du Groupe, Tarkett a décidé de lancer en 2017 une démarche pour promouvoir sa « marque employeur », autant en interne qu'en externe. L'objectif est d'attirer les meilleurs talents et de valoriser les équipes du Groupe. Un site web carrières (<https://careers.tarkett.com/>) dédié a été mis en place avec des vidéos de témoignages de salariés, pour faire connaître les métiers et la culture d'entreprise. Trois promesses de Tarkett en tant qu'employeur ont été définies à l'occasion de cette nouvelle politique :

- > « *Expand your horizons. Together.* – Élargir vos horizons. Ensemble. », car Tarkett offre un environnement de travail très riche de par la diversité de ses types de clients, des métiers exercés et de sa couverture géographique, créant des opportunités de développement et d'évolution pour les équipes.
- > « *Change the game. Together.* – Changer la donne. Ensemble. », en lien avec nos racines entrepreneuriales, nous attendons de nos collaborateurs qu'ils prennent activement des initiatives et créons un environnement de confiance et de responsabilisation pour que leurs talents et leur personnalité puissent s'exprimer totalement et contribuer ainsi directement au succès du Groupe.
- > « *Design the future of society. Together.* – Concevoir la société de demain. Ensemble. », en ayant une vision de long terme, Tarkett invite ses employés à intégrer les dimensions RSE et de développement durable dans leurs décisions, leurs opérations et activités, pour concevoir des solutions et des modèles économiques durables.

En Australie en 2020, nos équipes de RH ont capitalisé sur la marque des employés de Tarkett, les engagements en matière de développement durable et les initiatives de recrutement avec l'engagement de Tarkett d'améliorer le bien-être et la santé des clients en se concentrant sur la fabrication de produits durables : une valeur clé pour attirer et retenir les talents au sein de l'entreprise. Tarkett reconnaît que l'équilibre entre le travail et la vie privée et les options de travail flexibles sont de plus en plus importants pour l'engagement, l'attraction et la rétention. Tarkett Australie s'est beaucoup plus orientée vers le numérique pour simplifier les communications et la disponibilité des informations et améliorer l'expérience des employés et des candidats en mettant en place Workday, en utilisant la vidéoconférence pour les réunions et les entretiens, les programmes de formation en ligne et les présentations de formation en ligne.

Tarkett a développé avec succès un certain nombre de programmes de stages et de recrutement avec les meilleures écoles d'ingénieurs, comme son partenariat avec l'Ecole des Mines de Nancy à Clervaux (Luxembourg) qui comprend la participation de Tarkett aux journées de l'emploi et aux conférences organisées par l'école ainsi que l'organisation de visites d'usines pour les étudiants. Narni (Italie) a également établi ces dernières années des partenariats avec 4 universités, une académie spécialisée et 5 écoles secondaires, offrant des stages réguliers. Les managers locaux donnent des cours sur la qualité, la sécurité, l'environnement et la stratégie des ressources humaines dans les écoles et les étudiants ont la possibilité de visiter l'usine (350 participants aux visites de Narni « *Green Tours* » en 2019). Wiltz (Luxembourg) dispose d'un programme permettant d'accueillir des doctorants sur des sujets de recherche spécifiques tels que la résistance à l'utilisation de différents traitements de surface ou l'interaction entre les revêtements de sol et la lumière. D'autres usines Tarkett ont développé des programmes similaires comme Sedan (France), Konz (Allemagne) et Lenham (Royaume-Uni) dans la zone EMEA et Bačka Palanka (Serbie) en Europe de l'Est. Aux États-Unis, Tarkett a mis en place un programme national de stages en collaboration avec plusieurs universités et écoles dans différents États, qui offre des possibilités de stages à la fois dans les fonctions de siège et dans les fonctions techniques/production sur ses sites (en Géorgie, Alabama et Ohio) et à son siège social à Solon (Ohio).

Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

Tarkett organise la revue et le développement continu des talents à l'aide des processus clés suivants :

- > **La Revue de Développement et de Performance** : cet entretien annuel constitue le socle de notre système de gestion de la performance. C'est une opportunité pour les managers et leurs équipes de passer un moment privilégié lors d'une discussion constructive et attentive. Du point de vue de l'entreprise, cela nous permet de comprendre les objectifs de carrière de nos employés et d'évaluer leur progression.
- > **La revue des talents** est un processus structuré qui a pour objectif d'évaluer les opportunités de carrière en fonction des besoins à long terme de l'entreprise et des possibilités d'évolution des collaborateurs. Elle implique la direction et les Ressources Humaines lors de réunions régulières où sont examinés les changements d'organisation anticipés selon les besoins et l'environnement de l'entreprise, au regard des compétences, du potentiel et des souhaits d'évolution des collaborateurs. La revue des talents, qui concerne essentiellement les managers, experts et postes clés (« critical positions ») indispensables pour le fonctionnement et l'expertise du Groupe permet ainsi de définir des plans de succession et de mobilité interne.

- > **Le plan de développement du programme WCM** a pour objectif d'identifier les compétences clés pour la mise en œuvre du programme WCM et l'atteinte des objectifs industriels. Des programmes structurés de formation WCM sont alors mis en place dans les usines en fonction des priorités et visent à développer le potentiel de croissance de tous les employés, qu'ils soient cadres ou ouvriers.

Zoom sur les indicateurs clés

La Revue de Développement et de Performance

50 % des employés permanents de Tarkett ont bénéficié d'une Revue de Développement et de Performance (ou équivalent) en 2020, contre 55 % en 2019 et 53 % en 2018.

3.10.4.2 Faciliter les programmes de formation et développement professionnel

Nous sommes convaincus que les programmes de formation sont essentiels pour aider nos employés à se développer et à réaliser notre capacité à accélérer notre développement et renforcer notre approche centrée sur le client. En 2020, la capacité de Tarkett à mettre en œuvre son programme de formation et de développement a été fortement affectée par la pandémie de Covid-19. Tarkett s'est efforcé de faciliter une formation en ligne plus adaptée aux conditions de travail à distance et d'assurer une formation sur des sujets essentiels tels que la connaissance des produits, la durabilité, la santé et la sécurité, le travail à distance et la conformité :

- > Diverses **formations sur les thèmes de la santé, la sécurité et l'environnement** sont mises en place dans les usines dans le cadre du programme WCM.
- > Nous avons développé des **programmes de formation spécifiques sur le thème du développement durable**, principalement pour notre force de vente et nos équipes marketing, afin de valoriser au mieux notre approche et les caractéristiques de développement durable de nos produits. Au sein de la **division EMEA**, Tarkett fournit un appui et une formation aux équipes de marketing et de vente afin de les aider à communiquer sur l'engagement de Tarkett en matière de transparence et de développement durable, et à le valoriser comme facteur clé de différenciation. Des modules de formation et de webinaires existent sur des sujets spécifiques tels que les principes Cradle to Cradle®, l'économie circulaire, la transparence des produits et les avantages des produits Tarkett en matière de développement durable. **Tarkett Amérique du Nord** a mis en œuvre le programme « *Sustainability Leaders* », formant 10 leaders régionaux en matière de développement durable pour qu'ils deviennent des associés LEED (les titres LEED sont délivrés par le US Green Building Council - USGBC et reconnaît le niveau de compétence en matière de normes de conception, de construction et d'exploitation durables). Ces professionnels de la vente

sont formés au développement durable en général et sur l'approche de Tarkett en la matière grâce à des formations régulières et des webinaires mensuels. Ils se concentreront sur les 10 principaux marchés pour les projets axés sur le développement durable. En 2020, Tarkett a mis au point un deuxième programme de formation pour nos directeurs de showrooms nord-américains. Ils sont formés et appuient notre équipe sur le terrain et nos clients qui recherchent des informations sur le développement durable. **En Australie**, en plus des présentations sur le développement durable et le bien-être destinées aux nouveaux employés, Tarkett s'est associé à un consultant certifié pour la norme WELL™ pour dispenser un programme de formation destiné à l'équipe de vente senior en vue de comprendre comment nos produits sont conformes à la norme WELL™ pour des bâtiments plus sains. Tarkett cherche à sensibiliser ses employés et à partager des connaissances sur des sujets liés au développement durable, notamment par des bulletins d'information réguliers, des webinaires et des événements. Par exemple, Tarkett Amérique du Nord a étendu la reconnaissance de la Journée de la Terre tout au long du mois d'avril, en mettant en évidence les meilleures pratiques, les objectifs et les actions, parmi lesquels le soutien à un programme d'eau propre « Fill it Forward ». Cette initiative a encouragé l'utilisation de récipients de boisson réutilisables, un don étant fait à un projet d'eau propre chaque fois que les participants remplissaient leur récipient. Les forces de vente des pays nordiques de Tarkett (**Suède, Finlande, Norvège et Danemark**) ont organisé des webinaires internes sur le développement durable à l'intention des employés de Tarkett. Ces webinaires portaient sur le recyclage, l'économie circulaire, les caractéristiques en matière de développement durable des revêtements de sol en vinyle modernes et les déclarations environnementales de produits (EPD). Les équipes de vente en **Allemagne, Autriche, Suisse et Espagne** ont également reçu une formation sur la certification des produits et les outils de transparence (C2C & MHS) et sur la qualité de l'air intérieur.

Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

- > La poursuite de la **formation à la conformité** axée sur la concurrence loyale et la lutte contre la corruption, de modules de formation en ligne personnalisés (voir section 3.2.4 Maintenir un engagement pour les standards commerciaux et éthiques élevés) ainsi que la formation en personne des collaborateurs les plus exposés aux risques de corruption et de concurrence.
- > Par ailleurs, nous formons nos collaborateurs et **développons leurs compétences par l'expérience**, en leur faisant participer à des initiatives transversales et des projets pluridisciplinaires, et en favorisant les échanges de bonnes pratiques et le transfert de connaissances (pour plus de détails, voir section 3.10.4.4 Partager l'expertise et reconnaître les initiatives réussies).

Promotion de la formation en ligne pendant la période de travail à distance associée au Covid-19

L'équipe RH du Groupe a mis en place une plateforme mondiale d'apprentissage Covid-19 en vue d'accroître les possibilités de développement pendant la crise sanitaire et de donner aux personnes les moyens d'investir une partie de leur temps disponible dans des activités de développement ciblées. La formation en ligne a été encouragée avec des webinaires et du matériel de formation en ligne sur des sujets tels que le travail à distance, le leadership, l'éthique des affaires, la sécurité, la conformité, le développement durable. En Europe, nos équipes de formation ont développé de nouveaux contenus et ont organisé des formations en ligne à nos équipes de marketing / communication et aux réseaux de vente, notamment pendant la période de travail à distance due au Covid-19. Les sujets de développement durable, tels que la qualité de l'air intérieur, l'économie circulaire, l'éco-conception Cradle to Cradle et la collecte et le recyclage ReStart® ont été exposés, de même que le contenu détaillé des portefeuilles de produits.

En Australie, notre équipe de vente a suivi une formation en ligne sur les produits et les segments pendant la période de travail à domicile due au Covid-19, d'autres employés ayant suivi des formations en informatique et en compétences générales.

L'équipe d'apprentissage et de développement de la division Amérique du Nord de Tarkett a élaboré un programme complet de développement de la vente de solutions pour nos équipes de vente intégrées.

Dans la division Europe de l'Est de Tarkett, nos équipes de Ressources Humaines ont organisé des formations pendant la période de Covid-19 pour 280 employés, sur des sujets allant de la finance, au WCM et aux ventes.

Exemple

Un programme complet de formation « Operations Leadership » destiné aux directeurs d'usines a été mis en place en 2018 et 2019

29 directeurs d'usine de Tarkett de 12 pays (France, Espagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Pologne, Russie, Serbie, Ukraine, Chine, Brésil et Etats-Unis) ont participé en 2018 et 2019 au programme « Operations Leadership », composé de trois sessions de formation qui ont eu lieu sur trois différents sites de production de Tarkett. La première session a été dédiée aux enjeux de développer une « culture » World Class Manufacturing et au rôle du management au-delà des aspects méthodologiques et techniques du WCM. La dimension sécurité était bien entendu incluse dans ce programme. La seconde session a repris les fondamentaux de la formation de Manager@Tarkett et de la gestion de projet tout en les adaptant au rôle du directeur d'usine. La troisième session a permis aux directeurs de mettre en pratique la formation par des ateliers, notamment sur la gestion de projet, la méthodologie de résolution de problèmes, le rôle de leadership, l'évaluation de la performance, et les plans d'actions liés aux enquêtes internes de satisfaction des employés. Aucune nouvelle formation n'a eu lieu en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19.

Zoom sur les indicateurs clés

La formation

34 % des employés de Tarkett ont bénéficié d'au moins 1 jour de formation en 2020, contre 58 % en 2019, 60 % en 2018 et 56 % en 2017. Cette réduction résulte du fait que les programmes de formation ont été fortement touchés par la pandémie de Covid-19 et les mesures de distanciation sociale, la réduction de l'activité et la généralisation du chômage partiel qui y sont associées. En outre, ce chiffre ne tient pas compte de tout l'apprentissage en ligne qui a été encouragé et suivi pendant la période de télétravail.

Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

3.10.4.3 Favoriser la mobilité professionnelle

La dimension internationale croissante du Groupe confère une importance certaine à la mobilité professionnelle et offre ainsi aux salariés des perspectives motivantes de carrière. Afin de favoriser les opportunités de mobilité professionnelle, Tarkett a mis en place les processus et outils nécessaires :

- > **Tarkett Careers**, la plateforme pour la mobilité internationale et le recrutement, est désormais animée par Workday : tous les postes ouverts non confidentiels seront accessibles à tous les employés dans le monde entier via l'interface Workday. Tous les processus RH de Tarkett étant désormais centralisés en un seul endroit, il sera plus facile pour les employés de consulter plus souvent les postes ouverts chez Tarkett. Le module de recrutement Workday permet également aux employés de partager leurs parcours et leurs intérêts professionnels et de s'inscrire pour recevoir des offres d'emploi recommandées en fonction de leurs préférences et de leur profil. Les managers et les équipes des Ressources Humaines pourront également se servir de Workday pour identifier des profils et pour gérer et suivre les processus de recrutement associés.
- > **Le processus de revue des talents** met l'accent sur l'évolution de carrière et la mobilité interne en tenant compte des possibilités de mobilité internationale.
- > **Des documents d'orientation** sont disponibles, tels que la Charte Interne de Mobilité, disponible pour tous les employés via l'intranet, et le Guide de la Mobilité, document de référence utilisé par le réseau des Ressources Humaines.

Toutes les formules de mobilité internationale sont conformes à la politique de mobilité internationale de Tarkett, qui comprend la préparation à la nouvelle affectation, le soutien à l'immigration, la réinstallation, la rémunération, les avantages sociaux (assurance médicale et assurance vie), les conseils fiscaux, les cours de langue, l'orientation culturelle et la facilitation du retour dans le pays d'origine. En plus des actions du Groupe, les équipes locales facilitent et organisent également les mobilités internationales.

Zoom sur les indicateurs clés

La mobilité interne

Tarkett a fixé un nouvel objectif de 70 % de mobilité interne d'ici 2025 ce qui représente plus de 2 postes de management sur 3 ouverts et occupés par des candidats internes. En 2020, 56 % des postes de management ouverts ont été pourvus par des candidats internes, ce qui marque un recul par rapport aux progrès réalisés ces dernières années (65 % en 2019, 53 % en 2018, 52 % en 2017 et 45 % en 2016). Notons que cette baisse s'inscrit dans un contexte spécifique où globalement le nombre de postes de management ouverts et pourvus a diminué de 19 %, sans doute impacté par la crise sanitaire. En 2020, le contexte sanitaire et les mesures de confinement mises en œuvre dans le monde entier ont limité les possibilités de mobilité internationale, d'autant plus que nous plaçons la santé, la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs au premier plan. En arrivant dans un nouveau pays, rencontrer de nouveaux collègues et s'adapter à la culture du pays d'accueil sont des critères importants qui ne pouvaient pas être assurés aussi facilement. Les restrictions actuelles en matière d'immigration aux États-Unis ont également limité les possibilités de mobilité vers ce pays.

Pourcentage des postes de management pourvus par un candidat interne



Appliquer nos Principes Directeurs en matière de gestion des talents

3.10.4.4 Partager l'expertise et reconnaître les initiatives réussies

Le développement de la « compétence collective » est un élément clé pour anticiper les évolutions nécessaires à la réalisation de la stratégie d'entreprise. Il passe par le partage de l'expertise qui permet également aux collaborateurs d'améliorer leur savoir-faire, leur employabilité et leur mobilité. L'entreprise peut ainsi valoriser son vivier de compétences et améliorer ses résultats.

De nombreuses initiatives et réseaux favorisent le **partage d'expertise et développement des compétences**, par exemple :

- > Nous encourageons fortement le travail en équipes pluridisciplinaires, en associant des employés de profils divers sur des projets à l'échelle du Groupe ou des divisions.
- > Nous favorisons également le travail en réseau, les échanges de bonnes pratiques, les forums de « benchmark » interne (analyse comparative), ainsi que le transfert de connaissances.
- > Dans le cadre du programme WCM, nous organisons chaque année une série de réunions spécifiques sur l'un des sites de production de Tarkett. L'objectif est de développer les compétences de nos experts en fabrication et de partager le savoir-faire en matière d'excellence opérationnelle. Depuis 2012, ces initiatives d'analyse comparative ont été organisées au sein des usines du Groupe.
- > Le programme WCM encourage également les opérateurs d'usine à s'engager et à proposer des idées dans un but d'amélioration, devenant ainsi acteurs du développement et de l'amélioration de leur environnement de travail.
- > Le **Programme d'Experts de Tarkett**, mis en place depuis 2015, valorise au mieux l'expertise technique de nos services Recherche & Développement et Opérations. Notre objectif est de capitaliser sur le savoir-faire de nos experts techniques, et de les aider dans le développement de leur carrière à long terme, via le tutorat, la formation et le partage des connaissances. Ce réseau est appuyé par une plateforme informatique dédiée où chaque Expert Technique Tarkett est présent avec une mention claire de son expertise, facilitant ainsi leur identification par les autres experts techniques et la connexion entre eux, ainsi que l'utilisation de leur expertise par les autres « consommateurs d'Expertise Technique ». De plus, ils peuvent identifier et contacter, via la plateforme, certains Experts Techniques clés externes, si l'expertise n'est pas présente chez Tarkett. Afin de dynamiser le programme d'experts de Tarkett, un audit a été réalisé fin 2019. Il a conduit à une nouvelle revue de l'expertise critique avec une analyse des insuffisances, le renforcement des volets de l'industrie 4.0¹, la révision et la mise à jour des participants au programme, et à l'élaboration et au déploiement de nouveaux plans d'action mettant davantage l'accent sur l'animation et le développement des réseaux d'experts.

- > Une communication interne régulière, par le biais de courriels, de podcasts, de bulletins d'information et d'événements pour partager des nouvelles et des informations locales et du Groupe.
- > Un soutien spécifique pour nos nouveaux Responsables du programme d'Innovation Mondial. Tarkett a organisé des **programmes de formation sur mesure pour les 7 nouveaux Responsables du programme Mondial d'Innovation** au centre d'innovation de Tarkett à Wiltz, au Luxembourg. Avec le concours de la fonction RH, les programmes de formation ont été élaborés conjointement par notre Directeur de l'Innovation du Groupe, notre Directeur de la Prospection des Perspectives et des Opportunités du Groupe et avec la collaboration externe de la Maison de la formation du Luxembourg. En plus de la formation, ils ont également procédé à des évaluations psychométriques et ont été débriefés afin d'améliorer leur conscience de soi, d'identifier les domaines comportementaux à développer en lien avec leur nouvelle fonction et de bénéficier de plans de développement adaptés. Pour compléter le tout, ils ont bénéficié de l'enquête de feedback 360°.

Tarkett met également à l'honneur ses équipes, les initiatives réussies et les meilleures pratiques à travers son programme reconnu des **Tarkett Awards**, initié en 2010. L'objectif est d'encourager les réalisations exceptionnelles la collaboration et le travail d'équipe.

L'édition 2019 a récompensé 7 projets sur plus de 300 soumis. Un projet a été reconnu par le Président du Directoire (« *President Award* »), un autre a été sélectionné par les employés et cinq autres par les Divisions. Parmi les projets gagnants, plusieurs étaient liés à la sécurité et à l'économie circulaire comme par exemple :

- > une journée familiale consacrée à la sécurité à Bačka Palanka (Serbie) où la famille et les amis ont participé à des activités organisées sur place pour développer la sensibilité à la sécurité, applicable à la fois à la maison et au travail ;
- > le centre de recyclage de moquettes à Waalwijk (Pays-Bas) – voir section 3.6.2.1 Travailler collectivement vers une économie circulaire ;
- > le remplissage ProMax HydroFlex avec du gazon artificiel recyclé en fin de vie, produit sur une nouvelle ligne de notre usine MET d'Abtsteinach (Allemagne).

L'édition 2020 a été annulée en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19.

¹ Également connue sous le nom de 4ème révolution industrielle, relative à l'automatisation en cours et à l'utilisation des technologies intelligentes dans l'industrie manufacturière.

Promouvoir le dialogue social

3.10.5 Promouvoir le dialogue social

3.10.5.1 Ecouter le feedback des employés

Afin d'organiser efficacement un dialogue continu avec tous nos salariés, sur tous nos sites, nous menons une enquête de satisfaction interne tous les deux ans couvrant toutes les divisions et fonctions du Groupe et à destination de tous les employés, partout dans le monde. L'enquête est traduite en 17 langues, totalement anonyme et entièrement gérée par une tierce partie, afin d'éviter tout parti pris éventuel. Elle est composée de 69 questions réparties en 15 catégories : engagement des employés, moyens donnés aux employés, loyauté et engagement, responsabilisation et responsabilité, gestion de la performance, communication, management, formation et développement, leadership entrepreneurial, travail d'équipe et collaboration, organisation du travail, éthique et intégrité, leadership, image de l'entreprise, World Class Manufacturing.

Exceptionnellement cette année, Tarkett a décidé de différer l'enquête de feedback jusqu'en 2021, se concentrant plutôt sur le soutien aux employés dans la réponse et l'adaptation à la pandémie de Covid-19. Dans la dernière enquête de retour d'information en 2018, 88 % des employés, soit 10 635 collaborateurs, ont participé à l'enquête (vs. 89 % en 2016). Ce niveau élevé de participation traduit l'engagement des collaborateurs et leur confiance dans le caractère indépendant de cette enquête et sur le fait que les résultats sont suivis d'effets.

L'édition 2018 de l'enquête interne de satisfaction montre que, malgré des disparités dans les résultats selon les divisions, fonctions ou pays où nous opérons, les employés de Tarkett sont d'une manière générale plutôt satisfaits de leur situation professionnelle, ce qui se traduit par un certain nombre de progrès dans les résultats de l'enquête :

- > Sur 54 questions comparables entre 2016 et 2018, 26 ont fait l'objet d'une amélioration significative, principalement concernant le management (notamment sur la capacité des managers à développer et à responsabiliser leurs équipes, l'attention qu'ils accordent à leurs équipes et à donner du feedback), la communication de la stratégie du Groupe, et l'engagement à participer au succès de Tarkett.

- > Les résultats sont en outre généralement meilleurs que les standards de l'industrie : sur 44 questions ayant des éléments de benchmark, 29 sont au-dessus des références de l'industrie, en particulier sur les thèmes de la sécurité, la responsabilité environnementale, l'intérêt pour son travail, l'opportunité de faire bon usage de ses compétences, la compréhension sur la manière dont la performance est évaluée, la confiance dans le succès de l'entreprise, et l'intention de rester longtemps chez Tarkett.

À l'échelle du Groupe comme à l'échelle locale, l'enquête de satisfaction des employés de Tarkett est un outil de management précieux et utilisé. Sur la base de l'analyse des résultats de l'enquête, chaque site / entité développe ensuite un plan d'actions sur mesure à appliquer à l'échelle locale. Ces plans locaux sont renforcés par les plans d'actions décidés au niveau du Groupe et des divisions, et mis en œuvre en cohérence.

En 2018 et 2019, nos équipes ont développé plus de 400 plans d'action à travers le monde en s'appuyant sur les résultats de l'enquête 2018.

En 2020, la division Amérique du Nord de Tarkett a continué à mesurer les progrès réalisés dans le cadre du suivi de l'enquête bisannuelle sur l'engagement des employés. Tarkett a collaboré avec une tierce partie, en garantissant l'anonymat, pour déployer une courte enquête afin de suivre les progrès réalisés sur des paramètres clés, de mesurer les résultats des plans d'action et des initiatives, d'apporter des ajustements aux initiatives lorsqu'elles n'avaient pas l'impact escompté et de recueillir les commentaires des employés sur les événements récents. Plus de 90 % des employés interrogés ont convenu que Tarkett Amérique du Nord avait pris des mesures appropriées en réponse à la pandémie de Covid-19 et que l'organisation avait fourni une communication claire et efficace concernant la pandémie de Covid-19.

Promouvoir le dialogue social

3.10.5.2 Maintenir le dialogue social

Le cadre réglementaire du dialogue entre les employeurs et les représentants des salariés varie d'un pays à l'autre. Cependant, au-delà du respect de la législation locale du travail, Tarkett applique dans tous les pays dans lesquels il opère le même respect des valeurs et des principes fondamentaux de la liberté d'association, et en particulier le respect des syndicats.

Le Tarkett Forum, Comité d'entreprise européen du Groupe, constitue une plateforme pour le dialogue social en Europe. Plusieurs fois par an, ce Comité rassemble les représentants syndicaux de nos principaux sites européens pour dialoguer avec la Direction du Groupe, y compris le Président du Directoire. Ce comité permet de renforcer la coopération et le dialogue social, et se focalise sur les questions relatives au fonctionnement général de l'entreprise et aux questions de Ressources Humaines communes aux différents sites et pays en Europe. En 2020, le Forum Tarkett a tenu quatre réunions, dont certaines virtuelles, pour discuter, entre autres, de la pandémie de Covid-19, de ses répercussions sur la situation commerciale et financière ainsi que de la réponse de Tarkett pour préserver la santé des employés. Les autres thèmes abordés incluent la sécurité, la mise en œuvre du SIRH mondial Workday et les projets stratégiques de la division.

3.10.5.3 Établir des accords collectifs

Tarkett s'engage – en complément des obligations légales propres à chaque pays – à respecter la liberté d'association, de négociation et de représentation collective de ses employés. Nous appliquons ces principes sans exception et de la même manière dans tous les pays où le Groupe opère.

En lien avec cette politique, 153 accords collectifs sont en place chez Tarkett (accords répertoriés en 2017), et dont 18 % couvrent des thèmes liés à la santé et à la sécurité au travail. Ces accords couvrent des domaines variés, tels que la rémunération et les avantages sociaux, le temps de travail, l'organisation du travail, le travail à distance, et la

Pendant la crise sanitaire liée au Covid-19, Tarkett a renforcé le dialogue et la concertation avec les représentants des travailleurs pour co-élaborer et définir des mesures adaptées au contexte local. Par exemple, en France, la crise sanitaire et les adaptations relatives aux modalités de travail ont été pleinement discutées avec les représentants des travailleurs.

Lors de l'Assemblée Générale annuelle de Tarkett en avril 2020, les actionnaires ont voté la modification des statuts de Tarkett pour se conformer à la loi française PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) concernant la représentation des salariés dans son organe de direction. Par la suite, le Comité économique et social de Tarkett a engagé des procédures pour identifier une candidate féminine afin d'assurer la parité entre les deux membres du Conseil de surveillance de Tarkett représentant les salariés. Cette nouvelle représentante des salariés a débuté son mandat au sein du conseil de surveillance en décembre 2020.

classification de l'emploi. Ils s'appliquent dans 16 pays où Tarkett exerce une activité commerciale et / ou industrielle. En décembre 2019, un nouvel accord collectif sur le travail à distance a été signé pour le siège mondial de Tarkett à La Défense pour les équipes du siège et de la division EMEA. Ce dispositif de travail à distance répond à un double objectif de performance et de meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, tout en maintenant l'esprit d'équipe et les liens sociaux avec l'entreprise et la communauté de travail. En 2020, un nouvel accord d'intéressement a été signé pour la période 2020-2022 pour les salariés du site Tarkett de La Défense. Cet accord s'inscrit dans la continuité du précédent, qui accordait déjà l'intéressement aux salariés.

Promouvoir le dialogue social

3.10.5.4 Accompagner les évolutions et les ajustements des effectifs

Tarkett a une vision à moyen et à long terme de son plan de développement et cherche à assurer une croissance rentable et durable. Le Groupe souhaite développer les compétences et l'employabilité de ses salariés, non seulement pour permettre à chacun de contribuer et de se développer au mieux au sein de l'entreprise, mais également pour anticiper et accompagner l'évolution de l'organisation. Dans la mesure du possible, le Groupe s'attache également à anticiper les conséquences des variations d'activité. En cas de baisse d'activité, le Groupe peut être amené à réduire les effectifs de manière ponctuelle ou structurelle. L'adaptation de l'organisation du travail au niveau d'activité, la réduction d'effectifs ou les plans de restructuration se font dans le respect de la réglementation locale et des principes du Code d'éthique de Tarkett, en concertation avec les représentants du personnel. Dans le cadre de ces mesures d'ajustement à la baisse d'activité, Tarkett cherche en priorité à adapter l'organisation du travail (prise de congés payés, réorganisation du temps de travail, chômage partiel, etc.), réduire les effectifs temporaires (contrats à durée déterminée et intérimaires), favoriser le reclassement interne, et prendre en compte les critères sociaux dans les mesures de départs (retraite, âge, projets professionnels ou personnels).

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de Covid-19, où la première préoccupation de Tarkett a été d'assurer la santé et la sécurité de ses équipes. La pandémie a également provoqué d'importantes perturbations économiques, ce qui a conduit Tarkett à réduire son activité en réponse aux mesures de confinement qui ont eu un impact sur ses activités et celles de ses clients. Au cours de la période de Covid-19, Tarkett a mis en œuvre un ensemble de mesures importantes, couvrant tous les niveaux d'employés de l'organisation, notamment : licenciements temporaires, congés et réduction du temps de travail dans tous les lieux concernés, y compris pour les fonctions de support, conformément aux plans proposés par les gouvernements locaux.

Suite à la décision prise par Tarkett en 2019 d'optimiser son dispositif industriel dans le cadre de sa stratégie *Change to Win*, la fermeture définitive, qui a eu lieu en 2020, a concerné le site de Goirle (Pays-Bas) qui employait moins de 40 personnes. La moitié des employés a pu être transférée dans l'entrepôt voisin de Waalwijk (Pays-Bas). Les autres employés ont bénéficié d'indemnités de licenciement majorées ainsi que de services de reclassement.

Aux États-Unis, l'activité de gazon artificiel Easy Turf de Tarkett a été réorganisée. Les licenciements ont été limités par un transfert interne à FieldTurf et par une attrition normale. Enfin, Easy Turf a facilité les entretiens et a assuré une rémunération et des avantages équivalents pour les possibilités d'emploi avec son partenaire contractuel local. Environ 80 % des 44 employés qui ont quitté l'entreprise ont ainsi trouvé un nouvel emploi.

Dans l'ensemble, le nombre de départs volontaires et involontaires a considérablement diminué en 2020 (plus de 25 % de départs en moins par rapport à 2019). Cela reflète l'effort de Tarkett pour maintenir l'emploi malgré le ralentissement de l'activité dû à la crise sanitaire, aidé en partie par les mesures des autorités locales pour soutenir le chômage partiel. De plus, elle témoigne de nos efforts pour faire de l'humain une priorité, en mettant l'accent sur la santé, le bien-être et la sécurité de nos employés avec une gestion humaine de la crise sanitaire. Elle traduit probablement aussi les besoins de stabilité des salariés en cette période d'incertitude. Ainsi, le taux de rotation du personnel permanent est tombé à 13 % en 2020 contre 17 % en 2019, 16 % en 2018 et 13 % en 2017.

3.11 Rapport Social et Environnemental

3.11.1 Tableau de bord des indicateurs RSE

Indicateurs Sociaux

GRI	Indicateur	Variation 2020 vs. 2019	Variation 2020 vs. année de référence	2020	2019	2018
Effectifs						
102-7a	Effectif total (au 31/12)	-3,4 %	-	12 160	12 592	13 255
102-8a	Nombre total d'employés féminins en contrat permanent	-4,1 %	-	3 245	3 385	3 520
102-8a	Nombre total d'employés masculins en contrat permanent	-2,6 %	-	8 123	8 338	8 855
102-8a	Part d'employés en contrat permanent	=	-	93 %	93 %	93 %
102-8a	Nombre d'employés féminins en contrat à durée déterminée	-0,9 %	-	233	235	215
102-8a	Nombre d'employés masculins en contrat à durée déterminée	-11,8 %	-	559	634	665
102-8a	Part d'employés en contrats à durée déterminée	=	-	7 %	7 %	7 %
102-8b	Nombre d'employés en contrat permanent	-3,0 %	-	11 368	11 723	12 375
102-8b	Nombre d'employés en contrat à durée déterminée	-8,9 %	-	792	869	880
102-8d	Nombre de travailleurs externes (équivalent temps plein - ETP)	-12,4 %	-	427	488	572
102-8d	Part de travailleurs externes (% ETP)	-0,3 %	-	3,5 %	3,8 %	4,3 %
-	Total des rémunérations et salaires (millions d'euros)	-6,9 %	-	669	718	669
Embauches et Taux de Rotation des Effectifs						
401-1a	Nombre d'embauches	-25,3 %	-	1 834	2 454	2 690
401-1a	Taux d'embauche	-4,4 %	-	15 %	19 %	21 %
-	Nombre de contrats à durée indéterminée résiliés par le salarié (par exemple démission, départ à la retraite)	-20,8 %	-	900	1 136	1 311
-	Nombre de contrats à durée indéterminée terminés par l'employeur (par exemple licenciement)	-32,2 %	-	601	886	624
-	Taux de rotation du personnel permanent	-4,0 %	-	13 %	17 %	16 %
401-1b	Nombre de départs	-25,9 %	-	2 155	2 910	2 873
401-1b	Taux de rotation du personnel total	-5,4 %	-	18 %	23 %	22 %

Tableau de bord des indicateurs RSE

GRI	Indicateur	Variation 2020 vs. 2019	Variation 2020 vs. année de référence	2020	2019	2018
Diversité						
405-1a	Pourcentage d'administrateurs féminins au sein du Conseil de surveillance de Tarkett	=	-	44 %	44 %	44 %
405-1a	Pourcentage d'administrateurs au Conseil de surveillance de Tarkett ayant moins de 30 ans	=	-	0 %	0 %	0 %
405-1a	Pourcentage d'administrateurs au Conseil de surveillance de Tarkett ayant entre 30 et 50 ans	=	-	22 %	22 %	22 %
405-1a	Pourcentage d'administrateurs au Conseil de surveillance de Tarkett ayant plus de 50 ans	=	-	78 %	78 %	78 %
405-1b	Pourcentage de femmes au Comité exécutif de Tarkett	12 %	-	30 %	18 %	27 %
405-1b	Pourcentage de femmes dirigeants (Comité exécutif et N-1)	=	-	25 %	25 % ¹	27 %
405-1b	Pourcentage de femmes cadres supérieurs (Comité exécutif à N-2)	2 %	-	26 %	24 %	25 %
405-1b	Pourcentage de femmes managers	-0,7 %	-	26 %	27 %	27 %
405-1b	Pourcentage de femmes parmi les autres employés	=	-	29 %	29 %	28 %
405-1b	Pourcentage d'employés féminins	=	-	29 %	29 %	28 %
405-1b	Pourcentage d'employés ayant moins de 30 ans	-1 %	-	12 %	13 %	14 %
405-1b	Pourcentage d'employés ayant entre 30 et 49 ans	=	-	57 %	57 %	56 %
405-1b	Pourcentage d'employés ayant plus de 50 ans	1 %	-	31 %	30 %	30 %
405-1b	Pourcentage d'employés déclarés handicapés	=	-	1,1 %	0,9 %	1,2 %
Formation et Développement des Compétences						
-	Part d'employés ayant bénéficié de formations [année de référence 2011]	-23,5 %	-2,5 %	34 %	58 %	60 %
-	Nombre d'heures de formation (en milliers d'heures) [année de référence 2013]	-35,4 %	-17,3 %	165	256	268
412-2a	Nombre total d'heures de formation des employés sur l'éthique des affaires	-3,2 %	-	14 326	14 806	11 422
412-2b	% d'employés qui ont bénéficié d'une formation sur l'éthique des affaires au cours des deux dernières années	=	-	59 %	59 %	-
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par employé	-33,1 %	-	14	20	21
404-3	Part des employés ayant suivi une « revue de développement et de performance » ou équivalent	-5,7 %	-	48 %	53 %	52 %
-	Part des employés permanents ayant suivi une « revue de développement et de performance » ou équivalent	-5,5 %	-	50 %	55 %	53 %
-	Pourcentage des postes de management pourvus par un candidat interne	-9,4 %	-	56 %	65 %	53 %
203-2	Nombre de personnes externes qui ont bénéficié de formations à la Tarkett Academy	-37,1 %	-	5 176	8 229	3 669

¹ Retraité - voir la note méthodologique pour plus de détails

Tableau de bord des indicateurs RSE

GRI	Indicateur	Variation 2020 vs. 2019	Variation 2020 vs. année de référence	2020	2019	2018
Communication Interne Proactive et Dialogue Social						
-	Progrès sur « Écoute des employés et participation au dialogue social » dans l'enquête de satisfaction des employés [année de référence : 2010]	-	-	-	-	54,0
-	Progrès sur « Communication proactive envers tous les employés » dans l'enquête de satisfaction des employés [année de référence : 2010]	-	-	-	-	66,0
Santé et Sécurité au Travail						
403-9a	Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail [FR0t] – Tous les employés	-22 %	-	1,28	1,64	1,46
403-9a	Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail déclaré (arrêt de travail et absence < 24h) [FR1t] – Tous les employés	20 %	-	2,62	2,19	2,18
403-9a	Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail [TG0t] – Tous les employés	29 %	-	0,100	0,077	0,055
403-10a	Taux de fréquence des maladies professionnelles – Tous les employés	-62 %	-	0,10	0,27	0,13
403-9a	Taux d'absentéisme – Tous les employés	1,3 %	-	3,9 %	2,6 %	2,7 %
403-9a	Nombre d'accidents mortels	-	-	0	0	1
403-9b	Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail [FR0t] – Travailleurs externes	5 %	-	8,73	8,28	7,90
-	% d'accords formels portant sur des sujets de santé et de sécurité	-	-	18	-	-
-	Progrès sur « Respect et intégrité via l'adhésion aux valeurs de Tarkett » dans l'enquête de satisfaction des employés [année de référence 2010]	-	-			68,0
Tarkett Cares						
203-1	Nombre d'initiatives Tarkett Cares en faveur des communautés locales (en heures travaillées, en don de produits et autres matériaux, ou dons financiers)	-26 %	-	135	182	168
203-1	Nombre d'employés impliqués dans des initiatives soutenues par Tarkett Cares	-48 %	-	730	1 401	1 288
203-1	Nombre de jours de temps donné par le biais du bénévolat (sur la base de 7 heures par jour)	-25 %	-	692	921	978
203-1	Quantité de produits Tarkett donnés aux initiatives communautaires (m²)	2 %	-	20 187	19 864	17 560
203-1	Valeur totale des contributions aux initiatives communautaires Tarkett Cares (en k€)	-37 %	-	445	710	808

Tableau de bord des indicateurs RSE

Indicateurs Environnementaux

GRI	Indicateur	Variation 2020 vs. 2019	Variation 2020 vs. année de référence	2020	2019	2018
Matériaux de Qualité						
416-1	Part de matières premières dont l'impact sur la santé et l'environnement a été évalué par une tierce partie sur la base des critères Cradle to Cradle® (% du volume acheté) [année de référence 2011]	=	90 %	98 %	98 %	98 %
-	Part des matières premières ne contribuant pas à la raréfaction des ressources (% des matières premières en masse) [année de référence 2011]	-2,8 %	1,4 %	68 %	67 %	70 %
301-1	Part des matières premières renouvelables et recyclées (% des matières premières en masse)	=	-	30 %	30 %	38 %
301-2	Part des matières premières recyclées (matières premières secondaires) (% des matières premières en masse)	1,3 %	-	13 %	12 %	10 %
Gestion Raisonnée des Ressources						
303-5	Consommation d'eau (litres/m²) [année de référence 2010]	-8,0 %	-54 %	2,4	2,6	2,9
303-5	Consommation d'eau (millions de mètres cubes)	-13,0 %	-	0,63	0,73	0,86
-	Part des sites de production ayant mis en place des circuits d'eau en boucle fermée (ou ne consommant pas d'eau dans le processus de fabrication) [année de référence 2010]	4,9 %	10 %	71 %	66 %	68 %
302-3	Intensité énergétique (kWh/m²) [année de référence 2010]	-2,1 %	-2,1 %	4,00	4,09	4,05
302-1a	Consommation d'énergie combustible non renouvelable (GWh)	-8,3 %	-	472	514	565
302-1b	Consommation d'énergie combustible renouvelable (GWh)	-15,8 %	-	80	95	96
302-1c	Consommation d'électricité et de vapeur achetée (GWh)	-5,0 %	-	500	527	532
302-1d	Électricité produite et vendue (GWh)	-	-	-	-	5
302-1e	Consommation totale d'énergie (GWh)	-7,4 %	-	1 052	1 136	1 188
305-4a	Intensité des émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 & 2) (kgCO ₂ eq/m²) [année de référence 2010]	-13,5 %	-26,8 %	0,76	0,87	0,92
305-1a	Émissions brutes directes de gaz à effet de serre (Scope 1) (tCO ₂ équivalent)	-8,8 %	-	89 196	97 805	108 743
305-1c	Émissions de CO ₂ biogénique (tCO ₂)	-16,2 %	-	27 655	32 982	32 739
305-2a	Émissions brutes indirectes de gaz à effet de serre (Scope 2 / location-based) (tCO ₂ équivalent)	-10,4 %	-	170 512	190 387	202 401
305-2b	Émissions brutes indirectes de gaz à effet de serre (Scope 2 / market-based) (tCO ₂ équivalent)	-24,6 %	-	109 293	144 873	161 761

Tableau de bord des indicateurs RSE

GRI	Indicateur	Variation 2020 vs. 2019	Variation 2020 vs. année de référence	2020	2019	2018
Des Espaces de Vie Sains et de Qualité						
416-1	Produits sans phtalate (% de m ² produits, revêtements en vinyle uniquement) [année de référence 2010]	23 %	97 %	97 %	74 %	65 %
416-1	Produits à faibles émissions de COV (% de m ² produits, revêtements de sol uniquement) [année de référence 2010]	=	77 %	98 %	98 %	97 %
Recyclage et Réutilisation						
-	Déchets non recyclés (g/m ²) [année de référence 2015]	7 %	25 %	154	143	104
306-2a	Déchets dangereux (milliers de tonnes)	18 %	-	5,0	4,2	7,4
306-2b	Déchets non dangereux (milliers de tonnes)	=	-	35,4	35,5	23,2
306-2	Déchets envoyés en décharge (milliers de tonnes) [année de référence 2015]	1 %	40 %	27,6	27,3	16,4
306-2	Part du total des déchets envoyés en décharge (%)	=	-	28 %	28 %	17 %
306-2	Part du total des déchets envoyés en recyclage externe (%)	=	-	59 %	59 %	67 %
306-2	Part du total des déchets envoyés en valorisation énergétique (%)	=	-	9 %	9 %	7 %
306-2	Part des déchets non recyclés envoyés en décharge [année de référence 2015]	=	15 %	68 %	69 %	54 %
301-3	ReStart® – Quantité de chutes d'installation et de produits usagés collectés (en tonnes) [année de référence 2010]	-9 %	-84 %	3 000	3 300	3 300
Indicateurs sur l'approvisionnement responsable						
-	Part des achats de matières premières auprès de fournisseurs prioritaires ciblés* (en dépenses, *focalisés sur les fournisseurs basés sur des catégories de produits à plus haut risque et basés sur les dépenses de Tarkett) adhérant à notre Code de Conduite ou équivalent s'engageant pour le Pacte Mondial des Nations unies (% de valeur d'achat) [année de référence 2011]	-1 %	26 %	68 %	69 %	76 %
	Part (en dépenses) des fournisseurs prioritaires ciblés* adhérant à notre Code de Conduite ou équivalent *focalisés sur les fournisseurs basés sur des catégories de produits à plus haut risque et basés sur les dépenses de Tarkett	-	-	75 %	-	-
	Part (en nombre) des fournisseurs prioritaires ciblés* adhérant à notre Code de Conduite ou équivalent - *focalisés sur les fournisseurs basés sur des catégories de produits à plus haut risque et basés sur les dépenses de Tarkett	-58 %		23 % ¹	81 %	

1 12 % de fournisseurs en plus ont adhéré au Code de conduite de Tarkett en 2020 par rapport à 2019, mais comme la base de fournisseurs a augmenté suite au déploiement du programme d'approvisionnement responsable de Tarkett, la part est plus faible.

Tableau de bord des indicateurs RSE

Indicateurs Sociaux par Région

GRI	Indicateur	2020	Europe ⁽¹⁾	Amérique du Nord ⁽²⁾	Reste du Monde ⁽³⁾
Effectifs					
102-7a	Effectif total (au 31/12)	12 160	36,7 %	31,3 %	32,1 %
102-8b	Nombre d'employés en contrat permanent	11 368	4 223	3 547	3 598
102-8b	Nombre d'employés en contrat à durée déterminée	792	236	255	301
Embauches et Taux de Rotation des Effectifs					
401-1a	Nombre de nouvelles embauches	1 834	466	878	490
401-1a	Taux d'embauche des employés	15 %	10 %	23 %	13 %
401-1b	Nombre de départs	2 155	543	1 108	504
401-1b	Taux de rotation de l'effectif	18 %	12 %	29 %	13 %
Santé et Sécurité au Travail					
403-2a	Taux de fréquence d'accidents avec arrêt de travail enregistrable [FR1t] – Tous les employés	2,62	2,71	4,47	1,16
403-2a	Taux de gravité des accidents [TG0t] – Tous les employés	0,100	0,113	0,152	0,044
403-2a	Taux de fréquence de maladies professionnelles – Tous les employés	0,10	0,29	0,00	0,00
403-2a	Taux d'absentéisme (%) – Tous les employés	3,9 %	4,3 %	3,7 %	3,3 %
403-2b	Taux de fréquence des accidents avec arrêts de travail [FR0t] – Travailleurs externes	8,73	9,79	0,00	21,40

(1) Europe : Corporate, EMEA & Tarkett Sports EMEA

(2) Amérique du Nord : Tarkett Amérique du Nord & Tarkett Sports Amérique du Nord

(3) Reste du Monde : Tarkett Europe de l'Est, Asie, Australie & Nouvelle Zélande, Amérique Latine & Tarkett Sports Australie

3.11.2 Note méthodologique du reporting RSE

Depuis que Tarkett est coté en bourse (Euronext Paris), et en vertu des exigences réglementaires françaises en vigueur, Tarkett publie des informations sur les dimensions sociales, environnementales et sociétales de ses activités dans son document universel d'enregistrement (URD). Ces informations incluent notamment les Indicateurs de Performance Clés (KPI) de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) et du Tableau de Bord de Développement Durable de Tarkett. Ce Tableau de Bord est un outil essentiel pour suivre les progrès et orienter les performances. Son principal objectif est de procurer au Groupe des indicateurs pertinents lui permettant d'évaluer le déploiement de sa stratégie et de remplir ses obligations du point de vue réglementaire. Les progrès sont mesurés par rapport à une année de référence qui a été définie pour certains indicateurs clefs de performance.

Conformément aux exigences réglementaires françaises, les informations sociales et environnementales de l'entreprise ont été vérifiées par un organisme tiers indépendant (le rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales a été vérifié par l'un des commissaires aux comptes, désigné en tant qu'organisme tiers indépendant).

Cadre de référence

Le reporting RSE et le tableau de bord de développement durable de Tarkett ont été développés en s'appuyant sur les référentiels suivants :

- > La stratégie *Change to Win* du Groupe et son engagement historique en matière de RSE, où chaque initiative stratégique s'appuie sur un ou plusieurs indicateurs quantifiés, dont certains font l'objet d'objectifs à long terme (objectifs 2020 fixés en 2011 et objectifs 2025 / 2030 fixés en 2019 et 2020).
- > La Directive de l'Union Européenne 2014/95/EC et la réglementation française en matière de communication extra-financière, connues sous le nom de Déclaration de Performance Extra-Financière : les informations sociales, environnementales et sociétales requises par l'article L.225-102-1 du Code de commerce français sont incluses sous la forme d'indicateurs ou de statistiques quantifiées dans le tableau de bord (les informations qualitatives sont présentées dans d'autres rubriques du rapport d'activité).
- > Le Pacte Mondial des Nations-Unies : en lien avec l'engagement du Groupe, le tableau de bord représente un outil de gestion de la performance sur toutes les dimensions du Pacte Mondial.

- > Les standards du référentiel international du Global Reporting Initiative (GRI) de 2016. Le rapport de Tarkett fait état autant que possible du référentiel « GRI Standard : core option » (option de base). Une table de concordance GRI (voir section 3.11.3 Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF) indique les domaines où les déclarations standard pertinentes peuvent être retrouvées dans ce rapport.
- > Les recommandations de la Task-force sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD).
- > Le Protocole sur les gaz à effet de serre : les émissions de gaz à effet de serre sont quantifiées et déclarées conformément au Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) et au Protocole GHG du World Resources Institute (WRI).
- > Les principes du Cradle to Cradle® (C2C) pour la conception de nos produits, depuis la sélection des matériaux et la fabrication des produits jusqu'à l'installation, l'utilisation, l'entretien, la fin de l'utilisation et la récupération des produits.

Le tableau de bord de développement durable est construit selon trois dimensions : la responsabilité sociale, la responsabilité environnementale et la gouvernance d'entreprise.

Procédures méthodologiques

Les procédures de reporting RSE de Tarkett sont documentées dans un manuel complet de reporting RSE (« *CSR Reporting Handbook* ») qui a été établi en 2017, en consultation avec les différents responsables internes des sujets RSE. Ces procédures ont permis d'aligner davantage le reporting RSE de Tarkett sur les lignes directrices de GRI de 2016 : option core. Le manuel de reporting RSE a été présenté et approuvé par le comité exécutif et est revu et mis à jour chaque année en tenant compte des retours et de toute modification des exigences ou des objectifs en matière de reporting. Le manuel de reporting RSE définit :

- > Les objectifs du reporting RSE de Tarkett et les objectifs du pilier « *People & Planet* » de la stratégie *Change to Win* pour 2025 et 2030 ;
- > Les principes de reporting, le périmètre de reporting, les outils de reporting, les contrôles internes et les règles sur lesquelles repose la consolidation des données ;
- > L'organisation, les responsabilités et la planification du reporting ; et
- > Les définitions détaillées, les conditions spécifiques et les points de contrôle de tous les indicateurs inclus dans le reporting.

Note méthodologique du reporting RSE

Les informations suivantes présentent un résumé du manuel de reporting RSE :

Principes de reporting

Inclusion des parties prenantes

Tarkett s'engage à répondre aux attentes de ses parties prenantes en s'investissant dans des relations à long terme. Tarkett s'engage auprès des parties prenantes par le biais de divers moyens pour s'assurer que ses stratégies et que le reporting rendent compte de leurs attentes.

Contexte de développement durable

Tarkett est déterminé à contribuer, chaque fois que ses activités le lui permettent, à relever les défis les plus importants et les plus urgents auxquels la société est confrontée au XXI^e siècle (lutte contre le changement climatique, gestion durable des ressources naturelles rares, promotion du bien-être des espaces de vie).

Matérialité

Tarkett a mené une enquête auprès des parties prenantes au cours de l'année 2016 afin d'identifier les sujets pertinents (« matériels ») au regard des activités de Tarkett et de s'assurer que ses politiques de développement durable correspondent aux attentes des parties prenantes.

Exhaustivité

Le rapport RSE de Tarkett couvre le même périmètre que le rapport financier consolidé. Les domaines abordés dans le rapport reflètent les impacts économiques, environnementaux et sociaux importants de l'organisation, dans l'objectif qu'aucun sujet RSE dit « matériel » pour Tarkett ne soit omis par ce rapport. En outre, Tarkett s'efforce d'identifier et de passer en revue tout nouveau sujet émergent ou futur pouvant concerner ses activités.

Exactitude

Tarkett s'efforce d'assurer l'exactitude des données déclarées, à l'aide de définitions et de procédures clairement documentées dans son Manuel de reporting RSE et par le biais de plusieurs contrôles.

Equilibre

Tarkett suit sa performance afin de rendre compte des progrès réalisés ainsi que des défis, reflétant ainsi de manière transparente les dimensions positives et négatives de ses performances en matière de RSE.

Clarté

L'information RSE est présentée par Tarkett de manière claire et détaillée afin d'être facilement comprise par les parties prenantes.

Comparabilité

Tarkett encourage la cohérence du reporting grâce à des procédures bien documentées et présente les indicateurs en les comparant avec les périodes précédentes et les années de référence.

Fiabilité

Les données rapportées sont documentées et vérifiées lors d'audits internes et tiers externes afin d'apporter une confiance supplémentaire dans la véracité du contenu publié.

Rapidité

Tarkett publie des informations RSE chaque année avec les rapports financiers annuels publiés en mars / avril.

Période de reporting

La période de reporting annuelle correspond à celle de l'exercice financier, à savoir l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le présent rapport concerne la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Fréquence de reporting

Le reporting RSE est réalisé chaque année à des fins de publication externe. Les rapports intermédiaires à des fins internes sont réalisés pour certains domaines (p. ex., un rapport mensuel sur les KPI industriels WCM).

Périmètre de reporting

Le périmètre de reporting s'étend à l'ensemble du Groupe et couvre la totalité des activités contrôlées par le Groupe, de la manière suivante :

La dimension sociale couvre :

- > Les travailleurs (salariés et prestataires externes, selon les indicateurs) de toutes les entités du périmètre financier consolidé. D'autres limitations spécifiques pour certains indicateurs sont détaillées au paragraphe « Limites spécifiques du périmètre de reporting » de la présente note méthodologique.
- > Ce périmètre comprend toutes les usines de production, le réseau de vente et les bureaux administratifs pour les salariés de Tarkett (sauf lorsque des limites spécifiques sont indiquées) et les travailleurs externes pour certains indicateurs.

La dimension environnementale couvre :

- > Les activités de production de toutes les usines du périmètre financier consolidé, à l'exception de notre nouvelle usine de Tuzla, en Turquie, qui n'est pas encore pleinement opérationnelle. D'autres limitations spécifiques pour certains indicateurs sont détaillées au paragraphe « Limites spécifiques du périmètre de reporting » de la présente note méthodologique.
- > Les produits finis de revêtement de sol et de revêtement sportif fabriqués dans toutes les usines du périmètre financier consolidé.

Note méthodologique du reporting RSE

Retraitement de la part des femmes parmi les cadres dirigeants (CE à CE-1) :

Retraités en 2020, les 30 % précédemment indiqués pour 2019 comprenaient des cadres qui relevaient temporairement des membres du Comité exécutif, mais qui ne sont pas considérés dans la catégorie « cadres dirigeants ».

Organisation de reporting

Le processus de reporting des indicateurs RSE/développement durable est géré et consolidé depuis 2018 par la direction Financière avec l'appui des différentes fonctions impliquées (dont les R&D et Opérations/WCM, RH, Juridique, ...), des divisions et des sites. La responsabilité de chacun des domaines RSE et des indicateurs concernés incombe à un membre du Comité exécutif de Tarkett. La définition claire de la responsabilité de chacun garantit la réalisation d'un reporting précis, fiable et réalisé en temps opportun des données et des indicateurs RSE.

Outils de reporting

Tableau de bord RSE de RH : données concernant les travailleurs, les effectifs, la diversité, etc., recueillies dans un tableau de bord Excel spécifique et consolidées par le Groupe.

Tableau de bord du programme Tarkett Cares : données compilées dans un tableau de bord Excel spécifique prévu à cet effet et consolidées par le Groupe.

Satisfaction des employés : mesurée tous les deux ans par le biais d'une enquête de satisfaction réalisée en interne.

Formation : données sur la formation dispensée par Tarkett Academy recueillies dans un tableau de bord Excel spécifique prévu à cet effet et consolidées par le Groupe.

Indicateurs WCM relatifs à l'environnement, à la sécurité et à l'absentéisme : les données sont consignées dans un tableau de bord dédié pour chaque usine de fabrication, les données sont téléchargées tous les mois dans une base de données de Groupe.

Qualité de l'air intérieur et espaces sûrs et sains : données concernant le volume des produits sans phtalates, et des produits à faible émissions de composés organiques volatiles totaux (COVT), recueillies auprès des usines dans un tableau de bord Excel spécifique prévu à cet effet et consolidées par le Groupe.

Matériaux de qualité : indicateurs sur la rarefaction des ressources et évaluation de leurs dimensions Cradle to Cradle compilés à partir des données d'achat des matières premières et de la base de données sur l'évaluation des matériaux, consolidés dans un tableau de bord Excel spécifique prévu à cet effet et consolidés par le Groupe.

Programme Restart® : données sur la collecte des déchets post-installation et post-consommation dans un tableau de bord Excel spécifique prévu à cet effet et consolidées par le Groupe.

Engagement des fournisseurs vis à vis du Pacte mondial des Nations Unies : données compilées à partir des données d'achat des fournisseurs de matières premières.

Engagement des fournisseurs vis-à-vis du Code de Conduite Fournisseurs de Tarkett : données compilées à partir des bases de données d'achat. Les montants des achats sont basés sur l'année précédente (du 01/01/N-1 au 31/12/N-1).

Limites spécifiques du périmètre de reporting

Sécurité : les entités suivantes sont exclues des indicateurs de sécurité car les heures travaillées ne sont pas enregistrées : FieldTurf Amérique du Nord & son réseau commercial (1 premier secours en 2020), le réseau commercial de FieldTurf États-Unis, le réseau commercial de Beynon et le site administratif et le réseau commercial de Tarkett États-Unis (Solon – 11 premiers secours en 2020) (ces entités représentent environ 8 % des effectifs du groupe).

Absentéisme : exclusion des entités suivantes aux États-Unis, où les heures perdues en cas d'absentéisme imprévu ne sont pas suivies conformément aux règles du Groupe : FieldTurf Amérique du Nord & son réseau commercial, le réseau commercial de FieldTurf États-Unis, le réseau commercial de Beynon et le site administratif et le réseau commercial de Tarkett États-Unis (ces entités représentent environ 8 % des effectifs du groupe). Les heures d'absence déclarées chez Tarkett Amérique du Nord comprennent les permissions d'absences relatives au Covid-19.

Évaluation des matières premières et pénurie/abondance de ressources : toutes les matières premières pour la production de revêtements de sol finis et semi-finis et de produits de surface de sport, à l'exclusion des trois entités acquises en 2018 (Lexmark à Dalton, États-Unis ; Thermagreen à Toronto, Canada et Grassman à Botany, Australie, qui représentent collectivement 2 % de l'ensemble de la production de produits finis) pour lesquelles le reporting est en cours d'établissement ; des produits finis externalisés ; des produits chimiques de traitement (sauf pour les moquettes) et des emballages. Les matériaux post-installation ou post-utilisation collectés et effectivement recyclés par FieldTurf ou Beynon Sports Surfaces ne sont pas inclus.

ReStart® : Tout matériel post-installation ou post-utilisation collecté et effectivement recyclé par FieldTurf ou Beynon Sports Surfaces n'est pas inclus.

Indicateurs environnementaux de production : les indicateurs de l'eau, de l'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et des déchets sont reportés pour tous les sites industriels qui entrent dans le périmètre de reporting à l'exclusion des usines qui ont fermé en 2020 (Goirle au Pays-Bas).

Qualité de l'air intérieur et espaces sûrs et sains : part des volumes de produits sans phtalate, ou à faibles émissions de COVT excluent tout volume de production semi-finie, le volume de production pour l'industrie automobile à Clervaux (Luxembourg) et les autres

Note méthodologique du reporting RSE

volumes de production non pertinents (par exemple, les surfaces de sport en plein air). Le volume de production des usines qui ont fermé en 2020 (Goirle au Pays-Bas) est exclu. Le volume de production de Lexmark à Dalton (États-Unis), qui a été acquis en 2018 et pour lequel le reporting est en cours d'établissement, a également été exclu.

Engagement des fournisseurs vis à vis du Pacte mondial des Nations Unies : toutes les matières premières achetées pour la production de produits finis et semi-finis de revêtement de sol, y compris les matériaux d'emballage limités à ceux figurant dans la nomenclature. Nous incluons les principaux produits finis externalisés (LVT) et excluons : les produits de surface de sport, les achats de Lexmark et les dépenses interentreprises de produits semi-finis.

Engagement des fournisseurs vis à vis du Code de Conduite Fournisseurs de Tarkett : Tous les achats directs (fournisseurs de matières premières et de produits finis) et indirects (fournisseurs locaux et prestataires de services pour les opérations de production, hors énergie) des sites de production (à l'exception des achats pour Lexmark), à l'exclusion des dépenses interentreprises de produits semi-finis et des achats indirects du siège social.

Définitions des indicateurs RSE (extrait du manuel de reporting RSE de Tarkett)

Indicateur Social :

Équivalent temps plein (ETP) : utilisé pour mesurer l'effectif efficace au cours de la période de reporting par opposition à l'effectif représenté par le nombre d'employés présents à la fin de la période de reporting. Données rapportées à la fois pour les employés de Tarkett et les prestataires externes.

Effectifs : nombre d'employés salariés de Tarkett présent au dernier jour du mois de la période de reporting.

Employés salariés de Tarkett : tous les employés, engagés et salariés de Tarkett, notamment les stagiaires/étudiants et apprentis s'ils sont payés par Tarkett. En est exclu, le personnel non actif (employés en congés de plus de 6 mois).

Contrat à durée indéterminée : employé engagé par Tarkett pour une durée indéterminée. A l'exception de la Chine où les salariés sous contrat à durée déterminée de 2 ans ou plus sont considérés comme permanents.

Contrat à durée déterminée : employé salarié de Tarkett et engagé pour une durée limitée spécifiée (c.-à-d., contrat à durée déterminée de l'employé), y compris les travailleurs saisonniers de Tarkett Sports.

Zones géographiques : EMEA comprend Tarkett EMEA, Tarkett Sports EMEA & Corporate ; l'Amérique du Nord comprend Tarkett Amérique du Nord et Tarkett Sports Amérique du Nord ; le reste du monde comprend Tarkett Europe de l'Est, Asie, Australie et Nouvelle-Zélande, Amérique latine et Tarkett Sports Australie.

Prestataire externe : tout travailleur qui n'a pas de contrat de travail avec Tarkett ou qui ne fait pas partie de la masse salariale de Tarkett (p. ex., les prestataires externes sous contrat avec une agence d'intérim ou d'emploi temporaire embauchés pour soutenir les opérations régulières).

Manager : un employé avec au moins une personne directement sous sa direction à la date du reporting (p. ex., au 31.12), y compris les cols bleus (p. ex., les chefs de quart, les chefs de Groupe, les superviseurs de poste et les chefs d'équipe).

Autres employés : tous les employés autres que les managers à la date du reporting.

Employés handicapés : conformément aux lois du travail locales lorsque cela est autorisé.

Cadres dirigeants (EC à EC-1) : le Président du directoire, les membres du Comité exécutif (EC) et les dirigeants dont ils sont responsables (directement ou non).

Cadres supérieurs (EC à EC-2) : cadres dirigeants et cadres supérieurs qui sont directement sous leur direction (qu'ils aient ou non des personnes directement sous leur responsabilité).

Employés embauchés : nombre d'employés (avec contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée) qui ont été ajoutés à la liste de paie notamment les employés embauchés le dernier jour de la période de référence.

Taux d'embauche des employés : employés embauchés/effectif total.

Nombre total de départs d'employés : nombre d'employés (avec contrat à durée indéterminée ou à durée déterminée) qui ont été retirés de la liste des salariés.

Taux de rotation du personnel : départs/effectifs.

Taux de rotation du personnel permanent : départs du personnel permanents/effectifs des salariés permanents.

Part des employés ayant reçu une formation : Part des salariés dans l'effectif de fin d'année, où un employé est considéré comme « ayant reçu une formation » si le nombre d'heures cumulées de formation reçues au cours de l'année complète dépasse 1 journée complète (8 heures).

Heures de formation : se former dans le cadre de Tarkett est considéré comme activité de développement, comprenant un accompagnement spécifique ainsi qu'une confirmation de présence. Pour la formation en ligne, les heures de formation déclarées correspondent en priorité au temps réel passé par les employés à suivre des cours de formation en ligne, tel qu'enregistré par les systèmes de formation en ligne (pour les modules de formation « en cours » et « terminés »). Dans le cas où le temps réel, n'est pas disponible, c'est la durée

Note méthodologique du reporting RSE

théorique de la formation en ligne qui est considérée.

PDD, Matrice de Polyvalence ou entretien d'évaluation équivalent : l'évaluation annuelle (« Performance and Development Dialogue » et « Polyvalence Matrix ») est une discussion d'échange annuelle entre l'employé et son manager pour discuter des réalisations, des compétences, des opportunités d'amélioration et du programme de développement.

Postes de management ouverts pourvus par candidat interne : un poste de management est un poste (manager) avec au moins une personne sous sa direction. Un poste ouvert est un poste vacant pour lequel une personne a été embauchée ou mutée. Un candidat interne est un candidat qui est déjà un employé par Tarkett.

Postes de management ouverts pourvus par une candidate : Un poste de management pourvu par une candidate interne ou externe

Nombre de personnes externes ayant reçu une formation dispensée par Tarkett Academy : nombre de personnes (à l'exclusion des employés et des prestataires externes) ayant suivi une formation/programme de formation technique Tarkett Academy dans le réseau Tarkett Academy.

Réseau Tarkett Academy : Tarkett Academy organise et dispense des programmes de formation technique spécifiques (entre autres, en installation et maintenance de revêtements de sol) dans des centres de formation dédiés et dans d'autres lieux.

Centre de formation technique dédié Tarkett Academy : un programme de Tarkett dédié à la formation technique (notamment la formation pour les personnes extérieures).

Nombre d'accidents – employés : inclut les accidents du travail selon la définition légale locale pour l'ensemble des employés (selon la définition d'employé chez Tarkett). Cela n'inclut donc ni les accidents du trajet, ni les accidents des visiteurs ou prestataires externes, qui sont suivis séparément.

Arrêt de Travail (AdT) prolongé : un accident avec AdT prolongé (y compris, décès) lorsque la personne est gravement blessée et par conséquent, n'est pas disponible pour travailler pendant une période de plus de 24 heures.

Accidents avec AdT < 24 heures : un accident sur le lieu de travail qui est suffisamment grave pour empêcher la personne blessée de travailler pour le reste de la journée mais tout en restant disponible pour revenir travailler le jour suivant.

Accidents avec soins de premiers secours : un accident mineur sur le lieu de travail lorsque la personne blessée est capable de retourner au travail après une brève période de traitement par une infirmière professionnelle ou d'un membre du personnel qualifié.

Taux de fréquence des accidents - AdT prolongé uniquement [FR0t] : Nombre d'AdT prolongé par million d'heures travaillées, où le nombre d'accidents mortels est inclus.

Taux de fréquence des accidents - AdT prolongé et AdT <24 heures [FR1t] : Nombre d'AdT + Nombre d'accidents avec AdT <24 heures par million d'heures travaillées, où le nombre d'accidents mortels est inclus.

Taux de jours ouvrés perdus en raison d'AdT - taux de gravité des accidents [TG0t] : nombre de jours de travail (jours ouvrés) perdus en raison d'AdT x 1 000/heures travaillées.

Maladies professionnelles : une maladie professionnelle (ou maladie) est définie comme « toute affection ou trouble anormal, autre que celui résultant d'un accident professionnel, provoqué par l'exposition à des facteurs associés à l'emploi ».

Taux de fréquence des maladies professionnelles : nombre de maladies professionnelles par million d'heures travaillées.

Heures perdues en raison d'absentéisme : nombre d'heures travaillées perdues en raison d'une absence imprévue (maladie, d'accidents du travail, grèves ou autres absentéisme non justifié) de tous les employés pendant la période de reporting jusqu'à 30 jours. A l'exclusion de l'absentéisme « prévu pour congé de maladie » (p. ex., en Amérique du Nord où certaines catégories de travailleurs, tels que les employés de bureau, font l'objet d'un quota préétabli de « congés de maladie payés » qu'ils peuvent prendre sans aucune justification et où les jours de maladie réels ne sont pas suivis) et à l'exclusion du chômage partiel Covid-19. Lorsqu'un employé retourne au travail, mais seulement à temps partiel (par exemple, retour thérapeutique progressif au travail), après une absence, il n'est plus considéré comme absent.

% du taux d'absentéisme : heures perdues pour absentéisme/nombre total d'heures planifiées.

Progrès sur le thème du respect et l'intégrité par l'adhésion des valeurs de Tarkett : moyenne des réponses à deux questions de l'enquête de satisfaction des employés réalisée tous les deux ans : « Tarkett communique clairement ses standards de conduite professionnelle et opère de manière éthique » et « Les actions et comportements des managers senior sont cohérents avec les valeurs de Tarkett, dont les standards de conduite professionnelle et l'éthique ».

Progrès sur le thème de l'écoute et du dialogue social auprès des employés : score de la question de l'enquête de satisfaction des employés réalisée tous les deux ans : « Un effort suffisant est fait pour obtenir les avis et opinions des personnes qui travaillent chez Tarkett ». Cela remplace l'indicateur précédent qui se basait sur la moyenne de deux questions.

Progrès sur le thème de la communication proactive dans l'enquête de satisfaction des employés : moyenne des réponses à deux questions de l'enquête de satisfaction des

Note méthodologique du reporting RSE

employés réalisée tous les deux ans : « Mon manager me tient suffisamment informé(e) des questions qui me concernent », et « Je suis bien informé des sujets qui m'affectent ». Lors des éditions précédentes, cet indicateur se basait sur la moyenne de trois questions.

Rémunération totale et avantages sociaux : total des rémunérations et avantages court-terme (selon le Manuel de Comptabilité du Groupe) : salaires et contributions à la sécurité sociale ; congés payés annuels et congés maladie payés ; participation et bonus payables dans les 12 mois après la fin de la période de reporting ; avantages non financier, tels que les soins médicaux, le logement, les voitures de fonction, et les produits et services gratuits ou subventionnés.

Tarkett Cares

Initiatives communautaires : le programme Tarkett Cares encourage la participation des employés et des organisations de Tarkett à des initiatives communautaires locales qui contribuent à améliorer le bien-être de la communauté à et à répondre à ses besoins. Conformément aux directives de Tarkett Cares, l'initiative doit être liée aux valeurs de Tarkett, à son activité principale ou à son engagement en matière de développement durable et elle être réalisée avec une organisation à but non lucratif officiellement reconnue (notamment les services publics comme les écoles).

Employés impliqués : nombre total d'employés qui ont consacré 1 heure ou plus à des initiatives communautaires.

Heures de bénévolat : nombre total d'heures de bénévolat réalisé pendant les heures de travail. Selon les règles de Tarkett Cares, chaque employé peut travailler bénévolement (partager son temps et son talent) entre 1 heure et 2 jours par an pendant les heures de travail. Les heures de bénévolat en dehors des heures de travail (p. ex., le soir, le week-end, les jours fériés) ne sont pas incluses.

Produits de revêtement de sol donnés : nombre total de mètres carrés de produits de revêtement de sol cédés dans le cadre d'initiatives communautaires.

Valeur totale des contributions aux initiatives communautaires : valeur des produits de revêtement de sol donnés en fonction du prix d'usine standard (coût de production) + valeur des autres contributions en nature (coût du matériel acheté) + dons en espèces + valeur des heures de bénévolat (calculée sur la base du total des rémunérations et salaires et des ETP).

L'éthique des affaires

% d'employés ayant suivi une formation l'éthique des affaires au cours des deux dernières années : part des salariés (effectif total) ayant suivi la formation en ligne Tarkett, ou ayant reçu une formation « en personne » / en présentiel, sur l'éthique des affaires (code

d'éthique, anti-corruption, concurrence loyale, etc.) initiée par les équipes juridiques du Groupe ou de la Division, au cours des 2 dernières années.

Nombre total d'heures de formation des employés au l'éthique des affaires : basé sur une durée standard de formation en ligne ou en personne au l'éthique des affaires de Tarkett de 2 heures.

Environnemental

Indicateurs sur les matières premières : achats de matières premières uniquement (à l'exclusion des achats indirects et des produits finis). La plupart des données d'achat de matières premières proviennent de la base de données SAP mondial de Tarkett. Le reste (soit 5 %) est rapporté par les usines.

Part de matières premières dont l'impact sur la santé et l'environnement a été évalué par une tierce partie sur la base des critères Cradle to Cradle® (% du volume acheté) : part des matières achetées (en tonnes métriques) pour lesquelles une étude d'impact a été réalisée conformément aux principes Cradle to Cradle (C2C) « Redéfinir la qualité des produits », disponible en français, sur www.c2certified.com. Tarkett utilise la classification ABC-X, qui permet d'évaluer les risques liés à l'impact des substances chimiques sur l'environnement et la santé humaine. Pour les matières premières dans SAP, les catégories A, B, C, [], X et [X] sont considérées comme évaluées au niveau de l'UGS. Pour les autres matières premières, les catégories A, B, C, [], X, [X] et Gris sont considérées comme évaluées par la ligne des matières premières. Pour les matériaux en PVC, une évaluation a été réalisée au sein de la chaîne de valeur afin de vérifier l'utilisation de technologies MTD (Meilleures Techniques Disponibles) dans les processus chloralcalis ainsi que pour les additifs utilisés. Le PVC a été évalué selon des critères spécifiques de l'EPEA. Pour les fournisseurs de PVC n'ayant pas fourni d'informations ou qui ont fourni des informations incomplètes, le principe de précaution est appliqué et les matériaux sont pré-évalués [X] dans l'attente d'informations complémentaires.

Part des matériaux en début de chaîne d'approvisionnement qui ne contribuent pas à la raréfaction des ressources (% de la matière première en masse) : matériaux caractérisés en fonction des ressources utilisées dans leurs processus de production (fossiles, minéraux rares, minéraux abondants, renouvelables, recyclés). Les 3 catégories qui ne contribuent pas à la raréfaction des ressources sont : minérales abondantes, renouvelables et recyclées. Cela inclut les matières premières achetées, ainsi que les matériaux issus du recyclage utilisés dans la production.

Origine fossile : toute ressource synthétisée à partir de combustibles fossiles, en particulier de pétrole, mais également de sulfates. Cette catégorie exclut les minéraux fossiles comme le carbonate de calcium. Le chlorure de polyvinyle (PVC) est considéré comme ayant une origine fossile (pétrole) à 43 % et de minéral abondant (sel marin) à 57 %.

Note méthodologique du reporting RSE

Origine minérale : un élément chimique ou une combinaison inorganique d'éléments chimiques présents naturellement, extraits du sol ou de l'eau et utilisés dans des activités économiques. Cette catégorie comprend des minéraux fossiles tels que le charbon ou le calcaire. Les ressources minérales abondantes qui ne sont pas menacées par la raréfaction. La réserve naturelle peut être importante (sel marin - chlorure de sodium, calcaire - carbonate de calcium ...), ou il peut s'agir de très bon procédé de recyclage (comme l'aluminium) ou elle peut être pratiquement inépuisable (chlore dans l'eau de mer). Les ressources minérales limitées sont menacées d'épuisement à court terme (telle que définie par certains modèles choisis) et elles doivent être remplacées en priorité.

Origine renouvelable : ressource dont les réserves peuvent être réapprovisionnées en un temps égal ou inférieur à celui nécessaire à sa consommation.

Origine recyclée : Matériaux qui auraient autrement été envoyés pour l'élimination des déchets, utilisés à la place des matières premières primaires, notamment les déchets de sols post-consommation et post-installation collectés par Tarkett (p. ex., ReStart®) et effectivement recyclés et utilisés dans les produits Tarkett ; les déchets post-industriels de Tarkett qui sont retraités en matière première secondaire et recyclés dans la production de Tarkett ; les déchets recyclés (post-consommation et/ou post-industriel) achetés par Tarkett à d'autres organisations pour la production de Tarkett et le contenu recyclé d'autres matières premières achetées.

Indicateurs d'intensité environnementale de fabrication : Tarkett suit et rend compte de ses performances environnementales par mètre carré de revêtement de sol. Ces ratios d'intensité sont calculés en divisant les indicateurs de fabrication environnementale (numérateur) (eau, énergie, émissions de gaz à effet de serre et déchets non recyclés) par la quantité (dénominateur) de produits finis, à savoir le revêtement de sol en mètres carrés. La quantité de produits semi-finis n'est pas incluse.

Consommation d'eau : toute l'eau consommée dans le processus de production/techniques, notamment pour le refroidissement ainsi que l'eau non consommée dans le processus de production, mais consommée sur place (p. ex., pour les sanitaires, les cantines). Les sources d'eau sont les eaux souterraines, les eaux de surface et les eaux municipales. À l'exclusion de la consommation d'eau de pluie, qui n'est pas suivie. La consommation d'eau reportée pour le site de Bačka Palanka (Serbie) correspond à l'eau consommée mesurée par les compteurs d'eau du site plutôt qu'à la totalité de l'eau souterraine pompée.

Part des usines de fabrication qui ont mis en place des circuits d'eau en boucle fermée (ou qui n'utilisent pas d'eau dans leur procédé) : circuit d'eau en boucle fermée considéré comme lorsque l'eau est recyclée et réutilisée dans une boucle fermée. Le seul appoint normalement requis est le remplacement des petites pertes d'eau. Chaque usine calcule le % d'eau réutilisée en utilisant les données de débit et la formule $A/A + B + C$ où A = volume d'eau réutilisé ou recyclé, B = volume d'eau consommé et rejeté directement et C = volume d'eau consommé pour remplir la boucle. Les installations sont considérées comme ayant une circulation d'eau en boucle fermée lorsque les résultats sont $\geq 98\%$.

Consommation de carburant non renouvelable : comprend la consommation de mazout, de gaz naturel, de gaz de pétrole liquéfié, de propane et de butane.

Consommation de carburant renouvelable : comprend la consommation de biomasse, de biocarburants, d'énergie géothermique, solaire thermique et solaire photovoltaïque. À l'exclusion de l'achat d'électricité renouvelable déclaré séparément dans le cadre de l'achat d'électricité.

Consommation d'électricité achetée : consommation d'électricité renouvelable et non renouvelable achetée et la consommation de vapeur.

- > Électricité non renouvelable : part de l'électricité achetée auprès d'un fournisseur utilisant une source d'énergie non renouvelable pour produire l'électricité fournie au cours de la période considérée. Y compris la vapeur achetée pour une usine et une petite quantité (<1,0 %) de chaleur achetée d'un réseau de chauffage urbain pour une autre usine.
- > Électricité renouvelable : part de l'électricité achetée à un fournisseur utilisant une source d'énergie renouvelable pour produire l'électricité fournie au cours de la période considérée.

Électricité produite vendue : électricité renouvelable produite et vendue au réseau (une quantité négligeable en 2018 et donc non rapportée en 2019 et 2020).

Consommation totale d'énergie : combustible renouvelable + combustible non renouvelable + consommation d'électricité achetée + consommation de vapeur achetée. NB. La consommation de vapeur achetée est incluse dans la consommation totale d'énergie consolidée pour la première fois en 2020 (3,9 GWh). Les chiffres de 2019 et 2018 n'ont pas été retraités et n'incluent donc pas la vapeur achetée correspondant à ces années : 2019 : 12,6 GWh et 2018 : 15,0 GWh.

Note méthodologique du reporting RSE

Divulgarion des émissions de gaz à effet de serre (GES) : Depuis 2017, Tarkett a aligné son inventaire des émissions de GES sur les normes GHG Protocol et GRI 2016. En tant que tel, il inclut les émissions de biomasse CH₄ et N₂O de Scope 1 ainsi que la déclaration séparée des émissions de CO₂ biogéniques hors du périmètre de reporting des émissions Scope 1. En outre, les émissions de GES de Scope 2 basées sur le marché (« *market-based* ») et celles basées sur la localisation (« *location-based* ») font maintenant l'objet d'une déclaration (qui comprend également désormais les émissions de CH₄ et de N₂O ainsi que les émissions de CO₂).

Émissions de GES directes brutes (Scope 1) : consommation de gaz naturel, fuel, GPL, propane, butane, autres gaz de pétrole (p. ex. éthane), biomasse et biocarburants multipliée par leurs facteurs d'émission respectifs (pour la consommation de biomasse, cet élément concerne uniquement les émissions CH₄ et N₂O de catégorie 1, les émissions de CO₂ biogéniques hors catégorie sont rapportées séparément).

Émissions de CO₂ biogénique (hors Scope) : émissions de CO₂ résultant de la combustion de biomasse ou de biocarburant sont déclarées en dehors des émissions de GES de Scope 1, Scope 2 et Scope 3. Ces émissions sont déclarées hors catégorie parce que l'impact de Scope 1 de ces carburants a été déterminé comme étant à un niveau « 0 » net (puisque la source de combustible absorbe elle-même une quantité équivalente de CO₂ pendant la phase de croissance).

Émissions indirectes brutes (Scope 2) (GES) basées sur la localisation (ou location-based) : consommation électrique totale multipliée par les facteurs d'émission basés sur la localisation, où la méthode basée sur la localisation reflète l'intensité moyenne des émissions de GES des réseaux sur lesquels la consommation énergétique données moyennes sur les facteurs d'émission. Les émissions de GES liées à la consommation de vapeur achetée sont calculées en multipliant cette consommation par un facteur d'émission liée à la consommation d'électricité produite par combustion du charbon.

Émissions indirectes brutes (Scope 2) (GES) du marché (ou market-based) : consommation d'électricité multipliée par un facteur d'émission basé sur le marché qui correspond aux caractéristiques de l'électricité achetée. Pour l'électricité renouvelable achetée, le facteur est de 0 kgCO₂eq/kWh. Dans d'autres cas, le facteur d'émission spécifique au fournisseur communiqué par le fournisseur d'électricité ou en l'absence d'un fournisseur spécifique factorise le facteur d'émission basé sur le mix de production d'électricité régionale ou enfin le facteur d'émission par défaut localisé. Pour la consommation de vapeur achetée, un facteur d'émission spécifique au fournisseur est utilisé.

Source des facteurs d'émission : les facteurs d'émission de Scope 1 et biogéniques hors scope (kg CO₂eq par kWh) proviennent des critères Defra de 2020 sur des facteurs de conversion GHG du gouvernement du Royaume-Uni pour les rapports d'entreprise. Les facteurs d'émission Scope 2 basés sur la localisation (kg CO₂eq par kWh) proviennent de 3 sources : (i) Defra 2020 pour l'électricité achetée au Royaume-Uni et, pour les émissions Scope 2 liées à la consommation de vapeur achetée (production d'électricité basée sur la combustion du charbon) ; (ii) US EPA : eGRID 2018v2. Subregion Emissions : les émissions de gaz à effet de serre pour l'électricité régionale achetée aux États-Unis et (iii) IEA « Facteurs d'Emissions (édition 2020 considérant les résultats 2018) », pour l'électricité achetée par tous les autres pays.

Produits « sans phtalates » : produits « sans phtalates ajoutés » signifient qu'aucun plastifiant à base de phtalate (DOP ou DINP) n'entre pas dans la composition de la matière première vierge (pas plus de 0,1 % de la masse) qui compose le produit, mais la matière recyclée peut toutefois contenir des phtalates résiduels.

Part de « sans phtalate » : part de la quantité de production (m²) de produits finis pouvant contenir des phtalates, à savoir tous les produits en vinyle (y compris le LVT sous-traité) et tous les autres produits contenant des pièces en PVC (p. ex., certains tapis fabriqués en Amérique du Nord).

COV : composés organiques volatils.

Produits à faibles émissions de COV : produits dont les émissions TVOC ≤ 100 µg/m³ conformément aux directives ISO 16000-9 (chambre d'émission) et méthodes d'essai locales (revêtements de sol en bois : excluant les émissions naturelles provenant du bois lui-même).

Produits d'émissions de COV non quantifiables : produits dont les émissions TVOC, SVOC et formaldéhyde ≤ 10 µg/m³ conformément aux directives ISO 16000-9 (chambre d'émission) et méthodes d'essai locales.

Part des émissions de COV faibles : part de la quantité de production de produits finis (m²) de revêtements de sol intérieurs et de surfaces de sports d'intérieur pouvant libérer des COV, à savoir, tous les produits à l'exception des gazons synthétiques et des surfaces extérieures.

Note méthodologique du reporting RSE

Déchets : tous les déchets retirés des usines de fabrication (déchets industriels, déchets de bureau, déchets de cantines, etc.) collectés par un prestataire de service sous contrat (ceci peut exclure certains déchets non industriels enlevés par les autorités municipales qui ne procurent aucune information de suivi tels que la quantité et le type de déchets éliminés). Tarkett catégorise les déchets selon leur nature, dangereux et non dangereux, et également en fonction de leur destination : mise en décharge, incinération avec récupération d'énergie, incinération sans récupération d'énergie, autre traitement et recyclage. Les eaux usées non dangereuses sont exclues.

Déchets dangereux : déchets dangereux correspondant au sens de la législation nationale au point de production.

Déchets non dangereux : déchets qui ne sont pas classés comme dangereux au sens de la législation nationale au moment de la production.

Déchets non recyclés : tous les déchets à l'exclusion des déchets envoyés pour recyclage externe et/ou envoyés à d'autres sites de Tarkett pour un recyclage interne.

Déchets mis en décharge : tous les déchets expédiés à la décharge.

Déchets envoyés pour recyclage externe : déchets envoyés pour recyclage externe. Cette catégorie comprend également les déchets de moquette envoyés à l'industrie du ciment comme une source de carbonate de calcium ainsi que le remplacement des combustibles fossiles.

ReStart® produits collectés post-installation ou post-consommation : les déchets post-consommation comprennent les revêtements de sol et les produits de surface de sport qui ont été utilisés et retirés pour être éliminés (p. ex., les anciens produits retirés du sol lors d'un projet de rénovation, éventuellement avec du béton et/ou de la colle). Les déchets post-installation des revêtements de sol générés lors de l'installation des revêtements de sol et des produits de surface sportifs (par exemple, des morceaux de revêtements de sol propres non utilisés, récupérés auprès des installateurs lors de l'installation). Ces déchets sont collectés dans le cadre d'une collecte organisée par Tarkett de déchets post-consommation ou post-installation (c'est-à-dire dans le cadre du programme ReStart®) afin d'être recyclés et réintégrés dans la production quand possible.

Autres indicateurs RSE :

Engagement des fournisseurs envers le Pacte mondial des Nations Unies : part des achats directs effectués auprès des fournisseurs qui se sont engagés envers le Pacte mondial des Nations Unies. Tarkett a commencé en 2011 à intégrer dans tous ses accords d'approvisionnement une clause obligeant les fournisseurs à « maintenir une politique d'entreprise qui respectera les engagements du Pacte Mondial des Nations Unies en appliquant au sein de leur entreprise et à leurs propres fournisseurs les dix principes du Pacte Mondial que le fournisseur s'engage à respecter ». Par conséquent, les fournisseurs qui ont signé un accord d'approvisionnement officiel, y compris dans le cas où cet accord ne mentionne pas directement le Pacte mondial de l'ONU mais contient des clauses similaires, ou des clauses du Pacte mondial de l'ONU avec Tarkett sont considérés comme ayant adhéré aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Engagement des fournisseurs vis à vis du Code de Conduite Fournisseurs de Tarkett : Suite au lancement de notre Code de Conduite Fournisseurs en 2019, nous mesurons la part des fournisseurs prioritaires* (en dépenses) qui ont adhéré au Code de conduite des fournisseurs de Tarkett ou à un document équivalent. L'indicateur est calculé à partir des fournisseurs ayant adhéré pendant l'année en cours, sur les données d'achats de l'année précédente. * Les fournisseurs prioritaires sont les fournisseurs considérés comme présentant des risques RSE plus importants en raison des montants d'achats de Tarkett et de la catégorie de produits. Les équivalents acceptés comprennent : le code de conduite d'un fournisseur s'il est validé par Tarkett comme étant équivalent au code de conduite de Tarkett ; la certification SA8000 et ISO 14001 ; la certification BCorp et la certification Cradle to Cradle des produits dont tous les piliers ont au moins le niveau argent.

Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF

3.11.3 Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF

S'inscrivant dans le cadre français de la déclaration de performance extra-financière (DPEF), le reporting de Tarkett dépasse les obligations légales et s'inspire de référentiels internationaux exigeants, au premier rang desquels celui de la Global Reporting Initiative (GRI).

Les chapitres cités au sein du tableau de concordance se réfèrent à la version intégrale du Document d'Enregistrement Universel.

Éléments/Description du GRI Standard		Sections du document de référence	Correspondance DPEF
102	Éléments Généraux d'Information		
	Profil de l'Organisation		
102-1	Nom de l'organisation	3.1.2	
102-2	Activités, marques, produits et services	1.4, 1.6, 3.1.2	
102-3	Lieu géographique du siège	7.1.1	
102-4	Lieu géographique des sites d'activité	1.5, 1.6, 3.1.2	
102-5	Capital et forme juridique	7	
102-6	Marchés desservis	1.5, 3.1.2	
102-7	Taille de l'organisation	1, 3.1.2	
102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	3.11.1	Art. R225-105 II. A. 1° a)
102-9	Chaîne d'approvisionnement	3.9.1	Art. R225-105 II. A. 3° b)
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	1	
102-12	Initiatives externes	3.5	
102-13	Adhésion à des associations	3.2.3, 3.5	
	Stratégie		
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	3.1.1	
102-15	Principaux impacts, risques et opportunités	3.3, 6.1	Art. R225-105 I. 1°
	Éthique et Intégrité		
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	3.2.4	
102-17	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	3.2.4	
	Gouvernance		
102-18	Structure de gouvernance	2.1, 2.2, 3.2.1	
102-19	Délégation de l'autorité	2.1, 2.2, 3.2.1	
102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	3.2.1	
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	3.5	
102-22	Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	2.1	

Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF

Éléments/Description du GRI Standard	Sections du document de référence	Correspondance DPEF
102-23 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.1	
102-24 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.2	
102-25 Conflits d'intérêts	2.1.2.1	
102-26 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie	2.2	
102-27 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.1	
102-28 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	2.2	
102-29 Identification et gestion des impacts économiques, environnementaux et sociaux	3.3, 6.1	
102-30 Efficacité des procédures de gestion des risques	3.3, 6.2	
102-31 Examen des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	3.2.1	
102-32 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de développement durable	3.2.2	
102-35 Politiques de rémunération	2.3, 2.6	
102-36 Procédure de détermination de la rémunération	2.2, 2.6	
102-37 Implication des parties prenantes dans la rémunération	2.6	
Implication des Parties Prenantes		Art. R225-105 II. A. 3° a)
102-40 Liste des groupes de parties prenantes	3.5	
102-41 Accords de négociation collective	3.10.5.3, 3.11.1	Art. L225-102-1 III.
102-42 Identification et sélection des parties prenantes	3.5	
102-43 Approche de l'implication des parties prenantes	3.5	
102-44 Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	3.5	
Pratique de Reporting		
102-45 Entités incluses dans les états financiers consolidés	3.11.2, 5	Art. L225-102-1 III.
102-46 Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	3.11.2	
102-47 Liste des enjeux pertinents	3.3.4	
102-48 Réaffirmation des informations	3.11.1, 3.11.2	
102-49 Modifications relatives au reporting	3.2.2, 3.11.2	
102-50 Période de reporting	3.11.2	
102-51 Date du rapport le plus récent	3.11.2	
102-52 Cycle de reporting	3.11.2	
102-53 Point de contact pour les questions relatives au rapport	3.11.2	
102-55 Index du contenu GRI	3.11.3	
102-56 Vérification externe	3.11.4	Art. L225-102-1 V.

Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF

Éléments/Description du GRI Standard		Sections du document de référence	Correspondance DPEF
103	Approche Managériale	3.1, 3.2, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10	Art. R225-105 I. 2° & 3°
200	Économique		
201	Performance Économique		
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	3.1.2, 4, 5	
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	3.3, 6.1	Art. L225-102-1 III.
203	Impacts Économiques Indirects		
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	3.9.2	
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	3.9.2	Art. R225-105 II. A. 3° a)
205	Lutte contre la Corruption		Art. L225-102-1 III. Art. R225-105 II. B. 1°
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	3.2.4.2, 3.3	
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	3.2.4.2	
300	Environnemental		Art. L225-102-1 III. Art. R225-105 II. A. 2° a)
301	Matières		Art. R225-105 II. A. 2° c) ii)
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	3.6.1.1, 3.11.1	
301-2	Matières recyclées utilisées	3.7.2.3, 3.11.1	
301-3	Produits et matériaux d'emballage valorisés	3.7.2.2, 3.11.1	
302	Énergie		Art. R225-105 II. A. 2° c) ii)
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	3.7.1.1, 3.11.1	
302-3	Intensité énergétique	3.7.1.1, 3.11.1	
302-4	Réduction de la consommation énergétique	3.7.1.1	
302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	3.7.1.1	
303	Eau et Effluents		
303-5	Consommation d'eau	3.7.1.3, 3.11.1.	Art. R225-105 II. A. 2° c) ii)
305	Émissions		Art. R225-105 II. A. 2° b) & d)
305-1	Émissions directes de GES (Scope 1)	3.7.1, 3.11.1	
305-2	Émissions indirectes de GES (Scope 2)	3.7.1, 3.11.1	
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	3.7.2, 3.11.1	
305-4	Intensité des émissions de GES	3.7.1, 3.11.1	
305-5	Réduction des émissions de GES	3.7	

Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF

Éléments/Description du GRI Standard		Sections du document de référence	Correspondance DPEF
306	Déchets		Art. R225-105 II. A. 2° c) i)
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	3.6.4.1, 3.9.1	
308	Évaluation Environnementale des Fournisseurs		Art. R225-105 II. A. 3° b)
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	3.9.1	
308-2	Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.9.1	
400	Social		Art. L225-102-1 III.
401	Emploi		
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	3.11.1	Art. R225-105 II. A. 1° a)
402	Relations Employés/Direction		
402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	3.10.5.4	
403	Santé et Sécurité au Travail		Art. R225-105 II. A. 1° c)
403-1	Systèmes de management de la santé et de la sécurité	3.10.1	
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques, et analyse des incidents	3.3, 3.10.1	
403-3	Services de médecine du travail	3.10.2	
403-5	Formation des employés sur la santé et la sécurité au travail	3.10.1, 3.10.4.2	
403-6	Promotion de la santé des employés	3.10.2	
403-8	Employés couverts par un système de management de la santé et de la sécurité	3.10.1	
403-9	Accidents du travail	3.10.1, 3.11.1	Art. R225-105 II. A. 1° c)
403-10	Maladies professionnelles	3.10.2, 3.11.1	Art. R225-105 II. A. 1° c)
404	Formation et Education		Art. R225-105 II. A. 1° e)
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	3.11.1	
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	3.10.4.2	
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	3.10.4.1, 3.11.1	
405	Diversité et Égalité des Chances		Art. L225-102-1 III. Art. R225-105 II. A. 1° f)
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	3.10.3, 3.11.1	
407	Liberté Syndicale et Négociation Collective		Art. R225-105 II. A. 1° d)
407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	3.10.5.3	
412	Évaluation des Droits de l'Homme		Art. L225-102-1 III. Art. R225-105 II. B. 2°
412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux Droits de l'Homme	3.2.4, 3.11.1	
413	Communautés Locales		Art. R225-105 II. A. 3° a)

Tableau de concordance avec la GRI et la DPEF

Éléments/Description du GRI Standard		Sections du document de référence	Correspondance DPEF
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	3.9.2, 3.11.1	Art. L225-102-1 III.
414	Évaluation Sociale des Fournisseurs		Art. R225-105 II. A. 3° b)
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	3.9.1.1	
414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	3.9.1.1	
416	Santé et Sécurité des Consommateurs		Art. R225-105 II. A. 3° c)
416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	3.6.1, 3.8, 3.11.1	
417	Commercialisation et Étiquetage		
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	3.6.1.2	

3.11.4 Rapport d'Organisme Tiers Indépendant

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière dans le rapport de gestion

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (OTI), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049¹, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe, en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Directoire d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'un des commissaires aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- > la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;

- > la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, et à la norme internationale ISAE 3000² :

- > Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- > Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- > Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que les informations prévues au 2^{ème} alinéa de l'article L. 22-10-36 en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- > Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- > Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

¹ Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1049, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Rapport d'Organisme Tiers Indépendant

- > Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
- > apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- > corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques¹, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités².
- > Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- > Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- > Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
- > des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- > des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices³ et couvrent entre 17% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- > Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre septembre 2020 et février 2021 sur une durée totale d'intervention d'environ dix semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, 19 février 2021, KPMG S.A.

Fanny Houlliot, Associé, Sustainability Services

Renaud Laggiard, Associé

¹ Indisponibilité, perturbations, dommages sur site ; Ethique et intégrité dans la conduite des affaires ; Evolution du marché des revêtements de sol ; Evolution, complexité et interprétation de la réglementation fiscale ; Système d'information et cybersécurité ; Dépendance à l'égard des fournisseurs.

² Tarkett GDL SA ; Morton Extrusionstechnik GmbH ; Tarkett North America ; Tarkett Holding GmbH ; Tarkett AB ; Tarkett DOO Bačka Palanka

³ Tarkett GDL SA ; Morton Extrusionstechnik GmbH ; Tarkett North America ; Tarkett Holding GmbH ; Tarkett AB ; Tarkett DOO Bačka Palanka

Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

Mesures prises en faveur de la sécurité des salariés

Actions de lutte contre les discriminations

Programmes de gestion des talents et des compétences

Principes et procédures pour assurer l'éthique et l'intégrité des affaires

Accords collectifs mis en place

Objectifs et engagements en faveur de la réduction de l'impact environnemental de l'activité

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

Effectif total (au 31/12) et sa répartition par sexe

Taux de rotation du personnel permanent

Pourcentage des employés ayant bénéficié d'au moins 1 jour de formation pendant l'année

Taux d'absentéisme (employés)

Pourcentage des postes de management ouverts pourvus par des candidats internes

Taux de fréquence des accidents de travail déclarés avec perte de temps (FR1t) pour tous les employés

Taux de gravité des accidents avec arrêt de travail [TG0t] – Tous les employés

Pourcentage des postes de management occupés par des femmes

Intensité de la consommation en eau, en consommation d'eau par m² de produits fabriqués

Pourcentage des sites de production certifiés ISO 14001

Pourcentage des matières premières ne contribuant pas à la raréfaction des ressources

Pourcentage de matières premières d'origine recyclée

Consommation d'énergie par m² de produits fabriqués

Pourcentage de la consommation d'énergie issue des énergies renouvelables

Emissions de gaz à effet de serre dues à la consommation d'énergie

Pourcentage de réduction des gaz à effet de serre émis (scopes 1 et 2) par m² de produits fabriqués en comparaison à une référence de 2010

Tonnes de revêtements de sol post-installation et post-utilisation collectées par le programme ReStart®

Pourcentage des revêtements de sol à faibles niveaux d'émissions de COV

Pourcentage de revêtements de sol en vinyle sans phtalate

Pourcentage de matières premières dont l'impact sur la santé et l'environnement a été évalué par une tierce partie sur la base des critères Cradle to Cradle®

Pourcentage (en dépenses) des fournisseurs prioritaires qui ont adopté le code de conduite de Tarkett ou équivalent pour un approvisionnement responsable

Part (en nombre) des fournisseurs prioritaires ciblés adhérant à notre Code de Conduite ou équivalent

Annexe

Liste des certifications *Cradle to Cradle*® (C2C)

Catégories de Produits	Références de Produits	Niveau de Certification
Moquette	Desso EcoBase® PA6 Solution Dyed Carpet Tiles Gold	Or
	Desso EcoBase® Carpet Tile Backing	Or
	Desso EcoBase® PA 6 Continuous Dyed Carpet Tiles	Silver
	Desso EcoBase® PA 6 Solution Dyed Carpet Tiles	Silver
	ethos® Modular Tile with Omnicoat Technology	Silver
	Solution Dyed Broadloom	Bronze
	Continuous Dyed Broadloom	Bronze
	Desso EcoBase® PA 6.6 Continuous Dyed Carpet Tiles	Bronze
	Desso® PA 6 Solution Dyed Carpet Tiles	Bronze
	Desso® PA 6 Continuous Dyed Carpet Tiles	Bronze
	Desso® PA 6.6 Continuous Dyed Carpet Tiles	Bronze
Revêtements de sol résilient	iQOne	Or
	iD Revolution	Or
Linoléum	Tarkett Linoleum Flooring	Or
	Tarkett Linoleum Flooring and Wall Covering Silver	Argent
	Tarkett Linoleum Flooring and Wall Covering Bronze	Bronze
Caoutchouc	BaseWorks® Thermoset Rubber Wall Base	Argent
	Tarkett Rubber Tile Collection	Bronze
Gazon synthétique	FieldTurf EasyTurf & Desso product ranges	Bronze
Bois	Parquet	Argent

Certificats "C2C Material Health Certificates"

Catégories de Produits	Références de Produits	Niveau de Certification
Anti-salissures	Eco-Ensure	Platine
Adhésifs	Tandus B-19 Adhesive	Platine
	Tandus C-56 Floor Primer	Platine
	Tarkett 959 Vinyl Tile and Plank Adhesive	Platine
	Tarkett 901 Resilient Flooring Spray Adhesive and Sports HS Spray Adhesive	Argent
	Tarkett Resilient Flooring Adhesives	Platine
	Tandus Centiva C-12e Pressure Sensitive Adhesive	Argent
	Tandus Centiva C-14e Pressure Sensitive Adhesive	Argent
	Tandus Centiva C-TR Adhesive	Argent
	Tarkett C-EX Pressure Sensitive Adhesive	Argent
	Tarkett RollSmart Adhesive	Bronze
Revêtements de sol résilient	iQOne	Platine
Caoutchouc	BaseWorks® Thermoset Rubber Wall Base	Argent
	Tarkett Rubber Tile Collection	Bronze

Rapport d'Organisme Tiers Indépendant

Liste des certifications ISO des usines

Site	Produits	ISO 9001	ISO 45001/ OHSAS 18000	ISO 14001	ISO 50001
Clervaux, Luxembourg	Revêtements de sol souples	x	x	x	x
Konz, Allemagne	Revêtements de sol souples	x	x	x	x
Ronneby, Suède	Revêtements de sol souples	x	x	x	x
Sedan, France	Revêtements de sol souples	x	x	x	x
Jaslo, Pologne	Revêtements de sol souples	x		x	x
Lenham, Royaume-Uni	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Tuzla ¹ , Turquie	Revêtements de sol souples				
Narni ² , Italie	Revêtements de sol souples (linoleum)	x	x	x	x
Orzechowo, Pologne	Parquets	x	x	x	x
Hanaskog, Suède	Parquets	x	x	x	
Waalwijk, Pays-Bas	Moquettes	x		x	
Dendermonde, Belgique	Moquettes	x	x	x	x
Otradny, Russie	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Mytishchi, Russie	Revêtements stratifiés	x	x	x	
Kalush, Ukraine	Revêtements de sol souples & parquet	x	x	x	
Bačka Palanka, Serbie	Revêtements de sol souples, parquet, moquettes et tapis	x	x	x	x
Farnham, Canada	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Florence West, États-Unis	Revêtements de sol souples		x		
Florence East, États-Unis	Dalles vinyles haut de gamme (LVT)	x	x	x	
Middlefield, États-Unis	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Chagrin Falls, États-Unis	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Dalton (Smith), États-Unis	Moquettes			x	
Dalton (Kraft), États-Unis	Moquettes				
Calhoun, États-Unis	Moquettes			x	
Jacareí, Brésil	Revêtements de sol souples	x	x	x	
Suzhou, Chine	Moquettes	x	x	x	
Beijing, Chine	Revêtements de sol souples	x		x	
Calhoun (FieldTurf), États-Unis	Gazons synthétiques	x	x	x	
Auchel, France	Gazons synthétiques	x			
Toronto, Canada	Shockpads				
Botany, Australie	Gazons synthétiques	x	x	x	
Abtsteinach, Allemagne	Fibres pour gazons synthétiques	x			x
Hunt Valley, États-Unis	Pistes d'athlétisme	x			

¹ Le site de Tuzla (Turquie) n'était pas encore opérationnel fin 2020

² Le site de Narni (Italy) est également certifié ISO 37001 (Systèmes de management anti-corruption) et il est certifié SA 8000 (Responsabilité Sociale.)

Sites Industriels ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) en France (site de Sedan et site d'Auchel)

Le site de vinyle de Sedan en France est classé "à Autorisation" par un Arrêté préfectoral de juillet 2008 en particulier pour les rubriques liées à la transformation et au stockage de matières plastiques. Ainsi le site est notamment soumis "à Autorisation" pour les rubriques :

> 2450-2-a - Imprimeries en héliogravure ;

Le site de Sedan a confié sa veille réglementaire à un cabinet spécialisé ce qui lui permet en particulier d'identifier les évolutions de la réglementation ICPE. En particulier, le site a communiqué tous les éléments aux autorités concernant les nouvelles rubriques ICPE 3000 et 4000. Le site est organisé en cas de sinistre majeur d'incendie ou de pollution grâce à un POI (Plan d'Opération Interne) et une équipe de pompiers interne capable d'intervenir 24h/24h et 7j/7j.

L'organisation du site lui permet d'être reconnu par les meilleurs standards. Ainsi, le site est certifié selon les référentiels ISO 9001 (Qualité), ISO 14001 (Environnement), ISO 50001 (Énergie) et ISO 45001 (Santé et Sécurité), et a maintenu le niveau bronze WCM en juillet 2019.

Grâce à une politique volontariste le site a réduit considérablement son impact sur l'environnement. En 2020, le site a recyclé 99,7 % de ses déchets, et aucun déchet n'a été mis en décharge. En 2018 et 2019, l'usine a enregistré moins de 5 tonnes d'émissions industrielles de COV (Composés Organiques Volatils) (contre un arrêté préfectoral autorisant jusqu'à 30 tonnes, les résultats de 2020 n'étant pas disponibles au moment de la publication). La consommation d'eau a été réduite de 40 % en 2020 par rapport à 2015 et les rejets d'eaux usées ont été éliminés depuis le début de 2020. Pour ce faire le site utilise une méthode structurée d'analyse et de réduction des aspects environnementaux.

Enfin, afin de protéger le milieu contre toute pollution accidentelle, le site a mis en place des séparateurs d'hydrocarbures sur les rejets pluviaux et un analyseur du niveau de pollution en continu sur les rejets d'eaux industrielles.

Site de gazons synthétiques d'Auchel : Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter du site d'Auchel a été validé par la Préfecture le 17/03/2017. Les installations du site d'Auchel relèvent du régime de l'Enregistrement. La version de la nomenclature prise en référence pour effectuer ce classement est la version 27.01 (octobre 2015). Ainsi, le site est notamment soumis à enregistrement pour les rubriques 2661.1.b et 2661.2.a – Transformation de polymères. Les rubriques suivantes ont par ailleurs été classées à déclaration :

> 2662.3 - Stockage de polymères ;

> 2663.2.b - Stockage de pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères

> 4719.2 - Stockage d'Acétylène.

Liste et justifications des thématiques RSE jugées non-matérielles

Les thématiques RSE listées dans le tableau ci-dessous ne sont pas jugées hautement matérielles au vu des activités de Tarkett, et n'ont en conséquence pas été élaborées dans le Rapport RSE.

Thématique RSE	Justification du Faible Niveau de Matérialité pour Tarkett
Biodiversité	Tarkett n'a pas d'opérations dans des zones importantes pour la biodiversité, telles que les zones naturelles protégées, et ne développe pas de nouvelles activités dans des espaces vierges. En tant que tel, nos activités n'ont pas d'impact direct sur des éléments sensibles au niveau de la biodiversité. Nous pouvons cependant avoir un impact indirect sur la biodiversité, par exemple à travers l'utilisation de ressources naturelles, les émissions atmosphériques ou la production de déchets – des sujets qui sont abordés dans le rapport RSE.
Émissions atmosphériques (autres que les gaz à effet de serre)	Concernant les émissions atmosphériques, nous mettons l'accent sur les gaz à effet de serre (GES) du fait de leur impact sur le changement climatique. Certaines des actions que nous mettons en œuvre pour réduire nos émissions de GES (par exemple l'amélioration de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, etc.) contribuent également à réduire les émissions d'autres polluants atmosphériques tels que les oxydes d'azote (NO _x), les oxydes de soufre (SO _x) ou les particules. La plupart de nos sources directes d'émissions (telles que les chaudières) sur nos sites de production fonctionnent au gaz naturel, minimisant ainsi les émissions de SO _x et de particules. Nous surveillons nos émissions atmosphériques selon les exigences réglementaires afin de vérifier la conformité aux limites applicables pour les autres polluants tels que les NO _x .
Rejets des eaux usées	Notre principal objectif est de réduire notre consommation d'eau, en mettant en place des circuits d'eau à boucle fermée ou des processus de fabrication ne consommant pas d'eau (sujet traité dans le rapport RSE). Cela permet également de minimiser le volume d'eaux usées rejetées sur nos sites de production. Concernant les polluants, nous surveillons nos rejets dans l'eau selon les exigences réglementaires afin de vérifier la conformité aux limites applicables.
Bruit et autres nuisances	Sur nos sites de production, nous surveillons les niveaux de bruit en limite de propriété selon les exigences réglementaires afin de vérifier la conformité aux limites applicables et de s'assurer que nous minimisons les nuisances pour nos voisins. Si des plaintes relatives au bruit ou à d'autres nuisances (par exemple odeurs, éclairage, fumée) sont enregistrées, ce qui est extrêmement rare, elles sont discutées avec le plaignant, analysées et sujettes à actions correctives si applicable.
Gaspillage alimentaire	Le gaspillage alimentaire se limite aux services de restauration qui sont gérés par des fournisseurs externes ayant leur propre plan d'action.
Incidents environnementaux	La probabilité d'occurrence d'un incident environnemental catastrophique, tel qu'un important déversement accidentel d'hydrocarbures ou de produits chimiques, est très faible au vu de nos activités. Nous avons cependant des plans d'intervention d'urgence, qui incluent les urgences environnementales, en place sur nos sites de production. Tout incident environnemental est systématiquement reporté et analysé.
Travail des enfants	Tarkett n'a pas d'opérations dans des pays présentant un risque élevé de travail des enfants. Nos politiques internes et notre Code Éthique interdisent formellement toute forme de travail des enfants.
Droits des populations indigènes	Les activités de Tarkett n'impliquent pas un impact ou une relation directe avec des populations indigènes (telles que l'acquisition de terres, le déplacement forcé, etc.).
Lutte contre la précarité alimentaire, respect du bien-être animal, alimentation responsable, équitable et durable	Ces thématiques ne sont pas applicables au vu des activités de Tarkett (thématiques incluses dans la réglementation française en matière de communication extra-financière – DPEF suite à la publication en octobre 2018 de la loi n° 2018-938 « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous »).

Tarkett

Siège social
1 Terrasse Bellini - Tour Initiale
92919 Paris La Défense - France

www.tarkett.com